

LES
GERBES CANADIENNES

No. 1571

LES

Gerbes Canadiennes

PAR

L.-O. DAVID, Sénateur



MONTREAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITEE

79, rue Saint-Jacques, 79

Droits réservés, Canada, 1921
Par la LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée

F. 1
30
329
12



AVANT-PROPOS

Des écrits dont ce recueil est composé, un bon nombre sont inédits, d'autres ont été publiés, depuis cinquante ans, dans divers journaux. J'ai cru que le public trouverait dans ces mêmes GERBES quelques épis appréciés spécialement par ceux qui s'intéressent aux choses et aux hommes du passé qu'on ne peut trop faire connaître. Depuis quelque temps, notre grande et notre petite histoire sont l'objet d'études intéressantes et d'appréciations de haute valeur. Plus on étudie notre passé, plus on y découvre des éléments de richesse intellectuelle, ainsi que des exemples et des leçons propres à inspirer tous ceux qui ont à cœur notre conservation nationale. Notre pays est assez beau, notre Histoire assez glorieuse pour que nos poètes, nos littérateurs y puisent les sujets de leurs œuvres.



CHARLES LeMOYNE

Saluons avec respect, parmi les figures qui illuminent les pages glorieuses de notre histoire nationale, celle de Charles LeMoyne, l'un des gardiens les plus dévoués du berceau de Villemarie, des défenseurs les plus intrépides de la colonie naissante, fondateur d'une famille de héros, de la famille canadienne-française la plus illustre, non seulement de Montréal, mais de tout le Canada.

Pendant près de quarante ans sa poitrine défia les balles et le tomahawk des Iroquois et protégea, comme un rempart, les premiers colons de Villemarie. Pendant quarante ans il prit part à toutes les expéditions organisées à Québec ou à Montréal contre les sauvages; toujours on le trouve à la tête de l'avant-garde ou aux postes les plus dangereux de l'arrière-garde.

Brave et prudent à la fois, habile, rusé au besoin autant que les sauvages dont il était redouté et admiré, il avait la confiance des représentants du Roi, qui lui confiaient les missions les plus importantes et l'employaient pour négocier les traités de paix avec les Iroquois.

Hardi, entreprenant, avide d'émotions et d'aven-

tures, il avait à peine quinze ans lorsqu'il conçut le projet d'aller tenter fortune dans la Nouvelle-France. Le récit que faisaient de leurs voyages au Canada, des amis, des parents même de sa famille, et l'enthousiasme avec lequel ils parlaient de ce pays et le décrivaient, montaient son imagination, exaltaient sa curiosité.

Il quitta Dieppe, sa ville natale, au printemps de 1641, et se rendit à Québec, où il entra au service des Pères Jésuites, qui l'envoyèrent dans l'une de leurs missions sur le lac Huron. Actif, laborieux, intelligent et dévoué, il devint en peu de temps un aide précieux pour les missionnaires qui l'employaient à toute sorte de besognes, et il gagna l'amitié des sauvages, dont il apprit rapidement la langue.

Il y avait trois ou quatre ans qu'il occupait cette situation plus ou moins précaire, lorsque M. de Maisonneuve, qui venait de fonder Villemarie, demanda, un jour, au gouverneur général de Montmagny s'il ne pourrait pas lui fournir un homme capable de jouer le rôle d'interprète et de soldat en même temps.

“ Je crois avoir l'homme qu'il vous faut, lui aurait dit M. de Montmagny, il est jeune, mais il donne les plus belles espérances.”

Charles LeMoyne n'avait pas encore vingt ans, mais il avait belle taille et bonne mine et tous les indices de la force physique et morale. Il plut à

M. de Maisonneuve, qui l'emmena à Montréal et se félicita toujours d'avoir fait une pareille acquisition.

La vie pénible des premiers colons de Montréal est connue; les historiens ont fait le récit touchant de leurs souffrances, des dangers auxquels ils étaient constamment exposés.

Ils ne pouvaient sortir de l'enceinte du fort que M. de Maisonneuve avait construit sur la Place Royale, ils ne pouvaient s'éloigner de leurs maisons pour aller travailler au champ, sans avoir toujours à la main ou à côté d'eux des armes afin de défendre leur vie contre les féroces Iroquois, qui les guettaient pour les surprendre, les scalper et les tuer, ou s'en emparer pour aller en triomphe les torturer, les brûler à petit feu dans leurs bourgades. On peut se faire une idée de l'anxiété énervante dans laquelle vivaient ces pauvres gens, surtout lorsque plus tard ils eurent femmes et enfants.

Lorsque le colon partait, le matin, pour le champ, il ne savait jamais s'il serait vivant, le soir, ou si sa famille ne serait pas massacrée en son absence. Souvent, il manquait quelqu'un à l'appel, et alors la consternation régnait dans la colonie.

Toujours sur le qui-vive, toujours en face de la mort, ils vivaient dans la pratique de toutes les vertus, de la piété la plus sincère.

Ils donnaient une preuve frappante de la puissance de la foi et de la grandeur des sacrifices qu'elle engendre. Il n'y a pas de doute qu'à l'exemple de Mai-

sonneuve, de Jeanne Mance, de Marguerite Bourgeois, les premiers colons étaient animés par les sentiments religieux les plus profonds, par le désir ardent de travailler pour la gloire de Dieu.

Ils avaient pour les protéger le dévouement sans borne de M. de Maisonneuve, le courage et la vigueur des LeMoyne, des Lambert Closse, des Picoté de Bélestre, qui, toujours aux aguets, ne manquaient jamais l'occasion de secourir ceux qui étaient en danger.

Les actes de bravoure et de dévouement de Charles LeMoyne sont nombreux. M. Dollier de Casson et l'abbé Faillon nous les ont fait connaître. Comme on le verra, à la bravoure il joignait la clairvoyance; et la connaissance qu'il avait acquise des mœurs, des coutumes et de la fourberie des sauvages, lui permit souvent de déjouer leurs stratagèmes.

Un jour, en 1648, plusieurs Iroquois s'approchèrent du fort, en manifestant par des signes le désir d'entrer en pourparlers. Charles LeMoyne et un colon nommé de Normentville, répondant à leur appel, sortent du fort, et de Normentville, les voyant sans armes, veut faire preuve, comme eux, de confiance; il s'avance, n'ayant à la main qu'une pique. LeMoyne, qui a eu soin, lui, de garder son fusil, crie à son ami de s'arrêter: " Ce sont des traîtres ". Mais de Normentville, dont la nature chevaleresque devra plus tard lui être fatale, continue de s'avancer; mais il ne tarde pas à regretter sa témérité,

car le voilà aussitôt entouré d'Iroquois décidés à l'emmener prisonnier.

LeMoyne ne perd pas de temps, il couche en joue les trois Iroquois qui sont le plus près de lui, en leur disant qu'il tuera le premier qui osera bouger, et ordonne à l'un d'eux d'aller chercher de Normentville. Le sauvage part, mais il ne revint pas. Alors LeMoyne, le mousquet braqué sur les deux autres sauvages, leur ordonne de marcher devant lui et les conduit ainsi jusqu'au fort, où ils restèrent enfermés jusqu'au lendemain. Les Iroquois, pour les faire remettre en liberté, se décidèrent à renvoyer de Normentville.

LeMoyne n'avait alors que vingt-deux ans. Sa conduite en cette circonstance donna aux colons, comme aux sauvages, une haute idée de sa bravoure et de son intelligence.

Il eut encore l'occasion, plus tard, de donner une preuve éclatante de son courage et de son adresse. Une bande d'Iroquois, après avoir commis des actes de barbarie dans les environs de Québec et de Trois-Rivières, avait remonté le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Saint-Lambert. Cette fois encore, les Iroquois firent savoir à M. de Maisonneuve qu'ils voulaient parlementer. Mais LeMoyne mit le gouverneur en garde et lui conseilla de traiter comme des traîtres les faux parlementaires et de les faire prisonniers. M. de Maisonneuve suivit son conseil et fit dire aux envoyés des Iroquois de revenir le lendemain.

Voici comment l'abbé Rousseau raconte dans son " Histoire de Paul de Chomedey " ce qui se passa :

" Le lendemain, deux Agniers paraissent dans un canot. Ils se dirigent sur le fort, et s'arrêtent sur une batture, hors de la portée du mousquet. M. de Maisonneuve voulait d'abord envoyer plusieurs soldats pour les prendre; LeMoyne s'y opposa, et lui assura que s'il envoyait tant de monde, ils s'enfuiraient. Il demanda à y aller seul, dans un léger canot de bois au fond duquel il cacha deux pistolets. Le gouverneur qui tant de fois avait expérimenté sa bravoure et son adresse le laissa faire; mais pour le soutenir il fit embusquer des mousquetaires dans les joncs le long de la rive vis-à-vis du rocher où s'étaient arrêtés les Sauvages.

" LeMoyne alla au-devant d'eux, mais de manière à forcer les deux Agniers, s'ils prenaient la fuite, à s'engager dans le courant qui conduisait au fort. Les Iroquois, le voyant seul, le laissèrent approcher sans défiance. Il aborde sur la batture, mais au-dessus d'eux. Il saute à terre et s'avance vers eux les pistolets armés. Les Iroquois, effrayés et coupés dans leur retraite par LeMoyne, lancent leur canot dans le courant qui les entraîne au fort. Au moment où ils atterrissent, les mousquetaires se lèvent et les couchent en joue: ne voyant plus d'espoir d'échapper, les traîtres se livrent prisonniers et sont jetés dans les fers.

" C'étaient deux guerriers influents dans leur nation; à peine "logés", leur capitaine, "La Plume", parut au large disant avec menaces qu'il se vengerait si on ne lui rendait pas ses hommes. On lui dit qu'il pouvait les voir, qu'ils étaient bien traités. Il répondit avec de nouvelles menaces, qu'il y viendrait en effet, mais de toute autre manière, et il s'en retourna à la rive sud vers les siens.

Les Français avaient résolu de le suivre et de l'attaquer, la nuit suivante. Un Iroquois, ami des Français, voyant les préparatifs, pria M. de Maisonneuve de ne point permettre cette surprise et de le laisser; lui, parlementer avec ses frères.

" Le gouverneur qui l'aimait, le laissa partir.

" Il traversa le fleuve et s'aboucha avec La Plume, et lui demanda les prisonniers français.

" Le capitaine et les siens ne voulurent rien entendre.

" Le lendemain, en plein midi, leur flotte entière traverse le fleuve et se prépare à attaquer la place. Le gouverneur les avait prévenus, et avait commandé au major Closse d'aller

les attendre sur la rive. Au moment où ils mettaient pied à terre, LeMoyne, avec quatre braves, les charge avant qu'ils eussent armé; le major disperse le reste et ramène au fort cinq prisonniers avec le fameux capitaine La Plume."

C'est vers ce temps-là, en 1660, que Dollard et ses héroïques compagnons entreprirent de sauver Villemarie et même toute la colonie en arrêtant, au Long-Sault, la marche des Iroquois. LeMoyne et de Bélestre essayèrent de les faire attendre, en promettant de les accompagner plus tard avec un bon nombre de colons qui ne voulaient pas partir avant d'avoir fait leurs récoltes.

Mais Dollard ne voulut pas attendre. Des historiens disent qu'il fit bien, que les Iroquois n'auraient pas attendu, eux, et que le retard aurait eu pour unique effet d'augmenter la grandeur du sacrifice et de faire perdre à la colonie des hommes dont elle avait absolument besoin.

Lorsque, dans l'hiver de 1666, M. de Courcelles, gouverneur-général de la Nouvelle-France, organisa une expédition contre les Iroquois, Charles LeMoyne et une compagnie de militaires de Villemarie eurent l'honneur d'être placés à la tête des troupes. Les sauvages, effrayés, se hâtèrent de conclure la paix, mais le traité était à peine signé qu'ils massacraient, sur le lac Champlain, deux officiers français, dont l'un était le cousin du marquis de Tracy.

On résolut de les châtier sévèrement cette fois, et le marquis voulut diriger lui-même la campagne.

Il demanda des secours au gouverneur de Montréal, qui lui envoya Charles LeMoyne à la tête d'un corps de cent-dix hommes. C'étaient tous des hommes forts et braves comme leur chef, brisés aux fatigues des voyages et aguerris par leurs combats journaliers contre les Iroquois. Le gouverneur de Courcelles les appelait "ses capots bleus" à cause de la couleur de la capote et du bonnet de laine qu'ils portaient.

Charles LeMoyne et ses gens furent placés au premier rang.

La guerre ne fut pas longue, car les Iroquois, à la vue du corps d'armée imposant qui s'avancait contre eux, s'enfuirent à toutes jambes aussi loin qu'ils purent, abandonnant leurs bourgades qui furent entièrement détruites avec toutes les provisions qu'elles contenaient. Décimés par la famine, ils s'adressèrent encore à M. de Tracy pour fumer le calumet de la paix, promettant bien que, cette fois, ils seraient fidèles à leurs engagements. En effet, les colons eurent quelques années de repos et purent se livrer à la culture de leurs terres.

Charles LeMoyne avait toujours réussi à échapper au scalpet comme aux balles et aux embuscades des Iroquois, qui auraient bien voulu, par-dessus tout, le prendre vivant pour le torturer et le brûler à petit feu. Mais vers l'année 1660, il crut, malgré les avertissements du gouverneur, qu'il pouvait se donner le plaisir d'aller faire la chasse dans l'Ile Sainte-

Thérèse. Les Iroquois qui rôdaient dans ces parages, l'ayant aperçu et reconnu, se cachèrent et s'élancèrent soudain sur lui pour le faire prisonnier. Il leur fait face et; le fusil à la main, braqué sur ceux qui le pressent de plus près, il les défie d'approcher. Ils reculent d'abord, mais réprimandés par leurs chefs qui leur reprochent leur lâcheté, ils reviennent à la charge. LeMoyné ne pensant plus qu'à vendre chèrement sa vie, décharge son fusil, mais son pied s'accroche dans une racine d'arbre, il tombe, les Iroquois fondent sur lui, réussissent à lui lier les mains et à le faire prisonnier.

La joie fut grande dans les bourgades iroquoises lorsque l'on vit arriver prisonnier celui que ces sauvages redoutaient tant; hommes, femmes et enfants voulaient le voir et se préparaient à le torturer, à le faire brûler. Mais pendant que les sauvages se réjouissaient, les colons de Villemarie étaient dans les larmes, dans la plus profonde consternation, et adressaient au ciel les prières les plus ferventes pour la conservation de celui qui tant de fois avait, pour les protéger, défié la mort.

Pendant ce temps-là LeMoyné, faisant contre fortune bon cœur, gagnait l'admiration des sauvages par sa fierté et les défiait de le faire mourir en leur disant que sa mort serait vengée d'une façon terrible, que déjà des soldats français étaient en marche et que bientôt il ne resterait plus debout une seule de leurs cabanes, et que, cette fois, ils seraient tous

massacrés jusqu'au dernier. Le respect, l'admiration et la crainte qu'il inspirait décidèrent les sauvages à le conserver comme otage et à le traiter, à le consulter même comme un de leurs chefs, et finalement à le ramener à Montréal.

Lorsque les colons de Villemarie virent arriver LeMoyne, ils manifestèrent leur joie de la manière la plus touchante et adressèrent au Ciel les actions de grâce les plus ardentes, car ils étaient convaincus qu'un miracle seul avait pu le sauver, et que ce miracle était dû aux vertus et aux prières de sa jeune épouse.

LeMoyne était marié depuis 1654; il avait épousé une jeune et charmante personne connue sous le nom de Catherine Primot, mais dont le vrai nom était Catherine Tierry. Elle n'avait que quatorze ans, mais Antoine Primot et son épouse, qui l'avaient adoptée comme leur enfant, avaient développé son esprit et formé son cœur de façon à la rendre digne d'un homme comme LeMoyne, digne d'être la mère d'une famille de héros.

Le mariage fut célébré le 28 mai; ce fut un jour de réjouissances dans la petite colonie, et M. de Maisonneuve, qui avait déjà honoré LeMoyne de ses faveurs, voulut lui donner, à l'occasion de son mariage, une preuve convaincante de sa reconnaissance et de son affection en lui octroyant, à l'endroit qui porte son nom, la Pointe Saint-Charles, un lopin de terre considérable.

LeMoyne s'était bâti une maison près de l'hôpital, entre la Place Royale et la rue Saint-Sulpice, à l'endroit portant aujourd'hui le No 383 de la rue Saint-Paul. C'est là qu'il conduisit sa jeune épouse, c'est là que vint au monde et vécut la famille la plus glorieuse que Montréal ait produite.

M. de Maisonneuve et les premiers colons de Villemarie ne savaient que faire pour témoigner leur estime, leur confiance et leur reconnaissance à Charles LeMoyne. Nommé garde-magasin, marguillier, procureur du Roi, il était en 1668, anobli par Louis XIV et recevait dans ses lettres de noblesse le titre de Sieur de Longueuil, et dans le partage des terres que le Roi fit en 1672 au Canada, M. LeMoyne, dit l'abbé Faillon, reçut toutes les terres non concédées sur le bord du fleuve depuis Varennes jusqu'à LaPrairie; et quatre ans plus tard toutes ces concessions étaient réunies pour former le fief de Longueuil.

Peu de temps après, LeMoyne, ou plutôt M. de Longueuil, recevait le don d'une concession de terres de deux lieues de front sur trois de profondeur, à laquelle il donna le nom de Châteauguay. En 1683, M. de la Barre, gouverneur général du Canada, voulut, lui aussi, reconnaître, comme MM. de Courcelles et de Maisonneuve, les services de Charles LeMoyne en lui faisant confier la charge de gouverneur de Montréal devenue vacante par la mort de

M. Perrot. Voici la lettre qu'il adressa à ce sujet à la Cour de France :

“ M. LeMoyne a rendu de grands services au pays; mais
“ celui qu'il vient de rendre, au mois de juillet dernier, en né-
“ gociant la paix avec les Iroquois, est si considérable qu'il est
“ à propos, pour l'encourager à l'avenir, où il nous peut encore
“ mieux servir, que vous lui accordiez cette gratification. Il
“ est capitaine pour la ville de Montréal, et a plus fait la
“ guerre contre les Iroquois qu'aucun autre officier qui soit au
“ Canada. Je vous envoie, pour porter mes dépêches, son fils
“ d'Iberville, jeune homme qui entend très bien la mer, sait
“ cette rivière admirablement, a mené et ramené déjà plusieurs
“ navires en France, vous suppliant de le faire enseigne de
“ marine. Il pourra fort bien vous servir, et il est avantageux
“ que vous ayez dans ce corps des gens qui connaissent parfai-
“ tement ce pays, autre que son père vous en resterait infini-
“ ment redevable, se croira plus obligé encore de bien servir
“ le Roi dans les occasions qui s'en présentent journellement
“ à cause des Iroquois.”

Le roi de France aurait, peut-être, donné effet à cette honorable recommandation, si Charles Le Moyne n'était tombé malade. LeMoyne n'était pas très âgé, il n'avait pas encore soixante ans, mais les blessures qu'il avait reçues, et les fatigues d'une vie de dangers et de combats incessants avaient fini par miner sa puissante organisation physique.

Le trentième jour de janvier 1685, il faisait par-devant le notaire Basset son testament, et l'acte de ses dernières volontés porte l'empreinte de son caractère élevé, de son esprit de foi et de charité. Il mourut peu de jours après. Sa mort fut le digne couronnement d'une vie de courage, de vertu, de dévouement et de patriotisme. Les larmes qui coulè-

rent autour de son cercueil rendirent témoignage à l'estime, à la confiance et à l'affection dont l'entouraient les colons de Villemarie.

Il mourait lorsqu'il aurait pu rendre encore de grands services à la Nouvelle-France. Mais il laissait pour perpétuer son nom, continuer son œuvre patriotique et honorer son pays, onze fils, dont la plupart s'imortalisèrent au service de la Vieille et de la Nouvelle-France. Il suffit de les nommer pour justifier cet éloge :

Charles, baron de Longueuil, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, gouverneur de Montréal ; Jacques, sieur de Sainte-Hélène, blessé mortellement au siège de Québec en 1690 ; Pierre, sieur d'Iberville, le Jean Bart de la Nouvelle-France ; Paul de Maricourt ; François, tué par les Iroquois, à Repentigny ; Joseph de Sérigny, mort gouverneur de Rochefort en France ; Louis de Châteauguay, tué, à l'âge de 18 ans, au siège du fort Nelson ; Jean-Baptiste de Bienville II, qui prit ce titre après la mort de son frère François, gouverneur de la Louisiane ; Gabriel d'Assigny ; Antoine de Châteauguay II, François-Marie de Sauvole, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de l'Île Royale.

Charles LeMoyne laissa aussi deux filles : Catherine-Jeanne, qui épousa Pierre Payan, seigneur de Payan ; Marie-Anne, épouse de Jean Brouillet, gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal. Un qua-

torzième enfant mourut le jour même de sa naissance.

L'Histoire offre peu d'exemples d'une famille aussi considérable, composée presque entièrement d'hommes éminents et dignes d'admiration par leur intelligence, leur patriotisme, leur courage et leur héroïsme.

Voilà des gloires éminemment nationales et canadiennes-françaises, des gloires montréalaises. A l'antique cité de Villemarie incombe spécialement la tâche de les glorifier, de perpétuer le souvenir glorieux de leurs grandes actions, car elle a été le berceau de la plupart de ces héros et c'est pour elle qu'ils ont lutté, souffert et versé leur sang. Les nombreuses populations qui sont venues de toutes les parties du monde chercher dans notre ville le bien-être et la fortune savent-elles ce qu'il a fallu d'énergie, de vaillance et de dévouement pour l'empêcher de périr à son berceau? Il est bon de le leur apprendre.

Les noms des Maisonneuve, des LeMoynes, des Closse, des Mance, des LeBer, des Bourgeois, des Dollard, devraient être inscrits en lettres d'or sur le marbre de nos monuments, sur la pierre de nos édifices publics, de nos collèges et de nos écoles. Leurs vertus, et leur héroïsme forment la meilleure part de notre avoir, de notre héritage national.





CHARLES LeMOYNE

Premier baron de Longueuil.

L'aîné de cette famille de héros naquit à Montréal, en 1656, et reçut au baptême le nom de Charles. Il hérita de son père, non seulement son nom mais encore sa vigueur d'esprit et de corps, son habileté, une bravoure à toute épreuve, un patriotisme ardent, une volonté de fer, un zèle inlassable pour la gloire de Dieu et du Roi.

Charles et ses frères naquirent et grandirent dans une atmosphère de vertu, de piété, de courage et de dévouement. L'exemple d'un père héroïque et le récit de ses exploits devaient naturellement impressionner fortement leurs âmes et les pousser à l'imiter, à marcher sur ses traces.

Aussi, lorsqu'il sont capables de porter un fusil, ils prennent part aux expéditions les plus dangereuses, aux courses les plus fatigantes, en hiver, à la raquette, à travers les forêts, l'été, en canot d'écorce, sur les eaux de nos grands fleuves et de nos grands lacs.

Ce sont presque des enfants encore et déjà ils ont des corps capables de supporter toutes les fatigues,

ils ont des âmes que rien n'effraie, ils sont remarqués, admirés; on dit qu'ils ressemblent à leur père. Celui-ci entend cela et il est heureux, il est fier de ses fils et se fait un devoir et un plaisir de les former, de les mettre en état de se distinguer dans la carrière des armes. Charles, l'aîné, à peine âgé de seize ou de dix-sept ans, est envoyé en France; il entre dans l'armée, fait la campagne de Flandre sous le maréchal d'Humières, se distingue et obtient le grade de lieutenant d'infanterie. Sa bonne mine, son intelligence et sa bravoure le font remarquer, non seulement sur les champs de bataille, mais encore dans les salons où l'on était curieux de voir cet enfant de la Nouvelle-France, de l'entendre parler de cette terre lointaine et sauvage, et raconter les actes de vertu et d'héroïsme des foadateurs de Québec et de Villemarie, de leurs lutttes contre les sauvages, de leurs souffrances et de leurs sacrifices.

En 1683, il épousait une jeune fille d'excellente famille, Claude-Elizabeth Souard, sœur du chevalier Dominique Souard d'Adoucourt, brigadier des armées du Roi, et nièce de Gabriel Souard, premier curé de Villemarie. Les récits peu rassurants des souffrances des premiers colons de Villemarie et des dangers qui les menaçaient, ne l'empêchèrent pas d'épouser le jeune lieutenant canadien et de le suivre au Canada. L'amour fut plus fort que la crainte.

Lorsque son père mourut en 1685, Charles Le

Moyne, qui avait hérité de la seigneurie de Longueuil, alla s'établir avec sa jeune épouse sur ses terres, à quelques pas du fleuve Saint-Laurent, et y construisit, à peu près à l'endroit où s'élève la belle église de Longueuil, un château ou plutôt un fort considérable dont on trouve la description dans la lettre de noblesse qui érigea la seigneurie de Longueuil en baronnie.

“ Il a fait bâtir à ses frais, disait Louis XIV, un fort flanqué de quatre bonnes tours, le tout de pierre et maçonnerie avec un corps de garde, plusieurs grands corps de logis et une très belle église, le tout décoré de toutes les marques de noblesse, avec une basse-cour dans laquelle il y a grange, étable, bergerie, colombier et autres bâtiments, tous de maçonnerie, enfermés dans le dit fort.”

Louis XIV ajoutait dans sa lettre que le fort de Longueuil avait puissamment contribué à la conservation des habitants des seigneuries voisines.

En effet, ce fort servit plus d'une fois de refuge aux colons dans leurs luttes contre les féroces Iroquois; il exista plus d'un siècle et fut incendié, en 1792. Les pierres de ses murs servirent à la construction de l'ancienne église de Longueuil.

M. de Longueuil construisit de plus un moulin à farine et une brasserie, et fit défricher et mettre en état de culture les terres fertiles qui faisaient partie de sa riche seigneurie, entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu.

Mais ces travaux considérables ne l'empêchèrent

pas de prendre part aux expéditions et aux combats qui eurent lieu contre les Iroquois ou contre les Anglais.

Nommé major de Montréal en 1683, en remplacement de M. Bizard, il marchait à la tête des miliciens de Montréal, dans la fameuse expédition entreprise en 1688 par le gouvernement Denonville pour châtier la perfidie des Iroquois.

Il contribua beaucoup au succès de cette expédition avec son frère LeMoyne de Sainte-Hélène, et fit preuve d'une bravoure et d'une habileté dont le gouverneur fit les plus grands éloges dans une lettre à la cour de France.

L'année suivante, en 1689, il était à la tête de la petite troupe qui, après l'horrible massacre de Lachine, voulut venger les malheureuses victimes de cette boucherie. Mais la vaillante troupe fut surprise et cernée par les Iroquois qui la décimèrent à bout portant, tuèrent ou firent prisonniers la moitié de ceux qui en faisaient partie. M. de Longueuil, au premier rang des combattants, eut le bras fracassé et ne put échapper aux Iroquois que grâce au dévouement de quatre sauvages alliés qui le transportèrent au fort Rémy (Lachine).

L'année suivante, en 1690, il était au fameux siège de Québec, immortalisé par la fière réponse de Frontenac à la sommation de l'envoyé de l'amiral Phipps : " Dites à votre maître que je lui répondrai par la bouche de mes canons."

Son frère, le brave de Sainte-Hélène, était à son côté lorsqu'une balle anglaise lui broya une jambe, lui infligeant une blessure dont il mourut, et lui-même aurait été tué si sa corne à poudre n'avait amorti la balle qui le frappa au côté.

Ils avaient réussi à arrêter la marche de l'armée de terre des Anglais qui devait attaquer Québec du côté de la rivière Saint-Charles, et contribuèrent à décourager l'amiral Phipps et à le décider à abandonner son entreprise.

La belle conduite de M. de Longueuil au siège de Québec accrut sa réputation et son prestige auprès des représentants du Roi et de ses concitoyens qui l'appelaient le Macchabée de Montréal. Ce nom de Macchabée fut ensuite étendu, par certains historiens, à tous les membres de la famille, aux sept aînés spécialement.

M. de Longueuil put, après le siège de Québec, retourner à sa seigneurie et continuer ses travaux de défrichement. Nouveau Cincinnatus, il laissait l'épée pour la charrue et faisait preuve, dans les arts de la paix, de l'activité, de l'intelligence et de l'énergie qu'il avait déployées sur les champs de bataille. Grâce à son esprit d'entreprise et à la bienveillance du Roi, il agrandissait sa seigneurie, s'enrichissait et activait le progrès et la prospérité de Longueuil, dont la population doublait dans l'espace de dix-sept ans.

Afin de reconnaître d'une façon éclatante les ser-

vices qu'il avait rendus à la colonie et de prouver que la conduite de ceux qui, loin de la France, travaillaient à sa gloire et à son expansion, était appréciée, Louis XIV, en l'année 1700, érigeait en baronnie la seigneurie de Longueuil par un édit dans lequel, après avoir fait l'éloge du nouveau baron et de sa famille, il disait :

"A ces causes, avons créé, érigé, élevé et décoré, créons, érigeons, élevons et décorons la dite terre et seigneurie de Longueuil en titre et nom et dignité de baronnie, voulons qu'il se puisse dire, nommer et qualifier Baron, etc., etc."

Trois ans plus tard, en 1703, il était fait chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, major de Montréal en 1706, et lieutenant du roi en 1710, gouverneur des Trois-Rivières en 1720 et gouverneur de Montréal en 1724. A la mort du marquis de Vaudreuil, on crut dans la colonie, et il espéra lui-même, qu'il serait nommé gouverneur du Canada. Mais la Cour de France ne voulut pas pousser jusqu'à ce point la reconnaissance pour les services rendus par Le Moyne et sa famille; elle était opposée en principe à la nomination d'un Canadien comme gouverneur du Canada. On ne doit pas être étonné de trouver le même sentiment dans les cercles officiels anglais.

En 1711, M. de Longueuil avait eu, encore une fois, l'occasion de donner une preuve de sa loyauté et de son zèle pour la défense de la colonie. Une armée de trois à quatre mille hommes, partie de New-York, s'avancait sur Montréal pendant qu'une flotte

considérable faisait voile vers Québec. M. de Longueuil qui remplissait les fonctions de gouverneur en l'absence de M. de Ramesay, entreprit de barrer le chemin aux envahisseurs, en se rendant à Chambly à la tête d'un corps peu considérable de miliciens et de volontaires réunis à la hâte. La résistance paraissait impossible et les gens de Montréal étaient dans la consternation. Mais les LeMoynes n'ont jamais compté le nombre de leurs ennemis. M. de Longueuil communiqua son ardeur à ses hommes, et ils partirent bien décidés à mourir jusqu'au dernier afin d'empêcher l'ennemi d'arriver à Montréal.

M. de Longueuil, qui était un croyant sincère, avait ordonné de placer à la tête de sa troupe l'étendard de la Sainte Vierge que Mlle LeBer avait fait et brodé avec le talent artistique dont le vestiaire de Notre-Dame renferme des preuves éclatantes.

Mais la destruction de la flotte anglaise sur les récifs de l'Île-aux-Œufs, dans le golfe Saint-Laurent, arrêta, dans sa marche, l'armée de terre qui rebroussa chemin et s'en retourna à New-York.

C'est pour remercier le Ciel de sa protection en cette circonstance critique, que fut construite une chapelle, sous le titre de Notre-Dame-de-la-Victoire, laquelle fut remplacée plus tard par Notre-Dame-de-Pitié. Il y a quelques années la hache du progrès a démoli ce sanctuaire vénéré, cette relique d'un passé glorieux. Les exigences du commerce et de l'industrie sont parfois cruelles.

Outre la seigneurie de Longueuil que plusieurs concessions avait agrandie, le baron possédait encore les seigneuries de Belœil et de Châteauguay dont le défrichement et la mise en valeur étaient l'objet constant de ses travaux. Lorsqu'il était à Longueuil, il s'occupait des œuvres paroissiales, prenait part aux assemblées des habitants qui portaient le plus grand respect à sa personne et à ses paroles. Son esprit d'économie ne l'empêcha pas d'être généreux et charitable pour les œuvres religieuses et nationales. Il donna les terrains de l'ancienne église, du cimetière et de la commune de Longueuil, et ne refusa jamais l'aumône qu'on lui demandait pour les pauvres et pour des fins religieuses.

Devenu veuf vers l'année 1720, le baron avait épousé Marie-Marguerite LeGardeur de Tilly, veuve de M. de Saint-Ours. De son premier mariage il avait eu huit enfants, dont les deux plus célèbres furent Charles et Paul-Joseph qui devint le chef de la seconde branche des LeMoynes de Longueuil. L'aînée de la famille, Marie-Elizabeth, avait, toute jeune encore, brillé à la cour de France où elle avait rempli auprès de la duchesse d'Orléans des fonctions recherchées par les femmes de la noblesse.

Mais les plaisirs de la cour, les jouissances de la grandeur et les mœurs faciles du temps, loin de la séduire, effrayèrent sa vertu et lui donnèrent le goût de la vie religieuse. Elle revint au Canada et entra à l'Hôtel-Dieu de Québec où, sous le nom de Marie-

de-l'Enfant-Jésus, elle donna l'exemple de toutes les vertus et mourut, à l'âge de vingt-sept ans.

Le 27 juin 1729, Villemarie pleurait la mort de Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, et toute la Nouvelle-France prit part à son deuil, car elle avait perdu l'un de ses plus nobles, de ses plus utiles enfants, l'un de ses défenseurs les plus braves et les plus dévoués.





CHARLES LeMOYNE

Deuxième baron de Longueuil.

Charles LeMoyne, deuxième baron de Longueuil, marcha sur les traces de son père et de son grand-père; il fut comme eux vigoureux de corps et d'esprit, brave et loyal, dévoué à sa famille, à son pays. Il naquit au château de Longueuil, le 13 octobre 1687, et fut baptisé par son oncle maternel, Gabriel Souard, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice et curé de Villemarie. Il eut pour parrain son oncle, le brave Jacques de Sainte-Hélène, et pour marraine Anne Robutel, fille du seigneur de l'Ile Saint-Paul.

A l'exemple de son père et de plusieurs autres membres de la famille LeMoyne, il alla tout jeune apprendre en France le métier des armes et entra dans la marine en qualité de garde-marine. Grâce à sa bonne conduite et à ses aptitudes militaires, il devint en peu de temps lieutenant, puis capitaine.

A son retour au Canada, il prit part à plusieurs expéditions et fit honneur au nom qu'il portait. En 1726, son père, alors gouverneur de Montréal et commandant général des armées du Roi dans la

Nouvelle-France, lui donnait le commandement des troupes à Niagara, où il continua de servir avec distinction.

En 1733 il était nommé major de Montréal et, l'année suivante, le gouvernement français, toujours heureux de rendre hommage à la valeur et à la loyauté des LeMoyne, lui accordait la décoration si recherchée de l'ordre militaire de Saint-Louis.

En 1740, le marquis de Beauharnois, gouverneur du Canada, le chargeait d'aller à la Louisiane, à la tête d'un détachement composé de Canadiens et de sauvages, pour porter secours à Bienville dans sa lutte contre les Chicasas.

Les historiens disent que les Canadiens hésitèrent à partir pour cette expédition lointaine, mais qu'une fois partis ils se distinguèrent comme de coutume par leur courage et leur endurance. Toutes les fois qu'une expédition exigeait de l'énergie, du courage et une grande vigueur corporelle, on s'adressait aux gens de Montréal, aux "capots bleus", comme on les appelait, et le commandement en était toujours confié à un LeMoyne.

En 1749, le baron de Longueuil devenait gouverneur de Montréal, à l'exemple de son père, et à la mort de M. de la Jonquière, en 1752, il voulut le remplacer comme gouverneur général de la Nouvelle-France, mais il ne réussit pas plus que son père à obtenir ce poste élevé, qu'on recherchait en France et qui fut accordé au marquis Duquesne de Menne-

ville. Il avait administré les affaires de la Nouvelle-France pendant dix-huit mois, à la satisfaction générale.

Il fit preuve d'énergie et de clairvoyance lorsque Bigot voulut le décider à porter la guerre sur l'Ohio pour en chasser les Anglais. Il refusa, disant qu'il serait impolitique et dangereux de soulever les Iroquois établis sur les bords de cette rivière et qui avaient bien le droit de faire le commerce avec les Anglais. Il ajoutait que le seul moyen pratique et raisonnable d'empêcher ce commerce était de fournir aux Iroquois les marchandises dont ils avaient besoin. Comme son père, il était toujours d'avis d'éviter ce qui était de nature à provoquer ces redoutables sauvages, à les jeter du côté des Anglais. Malheureusement, ces conseils ne furent pas toujours suivis, et, comme le dit M. Ferland, les événements qui suivirent prouvèrent que M. de Longueuil avait eu raison d'éviter une guerre qui ne lui paraissait propre qu'à entraîner son pays natal à sa ruine. Elle eut cependant lieu, un peu plus tard, cette guerre fatale; elle commença sur les bords de l'Ohio et, malgré des victoires éclatantes, malgré l'héroïsme de Montcalm et de ses troupes, elle se termina par la désastreuse bataille des Plaines d'Abraham. Durant tout le cours de cette longue guerre de Sept Ans, spécialement dans les campagnes qui eurent lieu sur l'Ohio, les Iroquois furent d'un grand secours aux Anglais.

Le baron de Longueuil n'eut pas le chagrin de voir passer sous une domination étrangère cette Nouvelle-France dont son grand-père avait protégé le berceau, pour laquelle son père et ses oncles, les d'Iberville, les de Maricourt, les de Sainte-Hélène, les de Bienville, les de Châteauguay et plusieurs autres membres de sa glorieuse famille avaient si vaillamment combattu et versé leur sang. Il mourut le 17 janvier 1755, à l'âge de soixante-sept ans.

De son mariage avec Charlotte-Catherine de Gray étaient nés seize enfants, dont la plupart moururent jeunes.

Charles-Jacques, l'aîné des fils, hérita de la baronnie de Longueuil. Il naquit le 26 juillet 1724, et eut pour parrain, à son baptême, Daniel Liénard de Beaujeu, le vainqueur de la Monongahéla.

Né soldat, comme tous les LeMoyne, il entra jeune au service du Roi, conquist en peu de temps le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. En 1754, il épousait Marie - Catherine - Fleury d'Eschambault et, l'année suivante, à la mort de son père, devenait troisième baron de Longueuil. La vie lui souriait et tout lui promettait une longue et brillante carrière, lorsqu'il fut appelé à prendre part, à la tête d'un parti de sauvages, à la funeste expédition du baron Dieskau contre le fort Édward.

Les troupes françaises, trahies par les sauvages, furent mises en déroute, et le détachement que commandait M. de Longueuil tomba dans une embus-

cade où il fut décimé; le brave baron lui-même dut périr dans cette déplorable affaire, car on ne le revit plus. L'on sait seulement qu'il fut vu en avant de sa troupe, ralliant ses soldats et s'exposant aux balles de l'ennemi, que, blessé au bras, il continua de s'avancer et de donner l'exemple de la bravoure jusqu'au moment où il disparut. Mais comme son corps ne put être retrouvé, Mme de Longueuil ne voulut pas prendre le deuil, et lorsque les deux jumelles qu'elle mit au monde, quelque mois plus tard, furent baptisées, elle refusa de reconnaître que leur père était mort. Pendant plusieurs années, elle l'attendit, espérant qu'il avait été fait prisonnier et qu'un jour il reviendrait. Toutefois, quinze ans plus tard, ayant perdu tout espoir, et, jeune encore, elle se décida à se remarier et accepta la main de l'honorable William Grant, receveur-général du Canada.

Elle n'eut pas d'enfant de ce second mariage. Ses deux filles issues de son premier mariage, l'aînée mourut très jeune et l'autre, Marie-Charles-Joseph, hérita de la baronnie de Longueuil. A l'exemple de sa mère, elle épousa un Anglais, un Grant, capitaine dans l'armée anglaise.

La branche aînée de la grande et glorieuse famille des LeMoyne s'était éteinte avec le quatrième baron de Longueuil dans un linceul de gloire, sur un champ de bataille. Elle n'était plus représentée que par des femmes, qui lui firent perdre son caractère national en épousant des Anglais. Elle se fit anglaise, des

LeMoyne portèrent le nom de Grant, la baronnie de Longueuil, fruit de près d'un siècle de combats contre les sauvages et les Anglais, devint anglaise.

On ne peut s'empêcher de regretter de voir ainsi disparaître une famille si française, si nationale. Mais tel a été le sort de la plupart de nos grandes familles canadiennes-françaises; presque toutes, ou du moins plusieurs, ont été dénationalisées par les femmes et leurs descendants portent des noms anglais. C'est un fait regrettable mais facile à expliquer. Après la cession du Canada à l'Angleterre, après le départ pour la France des fonctionnaires et des officiers français, avec qui les veuves ou les filles de nos seigneurs pouvaient-elles contracter mariage? En dehors de la haute société anglaise, qui les recherchait, il n'y avait en réalité que des paysans, des habitants ruinés par la guerre et possédant peu la mentalité, l'éducation et les manières agréables qu'elles désiraient chez un mari.

Maintenant, il faut bien avouer qu'en général leur choix fut excellent et que leurs maris anglais furent des hommes distingués, sympathiques aux Canadiens-français et à leurs institutions religieuses et nationales, et que plusieurs d'entre eux ont même fondé des familles canadiennes-françaises et catholiques.

Le nom honorable de Longueuil ne disparut pas avec le troisième baron, mais il continua d'être illustré par le chevalier de Longueuil, Paul-Joseph Le

Moyne, chef de la branche cadette de la famille du premier baron de Longueuil, et par son fils, Joseph-Dominique-Emmanuel, connu sous le nom de colonel de Longueuil.

Le chevalier de Longueuil, à la mort du troisième baron, réclama le droit de porter le titre de baron, étant le seul et dernier descendant mâle du premier baron.

Du consentement mutuel des parties intéressées, la question fut soumise à six des plus éminents avocats de Paris, qui décidèrent que Marie-Charles-Joseph LeMoyne, fille du troisième baron, avait seule droit au titre et à la propriété de la baronnie.

Le chevalier de Longueuil se soumit de bonne grâce à cette décision.

Il fit, lui aussi, son éducation militaire en France et, à l'âge de dix-sept ans, il était lieutenant dans le régiment de Normandie.

De retour au Canada, il fit preuve de bravoure et d'habileté diplomatique, fut chargé de missions importantes, nommé gouverneur des Trois-Rivières et commandant de la citadelle de Québec, créé chevalier de Saint-Louis. Il se distingua dans les campagnes glorieuses qui précédèrent la cession du pays à l'Angleterre et passa les dernières années de sa vie en France où il mourut en 1778.

Son fils, le colonel de Longueuil, fournit, lui aussi, une carrière militaire brillante, prit part comme son père aux dernières campagnes de Montcalm,

resta au Canada après la cession et y mourut après avoir occupé les positions militaires les plus importantes. Il fut même nommé membre du Conseil législatif et exécutif sous l'administration de lord Dorchester. Mais les membres des vieilles et nobles familles canadiennes-françaises qui restèrent au pays après la cession, ne jouèrent pas en général dans notre monde politique un rôle brillant. Soldats avant tout, habitués à l'obéissance et au respect de l'autorité, recherchés, courtisés par les gouverneurs et les fonctionnaires anglais qui fréquentaient leurs salons, ils montrèrent peu de zèle pour l'administration des affaires publiques et pour la cause populaire. Ils subissaient naturellement l'influence du milieu où ils vivaient et de leurs relations sociales avec le grand monde anglais.

L'ère héroïque de ces grandes familles, comme celle de la Nouvelle-France, finit lorsque le drapeau français disparut des murs de Québec pour faire place au drapeau anglais. Le règne du soldat était passé et celui de l'homme de loi, du législateur, commençait. Ce n'était plus sur les champs de bataille mais dans l'arène parlementaire que les Canadiens allaient avoir à se distinguer.

J'ai cru devoir limiter mon travail sur la famille LeMoyne à la biographie de Charles LeMoyne, de son fils aîné et de son petit-fils, vu qu'on trouve dans l'*Histoire des Macchabées* par Marmette tous les renseignements désirables sur les autres membres de cette illustre famille.

Je dois en grande partie mes renseignements sur la famille LeMoyne aux ouvrages et mémoires de Dollier de Casson, de Faillon, de Garneau, de Marmette et de Jodoin & Vincent.



GARNEAU ET SON ŒUVRE

L'un de nos écrivains les plus brillants, l'abbé Casgrain, a fait une biographie intéressante de notre célèbre historien Garneau; il a rendu un hommage éclatant au talent, aux vertus, au patriotisme de ce grand Canadien. Il l'a remercié d'avoir tant contribué à réhabiliter ses compatriotes dans l'opinion d'hommes éminents de l'Europe et des Etats-Unis, en levant le voile qui couvrait leur glorieux passé. Il n'y a qu'une opinion sur la grandeur du service rendu par M. Garneau à la patrie canadienne.

On trouve dans cette biographie des lettres intéressantes écrites par M. Garneau à des hommes distingués du Canada ou de France. Il y exprime des opinions, des observations de haute portée sur notre situation politique et sur les moyens à prendre pour conserver notre influence nationale. Vu la situation que nous occupons au Canada, en Amérique, au point de vue du nombre, il conseillait la tolérance, l'esprit de conciliation et la modération, afin d'éviter des conflits dangereux avec des majorités puissantes. Pour justifier les vues qu'il avait

exprimées sur le principe de la liberté de conscience, il écrivit en 1854 à M. Moreau, de France :

“ En effet, sans ce principe protecteur, où les catholiques en seraient-ils dans l'Amérique du Nord avec les huit-dixièmes de la population protestante et des gouvernements partout protestants ?

“ C'est en blâmant tous les actes dus à l'esprit d'exclusion que l'on désarme les préjugés et que l'on peut espérer de voir exister une liberté qui fait la sauvegarde du catholicisme dans le nouveau monde. La conduite du peuple américain envers le légat du pape, Mgr Bedini, prouve que ces préjugés ne sont pas encore effacés, et qu'il faudra agir encore longtemps avec beaucoup de prudence pour éviter les discordes.

“ C'est aussi à l'aide de ce principe de tolérance que j'ai pu défendre les catholiques canadiens contre les attentats du gouvernement protestant de l'Angleterre, après la conquête. Le blâme que j'avais porté contre le gouvernement français donnait de la force à mes paroles, aux yeux des protestants eux-mêmes, lorsque je blâmais leur conduite depuis qu'ils étaient les maîtres, et ne laissait rien à me répondre.

“ Avec le protestantisme en majorité et au pouvoir, on ne saurait prendre trop de précautions dans ses arguments pour n'être pas tourné ; et nous, pauvres Canadiens, nous avons, non seulement le protestantisme, mais l'anglicisation en face, nous menaçant de tous côtés...”

Afin de rendre hommage au patriotisme, à l'esprit sagace et lumineux de notre historien national, je ne puis résister au désir de publier quelques extraits d'une autre lettre écrite par M. Garneau à lord Elgin.

Après avoir dénoncé les attentats dont ce gouverneur avait été victime, parce qu'il avait voulu être juste envers les Canadiens-français, il disait :

“ Si ces gens ont pu se porter à de pareils attentats aujourd'hui, de quelle manière ne devaient-ils pas agir envers

les Canadiens-français, qu'ils traitaient d'étrangers et de vaincus, lorsqu'ils avaient le pouvoir de les dominer ?

"En jugeant ainsi, par comparaison, Votre Excellence peut facilement se rendre compte de la cause des dissensions qui ont déchiré ce pays pendant si longtemps, et du désespoir qui a fait prendre les armes à une partie des Canadiens de 1837."

M. Garneau dit ensuite que si les Canadiens-français ont si souvent supporté les injustices, ce n'est *ni la crainte ou la timidité qui les ait empêchés de secouer le joug*. Puis il continue :

"Je n'ai pas besoin d'ajouter que si les Etats-Unis étaient français ou le Canada tout anglais, celui-ci en ferait partie depuis longtemps, car la société dans le nouveau monde étant essentiellement composée d'éléments démocratiques, la tendance nationale des populations est de revêtir la forme républicaine."

Maintenant, on lira avec le plus grand intérêt les observations si sages qui suivent :

"J'en ai peut-être dit assez pour faire voir que ceux qui veulent réduire les Canadiens-français à l'ilotisme, — car leur transformation nationale, si elle doit avoir lieu, ne peut être que l'œuvre du temps, — ne le font point dans l'intérêt du grand Empire, ce sont les intérêts canadiens-français qui ont empêché jusqu'à présent le Canada de tomber dans l'orbite de la république américaine ; que l'Ecosse, avec des lois et une religion différentes de celles de l'Angleterre, n'est pas moins fidèle que cette dernière au drapeau britannique, et que sur le champ de bataille, le montagnard calédonien ne cède point sa place au grenadier anglais, malgré son dialecte national. De tout cela, il résulte à mes yeux qu'il est de l'intérêt de la Grande-Bretagne de protéger les Canadiens, comme il est de l'intérêt d'un propriétaire prudent d'entretenir surtout la base d'un édifice pour le faire durer plus longtemps ; car il est impossible de prévoir quel effet la perte de l'Amérique britannique et son union avec les Etats-Unis auraient avec le temps sur la puissance commerciale de l'Angleterre."

L'esprit clairvoyant de Garneau avait prévu la ligne de conduite que notre situation politique et nationale imposerait à nos hommes publics. Aussi ont-ils tous donné des exemples frappants de modération, de tolérance et d'esprit de conciliation.

En 1841, Lafontaine se soumettait à l'Acte d'Union contre lequel il avait protesté, et en arrachait, à force d'énergie et de prudence, nos libertés politiques les plus chères.

En 1851, Morin, le vertueux et patriote Morin, s'alliait au fanatique McNab, et les Taché, les Chauveau et les Cauchon l'approuvaient.

En 1854, Cartier formait avec Macdonald, qui, comme McNab, avait pris part à l'incendie du Parlement, une alliance qui dura plus de vingt ans, et, en 1864, afin d'établir la Confédération, il donnait la main à George Brown, l'ennemi le plus acharné de nos institutions religieuses et nationales.

Inutile de dire que Laurier, pendant vingt-cinq ans, poursuivit cette politique de conciliation, de tolérance et de modération.

Mais cela ne veut pas dire que nous devons appliquer cette politique sans réserve, sans restriction, au mépris de certains principes, au détriment de notre honneur, de notre dignité nationale. Tout dépend des circonstances et des exigences du temps, de l'importance de l'objet et des résultats en vue.

On voit que dans ses lettres privées, comme dans son Histoire du Canada, M. Garneau fait preuve

du même souci de vérité, de franchise, d'impartialité et de patriotisme, que toujours il plaide la cause de ses compatriotes, les recommande à la sympathie, à la considération des autorités anglaises et démontre que l'Angleterre a tout intérêt à les traiter avec justice, à leur laisser conserver leur caractère national.

On peut différer d'opinion avec M. Garneau sur certaines matières, mais, en somme, son Histoire du Canada mérite d'être étudiée et admirée, car elle nous apprend à honorer nos ancêtres, à apprécier leurs vertus et leur dévouement, et elle offre des exemples et des conseils salutaires à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du Canada, à la conservation de notre nationalité.

Elle explique aussi à nos concitoyens d'origine anglo-saxonne notre attachement à l'héritage glorieux de nos ancêtres, elle justifie notre détermination de conserver une nationalité qui nous a été transmise au prix de si grands sacrifices.





LOUIS LABRECHE-VIGER

(1871)

Vendredi matin, le vingt-six avril 1871, M. Labrèche-Viger arrivait de Québec chez son beau-frère, M. Rodolphe Laflamme, où demeurerait sa famille. Il était indisposé et les médecins lui avaient conseillé de prendre du repos. Le lendemain, samedi soir, vers six heures, il appela M. Laflamme qui partait pour la ville, et lui reprocha de ne pas aller le voir plus souvent.

— Le médecin m'ayant dit que tu avais besoin de repos, lui dit M. Laflamme, j'ai craint de te troubler.

— Du repos ! reprit M. Labrèche-Viger, c'est vrai, j'en ai besoin, et je vais en prendre pour longtemps.

M. Laflamme lui dit de dissiper ce sentiment de tristesse et partit, le laissant avec sa femme et ses enfants.

Aussitôt après le départ de M. Laflamme, M. Labrèche, qui se promenait dans sa chambre, se jeta sur le lit, une convulsion le prit, sa femme eut à peine le temps de courir à lui, pour recevoir son dernier soupir.

La nouvelle de cette mort subite retentit tristement dans le cœur de ses nombreux amis.

" Mourir, après une vie si agitée au moment du succès ! Quelle fatalité ! " disait-on de tous côtés.

Louis Labrèche naquit à Terrebonne, d'une respectable famille de cultivateurs qui trouva le moyen de le mettre au collège de Montréal, où il fit des études brillantes. Il eut pour compagnons de classe, deux cousins germaines, MM. Prévost et Limoges, qui devinrent, le premier, curé de Montréal et l'autre de Sorel. Labrèche prit la soutane en même temps qu'eux, mais il la laissa, au bout de deux ans, pour se livrer à l'étude du Droit.

C'était l'époque des grandes luttes constitutionnelles.

M. Denis-Benjamin Viger s'était séparé de Lafontaine et du parti libéral sur la question du patronage, il venait même de s'allier à Draper pour former une nouvelle administration, à la place du ministère Baldwin-Lafontaine.

Allié à la famille Labrèche, M. Viger connaissait le jeune Louis; comme il n'avait pas d'enfants, il crut qu'il ne pouvait faire mieux que de protéger un jeune homme dont les talents donnaient les plus belles espérances. Il l'appela auprès de lui, lui communiqua ses projets, le convainquit de la justesse et de l'opportunité de la position qu'il venait de prendre vis-à-vis du parti libéral, et le fit consentir à accepter la rédaction de *l'Aurore des*

Canadas. Quelques temps après, pour plaire à son protecteur, qui se montrait très satisfait de sa conduite et de ses écrits, il prit son nom et consentit dès lors à s'appeler Labrèche-Viger.

Mais, malgré le prestige de ses services passés et la confiance qu'on avait dans son patriotisme, M. Viger ne put se faire approuver de s'être séparé de ses amis politiques. Le Bas-Canada presque tout entier se rangea du côté de Lafontaine. Cette réprobation énergique de la politique qu'il soutenait, ébranla les opinions de Labrèche-Viger, et comme il était d'un caractère franc et indépendant, il dit, un jour, à son protecteur ce qu'il pensait, et lui annonça qu'il ne pouvait le soutenir plus longtemps.

C'était une époque où cette indépendance n'était pas aussi rare que maintenant.

Labrèche-Viger laissa l'*Aurore des Canadas* et se fit recevoir avocat.

En 1848 il fut nommé, avec M. Joseph Doutre, secrétaire d'une association fondée sous le patronage de Mgr Bourget dans le but de coloniser les cantons de l'Est. Dans la même année, il partait pour aller exercer la profession d'avocat à Terrebonne. Depuis cette époque, on a de la peine à le suivre, tant il change souvent de route.

De 1849 à 1851 on le trouve à l'*Avenir*, et des jeunes gens de talent qui rédigeaient ce journal, ce n'est pas celui qui écrivit les articles les moins énergiques. Il fut l'un des adeptes les plus enthousiastes.

siastes du libéralisme de l'époque, l'un des chefs les plus ardents du parti rouge.

Lorsque le *Pays* fut fondé en 1852, pour donner au parti libéral une direction plus sage et plus pratique, on lui en confia la rédaction qu'il ne garda que quelques mois. Fatigué de la politique et du journalisme, il chercha une carrière plus lucrative et entra dans le commerce, comme employé de la maison Hudon. Deux ans après, on le trouvait dans la Compagnie du Trust & Loan qu'il laissait pour entrer de nouveau dans la maison Ephrem Hudon, en qualité d'associé.

En 1858, il était à la tête de la croisade qui avait entrepris de réformer l'Institut Canadien. Dans les discussions violentes que cette lutte souleva au sein de cette société littéraire et dans la presse, il se distingua par ses discours et ses écrits.

C'est lui qui rédigea la protestation de la minorité, quand elle se retira pour fonder l'Institut Canadien-Français.

Nous croyons qu'il s'est autant trompé dans cette affaire que lorsqu'il écrivait dans *l'Avenir* des articles compromettants pour le parti libéral. Il aurait fait plus de bien en continuant de combattre les mauvaises doctrines, au sein même de l'Institut, qu'en le désertant pour fonder une autre institution destinée à végéter. Quelques mois de lutte lui auraient donné une majorité, au moyen de laquelle il aurait fait de l'Institut une institution vraiment

utile et nationale. Il a passé d'une extrême à l'autre, dans l'Institut comme dans *l'Avenir*, il a dépassé le but.

En 1861, il disait adieu au commerce pour entrer dans la politique, se présentait dans le comté de Terrebonne contre l'honorable Siméon Morin, qui commençait à décliner, et le battait par une majorité de trente voix. Ce fut une belle lutte.

Morin et Labrèche-Viger étaient alors deux des étoiles les plus brillantes qui se levaient à l'horizon politique; jeunes et instruits tous deux, doués de talents remarquables, ils avaient grandi dans les luttes politiques et avaient acquis une grande popularité, mais tous deux aussi ne justifèrent pas les espérances de leurs amis et de leur pays.

L'arène politique qui devait être le théâtre de leurs succès, fut pour eux, comme pour bien d'autres, l'écueil où ils brisèrent leur avenir.

Tristes naufrages! qui prouvent que le talent ne suffit pas pour traverser les séductions et les dangers de la politique.

En 1863, lorsque de nouvelles élections générales eurent lieu, à la demande du ministère Macdonald-Sicotte, M. Labrèche-Viger n'avait pas encore ouvert la bouche dans la Chambre d'Assemblée.

Malgré le mécontentement de ses amis, il fut encore réélu contre M. Morin, mais le ressort de l'énergie et de l'ambition était brisé chez lui; pendant quatre ans encore, en dépit des railleries de ses ad-

versaires et des sollicitations de ses amis, il resta silencieux. Aux élections suivantes, il ne parut pas dans le comté de Terrebonne, et il fit bien.

De 1863 à 1865, il avait été, en même temps que député, rédacteur à *l'Ordre*.

Après avoir été ecclésiastique, avocat, journaliste, marchand, député, il se livra à la métallurgie, à l'exploitation des fameuses mines de la rivière Moisie dans le golfe Saint-Laurent. Depuis longtemps des chimistes cherchaient vainement le secret de convertir le fer de ces mines en acier. Labrèche-Viger entreprit de trouver ce secret et après des années de recherches et d'expériences, il crut l'avoir trouvé et obtint des brevets d'invention au Canada, aux États-Unis et en Angleterre.

La grande difficulté à vaincre était d'empêcher les proportions de minerai et de charbon nécessaires à la fabrication de l'acier de s'altérer en fondant au contact de l'air.

Un jour, après avoir sacrifié bien des tonnes de charbon et de minerai, il s'avisa de couvrir le fourneau dont il se servait d'une couverture en verre. C'était cela ; le verre en fondant formait une couche qui protégeait le métal contre l'influence de l'air.

Une compagnie fut organisée pour exploiter, au moyen de ce procédé, les sables magnétiques de la rivière Moisie et bientôt sur les bords de la rivière Saint-Charles, à Québec, où elle avait son établissement, on va pouvoir contempler le résultat de ses travaux.

Lorsque M. Labrèche-Viger est mort, on devait faire, deux jours après, la première fonte; tout était prêt.

Il semblait avoir vaincu la fatalité; la mort seule, il semble, pouvait cette fois, l'empêcher d'atteindre le but. Mais pouvait-il penser à la mort? Cependant elle était à deux pas de lui.

Quelle existence brisée, entrecoupée de succès et de revers! Jamais rien de complet, de suivi, il manquait toujours un anneau à la chaîne qu'il forgeait. Lorsqu'on pensait qu'il allait enfin prendre sérieusement son essor dans les airs, il retombait à terre, on aurait dit qu'il lui manquait une aile.

Pourtant il avait tout ce qui en général assure le succès d'un homme, tout ce qui gagne la confiance et la sympathie publiques: un extérieur agréable, une physionomie intelligente et distinguée, des manières élégantes et pleines de cordialité, un esprit perspicace, un talent d'écrivain sobre, mais énergique et bien cultivé, une éloquence honnête et pratique qui portait la conviction dans les esprits.

Outre cela, il était franc, honnête, gentilhomme, généreux, toujours prêt à rendre service à sa famille, à ses amis, capable de se dévouer au succès d'une grande cause.

Il avait l'amour sincère de la patrie; le patriotisme n'était pas pour lui un vain mot. Nous l'avons entendu dire, une fois, des choses admirables sur ce sujet. "Vraiment, avait-il dit en terminant, il va

venir un temps où on aura honte de dire qu'on a du patriotisme ! ”

Comment se fait-il qu'avec tant de talent et de qualités, il n'ait pas fait plus de grandes choses ? Il est difficile de faire une analyse exacte de la vie et du caractère d'un homme, de saisir au milieu du labyrinthe de ses pensées et de ses sentiments, le fil conducteur. Certaines existences surtout sont difficiles à comprendre ; elles ressemblent à l'eau troublée, on voit bien l'effet, mais où est la cause ?

On remarque souvent chez beaucoup d'hommes de talent un esprit inquiet et agité, un immense besoin de distractions, une soif de bonheur, qu'ils ne savent trop comment éteindre. Il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi, toutes les facultés chez ces hommes étant plus développées que chez le commun des mortels, leurs désirs aussi sont plus grands et leur sensibilité plus vive. Il leur faut pour soutenir leur courage à travers les épreuves et les ennuis de la vie une force de caractère et un idéal qui leur manquent souvent.





PIERRE-MARTIAL BARDY

Le véritable mérite ne consiste pas à faire le plus de bruit et à soulever le plus de poussière sur son passage. Être bon citoyen tous les jours de sa vie, est plus difficile et méritoire que de l'être une fois par hasard, que d'accomplir un acte éclatant de patriotisme ou de vertu. Beaucoup d'hommes peuvent, dans un moment d'enthousiasme, sous l'empire d'une grande passion, faire une action remarquable, héroïque même, mais il en est peu qui puissent montrer comme le docteur Bardy une vie entière de bonnes œuvres, la continuité du dévouement et du sacrifice.

Le docteur Bardy descendait de la noble famille romaine des comtes de Bardi qui fut très puissante en Italie pendant plusieurs siècles, et donna même à la France une reine aussi vertueuse que belle. Au dix-septième siècle, Pietro-Lugi-Enries de Bardi, ne pouvant se plier au rôle secondaire imposé, à cette époque, aux cadets de famille, partit pour la France et s'établit à Brest.

Il avait neuf enfants, dont un petit garçon de dix ans, vif, espiègle et décidé, qu'il traitait avec trop de sévérité.

La vicomtesse de Bardi prenait en pitié l'enfant et cherchait vainement à tempérer les rigueurs de l'autorité paternelle.

Un jour que la correction avait été plus sévère et injuste que de coutume, la comtesse, irritée, prit une de ces résolutions extraordinaires dont ne sont capables que les âmes fortement trempées. Prenant son fils à part et faisant effort sur elle-même pour cacher ses véritables sentiments, elle dit d'un ton irrité :

“ Mon fils, sachez qu'un enfant entêté et désobéissant comme vous l'êtes ne peut que mériter la haine de son père et même de sa mère. Je regrette de vous le dire, mais votre conduite nous force à vous détester.”

L'enfant était étourdi comme on l'est presque toujours à cet âge, mais il était sensible et il aimait sa mère.

Ces reproches sanglants lui allèrent jusqu'au fond de l'âme, tombèrent sur son cœur comme des gouttes de plomb fondu. La pensée que sa mère elle-même le haïssait le tortura et le jeta dans un désespoir profond. En quelques heures, il vieillit de plusieurs années et retrouvant dans son âme tout l'orgueil et l'énergie des Bardi, il prit la ferme résolution de s'éloigner d'une maison où il était devenu même pour sa mère un objet de haine.

Son plan fut vite conçu et exécuté.

On était au printemps de l'année 1756. Une flotte composée de plusieurs vaisseaux appareillait dans le port de Brest; elle partait pour la Nouvelle-France avec Montcalm et les braves soldats que le roi avait chargés de défendre l'héroïque colonie. Se mêler aux porte-faix occupés à charger le vaisseau, et se cacher derrière les balles de marchandises ou de provisions était chose facile pour un enfant intelligent. C'est ce qu'il fit. Il y avait déjà quelques heures que la flotte voguait à pleines voiles sur l'océan lorsque le petit fugitif sortit de sa cachette et parut aux yeux étonnés de l'équipage. On le gronda, on lui fit toutes sortes de questions, et, comme il était trop tard pour le mettre à terre, on finit par lui trouver beaucoup d'esprit et de courage.

Pendant ce temps-là, on le cherchait à Brest. Après avoir tout fait pour le retrouver, on acquit la conviction qu'il avait dû tomber à l'eau en jouant sur les quais. Le vicomte et son épouse furent désolés et s'aperçurent qu'ils aimaient leur fils plus qu'ils ne pensaient, et se reprochèrent naturellement leur sévérité à son égard.

Arrivé à Québec, le jeune Bardi chercha de l'ouvrage, vécut pendant quelques semaines comme il put, et finit par trouver de l'emploi chez un parfumeur qui tenait boutique, rue St-Jean.

Il gagna en peu de temps les bonnes grâces de son patron, épousa sa fille, devint son associé et

plus tard son héritier et son successeur. Il laissa un fils qui continua son négoce et eut quatre fils : Pierre, Mathieu, Louis-Martial et Joseph.

C'est à Pierre, l'aîné, que fut léguée la maison de commerce.

C'était un garçon d'une rare beauté. Étant, un jour, à la porte de son magasin, il attire l'attention de Mlle Louise de Canchy qui, en le voyant, devint immédiatement éprise de lui.

Mais c'était une grande demoiselle que Louise de Canchy ; elle appartenait à une famille dont la noblesse se comptait par quartiers. Pierre Bardy était bien de noblesse aussi distinguée, seulement, on ne le savait pas et il l'ignorait lui-même ; malgré sa bonne et belle figure, il n'était, aux yeux de la famille de Canchy, qu'un roturier, un parfumeur.

On eut recours à tous les moyens, même à l'intervention de lord Dorchester, pour empêcher le mariage. Tout fut inutile, l'amour, comme de coutume, sortit vainqueur de la lutte. On se maria sans le consentement des parents, et, un an après, suivant l'usage, les vieux parents pardonnaient au jeune couple en contemplant dans un berceau le fruit de ses amours.

Le nouveau-né reçut au baptême les noms de Pierre-Martial. Après avoir fréquenté plusieurs écoles élémentaires, il entra au séminaire de Québec en 1811. Quatre ans après, il terminait sa rhétorique sous M. Hippolyte Hudon et avait pour compagnon de classe : Elzéar Bédard (plus tard juge

de la cour supérieure), Magloire Blanchet (archevêque de l'Orégon), Ignace Bourget (évêque de Montréal), S. Chartier, ptre, Paul Sarrault, Timoléon Kesnell, Célestin Gauvreau, Charles Defoy (notaire), Victor Hamel (père de Mgr Thos. Hamel, G. V.), Charles Panet (avocat et frère de l'hon. Louis Panet), F. Romain, P. Lorencelle, etc.

En philosophie, Pierre-Martial Bardy et Elzéar Bédard furent les deux plus brillants élèves de leur classe. Tous deux prirent la soutane et reçurent la tonsure des mains de Mgr Plessis. Le jeune Bardy devenu orphelin, à l'âge de quatorze ans, seul, sans protection et sans ressources, se sentait peu attiré vers le monde. L'état ecclésiastique seul d'ailleurs paraissait capable de satisfaire sa nature généreuse, son amour du bien. Pendant deux ans, il étudia la philosophie, au séminaire de Québec, et enseigna les belles-lettres et la rhétorique.

Parmi les hommes distingués qui furent ses élèves, citons : Sir Narcisse-Fortunat Belleau, l'illustre et honnête Auguste-Norbert Morin, le juge Bossé, le recorder Crémazie et M. le grand vicaire Mailoux.

Étant allé visiter, pendant les vacances, Messire Louis Bardy, curé de la Présentation, son oncle, le vénérable abbé le décida à renoncer à l'état ecclésiastique pour entrer dans le monde. Le jeune clerc hésita, réfléchit beaucoup et finit par se rendre aux conseils du bon prêtre.

Dans l'automne de 1821, on le trouve à Boucherville où l'abbé Tabeau l'avait appelé pour ouvrir une classe de latin. Il eut pour élèves: MM. Pierre-Claude Boucher de la Bruère, Charles de Grosbois, Joseph Weilbrenner, Henri Aubertin (plus tard registrateur du comté de Rouville et beau-frère du docteur Bardy), Aimé Dugas (oncle du juge Dugas), et Avila Weilbrenner.

Le cinq février 1822, il épousa Mlle Marguerite Archambault de la Présentation.

Comprenant que l'enseignement, dans un pays comme le nôtre, était la carrière la plus ingrate, il se décida à étudier la médecine, s'imposa beaucoup de privations, pratiqua l'économie comme on savait la pratiquer à une époque où des hommes distingués vivaient avec quatre à cinq cents piastres par année, et eut en 1820 le bonheur d'être reçu médecin après un examen des plus brillants. Il avait étudié sous les docteurs Brousseau et Vallée.

Il s'établit d'abord à Saint-Jacques et ensuite à Saint-Athanase et se fit, en peu de temps, une telle réputation, qu'une députation composée des citoyens les plus influents de Québec fut envoyée auprès de lui pour le prier d'aller s'établir à Québec. Il ne voulut pas abandonner sans raison les gens au milieu desquels il vivait heureux, estimé, et ne se décida que plusieurs années plus tard à aller se fixer à Saint-Roch.

Les labeurs d'une grande clientèle ne pouvaient

empêcher un homme comme M. Bardy de s'occuper des affaires du pays, à une époque où le patriotisme unissait sous le même drapeau tous les amis de la liberté. Son patriotisme était aussi connu que son habileté médicale. Partisan et admirateur de Papineau, il admirait hautement sa politique de résistance et travaillait de toutes ses forces à son triomphe.

Aussi, aux élections générales de 1834, le docteur Bardy, croyant que les hommes d'influence devaient payer de leur personne et donner l'exemple du patriotisme, consentit à accepter la candidature du comté de Rouville. La votation dura quinze jours, les bureaucrates furent battus à plate couture par les deux candidats patriotes Bardy et Carreau.

Le docteur Bardy prit place dans la Chambre au premier rang de la phalange libérale qui, serrée autour de son vaillant chef, lutta, dans les sessions de 1835 et 1836, contre les ennemis de nos libertés politiques. Personne n'était plus dévoué à M. Papineau. Un jour, voyant le tribun canadien qui venait de parler pendant trois heures, attaqué avec fureur par les députés bureaucrates, il se leva pour le défendre et le fit avec tant de succès, que M. Papineau cédant à l'émotion générale, s'élança, dans un mouvement généreux et spontané, vers son ami et lui dit en lui serrant la main :

“ Mon vaillant ami, vous m'avez non seulement rendu un service signalé, mais vous vous êtes fait bravement et noble-

ment le champion des intérêts sacrés de notre chère patrie. Aussi que notre amitié se resserre davantage, et je vous assure que si cette fois est la première que je vous cède ma place, elle ne sera certainement pas la dernière."

M. Papineau rendait au docteur Bardy confiance pour confiance, amitié pour amitié, il l'appelait l'un de ses meilleurs amis.

M. Papineau ne fut pas le seul homme distingué qui sut apprécier l'intelligence et le caractère du docteur Bardy. Lord Gosford le remarqua, l'estima, et, la première fois qu'il le vit, il le complimenta sur sa franchise, sa loyauté et son désintéressement. Il manifesta plus d'une fois l'estime qu'il lui portait, l'invitait à son Château, lui prenait familièrement le bras, quand il le rencontrait, pour causer des affaires publiques et avoir son opinion sur les questions brûlantes de l'époque.

Le docteur Bardy se fatigua vite de la politique; il fallait à son esprit studieux, à son âme douce et paisible une vie plus tranquille.

Voulant se consacrer à l'exercice de sa belle profession sur un théâtre digne de son ambition et de ses talents, il alla se fixer à Saint-Roch de Québec où on l'appelait depuis longtemps. Il était à sa place à Saint-Roch, au milieu de cette brave population aux fortes passions, à la tête un peu chaude quelquefois, mais au cœur si bon, si généreux, où l'âme et le corps offrent un champ si vaste aux opérations de l'homme de bien et de science.

A peine fut-il arrivé dans la vieille capitale que sa maison fut assiégée. Ils n'étaient que deux médecins, lui et le docteur Rousseau, pour satisfaire aux besoins de la clientèle, et il en aurait fallu quatre. Sa bonté, son zèle, son affabilité, ses succès lui firent bientôt une réputation considérable. Tout entier à ses devoirs, infatigable et d'une patience admirable, partant au premier appel, il n'a, pendant des années, dormi que trois ou quatre heures par nuit. Pendant vingt-cinq ans, il a été le serviteur dévoué de cette rude population de travailleurs de Saint-Roch; pendant vingt-cinq ans il s'est livré corps et âme à son service et a réalisé au milieu d'elle le type admirable du médecin tel que représenté dans le drame et le roman du "Médecin des Pauvres".

Quelques traits pris au hasard entre mille donneront une idée de sa charité.

Un jour, on l'appelle dans une pauvre famille atteinte du typhus. Le père, la mère et les cinq enfants, en proie au terrible fléau, étaient devenus des objets d'horreur pour leurs meilleurs amis, leurs plus proches parents; tout le monde les fuyait. Le bon docteur est touché de compassion, il s'installe en quelque sorte au chevet de ces infortunés, et non seulement il leur donne tous les secours de son art, mais les voyant dans le plus complet dénûment, il les nourrit, leur porte tous les jours du linge, des aliments, des bouillons, tisanes et autres potions que

son excellente femme, pour être de moitié dans sa charité, préparait de ses propres mains. Poussant le dévouement jusqu'à ses plus extrêmes limites, véritable sœur de charité, lui, l'homme délicat par excellence qu'une femme et une fille chéries traitaient comme un enfant, il donnait à cette famille abandonnée ces soins intimes qui répugnent aux natures les plus fortes. Il disputa à la mort avec acharnement ces pauvres gens et ne cessa de combattre que lorsqu'il eut remporté une victoire complète.

Cette victoire faillit lui coûter cher ; le terrible fléau l'atteignit lui-même ; un moment, il fut entre la vie et la mort. La mort, heureusement, eut honte de briser une pareille existence, d'enlever aux pauvres leur providence. Il guérit et se remit au travail.

Il avait un vieux serviteur — “le père Beaumont” — qui passait la plus grande partie de son temps à porter à droite et à gauche les aumônes de son maître. Un jour, le père Beaumont perdit patience et dit au bon docteur :

“ Ecoutez donc, pensez-vous qu'à mon âge je puis continuer longtemps encore à courir après tous les “quêteux” de la ville pour leur porter vos paquets, à monter et descendre des escaliers avec des paniers chargés. Tous les jours, du matin au soir, même la nuit, c'est la même chose, je n'arrête pas.”

— C'est vrai, père Beaumont, ce que vous dites là. Eh bien ! quand vous ne pourrez plus marcher, je prendrai votre place, j'irai moi-même, si ma vilaine jambe cassée me le permet, porter à ces pauvres gens ce qu'il leur faut."

L'une de ses dernières pensées, l'un de ses derniers battements de cœur fut pour les pauvres. Sur son lit de mort il biffa dans ses livres les comptes d'un grand nombre de personnes, et fit promettre à son épouse de ne jamais inquiéter ces pauvres gens. C'était sa dernière aumône ; elle représentait de quatre mille cinq cents à cinq mille piastres.

Sa probité était aussi grande que sa charité. Un jour, deux personnes se présentèrent à son bureau et lui offrirent cinq cents piastres s'il voulait seulement répondre en deux mots à une certaine question d'une nature un peu délicate. Elles n'avaient pas fini d'exposer leur affaire que le docteur Bardy se levant, indigné, leur disait de passer la porte. Le cas pourtant n'était pas grave ; pour cinq piastres aujourd'hui beaucoup de médecins ne se feraient pas scrupule de répondre à une pareille question.

L'instruction publique n'a pas eu dans notre pays de partisan plus dévoué, de protecteur plus généreux, elle a été après la médecine le principal objet de ses études et de son dévouement. Nommé inspecteur des écoles en 1852, il remplit les devoirs de cette charge avec un zèle et une intelligence que constatent ses nombreux écrits et discours.

Que de jeunes gens, d'hommes appartenant à toutes les classes de la société lui doivent leur éducation!

Toutes les œuvres qui avaient pour but d'instruire et de rendre le peuple meilleur et plus heureux trouvaient en lui un protecteur aussi ardent qu'éclairé. Comme il ne perdait jamais un instant, il trouvait le temps de tout faire, de s'occuper d'une foule de bonnes choses en dehors de sa profession. Bon écrivain, orateur agréable, fort instruit, il a écrit et parlé avec talent sur les sujets les plus variés, entr'autres : la médecine légale ou jurisprudence médicale, la botanique, l'horticulture, le magnétisme, la physique organique et inorganique, l'éducation des idiots et des imbéciles, l'instruction publique, etc.

La plus belle de ses œuvres, la preuve la plus éclatante de son patriotisme, fut la fondation, à Québec, de la belle Société Saint-Jean-Baptiste.

M. Duvernay avait en 1834, à une époque de luttes et de dangers, jeté les fondements de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

En 1842, au lendemain de l'Acte d'Union destiné à nous perdre, M. Bardy crut avec raison que les Canadiens-français n'avaient pas moins besoin qu'en 1834 de s'unir pour recommencer les combats de la liberté. Le 19 juin de cette année, dans une nombreuse assemblée convoquée, à l'hôtel de tempérance Maheux, du faubourg Saint-Roch, il démontrait la nécessité de fonder une grande association pour

célébrer la fête nationale. Sa proposition fut acceptée avec enthousiasme, on jeta immédiatement les fondements de la nouvelle société, le docteur Bardy en fut nommé président et M. N. Aubin, — l'un des fondateurs, — vice-président.

Huit jours après, la Saint-Jean-Baptiste était célébrée pour la première fois dans les murs de Québec. La vieille cité de Champlain, couronnée de fleurs et de drapeaux, fut belle et joyeuse comme une fiancée le jour de ses noces ; jamais elle n'avait paru si jeune. Une grand'messe des plus solennelles fut célébrée, et le sermon du jour fut prononcé par l'ex-abbé Chiniquy. On ne pouvait dans le temps choisir une voix plus éloquente.

Après la messe, il y eut procession à travers les principales rues de la ville, au milieu d'une population enthousiaste, et, le soir, un banquet magnifique réunissait deux cents convives. Comme c'était un vendredi, on s'abstint de viande et même de boissons alcooliques, ce qui n'empêcha ni les toasts ni les discours. Les orateurs de la circonstance furent le docteur Bardy et MM. Cauchon, Chauveau, Belleau, Aylwin, Étienne Parent, Auguste Soulard et P.-M. Derome. Inutile de dire après avoir cité ces noms, que les discours furent éloquentes.

Ce fut un jour de joie et de gloire pour la Société Saint-Jean-Baptiste et pour son dévoué fondateur et président.

Pendant plusieurs années, la Société ne voulut pas

avoir d'autre président. M. Bardy vit avec orgueil grandir et se développer, grâce à ses soins constants, cette enfant chérie de son patriotisme.

Mentionnons encore parmi les œuvres que Québec lui doit en grande partie, l'érection du monument de Sainte-Foye.

On avait posé en 1855 la pierre angulaire de ce monument destiné à honorer la mémoire des braves soldats tombés dans la dernière bataille des plaines d'Abraham. Cinq ans après, en 1860, il n'était pas encore achevé faute d'argent. M. Bardy était alors président de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il entreprit de compléter cette œuvre de reconnaissance nationale et se mit à l'œuvre avec l'activité et la persévérance qui le caractérisaient. Pendant trois ans, il écrivit, parla, mendia des souscriptions, devint importun même à force de sollicitations. Enfin, en mil huit cent soixante-trois, il eut le bonheur de voir le couronnement de ses travaux, d'assister à l'inauguration du magnifique monument de Sainte-Foye dans une démonstration publique et nationale à jamais mémorable.

Comme on le voit, le docteur Bardy était doué des qualités précieuses, — trop rares parmi nous, — qui constituent l'homme d'action. Il ne se bornait pas à écrire et à parler, à dire sur tous les tons qu'il fallait faire telle ou telle chose, mais il la faisait, il agissait.

Il mena une vie active jusqu'au dernier moment,

ménageant peu ses forces et sa santé. Il mourut le 7 novembre 1869, à l'âge de soixante-douze ans, après avoir reçu les derniers sacrements avec beaucoup de ferveur, et avoir fait des adieux touchants à sa famille et à ses amis.

Presque toute la presse du pays fit l'éloge de ses vertus et de son patriotisme, et le docteur Painchaud, — un autre bon citoyen, — jeta sur sa tombe en guise de fleurs les belles paroles qui suivent :

“ La société vient de perdre un de ses dignes membres; je perds, moi, mon intime ami; il m'a rendu de grands services; je ne l'ai pas abandonné durant sa longue et douloureuse maladie.

A mon dernier adieu, deux jours avant sa mort, je lui dis: “ Mon cher ami, vous allez quitter ce monde avant moi, je vous suivrai de près. Puisse nous nous rencontrer en paradis. Notre foi nous le fait espérer. Le docteur Bardy a été tendre époux, bon père, bon citoyen, bon médecin, et est mort en bon chrétien. Les pauvres pleureront sur sa tombe; c'est un bel éloge. Je laisse à d'autres à parler des fonctions publiques qu'il a remplies avec tant de zèle.”

De son premier mariage, le docteur Bardy avait eu sept enfants dont l'un, le docteur Louis-Eusèbe Bardy, de Saint-Roch de Québec, mourut quelques semaines après son père.

En 1840, il épousa en secondes noces, Mlle Marie-S. Lefebvre, fille du major François Lefebvre, de Saint-Valier, et eut de ce mariage deux filles, dont la plus jeune, Mlle Céline Bardy, épousa M. Valin, ancien député du comté de Montmorency.

Le chagrin que sa mort causa à sa famille et à ses amis démontre qu'au patriotisme et à l'amour

du bien, il joignait ces aimables qualités qui rendent un homme cher à tous ceux qui le connaissent intimement ou vivent avec lui.

“C’était, disait un journal anglais, un homme de la vieille école, gai, affable et hospitalier, dont l’esprit et les manières rappelaient les vieux gentils-hommes français.” Enthousiaste, franc, ouvert, disant volontiers tout ce qu’il pensait, entreprenant, hardi comme tous les hommes d’action, il devenait un peu déclassé dans ses dernières années, — à une époque où on commençait à n’admirer que les esprits froids, à accuser d’excentricité les cœurs enthousiastes.

Pourtant, c’est grâce à l’enthousiasme, aux nobles impulsions du cœur que les hommes, comme le docteur Bardy, font de grandes et bonnes choses. Incompris quelquefois pendant qu’ils vivent, la postérité les venge en leur élevant des monuments.

N. B. — La branche canadienne de la famille Bardy jugea à propos de remplacer l’i, à la fin de son nom, par un y.





GEORGE-EDOUARD CLERK

En 1865, une assemblée publique convoquée par les adversaires du projet de confédération avait lieu dans une des salles de l'Institut Canadien-Français. Dans le cours de la discussion, un homme se leva et prit la parole en anglais; il se prononça énergiquement contre ce changement de constitution et donna, comme exemple de dangers qu'elle renfermait pour la minorité catholique et canadienne-française, l'histoire des catholiques de l'Ecosse et de l'Irlande. Sa forte stature, son maintien militaire et sa parole vive, énergique, donnaient l'impression d'une grande vigueur physique et intellectuelle.

Je ne le connaissais pas et j'avais hâte de savoir qui il était. On me dit que c'était M. George Clerk, le célèbre rédacteur du *True Witness*, l'organe, à cette époque, le plus autorisé du clergé catholique.

On savait que né en Ecosse d'une des familles les plus nobles de ce pays, il avait été chassé de la maison paternelle parce qu'il s'était fait catholique; on le considérait comme un martyr de la foi, et cela donnait à sa parole et à ses écrits un prestige et une valeur considérables. Et comme il avait toujours fait preuve d'indépendance en politique, les

adversaires de la Confédération étaient heureux d'avoir un si puissant auxiliaire dans leur lutte contre la nouvelle constitution.

La famille Clerk occupe une place importante dans les archives de la noblesse écossaise, elle doit sa richesse et ses titres à la faveur et à la reconnaissance de plusieurs rois d'Écosse et d'Angleterre; elle offre à notre admiration plusieurs générations d'hommes distingués qui l'ont illustrée dans l'armée, dans le monde politique, scientifique, littéraire et financier; elle est alliée à quelques-unes des plus nobles et puissantes familles d'Angleterre, entre autres les Gray, les Ellenborough, les Napier, les Elphinsten, les Law et les Beauchamp.

Le premier Clerk dont l'histoire fait mention s'appelait John et se distingua parmi les partisans les plus dévoués de l'infortunée Mary Stuart. Son petit-fils, John Clerk, se fit remarquer par son esprit d'entreprise et ses succès financiers; en 1634 il allait faire le commerce à Paris, y amassait en quelques années une fortune considérable, retournait en Écosse et y achetait les terres et propriétés de la baronnie de Pennicuick. Son fils, sir John Clerk, était créé baron en 1679 par le roi Charles II, et en 1700 il achetait la baronnie de Lassmade.

Le cimier du blason des Clerk représente un chasseur soufflant dans un cor et porte la devise "Free for a blast".

L'origine de cette devise est assez romanesque.

Voici comment le Rév. Douglass Borthwick en parle dans une lettre adressée en 1904 à l'un des membres de la famille Clerk :

“ Sous le règne de Jacques V d'Écosse, qui aimait beaucoup les aventures et qui habitait alors le palais Holyrood, à Edimbourg, est survenu l'incident suivant. Comme le roi chassait, un jour, à quelques milles de la ville, il s'égara dans le bois avoisinant la rivière Èsk. Parmi les personnes de sa suite se trouvait un nommé Clerk. Toute la cavalcade, dans l'excitation de la chasse, s'était dispersée, mais Clerk, avec quelques-uns des chiens, continua à poursuivre les chevreuils sur les rives de l'Èsk, où est aujourd'hui la florissante ville de Pennicuick. Il ne faut pas oublier que des bois épais couvraient, sur une étendue de plusieurs milles, ce pays, où se rencontrent actuellement de belles et riches fermes, d'où la famille de Pennicuick tire la majeure partie de son revenu annuel.

“ Ce Clerk, qui était un des piqueurs, s'égara également et se trouva tout à coup près d'un rocher complètement isolé dans la forêt.

“ L'idée lui vint de monter sur le rocher et d'essayer, en sonnant du cor, de rallier la suite royale qui était dispersée. Il prit donc son cor et en fit sortir trois sons perçants, et, après un moment d'attente, il eut la joie d'entendre un autre son semblable dans le lointain. Il continua à sonner du cor et bientôt le roi et sa suite arrivèrent à l'endroit où

se trouvait Clerk avec les chiens et un chevreuil mort.

“ Le monarque fut tellement enchanté de ce qu'avait fait son serviteur qu'il le créa sur-le-champ chevalier et lui donna une partie du domaine royal suffisante pour lui permettre de faire honneur à son nouveau rang, mais il stipula comme condition de cet anoblissement, que chaque fois que le roi ou ses successeurs viendraient chasser à cet endroit (entre l'Édinbourg et Pennicuick), Clerk et tous les futurs propriétaires de la seigneurie, iraient s'asseoir sur cette roche appelée “ Roche du Chevreuil ” et sonneraient du cor trois fois, en commémoration de cette journée.

“ C'est pour cela que la famille de la baronnie de Pennicuick a adopté, comme son écusson, “ un chasseur, sonnant du cor ”, avec la devise “ Free for a blast ”.

“ Le splendide château de la Maison Pennicuick est un chef-d'œuvre d'architecture que les touristes ne manquent pas de visiter. La magnifique salle, appelée “ Salle d'Ossian ”, compte parmi ce qu'il y a de plus beau dans le genre en Bretagne. Elle est très grande et très haute. Tout le plafond est peint et orné de belles scènes des poèmes d'Ossian. Le peintre prit 7 ans à peindre ces scènes, — étendu sur le dos, sur l'échafaud, et poursuivant laborieusement son œuvre. Il venait de terminer son travail lorsqu'il mourut de la colique des peintres,

causée par la position insalubre dans laquelle il avait dû se tenir en accomplissant sa tâche et à l'inhalation des fumées de la peinture à l'huile. La maison est située sur le bord de la rivière Esk.

“ Je me rappelle très bien que votre grand-père apporta de l'Australie un kangaroo et un grand parapluie indigène et que les habitants de Pennicuick s'amuserent beaucoup de le voir parcourir la ville avec son parapluie et son kangaroo.

“ Il émigra au Canada avant mon départ d'Écosse, et lors de mon retour à Montréal en 1885, était rédacteur du “ True Witness ” et demeura sur la rue St-Antoine, à quelques portes seulement de la maison que j'habitais.

“ Je suis allé souvent dans cette maison, où nous causions longuement de “ Old Pentland Hills ”, Pennicuick et Gleners, où je suis né.”

M. Borthwick attribue l'anoblissement de la famille Clerk à Jacques V d'Écosse. Est-ce sous son règne ou sous celui de Charles II qu'eut lieu l'anoblissement et l'incident de la chasse qui en fit l'occasion? C'est une question que je n'ai pu élucider.

Le père de George-Edouard dont parle cette biographie était le très honorable sir George Clerk, membre du Conseil Privé. Son fils aîné, James, lui succéda et celui-ci transmit ses titres et sa baronnie à son fils aîné, sir George Douglas Clerk.

Le baron actuel est sir George James-Robert Clerk.

Dans le cas où celui-ci mourrait sans enfants mâles, George-Édouard, fils aîné de M. George-Édouard Clerk, serait l'héritier de ses biens et de ses titres et deviendrait le 10ème baron de Pennicuick. C'est un beau grand garçon qui s'est fait admettre à la pratique de la médecine mais qui s'est enrôlé, au début de la guerre, dans le 69ème régiment canadien où il occupait le grade de capitaine.

George-Édouard, le fondateur du "True Witness", naquit en 1815 dans le château de Pennicuick que sa famille habitait depuis près de trois siècles. Après un cours d'étude brillant à Eaton, il entra dans la marine royale comme officier de poupe à bord d'un vaisseau qui faisait la chasse sur les côtes de l'ouest de l'Afrique, aux marchands d'esclaves. Il assista à la capture de plusieurs vaisseaux où les infortunés nègres étaient entassés comme de viles marchandises. Il était à bord du vaisseau de guerre que le gouvernement anglais avait mis à la disposition de sir Walter Scott pour un voyage dans la Méditerranée.

Il aurait acquis une position brillante dans la marine anglaise si un changement de ministère et certaines complications politiques et domestiques ne l'avaient pas obligé de renoncer à cette carrière. Comme la plupart des cadets des grandes familles

d'Angleterre ou d'Écosse, il crut devoir aller chercher fortune ailleurs dans une des possessions anglaises et avec un ami, Charles Lockhart, cadet comme lui d'une grande famille écossaise, il partit pour l'Australie.

Hardis, entreprenants et remplis d'énergie, les deux amis louèrent du gouvernement australien un lopin de terre considérable et s'y livrèrent à l'élevage des moutons.

Mais l'élevage des moutons ne pouvait suffire à satisfaire l'esprit curieux, remuant et avide de connaissances de notre jeune Écossais; il entreprit d'explorer l'Australie afin d'en connaître les richesses minières et botaniques, il la parcourut en tous sens malgré les dangers que de pareilles expéditions offraient, à cette époque, et en revint chaque fois enchanté de ce qu'il avait vu. Amant passionné de la nature, la laine de ses moutons l'intéressait moins que les fleurs et les plantes si belles de cette riche contrée.

Le récit de ses voyages, des dangers qu'il avait courus et des découvertes qu'il avait faites intéressait beaucoup ses amis.

C'est dans une de ces aventureuses excursions qu'il trouva son chemin de Damas. Surpris par un orage violent, il chercha un abri dans une cabane occupée par une famille irlandaise. Pour chasser l'ennui en attendant la fin de l'orage, il prit sa pipe et se préparait à l'allumer en se servant de la feuille

d'un vieux livre tout poudreux posé sur la cheminée. Mais avant de déchirer le livre, il eut la curiosité de l'ouvrir et d'en parcourir à la hâte quelques pages. Le vieux livre, œuvre remarquable du cardinal Wiseman, contenait les conférences faites par cet éminent prélat sur les vérités fondamentales de la religion catholique. La force et la clarté de certains raisonnements frappèrent l'esprit perspicace et logique de George Clerk. Ayant exprimé le regret, avant de partir, de n'avoir pas eu le temps de lire le livre en entier, son hôte bienveillant le lui en fit cadeau. Il l'apporta, le lut et relut, et cette lecture eut l'effet de le convaincre que l'Eglise catholique était l'héritière et l'interprète autorisée de la doctrine du Christ. Du moment que cette conviction entra dans son âme, il ne devait pas tarder à suivre la voie que la droiture de sa conscience et la logique de son esprit lui indiquaient.

Il retourna en Ecosse au commencement de l'année 1844, et après quelques mois d'étude et de réflexion, le 28 juin, il faisait son entrée dans l'Eglise catholique. Une grosse question fut alors l'objet de sa considération. Devait-il faire connaître à son père, sir George, sa conversion? C'était une rude tâche, car sir George était un adepte ardent et dévoué de la religion protestante, absolu dans ses opinions, très autoritaire. Mais incapable de dissimuler ses sentiments et de manquer de franchise à l'égard de son père, il pensa que sa cons-

science et la loyauté lui faisaient un devoir de l'informer de sa conversion. L'orage qu'il redoutait éclata. Il avait à peine fini son aveu, que sir George furieux lui faisait les reproches les plus sanglants, le chassait de la maison et lui défendait de jamais y remettre les pieds.

On peut se faire une idée des sentiments pénibles que cette scène suscita dans son âme. Mais aussi fortement trempé que son père et aussi ferme dans ses convictions, il quitta pour toujours la maison paternelle et se prépara à partir pour l'Australie. L'idée lui vint de visiter auparavant le Canada. Il se rendit à Montréal et fit la connaissance de Mgr Bourget qui lui manifesta la plus grande sympathie et lui conseilla de vendre ses biens en Australie, de s'établir à Montréal et de servir la cause catholique en fondant un journal. Il suivit les conseils du saint évêque, épousa en 1849 une canadienne-française, Melle Marie-Louise Dupuis, et fonda le "True Witness" dont le premier numéro parut en 1850.

Le produit de la vente de ses biens en Australie, et ses économies l'avaient mis en possession d'une jolie fortune dont il consacra une bonne partie à la fondation et à l'entretien de son journal et à la construction de la chapelle Saint-Joseph, sur la rue Cathédrale. Il ne manquait jamais l'occasion de souscrire à toutes les œuvres catholiques. Aussi, lorsqu'il mourut, il laissa à sa famille une fortune considérablement écornée.

Mgr Bourget qui depuis longtemps désirait la fondation d'un journal anglais pour défendre la cause catholique contre les attaques et les accusations dont elle était souvent l'objet, fut heureux de lui avoir donné un avocat aussi capable, possédant toutes les connaissances historiques et théologiques requises pour remplir une mission aussi importante. M. Clerk déploya dans l'accomplissement de cette mission une vigueur, un zèle et une habileté admirables. Ses articles souvent reproduits par les journaux catholiques du Canada et des États-Unis, eurent un grand retentissement, raffermirent la foi d'un grand nombre de catholiques et leur fournirent des arguments formidables dans leurs discussions avec leurs concitoyens protestants. Unissant la courtoisie à la vigueur, bienveillant pour les personnes, mais intransigeant pour les erreurs, il avait le respect de ceux mêmes qu'il combattait avec tant de succès. Il n'y avait qu'une voix pour reconnaître que jamais le catholicisme n'avait eu au Canada un champion plus sincère, plus honorable, plus instruit et plus convaincu.

Sa conduite privée, sa charité et sa générosité donnaient à ses opinions et à ses professions de foi une valeur et une autorité incontestables. Personne ne soupçonnait sa bonne foi et ne pouvait l'accuser de ne pas pratiquer ce qu'il enseignait. Franc comme l'épée du roi, sans dol et sans haine, juste et impartial, fuyant la calomnie et la médisance, il était vraiment et profondément chrétien non seule-

ment en paroles mais surtout en actions. Aussi, il haïssait l'hypocrisie et dénonçait énergiquement ceux qui se faisaient de la religion un manteau pour servir leurs fins personnelles, de même qu'il était sans pitié pour la mauvaise foi et l'ignorance des adversaires de l'Eglise qui redoutaient avec raison sa verve sarcastique.

Sa piété comme sa charité était proverbiale ; comme sa demeure était tout près de la chapelle Saint-Joseph, il pouvait se rendre facilement dans cette chapelle où il passait des heures dans la prière et la méditation. Il consacrait à l'étude tout le temps qu'il ne donnait pas à la prière. Ayant fait vœu de pauvreté, il s'habillait et vivait pauvrement, se privant de tout ce qui était superflu ou inutile.

Une seule distraction occupait ses loisirs.

Il avait hérité de ses ancêtres l'amour de la chasse, de la pêche, de la campagne, de la vie en plein air. Aussi, il avait acheté, dans le voisinage de l'Île Perrot, une petite île qui porte encore son nom, où il passait la saison d'été, seul avec ses livres, un fusil et des chiens, chassant, pêchant, lisant et écrivant. Seulement il ne tirait pas sur le gibier au repos, il l'e faisait voler afin de lui donner la chance d'échapper. Pour la même raison, il ne faisait pas la pêche aux vers, mais à la mouche seulement. Ce petit détail donne une idée de son caractère.

Ses habitudes, son extérieur, ses façons d'agir

lui avaient fait une réputation d'originalité. Il avait l'originalité qu'on trouve chez les savants, les poètes et les artistes, chez les hommes absorbés par la poursuite d'un idéal ou l'étude des grands problèmes de la science, et réfractaires aux habitudes et aux exigences de la vie ordinaire. Il en est dont l'originalité a sa source dans la vanité, dans le désir d'attirer l'attention publique, de se faire remarquer. Mais ce n'était pas le cas de M. Clerk, c'était un modeste, original sans le savoir, à la façon des savants dont je viens de parler. Ensuite il ne faut pas oublier qu'il ne pouvait se soustraire complètement à l'effet des traditions familiales de huit générations de gentilshommes écossais.

Ainsi, quoique dévoué à la famille, bon mari et bon père, il mangeait toujours à part, seul dans sa chambre où il s'enfermait après ses repas. Quelquefois il sortait en compagnie d'un ami, d'un savant comme lui, tel que M. Sterry Hunt par exemple, car inutile de dire que ses conversations avaient toujours un caractère sérieux, moral ou scientifique.

Pendant vingt-six ans, M. Clerk fut, à part quelques contributions passagères, le seul rédacteur du "True Witness" dont il remplissait les pages de sa prose vigoureuse, substantielle, éloquente souvent et toujours instructive. Les articles publiés sous forme de livre formeraient plusieurs volumes précieux et utiles.

Vingt-six années de travail assidu et continu dans le journalisme ne peuvent manquer d'affecter sé-

rieusement et même de démolir une santé si forte qu'elle soit. M. Clerk n'avait que soixante ans lorsque la maladie le terrassa et le conduisit au tombeau, le deuxième jour de septembre 1875.

Sa mort fit éclater au sein de notre population un concert de regrets et d'éloges; tous les journaux anglais et français protestants ou catholiques rendirent hommage aux vertus et aux talents du défunt et s'accordèrent à déclarer que notre monde catholique subissait une perte irréparable. Ses funérailles furent imposantes, solennelles; dans le cortège qui conduisit sa dépouille mortelle au cimetière de la Côte-des-Neiges, on remarquait l'élite de notre société, les citoyens les plus éminents de Montréal, les représentants de toutes les associations catholiques et un concours immense de peuple. Mgr Bourget voulut prendre part spécialement à ces hommages éclatants en faisant célébrer dans sa cathédrale un service solennel auquel assistaient un grand nombre de prêtres.

Le défunt laissait une famille nombreuse dont six garçons et trois filles: George-Edouard, mort; Charles-François; Henri-Joseph; Edmond-Antoine, mort; Alexandre-Marie-Joseph; Jean-Pio-Robert; Marie-Louise; Emilie-Victoria-Marie; Marie-Isabelle, morte.

Plusieurs petits-fils empêcheront que la baronnie de Pennicuick ne soit pour longtemps vacante, elle trouvera au Canada autant de barons qu'elle en

voudra. Les descendants de George Clerk perpétueront son souvenir au Canada et seront heureux de reconnaître que personne, parmi leurs ancêtres, ne leur fait plus honneur que le rédacteur du " True Witness ".

N. B. — Afin de compléter la biographie qui précède, je crois devoir ajouter ce qui suit :

En récompense des services qu'il avait rendus à la cause catholique, M. Clerk fut nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Sa modestie et son humilité lui firent refuser d'être nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse et l'incitèrent à ordonner que ses écrits et ses études sur l'astronomie et la philosophie fussent détruits à sa mort.

Il parlait plusieurs langues, et traduisit les livres des apôtres dans leur texte, il fit même une conférence en hébreu.

Plus d'une fois, il fut menacé de mort à cause de ses écrits et même, un jour, un homme entra chez lui et le menaça de son revolver. M. Clerk se leva et lui dit froidement : "*Fire if you dare*". Le malotru se hâta de déguerpir.





ALEXANDER MACKENZIE

En 1876, après la mort du *Bien Public*, ne pouvant me remettre immédiatement à la pratique de ma profession d'avocat, j'obtins, grâce à M. Laurier, la position d'assistant-greffier des votes et délibérations de la Chambre des Communes. C'était une charge peu onéreuse en dehors des sessions, que je demandai pour deux ans, et que je m'empressai d'abandonner, lorsque les deux années furent expirées.

M. MacKenzie était alors premier ministre du Canada. C'était, comme on le sait, le plus laborieux des hommes, travaillant, on pourrait dire, jour et nuit. Sa seule récréation, son plaisir favori étaient de jouer au palet entre cinq et six heures de l'après-midi. Pendant le printemps et l'été de 1878, un jour que je le regardais jouer avec le sergent d'armes, il me demanda si je voulais me mesurer avec lui. J'acceptai le défi et réussit à le battre. Très souvent ensuite il m'envoyait chercher à mon bureau, à cinq heures, pour faire la partie de palet. Il mettait bas son habit et jouait avec l'énergie qu'il mettait en toute chose. Lorsqu'il réussissait

à me battre, il paraissait aussi heureux que lorsqu'il battait ses adversaires à la Chambre.

Nos conversations étaient courtes et plus ou moins décousues. Un jour, pourtant, trois mois avant les élections, il me demanda ce que je pressentais du résultat de ces élections. Je lui demandai de me permettre de lui répondre par écrit, et, le lendemain, je lui remis une longue lettre dans laquelle je lui disais que si, vu la crise financière qui n'avait pas encore cessé d'exercer ses ravages, il ne venait pas devant le peuple avec un programme de protection industrielle, ses partisans seraient battus dans la plupart des comtés de la province de Québec et, qu'à Montréal même, M. Jetté, malgré sa popularité, serait vaincu. Deux ou trois jours plus tard, il me dit qu'il avait lu ma lettre avec intérêt, mais que la majorité des députés d'Ontario et des autres provinces anglaises ne voulait pas entendre parler d'élever le tarif.

Quelques mois après les élections, je le rencontrai à Ottawa, il était bien changé, vieilli. " Ce que vous m'aviez prédit est arrivé, me dit-il, mais comment se fait-il que vous vous soyez exposé à être battu dans le comté d'Hochelaga?" Je lui répondis que je m'étais présenté aux électeurs d'Hochelaga comme candidat protectionniste et indépendant, mais qu'on avait réussi, dans les derniers jours de l'élection, à les convaincre que le seul moyen de faire cesser la crise financière était d'envoyer au Parlement des

hommes dont les chefs étaient protectionnistes; que seul un changement de Gouvernement produirait ce résultat. C'était, il faut l'avouer, très plausible.

Il me demanda ce que je faisais et je lui dis que je m'étais remis à la pratique de ma profession, que je n'aurais jamais dû abandonner, que le journalisme et la pratique étaient funestes à un esprit indépendant. Il me félicita et me souhaita courage et succès.

C'était un bien brave homme, un homme d'une intelligence et d'une énergie remarquables. Celui qui, de simple maçon, devient le premier homme de son pays et l'égal, dans un Parlement, des orateurs les plus forts, les plus instruits et les plus éloquents, n'est pas un homme ordinaire.

M. Lamontagne, ancien membre du bureau des évaluateurs, à Montréal, m'a souvent parlé du temps où il travaillait, avec Alexander MacKenzie, à la construction du pont des Sapeurs, à Ottawa.

Il disait que MacKenzie parlait peu, mais travaillait fort et se hâtait de prendre son dîner pour lire soit un journal, soit un livre. L'histoire rendra hommage à son intégrité, à la force de son caractère, à la vigueur de son esprit, à son patriotisme éclairé, à la fermeté de ses principes.

MacKenzie, Blake et Mowat étaient, à cette époque, les chefs du parti libéral anglais. C'étaient des hommes justes, à idées larges, des libéraux de l'école de Baldwin, qui ne craignaient pas de tenir

tête au fanatisme, de donner à leurs partisans des leçons de justice et de véritable démocratie. S'ils avaient vécu de nos jours, on n'aurait pas vu les libéraux anglais renier les nobles traditions de leur parti, on ne les aurait pas vus donner leur appui à des lois draconiennes, contraires aux éléments les plus élémentaires de nos institutions politiques et démocratiques. Évidemment il est des hommes qu'on ne remplace pas.





CALIXA LAVALLEE

De 1860 à 1870, il y eut dans la province de Québec une floraison intellectuelle d'un éclat vraiment remarquable. La jeunesse de cette époque semblait avoir hérité de l'activité intellectuelle des hommes de 1837-1838 et des ardeurs nationales et politiques qui avaient agité son berceau. Elle était hardie, entreprenante, éprise d'idéal, portée vers le culte des choses de l'esprit, des belles-lettres, de l'éloquence et des beaux-arts. Elle offrait une pléiade d'étoiles brillantes. Il serait trop long d'énumérer tous ceux qui se faisaient remarquer par leur talent littéraire ou oratoire; nommons au hasard: Laurier, Chapleau, Mercier, Fréchette, Routhier, Faucher, Buies, Lusignan, Marmette, Pamphile Lemay, Dunn, Dansereau, De Celles, Provencher, Gélinas, Médéric Lanctôt, les deux Labelle, — Ludger et Elzéar, — Montpetit, Robidoux, Taillon, Mousseau, Sulte, de Cazes, Fontaine, les deux Langelier, et combien d'autres en dehors de Montréal.

Dans les beaux-arts comme dans les lettres, il y avait une effervescence pleine de promesses.

A Montréal, la musique et le chant prenaient un essor vigoureux, les salles publiques étaient encom-

brées de gens avides d'entendre les voix superbes des Lefebvre, des Maillet, des Lavoie, des Guenette et des Beaudry.

Albani jetait à des auditoires ravis les premières notes d'une voix que le monde entier devait applaudir. La musique sacrée attirait aux églises toute la population; le chant, accompagné d'orchestre, donnait aux grandes fêtes religieuses beaucoup d'éclat. Les hommes de cette époque qui vivent encore ne peuvent s'empêcher de regretter les belles messes d'alors.

Notre province a produit depuis des talents de grande valeur dans tous les genres, mais pas en aussi grand nombre dans une période de temps équivalente. Seulement il faut avouer qu'ils l'emportent parfois sur leurs aînés par la formation, la culture et les connaissances techniques, et que nos jeunes poètes et écrivains d'aujourd'hui ont en général un style plus châtié, plus brillant, un vocabulaire plus riche et plus varié. Il y a progrès sous ce rapport.

Parmi les musiciens les plus populaires de cette époque, brillait au premier rang, Calixa Lavallée. Il jouait de presque tous les instruments mais excellait surtout comme pianiste, violoniste et compositeur. Le chant national "O Canada!" suffirait seul à sa réputation; c'est lui qui en a fait la musique et le juge Routhier en a composé les paroles. La musique et la poésie ne pouvaient être mieux représentées; aussi elles nous ont donné un petit chef-

d'œuvre. La faveur dont jouit cette heureuse inspiration parmi nos concitoyens d'origine anglo-saxonne comme parmi les Canadiens-français, m'a fait croire qu'une petite esquisse biographique de Calixa Lavallée plairait au public.

Qu'était donc ce Calixa Lavallée? Quelques-uns ont cru, à cause de son nom, que c'était une femme. Non, non, c'était vraiment un homme, petit par exemple, fluet, très brun, les yeux et les cheveux noirs comme du jais, vif, nerveux, impressionnable comme le sont en général les poètes et les artistes, mobile, inconstant, maussade parfois, mais le cœur sur la main et de la musique, de l'harmonie plein la tête.

Il avait la parole brève, rude, d'une franchise parfois déconcertante.

Un jour, lorsqu'il était maître de chapelle à Saint-Jacques, il remarqua dans le chœur de chant de cette église, un jeune homme dont l'extérieur et la voix le frappèrent: C'était M. Aristide Filiatrault. La messe finie, il l'aborda et lui demanda d'aller chez lui, le lendemain. M. Filiatrault se rendit à son appel, et il était à peine entré dans la maison, que Lavallée lui disait en se mettant au piano: "Allons, chantez-moi ce que vous savez le mieux." Filiatrault se mit à chanter et il chantait de son mieux depuis longtemps, lorsque Lavallée l'arrêta pour lui dire: "Eh bien! Vous chantez comme un sauvage."

— “ Vous ne direz toujours pas, dit Filiatrault, que je n'ai pas de voix.”

— “ Oui, reprit Lavallée, une bonne voix pour crier “ au feu. . . ” Mais tout de même, il faut que vous appreniez à chanter, vous avez de l'étoffe dans la voix.

A l'occasion d'une grande fête musicale où il devait figurer comme chef d'orchestre, son père lui avait fait cadeau d'un archet magnifique. Le grand jour arrivé, il prit place sur la plateforme, tenant à la main le précieux instrument dont il était tout fier. Mais hélas ! il ne le respecta pas longtemps, s'en servant comme si c'eût été un vil bâton, pour frapper à droite et à gauche, il ne mit pas de temps à le démolir, au désespoir de son père qui était présent. A la fin de la soirée, on ne voyait plus dans ses mains qu'une poignée de crins tournoyant follement autour des restes pitoyables du bel archet.

Ce tempérament nerveux, irritable, ne l'empêchait pas d'être bon, charitable, de donner tout ce qu'il avait sans restriction et souvent sans discrétion.

On a déjà dit que tout le monde dans la province de Québec était plus ou moins musicien, que les Canadiens-français avaient des dispositions innées pour les beaux-arts, les lettres et la musique en particulier. On cite, dans chaque paroisse, plusieurs familles où le talent musical se transmet de père en fils depuis bien des générations. Ce talent éclate partout, dans les chansons touchantes et pittoresques

des anciens voyageurs, comme dans les refrains joyeux qui égaient les soirées canadiennes.

Nous tenons de notre origine ces dispositions artistiques qu'on trouve chez les races latines; mais la nature de notre pays a dû nécessairement les modifier et leur donner un cachet particulier. Nulle part les harmonies de la nature ne sont plus remarquables, ni plus puissantes; un immense concert s'élève continuellement du sein de nos forêts, des flots de nos grands lacs et de nos fleuves, de nos cascades incomparables, des torrents qui tombent de nos montagnes. La moindre brise soulève des chants harmonieux, le moindre bruit, répété par l'écho de nos rochers, devint un tonnerre.

Aucun talent musical ne portait plus que celui de Calixa Lavallée le cachet national, l'empreinte de cette nature grandiose et pittoresque.

Quelques mois après son début au Théâtre Royal, deux citoyens de Montréal qui s'intéressaient à cet enfant, MM. Léon Derome et François Benoit, voulant le faire juger par un homme compétent, le conduisirent chez M. Brauneis, professeur de musique. Le jeune Lavallée se mit au piano et joua, pendant vingt minutes, plusieurs morceaux difficiles. M. Brauneis demanda quel était le maître qui avait si bien formé cet enfant.

— Son maître, dit M. Derome, c'est d'abord un père qui lui a enseigné les premiers rudiments de la

musique, mais c'est surtout lui-même, car il a appris seul ce qu'il sait.

— Vous plaisantez, dit M. Brauneis, on ne joue pas du piano comme on prend un verre d'eau.

— N'est-il pas vrai, dit M. Derome, que Mozart, à cinq ans, composait, en jouant, de la musique?

— Sans doute, mais Mozart était un génie.

Eh bien! reprit M. Derome, pourquoi le Canada n'aurait-il pas ses génies comme l'Allemagne?

— C'est vrai, répondit M. Brauneis.

Calixa Lavallée est né à Verchères, le 28 décembre 1842. Son père, M. A. Lavallée, musicien lui-même de talent, eut bientôt reconnu dans son fils un artiste d'avenir. A quatre ans, le jeune Calixa faisait musique de tout, il cherchait à tirer des sons de tout ce qui lui tombait sous la main. Il est né avec un clavier dans la tête et des notes au bout des doigts.

Son premier professeur fut M. Letondal, cet artiste aveugle auquel l'art musical doit tant dans ce pays. M. Letondal fut heureux de cultiver ce talent et prit plaisir à activer ses progrès.

En 1859, M. Lavallée commença cette vie aventureuse et agitée qu'il a menée durant toute son existence. Il partit pour les États-Unis, fit un début brillant, à la Nouvelle-Orléans, et s'étant associé au célèbre violoniste espagnol Olivera, alla donner des concerts dans le Brésil et les Indes Occidentales. Les populations enthousiastes de ces pays méridionaux

admirèrent le talent du jeune artiste canadien, qui n'avait alors que dix-huit ans.

En 1861, au début de la guerre américaine, il déposa l'archet et laissa le clavier pour prendre les armes en faveur du Nord. Il entra dans l'armée comme lieutenant d'infanterie, et fit bravement toutes les campagnes jusqu'à Antietam, où il se fit blesser à la jambe.

Pour obéir alors aux vœux de ses parents, il quitta l'armée, revint à Montréal et resta deux ans au milieu de nous, enseignant avec succès, à la tête de toutes nos fêtes musicales, prêtant le secours de son talent à toutes les bonnes œuvres.

Dans l'hiver seul de 1864, il prit part à dix-sept concerts pour les pauvres.

Mais Montréal n'offrait pas à son activité, à son désir d'apprendre un champ assez vaste; il partit de nouveau, fit le tour des États-Unis et du Mexique et alla jusqu'en Californie cueillir des lauriers. A son retour à New-York, il fit la connaissance du fameux Fisk, qui le nomma surintendant du Grand Opéra, dont il était lui-même le gérant et l'une des principaux propriétaires.

C'est alors qu'il entreprit en société avec M. Arnold de Thiers, écrivain belge de distinction, la composition d'un opéra bouffe à trois actes et à grand orchestre auquel il donna le nom de "Lou-Lou".

Lorsque Calixa Lavallée présenta lui-même son œuvre au foyer du Grand Opéra, l'enthousiasme fut

grand parmi les acteurs; c'était à qui aurait le début. Mais au moment où Lou-Lou allait être représenté, un événement tragique, qui fit sensation dans le temps, fermait les portes du Grand Opéra. Fisk tombait sous la balle d'un assassin.

Ce fut un coup cruel porté aux espérances et aux projets d'avenir de Lavallée.

Découragé, il revint au Canada voir son ami et protecteur, M. Léon Derome, un bon citoyen, patriote dévoué, qui dans une humble position, se montra toujours un adepte passionné de l'art musical. M. Derome entreprit, avec l'aide de M. F.-A. Lavoie et de M. Contant, de relever le courage de Lavallée et de lui donner les moyens d'aller perfectionner son talent à Paris. Grâce à leur générosité et à celle d'un certain nombre d'amis, Lavallée put aller dans la grande capitale du monde artistique étudier sous des professeurs distingués. Après deux ans d'étude, il revenait au Canada, porteur d'une lettre qui lui faisait grand honneur. La voici :

Paris, 5 juillet 1875.

Mon cher Lavallée,

Puisque vous retournez dans votre pays, je vous dis cordialement adieu et vous souhaite tout le succès que vous méritez par votre constant et courageux travail. Je suis certain que vos amis, si bons, si dé-

voués, trouveront votre talent transformé au double point de vue du style et de la bravoure continue.

Je compte sur vous pour transmettre à vos compatriotes les conseils que je vous ai donnés et que vous avez su apprécier. Faites aimer et comprendre la belle musique, faites estimer l'art et les artistes, et prouvez aux "envieux" et aux "détracteurs" que vous avez un talent de grand style, que vous portez le cœur haut et que votre caractère est à l'abri de tout reproche. Je compte sur vous et ne doute pas un instant de votre honneur et de votre délicatesse. Suivez bien le plan tracé pour les études, exercices, etc., etc. Je publierai cet hiver un volume de conseils; il vous sera adressé, vous le propagerez.

Au revoir et que Dieu vous conduise, vous donne toutes les joies de la famille, tous les succès désirés, toute la considération méritée."

Votre professeur et ami,

Marmontel.

De retour à Montréal, Lavallée se livra à l'enseignement de l'art musical et se remit à donner des concerts où il recevait plus d'applaudissements que d'argent. Toujours actif, il s'associa à Jéhin Prume, jeune violoniste belge, qui faisait alors fureur à Montréal, et monta l'opéra si populaire de Jeanne d'Arc, dont le succès fut retentissant. Madame

Prume, née Delvecchio, joua le rôle de Jeanne avec un talent admirable. Qui parmi les anciens ne se souvient pas avec émotion de la mort prématurée de cette aimable et brillante femme?

Mais le professorat convenait peu à son esprit actif et mobile, à sa nature avide d'émotions, et ses compositions ainsi que les concerts le payaient médiocrement.

Un jour, il partit pour Québec afin d'y fonder un conservatoire national de musique. Il comptait sur l'aide du gouvernement de Québec, sur des promesses plus ou moins vagues qu'il escompta avec trop de confiance. Chargé de composer une cantate pour la réception de la princesse Louise et du marquis de Lorne, il se mit à l'œuvre et, un mois après, la cantate était chantée par un chœur de cinq cents voix, accompagné par un orchestre de quatre-vingts musiciens. Le public applaudit à tout rompre et la princesse félicita l'auteur dans les termes les plus chaleureux.

M. Charles Labelle disait, en 1888, dans "L'Écho Musical", publié par M. Hardy, que Lavallée avait été, cette fois encore, victime de son excès de confiance et de son dévouement, et il ajoutait :

"Cette exécution avait occasionnée des frais considérables; la recette laissa un déficit de plusieurs centaines de piastres, que le gouvernement refusa de combler et que Lavallée dut payer de sa poche. Ce qui lui faisait dire, quelque temps après, avec un triste sourire: "J'ai eu l'honneur de recevoir la princesse Louise, au gouvernement de Québec, mais c'est moi qui ai payé le violon."

Le gouvernement de Québec était bien pauvre alors, mais il était plus riche que ce pauvre Lavallée. Comme la plupart de nos artistes et de nos poètes, Lavallée aurait dû naître plus tard, à une époque où le talent pourra vivre du produit de ses œuvres. Mais il lui aurait peut-être fallu attendre longtemps.

Il avait trouvé à Québec des sympathies très vives, une hospitalité charmante, mais peu d'argent. Or, pas d'argent, pas de musique. Lavallée aurait pu trouver à Québec pendant longtemps le boire et le manger, mais ce n'était pas assez pour faire vivre une famille. Il résolut de tenter fortune à Boston, l'Athènes des États-Unis, où une revue américaine accueillit son début par les remarques suivantes :

“ Le début de Calixa Lavallée est un succès complet, et l'éminent pianiste est une heureuse acquisition pour notre cité. Ses efforts dans le difficile concerto de Mendelssohn, ainsi que les morceaux de sa composition portent la marque d'un artiste accompli et d'un musicien de haute capacité.”

C'est à Boston que Lavallée trouva le plus d'encouragement, l'appréciation la plus pratique de son talent. Il était élu président de la grande association nationale des professeurs de musique et choisi pour représenter tous les états de la République Américaine à la convention musicale qui eut lieu à Londres en 1888.

C'est à Boston qu'il a passé ses dernières années et qu'il est mort. L'une de ses dernière œuvres fut la musique d'un chant religieux. “ Tu es Petrus ”

qu'il composa à l'occasion de la dédicace de l'église Saint-Pierre à Boston.

"Il en dirigea lui-même, dit M. Labelle, l'exécution qui fut confiée à un chœur de deux cents voix et à l'orchestre "Symphonique de Boston". Ce morceau valut à son auteur les plus grands éloges, les compliments les plus flatteurs."

Outre ses opéras et ses cantates, Lavallée a composé pour son instrument favori, le piano, une foule de jolies choses, il a éparpillé ça et là nombre de productions charmantes, d'improvisations originales où son talent se révèle dans une admirable fécondité.

M. Lavallée avait plus que du talent; il possédait à un haut degré le don de l'inspiration, le feu sacré qui, dans les arts et dans les lettres, caractérise le génie. Il y avait dans ses compositions, comme dans sa manière d'exécuter les morceaux des grands maîtres, une vigueur, une fougue, une hardiesse de conception et une facilité d'exécution qu'on ne peut se lasser d'admirer.

Naturellement indiscipliné, formé à l'école de la nature plutôt qu'à celle de l'art, dominé probablement par la pensée que le mérite après tout de l'artiste est d'aller droit à l'âme de son auditoire, d'agir sur ses sens, il a des hardiesses, des brusqueries qui étonnent.

Néanmoins, il ne cesse complètement d'être classique, et il est étonnant comme il passe facilement d'un genre à l'autre, comme son talent souple se

prête aux exigences du sujet, à l'interprétation des sentiments les plus divers.

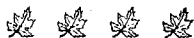
Il y avait dans le caractère et les manières de Calixa Lavallée, comme dans son talent musical, une grande vivacité, beaucoup de spontanéité, de laisser aller, de mobilité, peu de respect des règles et des lois qui gênaient ses fantaisies de bohème. Fils de ses œuvres, livré à lui-même dès sa plus tendre jeunesse, il n'avait d'autre discipline que le caprice du moment. Excellente nature, d'ailleurs, mais obéissant au premier sentiment, cédant à la première pensée qui le frappait. On comprend que la vie de troubadour errant qu'il a menée, depuis l'âge de dix-sept ans, n'était pas de nature à modifier son caractère, son orientation naturelle, à lui donner le goût et l'habitude du travail.

Il n'a pas fait les études profondes et suivies dont il aurait eu besoin pour donner la pleine mesure de son talent. On pourrait en dire autant de la plupart de nos orateurs, écrivains et artistes; ils doivent plus à la nature qu'au travail et à une formation savante leurs succès oratoires ou littéraires. Mais, comme je l'ai dit, il y a progrès sous ce rapport; les études sont plus fortes, l'enseignement, l'exemple, la concurrence et nos relations avec les grands centres intellectuels du monde sont plus propres à développer le talent, à lui faire donner toute sa mesure.

Le souvenir du talent de Lavallée et de ses compositions musicales n'aurait pas vécu longtemps s'il

n'avait pas eu la bonne idée d'attacher son nom à une œuvre nationale, à un chant patriotique, le populaire "O Canada!" De toutes ses inspirations c'est la plus heureuse, la plus populaire, celle qui a le plus contribué à le faire connaître dans toutes les parties du Canada. A Toronto comme à Montréal, à Vancouver comme à Halifax, les foules l'applaudissent. Dans certains milieux anglais et protestants, on en a modifié les paroles, mais on en conserve avec soin la mélodie entraînante, le rythme puissant et gracieux. Dès les premières notes de cette musique semi-religieuse, semi-militaire, on est empoigné, fortement impressionné, et cette impression, au lieu de diminuer, devient de plus en plus vive et profonde.

Après tout, les œuvres artistiques et littéraires qui portent le cachet national et remuent le patriotisme sont celles qui ont le plus de chance de vivre longtemps.





Henri-Gustave JOLY DE LOTBINIERE

L'une des figures politiques les plus sympathiques et les plus honorables de notre histoire. Il a été chef du parti libéral, de l'opposition, premier ministre à Québec, membre du ministère Laurier, lieutenant-gouverneur de la Colombie et partout, dans toutes les positions qu'il a occupées, il a été sans peur et sans reproche. Son père, venu de France au Canada pour y chercher fortune, la trouva en épousant Mlle de Lotbinière qui lui apporta comme dot la seigneurie de Lotbinière.

Il naquit en France en 1820, reçut son éducation à Paris, vint, ses études terminées, s'établir dans notre province et se fit admettre au Barreau en 1855. Mais ils ne tarda pas à quitter l'exercice de sa profession pour se consacrer à la politique. Élu en 1861 et réélu plusieurs fois par le comté de Lotbinière où sa popularité le rendait invincible, il devint en peu de temps l'un des membres les plus distingués et les plus estimés de la Chambre.

Voici le portrait que je traçais de cet homme éminent en 1872.

Orateur aimable, à la parole souple, élégante et facile, courtoise, originale et caustique, à la répartie fine.

Dénué de fortes passions, délicat et mesuré dans ses paroles comme dans ses actions, ne recherchant ni le bruit ni l'éclat, son éloquence n'offre pas les grandes émotions, les élans spontanés qui constituent le véritable orateur. Sachant néanmoins décocher un trait avec habileté mais le retenant toujours à demi afin de pas trop blesser son adversaire. Esprit curieux, vif et cultivé, préférant les choses utiles et pratiques aux grandes conceptions, aux théories profondes.

Conscience droite et sévère, exempte de préjugés et de faiblesses, inaccessible aux séductions et aux roueries de la politique, Riche et charitable, les mains toujours ouvertes pour toutes les misères, toutes les bonnes œuvres.

Homme de progrès, s'occupant d'agriculture, d'industrie et de chemin de fer, ne ménageant ni son temps ni son argent, quand il s'agit d'entreprises publiques. Plus heureux dans ses vastes domaines, au milieu de ses nombreux travailleurs à la main calleuse et au teint bruni par le soleil, que dans les salons parfumés ou la Chambre des députés. On dirait, à le voir, l'un de ces nobles seigneurs de France, qui après la révolution française, cherchèrent dans les bienfaisants travaux de l'industrie et de l'agriculture le rétablissement de leur fortune et l'oubli de leurs malheurs.

Faisant le bien naturellement, sans ostentation, sans enthousiasme, par la droiture seule de son es-

prit, sachant concilier ses actes et ses paroles avec ses principes.

Honnête jusqu'à la naïveté, jusqu'au point d'ignorer qu'on peut ne pas l'être, trouvant tout naturel qu'on lui reproche ses défauts; un autre Norbert Morin sous ce rapport. Protestant comme son père, canadien-français comme sa mère, excellent chrétien, mais fidèle représentant des idées politiques et religieuses de ses électeurs. Un jour, il déclara que dans le cas où ses croyances religieuses viendraient en conflit avec celles de ses constituants, il leur remettrait son mandat.

Lors de la discussion du projet de Confédération, il dénonça en termes chaleureux les dangers que ce projet renfermait pour la nationalité canadienne-française. Personne ne parla avec plus de conviction et de talent. Son appel au sentiment national de la majorité bas-canadienne est un beau morceau d'éloquence. Il trouva, dans cette circonstance solennelle, une énergie et une vivacité qu'il déploie rarement.

Possédant toutes les qualités requises pour jeter de l'éclat sur une Chambre d'Assemblée, mais non pas, dit-on, pour être chef d'un parti, du moins dans un temps où il ne suffit pas d'avoir des principes et du talent. Trop délicat pour être intrigant, trop indépendant pour être diplomate et trop loyal pour être dissimulé.

Plus fait pour l'escarmouche que pour la bataille

rangée, pour être le capitaine d'un corps de chasseurs que général en chef d'une armée, aimant à se battre, poitrine nue, visière levée, peu soucieux des dépouilles de l'ennemi, pourvu que l'honneur du drapeau soit sauf; serait très ennuyé de renverser le gouvernement, ne demanderait pas mieux que de faire comme Cincinnatus après la victoire; serait capable de laisser le pouvoir à ses adversaires s'ils promettaient de faire mieux à l'avenir.

Politique peu encourageante, il faut l'avouer, pour les hommes ardents ou pressés d'arriver, rien d'étonnant qu'ils fassent entendre des murmures autour de la tente de leur aimable mais trop paisible général. Plusieurs fois on lui a reproché de manquer d'habileté, de tactique, de ressources et même de dévouement pour le parti, de trop sacrifier aux exigences de la discipline politique, aux nobles-impulsions de sa nature.

M. Joly n'ayant besoin de rien, et ne cherchant ni les honneurs ni les richesses, n'agissant que par devoir, croit avoir tout fait, lorsque sa conscience est satisfaite et qu'il a franchement exposé sa manière de voir. L'expérience et des circonstances exceptionnelles peuvent seules donner à ses facultés et à ses sentiments une surexcitation qui ne lui est pas naturelle.

Quoi qu'il en soit, M. Joly est un de ces hommes dont un parti et un pays s'honorent avec raison : hommes de bien qui ont tout ce qu'il faut pour gou-

verner leurs semblables, excepté, peut-être, ce qu'on ne devrait pas avoir et ce qui ne serait pas nécessaire dans une société vraiment morale et chrétienne; hommes de principes et de convictions qui méritent d'autant plus la popularité qu'ils la recherchent moins.

M. Joly est sans doute de ceux qui croient que le vrai mérite et la véritable grandeur ne consistent pas à avoir plus de ruse et d'audace que les autres, mais plus de vertu et d'honnêteté.

Que M. Joly devienne plus habile, meilleur tacticien, tant mieux! Mais plaise au Ciel qu'avant tout il reste honnête homme! car, tel qu'il est, ce sera une des plus belles figures de notre histoire.





S. G. Mgr PAUL BRUCHESI

Archevêque de Montréal:

(1919)

Écrire une biographie un peu complète d'un évêque encore vivant n'est pas chose facile. C'est un travail délicat qui demande beaucoup de discrétion. Une louange exagérée d'un prélat qu'on veut honorer, serait déplacée, et une critique trop sévère de ses gestes ou de ses actes pourrait être dommageable au respect et à la confiance dont il convient qu'il jouisse auprès de ses ouailles. Ajoutons que, dans nombre de cas, les raisons d'agir d'un homme public, surtout d'un évêque, ne sont pas à divulguer, ni même faciles à discerner. Il convient donc, en parlant de lui, de se limiter aux généralités de sa vie et, pour tout dire, de se placer comme sur les sommets de sa carrière.

*

* *

Tout d'abord, je puis affirmer, sans craindre d'être contredit, que l'Histoire placera Mgr Bruchési au premier rang parmi les évêques qui ont illustré le Canada, Montréal spécialement.

Mgr Lartigue, le premier évêque de Montréal, était sulpicien. Il avait cet esprit de discipline rigide et ce dévouement sacerdotal profond qui distinguent le plus souvent les membres de cette vénérable communauté à laquelle Montréal doit tant. Homme de talent, à la tenue et à la parole sévères, de principes absolus, très soucieux de son devoir et des intérêts de l'Eglise, il inspirait surtout le respect.

Mgr Bourget, son successeur, formé à son école, n'était ni moins ferme, ni moins zélé dans l'exercice de ses hautes fonctions. Son visage empreint de douceur, de bonté, de sainteté, et où se reflétaient une piété ardente et une vertu transcendante, lui attira de tout temps la sympathie et l'admiration de tous. Montréal doit à sa charité et à son zèle apostolique les institutions les plus utiles, les plus bienfaisantes.

Mgr Fabre, qui succéda à Mgr Bourget, appartenait à l'une des familles les plus estimées de Montréal. Son père, Raymond Fabre, fut l'ami intime de Louis-Joseph Papineau, l'un des patriotes les plus dévoués de 1837. Son frère, Hector Fabre, était l'un des esprits les plus brillants de sa génération. L'une de ses sœurs épousa sir George-Etienne Cartier. Mgr Fabre se fit spécialement remarquer par l'aménité de son caractère et par son dévouement à la jeunesse, par son urbanité et par sa parole facile et agréable.

Mgr Bruchési, le quatrième évêque de Montréal,

et son deuxième archevêque, l'emporte, il me semble, sous plus d'un rapport, sur ses prédécesseurs. De fortes études classiques et théologiques ont développé, chez lui, les aptitudes naturelles et la mentalité de premier ordre qui le caractérisent. Elles ont donné à sa parole comme à ses écrits une clarté, une correction et une force incontestables. Ajoutons à cela que l'actuel archevêque de Montréal a beaucoup de clairvoyance et de savoir-faire, de condescendance et de charme dans ses relations sociales, qu'il possède un esprit avisé et fin, que son patriotisme est éclairé et sa charité très active. C'est plus qu'il n'en faut pour faire comprendre les raisons de la popularité et de l'estime dont il jouit.

Quelqu'un lui a dit un jour que, s'il avait jugé à propos d'embrasser la carrière du droit, il s'y serait distingué, qu'il aurait brillé dans le domaine politique et aurait eu une bonne chance de devenir premier ministre de la province de Québec. Cela l'amusa beaucoup, et il se contenta de dire en souriant qu'il était satisfait de son sort. On serait content à moins.

Le sens diplomatique, qu'il a dû hériter de ses ancêtres italiens, lui permet de tourner discrètement bien des difficultés, de régler bien des questions épineuses, de faire respecter les principes sans blesser les personnes. Pourtant, il ne manque pas de tempérament et il a dû, plus d'une fois, refouler le sang chaud qui l'anime. Une raison froide et une vo-

lonté énergique le rendent toujours, quand même, maître de ses paroles et de ses actes.

Il n'est pas grand de taille. Mais un corps droit, élégant, surmonté d'une jolie tête, des traits réguliers, une physionomie très expressive lui font un extérieur attrayant. Lorsque, revêtu des habits pontificaux, mitre en tête et crosse en mains, il officie, il a toute la dignité qui convient. Dans les réunions sociales, il sait se rendre aimable. Sa conversation est sérieuse, instructive, piquante, enjouée même et assaisonnée de plaisanterie de bon aloi.

Ses sermons, ses discours et ses lettres pastorales dénotent un esprit solide, méthodique, une raison calme et une haute culture intellectuelle. Qu'il parle ou qu'il écrive, son langage est correct, concis, ferme, élégant et d'une grande clarté. Sa voix, bien timbrée, est agréable et met de l'onction dans sa parole ou dans son chant.

Appelé à parler presque tous les jours, il n'est jamais pris au dépourvu. Toujours et partout, il exprime la pensée et le sentiment qui conviennent aux circonstances, à l'auditoire. La plupart du temps il improvise, il parle sous l'inspiration du moment, sans effort, sans énervement, toujours avec élégance et distinction.

Défenseur intrépide des principes de la religion et de la morale, il sait cependant les interpréter libéralement, charitablement. Il tient compte des exigences sociales et de la faiblesse humaine. Il n'aime

pas à sévir, il aime mieux pardonner. Sa bonté envers certains hommes, qui lui avaient causé des ennuis sérieux, en fournit des exemples frappants. Je connais un cas où celui qui fut l'objet de ses faveurs eut de la peine à se les expliquer. Aussi, la libre-pensée finit-elle par faire place, chez cet homme, à un haut sentiment de respect pour une religion qui pouvait inspirer de pareils sentiments. Abandonné des amis nombreux que son esprit caustique avait charmés, il trouva chez Mgr Bruchési un dévouement amical qui le toucha profondément et l'amena à de salutaires réflexions.

Mgr Bruchési a 64 ans et on lui en donnerait à peine 40. Quarante années de sacerdoce, cinquante années d'études classiques, historiques et littéraires n'ont pas réussi à le vieillir. Il a conservé toute la fraîcheur physique et intellectuelle de la jeunesse. Les griffes de la vieillesse n'ont pas encore osé l'égratigner ! C'est un exemple frappant de la solidité de la théorie de ces hygiénistes qui prétendent, qu'avec une bonne constitution et une vie réglée, fécondée par le travail, un homme peut conserver sa vitalité jusqu'à 80 ans au moins.

*

*

*

Depuis vingt siècles, l'épiscopat catholique a été la lumière du monde, le pilier de la civilisation et de l'ordre social. On trouve partout, dans tous les

pays, des monuments attestant sa charité, son dévouement, aux œuvres sociales. Sans doute, il peut y avoir des exceptions. Les abus d'autorité sont de tous les temps et tout être humain est faillible et porté spécialement à abuser de son pouvoir. Mais existe-t-il un corps public, social ou religieux, qui ait donné au monde autant d'hommes vertueux et utiles, autant de bienfaiteurs de l'humanité, que l'épiscopat catholique? Qui peut lire, sans émotion et sans admiration, l'histoire des Chrysostome, des Ambroise, des Athanase, des Basile, des Bossuet, des Fénelon, de tous ces grands évêques de France en particulier, qui ont tant fait pour l'honneur et le bonheur de leur patrie?

L'épiscopat canadien n'a pas moins de mérite et ses œuvres ne sont pas moins admirables. Nos évêques et nos prêtres méritent la confiance et la reconnaissance publiques. Bien qu'ils ne m'aient pas épargné, à une certaine époque, parce que j'avais voulu démontrer que leur intervention religieuse dans la politique mettait en danger leur prestige et leur autorité, l'aigreur que j'ai pu en éprouver ne m'a jamais empêché de leur rendre justice et de proclamer hautement que notre clergé a été et est encore le facteur le plus puissant de notre conservation morale et nationale.

Après les outrages dont nous avons été les victimes encore récemment, qui donc, parmi nous, n'a pas été heureux de lire dans des journaux comme

La Gazette et *Le Star* que la population canadienne-française se distinguait par ses principes d'ordre, son respect de l'autorité, ses mœurs douces et paisibles, son dédain des théories malsaines et dangereuses qui envahissent le monde, et surtout qu'elle devait cela aux enseignements de son clergé? Rien de plus vrai!

On a pu dire avec raison que, sous certains rapports, nos gens sont moins avancés que leurs concitoyens d'origine anglo-saxonne, qu'ils n'ont pas reçu l'instruction qui leur aurait permis de figurer avantageusement dans le domaine industriel, commercial et agricole. Mais le clergé, après la conquête, a eu la bonne idée de pourvoir à nos besoins les plus pressants en nous donnant des prêtres, des avocats, des médecins, ainsi que des hommes publics, qui, devant les tribunaux comme dans le Parlement, ont su faire triompher nos droits les plus sacrés. L'histoire ne pourra jamais trop reconnaître la grandeur des sacrifices que le clergé s'est imposés pour nous rendre ce service inappréciable. Mais autre temps, autres besoins! Notre clergé s'en rend compte et il fait les plus louables efforts pour adapter son enseignement à nos nouveaux besoins, pour aider le gouvernement à faire sa part dans cette œuvre patriotique.

Mgr Bruchési donne l'exemple. Il favorise et active le mouvement destiné à améliorer dans nos collèges et nos couvents notre système d'instruction, à

le moderniser sans amoindrir l'efficacité des études qui n'ont pas cessé d'être ce qu'il y a de mieux pour développer et enrichir l'esprit humain. Il ne faut jamais oublier en effet, que c'est à l'étude des classiques que nous devons les orateurs et les écrivains les plus éminents de notre monde politique, ecclésiastique et professionnel.

Les développements du commerce et de l'industrie, l'exploitation à outrance des sources de la richesse ont révolutionner le monde et rendu nécessaires les connaissances spéciales que donne, par exemple, l'enseignement technique. Aux gouvernements incombe spécialement la tâche de procurer cet enseignement à notre population avec le concours de notre clergé. Ce concours on le trouve, chez Mgr Bruchési, toutes les fois qu'il s'agit de projets favorables aux intérêts religieux, moraux et patriotiques de notre population, et toujours de façon à respecter les sentiments de nos concitoyens d'origine anglo-saxonne et de religion différente. Les journaux anglais ont plus d'une fois rendu hommage à sa largeur de vues, à son esprit de conciliation, à son caractère sympathique.

Il est étonnant de voir comment, sans fatigue apparente, notre archevêque remplit les devoirs onéreux de sa charge et se prête à toutes les sollicitations pour le succès d'œuvres littéraires, scolaires et patriotiques. Son esprit perspicace, vif et droit, lui permet de travailler vite et sûrement, de voir promptement les côtés vrais ou faux d'une question.

Sa bienveillance est inépuisable. L'esprit ouvert à toutes les opinions, à toutes les suggestions qui peuvent l'aider à faire ce que les intérêts de la religion et de la société demandent, il écoute, se renseigne et se tient au courant de toutes les questions qui agitent la société et réclament l'attention et le soin de ceux qui la dirigent. Il sait s'entourer d'hommes capables, de prêtres de talent, qui font honneur à sa maison archiépiscopale. Il se plaît d'ailleurs à susciter partout une noble émulation. Afin, par exemple, d'engager les jeunes prêtres de son diocèse à cultiver leurs aptitudes oratoires, à se nourrir de fortes études, il en invite quelques-uns, tous les ans, à venir prêcher dans sa cathédrale. C'est une excellente initiative qui ne peut que produire d'heureux résultats.

Il n'écoute pas uniquement le son des cloches de son palais, il prête l'oreille aux voix qui viennent du dehors. Il ne croit pas que l'exercice et le prestige de l'autorité dispensent un chef de raisonner et de discuter. Et cela lui permet le plus souvent de faire accepter ses vues, tout en tenant compte des opinions raisonnables des hommes de valeur. Il comprend qu'à notre époque, en dehors des dogmes et des croyances nécessaires, les hommes n'acceptent rien de prime abord et sans examen, qu'ils veulent être convaincus par des raisonnements et non pas conduits par la rigueur.

Dans l'ordre religieux comme dans l'ordre poli-

tique, de nos jours, le gouvernement des hommes devient de plus en plus difficile et demande de plus en plus de tact et de sagesse. Mais l'Eglise avec ses dogmes et sa discipline sera toujours mieux que personne en état de faire respecter son autorité et capable de résister aux envahissements des théories malsaines et des doctrines fallacieuses. Faire aimer la religion, démontrer qu'elle seule pourra avant longtemps offrir aux peuples affolés la paix et le salut, devient de jour en jour plus nécessaire. Le monde entre dans une ère vraiment inquiétante de bouleversements et d'anarchie. Au milieu des tempêtes et des ténèbres, il tournera de plus en plus, je le crois, ses regards vers cette lumière du Vatican qui guide la barque de saint Pierre. Et l'Eglise continuera à remplir sa glorieuse mission en rappelant les principes d'ordre, de paix et de charité aux riches comme aux pauvres, en enseignant leurs devoirs aux grands comme aux petits, en mettant un frein aux passions, aux appétits et aux ambitions des uns et des autres. La faire aimer et respecter, la rendre populaire, démontrer que, tout en restant inébranlable sur le roc des principes fondamentaux de la religion et de la société, elle n'est pas hostile aux progrès, aux réformes raisonnables, aux conquêtes de la liberté bien comprise, voilà l'œuvre qui s'impose de plus en plus aux penseurs chrétiens. C'est l'orientation donnée par Mgr Bruchési à son épiscopat.

*

* *

Mgr l'archevêque de Montréal est né d'une famille éminemment chrétienne. Il a grandi dans une atmosphère de vertu, de piété et de charité où se sont naturellement développés ses bons instincts. Son père était un chrétien exemplaire, un croyant dont la conduite et les actes démontraient la sincérité, qui pratiquait toutes les vertus, surtout la charité. Il employait les loisirs que son commerce lui laissait à fréquenter l'église et les familles pauvres et se faisait un devoir et un plaisir d'y conduire ses enfants.

Mgr Bruchési racontait un jour — c'était au 60^e anniversaire de sa naissance — que lorsqu'il était enfant son père et sa mère l'emmenaient visiter les pauvres pour leur distribuer du pain et du bois. Ce délicat souvenir d'une enfance si chrétienne inspira les strophes suivantes à M. Bourbeau-Rainville, dont la mort, il y a deux ans, provoqua tant de regrets dans le monde des lettres :

Un bon père, tenant son enfant par la main,
Le conduisait jadis aux maisons indigentes,
Pour y distribuer et du bois et du pain,
Et la pitié si douce aux âmes défaillantes.

Le vrai chemin du ciel, c'est l'amour du prochain,
Et les pleurs détournés des paupières brûlantes
Font comme une rosée aux vertus, fleurs riantes,
Ecloses dans le cœur ainsi qu'en un jardin.

Qui dira d'où l'enfant reçut plus de lumière,
Des livres ou des yeux du pauvre en sa chaumière?
Le tout fit mûrir l'âme et l'enfant s'instruisit.

Le Christ paya par l'hostie idéale.
Et Dieu, le bois donné, par la croix pectorale.
Voilà vos soixante ans, Monseigneur Bruchési!

La sympathie qui unissait ce père et ce fils était vraiment touchante. Inutile de dire que M. Bruchési fut heureux de constater chez son fils les sentiments de piété et de charité qui l'animaient lui-même, et qu'il le fut plus encore de le voir embrasser l'état ecclésiastique. Son émotion fut intense lorsqu'il le vit monter à l'autel pour la première fois. Qu'on en juge par ces belles paroles, qu'il lui écrivait au lendemain de son sacerdoce :

“ C'en est donc fait, mon cher fils, te voilà prêtre pour toujours? — Sacerdos in aeternum— Je puis dire maintenant que j'ai un fils qui est le ministre de Dieu, qui chaque jour montera à l'autel, offrira le saint sacrifice de la messe pour ma conservation et, après ma mort, l'offrira pour le repos de mon âme. Je serai alors bien loin de toi. Qui sait où je serai placé? — Ce que je dis de moi, je puis le dire des autres membres de la famille, de tes deux frères, de ta belle-sœur et de ta petite sœur. Ceux-ci jouiront plus longtemps que moi de ta présence. Quelques-uns d'entre eux te fermeront peut-être les yeux. Ce qui me console, c'est que, lorsque je ne

serai plus, tu seras toi, l'aîné de la famille, le berger de mon petit troupeau, ce petit troupeau si cher à mon cœur."

N'est-ce pas que ce sont là de beaux sentiments, et qui sont fort bien exprimés? — Écoutons maintenant le fils pleurant la mort de ce père tant aimé :

"O le meilleur et le plus dévoué des amis qui me furent donnés sur la terre, mon père, mon tendre père, du haut du ciel, où tu vis maintenant, aie pitié des orphelins qui te pleurent et te regardent. Tu sais de quelle douleur et de quel amour ils entourèrent ta tombe. Tu sais que ton souvenir ne les quitte jamais. Tu les vois, tu les entends, tu connais leurs besoins et leurs peines. Intercède pour eux auprès du Tout-Puissant, sois leur protecteur et leur conseiller, et bénis-les aujourd'hui, comme tu les bénissais autrefois."

Cet esprit de charité puisé parmi les siens, Mgr Bruchési ne s'est pas borné à le manifester par des paroles éloquentes, il en a donné des preuves éclatantes par des actes, par des œuvres, comme celle, par exemple, des Incurables. Sa charité s'est apitoyée sur cette catégorie d'infortunés, devenus à charge à eux-mêmes et aux autres, affligés d'infirmités, de maladies cruelles, inguérissables, et dont la vie est un supplice et il a fondé l'Hôpital des Incurables. C'est là une des institutions les plus bienfaisantes de Montréal. Des centaines de malheureux y trouvent les soins les plus attentifs, les dévouements les plus complets et, par conséquent, les consolations les plus réconfortantes. L'Hôpital

Sainte-Justine, où les enfants pauvres sont soignés pour l'amour de Dieu, et l'Institut Bruchési, où l'on reçoit les tuberculeux, deux autres œuvres auxquelles Monseigneur a donné le plus actif patronage, attestent encore de son grand désir de soulager toutes les misères humaines. Il s'intéresse à ces institutions, les visite et les encourage et, avec l'aide de bienfaiteurs zélés, leur procure les fonds dont elles ont besoin pour vivre et poursuivre leur œuvre magnifique.

*

* *

Le patriotisme qui anime l'archevêque de Montréal et son désir ardent de contribuer au progrès des Canadiens-français, d'accroître leur influence et leur prestige, devaient naturellement l'amener à s'occuper de l'instruction publique. Professeur et vice-recteur à Laval pendant plusieurs années, président du bureau des Écoles catholiques de Montréal en 1892-93, supérieur ecclésiastique des Sœurs de Sainte-Anne à Lachine, chapelain de plusieurs communautés, il a eu l'occasion d'étudier notre système d'instruction et d'en connaître les mérites et les faiblesses. Le collège de Saint-Jean, dont il a été le fondateur et où 300 élèves reçoivent à leur choix l'instruction classique ou l'enseignement industriel et technique, démontre qu'il est bien au courant des besoins de notre société.

*

* *

La question ouvrière devait être aussi nécessairement l'objet de ses études. Il ne pouvait manquer de s'intéresser au sort des travailleurs, d'être sympathique à tous les projets destinés à améliorer leur condition. Cependant les doctrines fallacieuses de plusieurs de leurs chefs, leurs affiliations dangereuses et leurs réclamations parfois exagérées l'inquiètent. Il craint que des influences néfastes ne les poussent dans des voies funestes à la société. Aussi, ne laisse-t-il jamais passer l'occasion de les mettre sur leurs gardes, de leur rappeler les enseignements si sages de l'Eglise concernant leurs droits et leurs devoirs. C'est sous l'empire de cette pensée que, tous les ans, il demande aux ouvriers de se réunir, la veille de la fête du travail, dans l'église Notre-Dame, pour entendre prêcher les grandes vérités qui devraient assurer la paix et l'harmonie entre le travail et le capital.

Comment éviter les désastres que le conflit entre ces deux grandes puissances déchaînent sur le monde ? En 1903, dans une lettre pastorale sur la question ouvrière, Mgr Bruchési disait :

“ Les travailleurs non moins que les capitalistes ont des droits imprescriptibles. L'Eglise reconnaît ces droits et les sanctionne de toute son autorité. Sans oublier de rendre justice pleine et entière aux riches, elle sera toujours prête à l'avenir comme dans le passé, à défendre les privilèges du

pauvre contre toute atteinte illégitime. Mais les ouvriers à l'égal des patrons ont aussi des pouvoirs à remplir. Aux uns et aux autres l'Eglise prêche l'accomplissement de leurs devoirs."

Le 31 août dernier (1919), veille de la fête civile du travail, à l'église Notre-Dame, devant un auditoire composé de milliers d'ouvriers, Mgr Bruchési prit la parole. M. l'abbé Auclair, dont la parole et la plume sont si justement appréciées, a fait de la péroraison de son discours le résumé qui suit :

"Monseigneur remercia les ouvriers d'avoir, en aussi grand nombre, répondu à son appel et manifesta son inquiétude sur ce qui allait se passer quand la fête du travail serait finie. — Le travail continuera-t-il? — "Les journaux, disait-il, ont annoncé comme un fait certain la grève de 15,000 ouvriers. Qui l'a commandée, cette grève, et pourquoi? L'a-t-on faite avec raison? Avait-on l'autorité pour cela? Certes, les ouvriers ont droit de présenter leurs réclamations, parce qu'ils ont droit à la justice comme tous les hommes. Mais qu'on se garde de la passion et de la convoitise! En certains cas, la grève peut devenir la seule solution possible d'un conflit, mais ces cas devraient être rares. Au fond la grève c'est la lutte des classes, c'est la guerre. Elle aigrit les cœurs, elle paralyse l'activité, elle engendre bien des désordres et bien des misères. Nous venons d'avoir une guerre mondiale, et elle a été terrible. Mais on a dû en venir au traité de paix. Pourquoi faut-il toujours passer par la guerre avant d'avoir la paix? Pourquoi n'y aurait-il pas moyen de s'entendre avant de se combattre? Trois fois, dans ma vie d'évêque, j'ai agi comme arbitre dans des conflits considérables, et j'ai eu la consolation, chaque fois, d'aider les ouvriers. Que ne recourt-on plus souvent à l'arbitrage? Prenons garde aux fauteurs de grèves que sont parfois certains agitateurs venus de l'étranger. Je tremble, j'ai peur! L'Eglise est pourtant l'amie de tous. Que ne vient-on à elle!" Monseigneur termina son éloquente allocution en conseillant aux ouvriers d'être toujours de ceux qui veulent, quand c'est possible, régler les conflits et éviter les grèves et les guerres. Son vœu, c'est que tous, patrons et ouvriers, comprennent leurs devoirs, c'est que tous, ouvriers et patrons, voient leurs droits reconnus et respectés par tous."

Voilà bien les sentiments de justice qui doivent diriger les relations entre patrons et ouvriers. Les capitalistes devraient comprendre que le travailleur ne consentira plus à vivre misérablement alors qu'ils édifient, eux, des fortunes exorbitantes, que Lazare ne se contentera plus des miettes de pain tombées de la table du mauvais riche. D'un autre côté, les ouvriers ne devraient pas ignorer que la ruine des capitalistes serait leur ruine et qu'ils perdraient dans l'exagération et la violence les sympathies dont ils ont besoin pour assurer le succès de leurs justes revendications. Ils auraient bien tort de croire et de dire que ces sympathies leur manquent dans le monde ecclésiastique et dans la classe des professions libérales, parce qu'on croit devoir différer d'opinion avec eux dans les moyens les plus propres à favoriser leurs intérêts. Par exemple, leurs récriminations contre les avocats ne sont-elles pas injustes? A qui doivent-ils les réformes que les Parlements, en Angleterre comme au Canada, ont adoptées pour améliorer leur sort? A qui l'ouvrier doit-il les lois qui, ici dans Québec, depuis plus de trente ans, protègent ses meubles, ses gages et ses instruments de travail?

*

* *

J'ai parlé du talent d'écrivain et d'orateur de Mgr Bruchési, de la facilité avec laquelle il manie la plume et la parole. Depuis le jour où, devenu

prêtre, il écrivait sous le pseudonyme de Louis des Lys et rédigeait la Semaine Religieuse, il n'a pas cessé d'écrire et de parler. Ses lettres pastorales, ses sermons et ses discours formeraient plusieurs volumes. Quelques extraits suffiront à justifier ce que j'ai dit de la hauteur de ses pensées, de la noblesse et de l'élévation de ses sentiments, de l'élégance, de la correction et de la clarté de son style.

Voici comment il exprimait ses sentiments de reconnaissance envers un saint prêtre qui, au séminaire de Montréal, l'avait aimé et protégé :

“ Ne crains pas que je t'oublie, ô noble et sainte amitié, proclamée par Dieu même un remède de vie et d'immortalité. Je te dois de trop beaux jours. Dès l'aurore de ma vie, tu daignas me sourire et me tendre la main, et, depuis cet heureux moment, nous n'avons cessé de marcher ensemble. Sous les traits d'un saint prêtre, tu m'as dirigé, conseillé, repris avec douceur. Oh! qu'il y avait d'onction et de persuasive tendresse dans chacune de tes paroles, et comme tu savais toujours être victorieuse, toi qui pourtant ne commandais jamais. — J'ai vécu loin de ma patrie, tu ne m'as pas quitté. De mes joies et de mes épreuves, tu fis tes épreuves et tes joies. Tu fus une lumière au milieu de mes doutes, un encouragement dans mes luttes, une force aux heures de l'abattement, et quand tu me vis désolé, priant auprès d'un cercueil, alors, tendre amitié, tu versas sur mes plaies saignantes un baume salutaire et tu pleuras avec moi.”

Prêtons maintenant l'oreille aux accents patriotiques qu'il faisait entendre, quand, après trois années d'études dans la ville éternelle, il revevait, prêtre, au pays natal :

“ Je connais ces pays tant vantés où les myrtes fleurissent, où l'oiseau est plus léger et la brise plus douce; j'ai passé

des jours tranquilles sur cette plage où la mer de Sorrente déroule ses flots bleus au pied de l'oranger; j'ai vu Gênes la superbe et la radieuse Florence et Venise, la reine de l'Adriatique plus d'une fois, j'ai contemplé la belle Naples, tout étincelante des feux du soleil couchant; j'ai vogué sur les ondes azurées du lac de Genève; notre douce France m'a charmé; mes pas ont foulé le sol béni de Rome, et j'en ai tressailli d'un indicible bonheur... Mais tous ces grandioses spectacles, tous ces immortels souvenirs, toute cette poésie sublime, toute cette nature enchanteresse, ce n'était pas toi, ô ma patrie! et je n'ai pas cessé un seul instant de te garder la première place dans mon enthousiasme et dans mon admiration."

Lors de sa consécration épiscopale, répondant à l'adresse de la Société Saint-Jean-Baptiste, il disait :

"Je ne vous suis pas étranger; c'est au milieu de vous que je suis né, à quelques pas seulement de cette majestueuse cathédrale, dont, petit enfant, j'ai vu poser et bénir la première pierre; j'ai grandi sous vos yeux, et, plus tard, devenu prêtre, je me suis vu confier par mon évêque, les intérêts de l'âme d'un grand nombre de vos écoles, de vos paroisses, de plusieurs de vos associations ouvrières; je vous appartiens par les liens les plus forts et, si je deviens aujourd'hui le chef du peuple, je ne puis oublier que j'en ai été l'enfant. — Tout mon dévouement vous est donc acquis, et, s'il est une pensée capable de me réjouir, c'est qu'il me sera donné de faire pour vous à l'avenir plus que je n'ai fait jusqu'à ce jour. Vous me parlez de l'éducation, c'est la question qui préoccupe à bon droit tous les esprits. La foi de notre race, l'avenir de vos fils et de notre pays en dépendent. Que l'éducation soit toujours sur notre sol, telle que la veut l'Eglise chrétienne, catholique, complète et répondant à toutes les légitimes exigences d notre temps...

Puis, après avoir parlé des sacrifices faits par le clergé pour l'éducation de notre peuple, il ajoutait :

"Aidez-le à poursuivre et à compléter son œuvre. Croyez-le, il n'a point peur du vrai progrès, il le désire comme vous et jamais vous ne le verrez reculer devant les sacrifices ou les

réformes utiles, quand l'avancement de la science et le bien de la patrie le demanderont. J'en prends à témoin tous ces prélats qui m'environnent, mes pères admirés hier, mes illustres frères maintenant, et dont je vais désormais partager les sollicitudes et les labeurs.—Prêtres et laïques, soyons étroitement unis! Pour Dieu et la patrie, ne formons qu'un cœur et qu'une âme: "*cor unum et anima una!*"

Comme Monseigneur avait raison de dire que prêtres et laïques doivent s'unir afin de procurer à notre population l'éducation dont elle a besoin pour accomplir ses destinées, une éducation aussi moderne que possible mais à base religieuse. Plus je vieillis, plus je constate que l'éducation de nos enfants doit être aussi chrétienne que progressive, qu'à l'école comme dans la famille on doit leur inculquer les principes religieux qui dirigeront, au cours de la vie, leur conscience et inspireront leurs actes privés et publics. Plus que jamais, l'homme doit apprendre, dès son bas âge, qu'il n'a pas été mis sur la terre rien que pour s'enrichir, vivre dans le luxe et satisfaire ses appétits personnels. Plus que jamais, il doit recevoir une éducation qui lui permettra de résister aux séductions de la fortune et des théories antisociales et antireligieuses qui menacent le monde.

*

*

*

Dans les séances du célèbre congrès eucharistique tenu à Londres en 1908, Mgr Bruchési eut plusieurs fois l'occasion de faire admirer son élo-

quence et de démontrer la correction du parler français au Canada. Il fit honneur à l'épiscopat canadien, à la nationalité dont il était le digne représentant. Le 10 septembre spécialement, à la plus solennelle des séances du congrès, devant un auditoire composé des sommités religieuses du monde entier, il fit un discours qui produisit une très vive impression.

"Le Canada, disait-il, jadis terre française, aujourd'hui colonie britannique, fidèle au Christ et loyal au roi, est heureux de joindre sa voix, en cette circonstance solennelle, à celle de l'Australie et de la France."

Après avoir dit que le congrès était "la nouvelle prise de possession par le divin roi de son royaume toujours aimé, de l'ancienne île des saints, et que celui qui depuis si longtemps n'était sorti dans les rues que dissimulé sous les vêtements du prêtre serait glorieusement porté sous le dais comme aux temps bénis où l'on ne connaissait sur ces rivages qu'un même credo", il ajoutait :

"Vraiment, avoir sa place dans ce cortège, c'est plus que du bonheur, c'est une grâce. Les fleurs, dit-on, arrivent avec profusion d'Angleterre et de France, d'Irlande et d'Ecosse, des châteaux des riches et des maisons du peuple, elles orneront les édifices, elles joncheront le sol et combien, parmi elles, sont chargées de messages d'amour et de foi! Ah! que ne nous diriez-vous pas surtout, vous, fleurs de France, si vous pouviez parler? Seigneur, c'est bien vous qui serez là! Comme autrefois dans la Judée, guérissez, éclairez, consolez, fortifiez sur votre passage ceux qui ont besoin de lumière, de courage et de paix."

Et afin de rendre agréable à son distingué auditoire le projet qu'il nourrissait d'avoir, à Montréal, l'un des prochains congrès eucharistiques, il ajoutait :

“ Si la terre canadienne est encore une terre chrétienne et catholique dans toute la force du mot, c'est qu'elle est une terre eucharistique ! A ce titre, elle a, ce me semble, le droit de solliciter l'honneur insigne d'un de vos prochains congrès, et je prédis un immense triomphe à notre bien-aimé Sauveur sur les bords du Saint-Laurent. Je parle de la vieille province de Québec et ce n'est pas ici le moment ni le lieu de décrire en détail la dévotion de ses habitants pour l'auguste sacrement de nos autels.”

A première vue, ce projet paraissait téméraire, en tout cas difficile d'exécution. Après les splendeurs et les cérémonies grandioses qui avaient marqué les congrès de Londres et de Cologne, comment espérer que Montréal pourrait sans danger subir la comparaison ? L'archevêque Bruchési fit tant et si bien, il fut si convaincant, il se montra si résolu et si confiant, qu'il finit par l'emporter.

A peine de retour au Canada, il se mit à l'œuvre et déploya, pendant deux ans, une énergie et une activité inlassable pour assurer le succès de son projet. Et quel succès ce fut ! Ceux qui en ont été les heureux témoins ne l'oublieront jamais. Pendant une semaine, ce fut une série de fêtes, de cérémonies, de réunions, de manifestations grandioses, un déploiement d'éloquence incomparable, le tout couronné par une procession qui, pendant six heu-

res, défila dans nos rues décorées avec magnificence, au milieu des acclamations de 500,000 âmes. On y vit figurer plusieurs cardinaux, des centaines d'archevêques, d'évêques, de prêtres, de grands citoyens venus de presque tous les pays catholiques du monde et, dominant cette phalange auguste, le cardinal Vannutelli, légat du pape. On n'avait jamais vu et on ne verra peut-être plus jamais au Canada pareille manifestation du sentiment chrétien.

Mgr Bruchési ne s'épargna pas pendant ces jours glorieux. Il fut sur pieds jour et nuit, et déploya une activité, une vigueur mentale et physique étonnantes. Toutes les fois qu'il fut appelé à prendre la parole, il le fit de façon à faire dire à d'illustres personnages : " Comme il sait toujours dire ce qu'il faut ! "

Lorsque le congrès eucharistique eut pris fin dans une apothéose de gloire, Mgr Bruchési dut se reposer avec la satisfaction d'avoir accompli une grande œuvre. Elle a, en effet, puissamment contribué à faire connaître dans le monde entier la catholique province de Québec. Ce congrès acheva de démontrer que si Mgr Bruchési sait parler il sait aussi agir, organiser et administrer, et que, aux dons brillants de l'écrivain et de l'orateur, il joint les fortes qualités de l'homme d'action.

*

* *

Pour donner à Mgr Bruchési complète justice, pour rendre, veux-je dire, aux beaux sentiments et aux belles pensées qu'il n'a pas cessé d'exprimer depuis quarante ans, l'hommage qu'ils méritent, il faudrait un volume considérable contenant la plus grande partie de qu'il a écrit et dit. Ce volume se fera sans doute. On y lira, avec le plus grand intérêt, des sermons et des discours, dont la forme et le fond sont vraiment remarquables, entre autres ceux qu'il prononça : au sacre de son digne ami, Mgr Émard, aux funérailles de Mgr Laflèche et de l'honorable Marchand, au service funèbre (à Montréal) du général de Charette, aux congrès de Londres et de Madrid. Il ne faudra pas oublier, en particulier, la superbe improvisation qu'il prononça, l'an dernier, dans sa cathédrale, pour saluer la fameuse *Légion Étrangère* de France, de passage au Canada.

J'ai dit que Mgr Bruchési était un homme d'action. On se rend difficilement compte de l'activité physique et intellectuelle requise pour administrer un diocèse où mille prêtres et des centaines de communautés, de collèges, de couvents, d'écoles et d'institutions religieuses et nationales réclament, du chef, sa direction, ses conseils et ses services. Il a eu, il est vrai, pour l'aider, des évêques auxiliaires de

grand zèle et de haute valeur, comme Mgr Racicot et Mgr Gauthier. Mais, naturellement, la grosse part de la responsabilité et du fardeau pèse sur ses épaules.

Mgr Bruchési eut pour collègues au séminaire d'Issy à Paris et aussi au séminaire français à Rome, des hommes de talent qui sont devenus des cardinaux, des archevêques ou des évêques, et qui se font une joie de l'honorer au cours de ses voyages en Europe. Sa Sainteté Benoit XV, qui fut ordonné prêtre le même jour et dans la même église du Latran que Monseigneur, lui porte une estime particulière et lui en a donné plus d'une preuve, lors de son dernier voyage dans la ville éternelle.

Le fait est que l'éminent archevêque de Montréal a gravi rapidement les degrés de la hiérarchie ecclésiastique et que, pour arriver au sommet, il ne lui en reste plus qu'un, croyons-nous, à atteindre. On a plus d'une fois prédit qu'il l'atteindrait et qu'il figurerait bientôt au rang des princes de l'Eglise. Dieu le veuille!

*

* *

M'étant efforcé depuis quarante ans de faire connaître à mes compatriotes les hommes dont la vie, au Canada, a été bonne et utile à la religion et à la patrie, il m'a semblé qu'il me convenait de parler aujourd'hui du très distingué prélat qui jette tant

d'éclat sur l'épiscopat canadien et sur le siège de Montréal. Cette biographie peut être bien incomplète, elle est écrite, je l'affirme, d'une plume sincère.

N. B. — L'étude qui précède était à peine écrite qu'une maladie cruelle ébranlait fortement la santé de Mgr Bruchési. Mais sa forte constitution promet de le conserver à l'affection de ses diocésains et de lui permettre de continuer sa carrière bienfaisante.





LE DOCTEUR LACHAPELLE

(1916)

Il y a deux docteurs Lachapelle, deux médecins renommés pour leur connaissance des lois de l'hygiène et leurs écrits sur cette matière d'importance vitale. Le sujet de cette courte étude biographique est le docteur Emmanuel Persillier-Lachapelle, mon co-paroissien, né, au Sault-au-Récollet, sur les bords charmants de la rivière Ottawa, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval de Montréal.

Son grand-père, Pascal Persillier-Lachapelle, jouissait d'une grande réputation d'homme d'affaires actif, entreprenant, d'un jugement solide, d'un esprit clairvoyant et pratique. Né au Sault-au-Récollet, fils d'un cultivateur relativement pauvre, il s'en alla tout jeune à la Côte-des-Neiges travailler dans une des nombreuses tanneries qui ont fait la prospérité de ce pittoresque village. Il ne tarda pas à se faire remarquer de ses patrons, à gagner leur confiance, et fut bientôt à la tête d'un établissement important et d'un commerce lucratif. Mais le commerce de cuir ne suffisait pas à son ambition; les moulins à farine rapportaient, à cette époque, des revenus

considérables; il acheta ceux que le séminaire de Montréal possédait dans sa seigneurie et devint en quelques années l'un des plus riches propriétaires de l'île de Montréal. On le comparait à M. Joseph Masson, de Terrebonne, pour son activité, son énergie et son intelligence des affaires. La construction du pont qui relie les deux rives de l'Ottawa entre Saint-Laurent et l'Abord-à-Plouffe est peut-être celle de ses entreprises qui donna le plus de retentissement à son nom dans toutes les paroisses situées au nord de Montréal. Les habitants de ces paroisses n'avaient alors pour traverser les deux bras de l'Ottawa et se rendre à Montréal que le chaland et le bac appelé "horse-boat". C'étaient deux modes de locomotion ennuyeux pour des gens pressés et qui offraient plus d'un inconvénient, d'un danger même.

Aussi la construction d'un pont à un endroit où la traverse était assez difficile, vu la force du courant, fut-elle considérée comme une entreprise nationale, un bienfait public.

La présence du gouverneur du Canada à l'inauguration de ce pont ne contribua pas médiocrement à rehausser l'importance de cette entreprise. M. Lachapelle avait fait ce que les gouvernements seuls avaient osé jusque-là entreprendre.

La maison de M. Lachapelle était remarquable par les vergers, les jardins et les beaux arbres qui l'entouraient, et surtout par l'hospitalité large et

cordiale qu'on y trouvait. Les amis allant à Montréal ou en revenant manquaient rarement de s'y arrêter pour dîner ou pour souper, car la table y était toujours prête.

Il a beaucoup contribué, en 1837, avec l'aide du curé distingué de Saint-Laurent, M. Saint-Germain, à empêcher les habitants de cette paroisse et des environs de prendre les armes. Il condamnait les abus du gouvernement, mais il était d'opinion que les Canadiens-français n'obtiendraient rien par la force.

Il laissa une jolie fortune à sa famille qui se composait, à sa mort, de plusieurs filles et de deux fils, Pascal et Pierre. Tous deux s'établirent et vécurent, honorés et estimés, au Sault-au-Récollet. Ils s'accordaient peu en politique. Pierre était aussi libéral que Pascal était conservateur; il fut même candidat contre M. Laporte dans le comté d'Hochelaga, mais il ne réussit pas à vaincre son rival, qui était un riche cultivateur de la Pointe-aux-Trembles.

Emmanuel, fils de Pierre, naquit en 1845, à l'endroit même où s'élève la nouvelle prison. Il disait à un ami que s'il était condamné à l'emprisonnement, il aurait la consolation de retrouver les lieux chers à son enfance avec tous les souvenirs de son jeune âge.

A l'école comme au collège, il se fit remarquer par la correction de son maintien et de sa conduite, l'amour de l'ordre et du travail, un esprit froid

mais actif, un jugement sain, une volonté ferme, une distinction innée, une vie sage, une religion éclairée et une certaine indépendance de critique et de pensée de bon aloi.

Ceux qui l'ont connu jeune le reconnaîtront à ce portrait, car tel il était alors, tel il est encore. Toujours correct, sage, pondéré, laborieux, faisant bien tout ce qu'il fait, soigneux de sa personne et de sa réputation, prudent, modéré, homme de devoir et de conviction, instruit, actif, énergique, tenace dans sa foi comme dans ses opinions politiques et ses affections nationales, d'une persévérance à toute épreuve. Ajoutons à cela beaucoup d'esprit public, un désir sincère de se rendre utile à la société, à ses compatriotes, de semer des idées de progrès, de produire des œuvres sérieuses et pratiques, avec une certaine fierté et une réserve qui l'éloignent des foules et l'empêchent de courtiser la popularité, et on aura l'explication de sa vie, de ses actes.

C'est une forte personnalité, un caractère bien trempé, un homme de bon conseil et de bon exemple, une valeur nationale de premier ordre. La critique, la contradiction, les piqures d'épingle, les coups d'épée ou de bâton l'ennuient, le froissent et l'impatientent un moment, mais troublent rarement son esprit; il reprend vite son calme et reste toujours maître de sa pensée et de sa parole.

Il a manifesté ces traits saillants de son esprit et de son caractère dans les hautes positions qu'il a

occupées, dans l'accomplissement de ses devoirs publics ou privés.

Toutes les entreprises religieuses, nationales et philanthropiques ont toujours trouvé en lui un ami, un patron, un protecteur, mais c'est surtout dans le domaine de la science médicale, dans toutes les œuvres destinées à rehausser l'honneur et la dignité de sa profession, à accroître son utilité et l'efficacité de son action, qu'il a exercé son zèle, son esprit d'initiative et de progrès. La cause de l'hygiène n'a pas eu d'avocat plus dévoué, de champion plus fidèle. Comme la plupart des grands médecins de notre temps, il croit que l'hygiène vaut mieux pour la santé de l'homme que la médication la plus savante, et que l'humanité lui doit en grande partie l'amélioration de son sort, la disparition des épidémies et des fléaux épouvantables qui l'ont affligée et dévorée pendant des siècles, la diminution de la mortalité et la prolongation de la vie.

Aussi cette science fut-elle, dès son admission à la pratique de la médecine, l'objet de ses études, de ses travaux, de ses expériences.

Lors de l'épidémie de 1885-86, lorsque la ville de Montréal était sous l'empire de la terreur, presque en quarantaine, il devint le champion des mesures sévères qui furent adoptées pour enrayer le fléau et contribua grandement à la création d'un bureau central d'hygiène. L'année suivante, il faisait adop-

ter par la législature provinciale cette loi d'hygiène qui a tant contribué à l'amélioration de la santé publique, pour prévenir ou enrayer, à leur début, des épidémies désastreuses. On ne se rend pas toujours compte des services rendus à la société par une législation de ce genre, sévère mais sage, basée sur l'expérience et la connaissance des lois de la nature. On oublie ce que l'on doit aux hommes qui, à l'exemple du docteur Lachapelle, passent leur vie à chercher les moyens de soustraire le corps humain aux maux qui le menacent sans cesse, de préserver l'humanité de maladies si terribles. Que de gens leur doivent, sans le savoir, la santé, la vie ! Que de larmes, de souffrances, de chagrins évités ! Pauvre humanité, si affligée, si malheureuse en général, elle mérite bien qu'on ait pitié d'elle, qu'on cherche à la soulager. Malheureusement elle n'apprécie pas toujours le zèle et l'énergie de ceux qui, pour améliorer son sort, la soumettent à des lois rigoureuses.

On n'a pas d'idée de la peine que s'est donnée le docteur Lachapelle, de ses pas et démarches pour faire adopter ses vues par le Parlement et ensuite pour les faire recommander par les autorités ecclésiastiques et accepter par la population, qui les voyait d'un mauvais œil.

Appelé par l'honorable M. Mercier, en 1887, à mettre la nouvelle loi en pratique et à fonder le Conseil d'hygiène de la province de Québec, il en a toujours été depuis le président.

Propriétaire et rédacteur de l'*Union Médicale* de 1876 à 1882, il a publié dans cette intéressante revue une série d'études savantes sur ce sujet et popularisé parmi les membres du corps médical des doctrines et des méthodes dont personne aujourd'hui ne conteste le mérite. Par exemple, ils étaient nombreux dans le public et même parmi les médecins, ceux qui étaient hostiles à la vaccination et en récusaient l'efficacité; ils sont rares aujourd'hui. Les découvertes immortelles de Pasteur et les résultats merveilleux qu'il a obtenus par l'inoculation de certains virus dans le corps humain ont beaucoup contribué au triomphe définitif du vaccin, dont le docteur Lachapelle a été un champion vaillant et convaincu.

Il a été aussi un apôtre dévoué de l'établissement de l'université Laval à Montréal. Dans les luttes mémorables qui ont eu lieu autour de cette institution, il a joué un rôle considérable. L'ancienne Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal refusait de disparaître pour faire place à la faculté de médecine de Laval; elle invoquait son âge avancé et ses services passés, elle voulait conserver son identité et son indépendance.

Le docteur Lachapelle avait maintes raisons de rester attaché à la vieille école dont il était l'un des professeurs; par intérêt et par sentiment il devait désirer sa conservation; mais il était convaincu que, dans l'intérêt bien compris de la profession, elle

devait se fondre dans Laval, afin de doter Montréal des bienfaits d'un université catholique française.

Cette question envenima la querelle commencée entre les amis de Laval et les partisans d'une université indépendante à Montréal. A la tête des deux armées on voyait des évêques, des prêtres et des citoyens éminents qui combattaient avec un acharnement aujourd'hui difficile à comprendre. Rome était inondée de requêtes, de protestations et de députations qui cherchaient à la convaincre que l'avenir de la religion était en jeu dans cette question. Mais les autorités romaines commençaient à se rendre compte de la facilité avec laquelle on donne ici à toutes les questions une tournure religieuse et on s'accuse réciproquement d'irrégion. Bref, les autorités de Laval et de l'École de Médecine, cédant aux conseils et aux recommandations de Rome, finirent par s'entendre et par se fusionner.

Le docteur Lachapelle est encore le fondateur de l'hôpital Notre-Dame. Il l'a fondé et maintenu à force de sacrifices, de sollicitations, grâce à un travail incessant, à une persévérance inlassable, en se faisant mendiant, en allant, pendant plusieurs années, de porte en porte tendre la main. C'était pourtant, vu son caractère et sa situation financière, un rôle qui devait l'ennuyer, mais c'est exactement l'une de ses qualités dominantes, d'être capable de faire par devoir ce qui lui répugne, de sacrifier ses sentiments personnels à sa raison, à ce qu'il croit bon, juste et utile.

J'ai parlé de son patriotisme; il en a donné plus d'une preuve.

En 1877, il entreprenait de faire disparaître des statuts du Collège des médecins certaines clauses onéreuses qui empêchaient bon nombre de médecins canadiens-français, pratiquant surtout à la campagne, d'être membres de cette institution, et ses efforts étaient couronnés de succès. L'influence canadienne-française devenait prépondérante dans le collège des médecins de la province de Québec.

Reconnaissant son dévouement pour les œuvres nationales, l'Association Saint-Jean-Baptiste le nommait son président en 1884, et il remplit les devoirs de cette charge avec son zèle et son tact ordinaires.

Dans les sphères nationales ou politiques, il a souvent joué modestement et discrètement un rôle important et fait preuve d'un dévouement d'autant plus méritoire qu'il était désintéressé et ignoré.

Le récit de ce qu'il a fait pour Louis Riel, l'infortuné chef des Métis et des insurrections de 1870 et de 1884, serait intéressant; mais l'heure n'est peut-être pas encore arrivée de lever le voile sur certains détails de ces événements dramatiques.

Le docteur Lachapelle avait été le compagnon de classe et l'ami intime de Louis Riel au collège de Montréal, et il n'avait cessé de le suivre du regard dans sa carrière fourmentée. Aussi, lorsque Riel, dont la tête avait été mise à prix, ne savait où trouver un refuge, il trouva dans la personne de son ancien ami un conseiller et un guide précieux qui,

pendant près de deux ans, lui procura des asiles et les moyens d'échapper à ses ennemis.

Lorsque Riel fut élu député par le comté de Provencher, c'est le docteur Lachapelle, l'honorable Alphonse Desjardins et le sénateur Fiset qui entreprirent de lui faire prendre son siège dans la Chambre des Communes et réussirent à lui faire signer le rôle et prêter le serment requis en présence du Greffier, M. Patrick. Ce pauvre M. Patrick faillit avoir une attaque d'apoplexie lorsqu'il lut le nom de Louis Riel, et constata qu'il était en présence du fameux et redoutable CHEF DES REBELLES du Nord-Ouest.

Les procédures avaient été faites si vite et avec tant d'habileté qu'il n'y avait vu que du feu; la signature de Riel seule lui ouvrit les yeux. Ce fut un coup de foudre, il s'élança dans les corridors de la Chambre, l'œil en feu, le visage bouleversé, criant: " Arrêtez-le! Arrêtez-le!" Mais Riel était déjà loin.

Les amis de Riel n'osèrent cependant prendre la responsabilité de l'émeute, qui aurait eu lieu s'ils avaient persisté dans leur projet, et ils réussirent à dissuader le chef des Métis de la résolution dangereuse qu'il avait prise.

On ne peut s'empêcher parfois de se demander ce que ce pauvre Riel a gagné à toujours se soumettre, à faire des concessions et des sacrifices. Qu'a-t-il gagné à mettre bas les armes en 1871, à

céder aux instances de Mgr l'archevêque, qui lui promettait une amnistie complète? Qu'a-t-il gagné à remettre si généreusement son mandat de député à sir Georges-Étienne Cartier battu, à Montréal, en 1872? Qu'a-t-il gagné plus tard à prendre les armes pour défendre le pays et le drapeau anglais contre les Fénétiens?

Le docteur Lachapelle a toujours été, comme son père, un libéral catholique, convaincu que la religion n'a pas plus de raison, ici qu'en Angleterre, de redouter le libéralisme anglais, qu'au contraire elle lui doit plusieurs des réformes importantes qu'elle a obtenues, des libertés dont elle jouit.

On se demande souvent pourquoi il n'est ni député, ni sénateur. Député, il aurait pu l'être s'il avait pu consentir à se soumettre à toutes les exigences, à tous les ennuis de la candidature. Sénateur, il devrait l'être si le mérite seul et les services rendus étaient suffisants pour arriver à cette haute position. Les chefs de gouvernements ne font pas toujours ce qu'ils veulent.

Il donne depuis deux ans, depuis qu'il remplit les fonctions de Commissaire municipal, une preuve éclatante de sa valeur. Ce fut un problème lorsqu'il consentit à se porter candidat pour cette charge, de savoir, comment il avait pu se décider à entrer dans cette fournaise ardente, dans ce milieu de discussion, de contradiction, de soupçons et d'accusations. Et ses amis se sont souvent demandé

comment il avait pu résister plus d'une fois à la tentation de chercher le repos et la tranquillité en donnant sa démission. Mais non, rester à son poste, au poste que la confiance publique lui a confié, est pour lui une question d'honneur et de devoir. Il y restera coûte que coûte, lors même qu'il craindrait d'y périr.

La tâche est ardue, le fardeau lourd, car c'est sur lui surtout qu'il pèse, c'est lui qui dans le Conseil est appelé à défendre les actes du Bureau des Commissaires. Il le fait avec une habileté, un tact, une logique et une maîtrise de pensée et de parole qu'on ne peut se lasser d'admirer. Mettre en opération le nouveau système, faire marcher en harmonie deux corps jaloux de leurs droits et de leur réputation et dont les pouvoirs respectifs ne sont pas clairement définis, était une rude tâche. Les pères du nouveau régime ont fait preuve de clairvoyance, lorsqu'ils ont jété les yeux sur le docteur Lachpelle et demandé aux électeurs de Montréal de l'élire Commissaire. Ils ne pouvaient faire un choix plus judicieux, plus propre à faire accepter ou tolérer le nouvel ordre de choses.

Le docteur Lachapelle est médecin, un excellent médecin, mais il aurait dû être avocat, et peu s'en est fallu qu'au lieu de la médecine il n'étudiât le droit. Il serait devenu juge en peu de temps. Quel excellent juge il aurait fait avec sa droiture d'esprit, son sens légal, sa clairvoyance, sa logique im-

peccable et le talent qu'il possède de formuler, de résumer sa pensée dans le langage le plus clair, le plus concis.

Après tout, sa vie n'aurait pas été plus fructueuse, plus utile à la société, à ses concitoyens, à son pays, plus digne d'estime et d'imitation.

Mas il est une position que ses concitoyens, afin de reconnaître ses services publics, devraient lui donner à l'expiration de son terme d'office comme commissaire, c'est celle de maire de Montréal. Notre ville ne saurait avoir à sa tête un homme plus digne de la représenter, plus capable de protéger ses droits et ses intérêts.

N. B. — Le docteur Lachapelle avait déposé le harnais municipal, depuis trois ou quatre ans, lorsque la mort vint l'enlever à l'affection de ses amis, à la confiance et au respect de ses compatriotes. La ville perdait l'un des citoyens les plus utiles, les plus zélés; la société, un gentilhomme de l'ancienne école; la nationalité canadienne-française, un patriote dont le dévouement était infatigable.

Il laissa trois sœurs dont l'une est l'épouse de notre estimé concitoyen, le docteur Benoit.

La famille Lachapelle est liée par parenté ou affinité aux familles Lemieux, Laflamme, Saint-Omer, Brousseau, Chalut, Crevier et Tassé.





PREMIERE EFFUSION POETIQUE

Ils sont passés ces jours d'ivresse
Où de ses délices l'amour
Berçait mon heureuse jeunesse,
O jours d'un bonheur sans retour !

De l'amour qui connaît les charmes
Doit garder ce trésor précieux,
Hélas ! il verse bien des larmes
Celui qui perd ce don des cieux.

Sans lui que me fait la nature ?
Le doux printemps n'a plus de fleurs,
Ni de parfums, ni de verdure,
Le firmament est sans splendeurs.

Le cœur hélas ! plein d'inconstance
Du bonheur qu'il a sous la main
Dédaigne la douce jouissance
Et croit toujours au lendemain.

Rêve chéri de ma jeunesse
Toi qui dorais mon avenir
Et me berçais avec tendresse
Tu n'es donc plus qu'un souvenir !

N. B. — Cette petite complainte fut mise en musique, en 1865, par une charmante jeune fille nommée Maria Dubois, dont le père appartenait à une famille bien connue à Montréal; sa mère était française. Frêle et sensitive comme une fleur, elle vivait dans l'idéal, bercée par les illusions de sa nature poétique. Elle épousa un jeune avocat, trop artiste lui-même, trop dominé par son imagination, pour exercer avec succès une profession qui exige un esprit pratique et un caractère persévérant.

Or, à cette époque, plus que maintenant encore, la musique, la poésie et les beaux-arts étaient loin de faire vivre ceux qui s'y livraient.

Un jour, le jeune couple, découragé, partit pour aller, comme tant d'autres, chercher fortune aux États-Unis. Mais la pauvre jeune femme mourut en chemin dans les circonstances les plus pénibles. Triste fin d'une carrière qui en d'autres temps et dans un autre milieu aurait pu être brillante et heureuse!

Ils étaient rares autrefois ceux à qui, dans notre petit monde littéraire et artistique, le culte de la poésie et des beaux-arts procurait le bonheur et les moyens de vivre honorablement. Combien furent obligés de couper les ailes qui les portaient vers l'idéal, d'éteindre les feux de leur imagination afin de se soumettre aux exigences du terre-à-terre!

Il y a progrès heureusement, notre situation intellectuelle s'améliore de jour en jour, grâce à l'ac-

croissement de la population et de la richesse de notre province, grâce au progrès de l'instruction publique.

Avant longtemps il y aura dans notre province une classe assez nombreuse et cultivée, assez riche pour permettre à nos poètes, à nos artistes et à nos savants de vivre de leurs talents, du produit de leurs travaux.

*

* *

De 1860 à 1880 on comptait, à Montréal, des musiciens et des artistes dont le talent faisait le charme de nos concerts, de nos soirées de famille. Comme le cinéma n'existait pas et que le graphophone n'était pas connu, la musique, le chant et la littérature occupaient une place importante dans nos amusements publics et privés; le piano et le violon, la flûte même, avaient de la vogue.

Le pianiste le plus populaire était Calixa Lavallée; il jouait aussi avec succès le violon et comme compositeur il n'avait pas d'égale. Notre chant national "O Canada!" donne une idée de son talent. On acclamait avec enthousiasme les voix superbes des Lefebvre, des Maillet, des Beaudry, des Guenette, des Lavoie et des Ducharme.

M. Maillet était avocat et père de M. Gaston Maillet, il avait une voix de ténor dont le timbre éclatant résonnait comme une fanfare. Frédéric

Lefebvre, avocat, lui aussi, faisait admirer la puissance d'une voix de basse peu ordinaire.

Il vient de mourir.

Vers l'an 1872, un jeune violoniste, nommé Jehin Prume, nous arrivait de Belgique où il avait fait admirer son talent artistique. C'était un beau grand garçon à l'extérieur distingué et sympathique. Il conquist en peu de temps l'estime et l'admiration, universelles et devint le favori de notre population à tel point qu'il décida de se fixer à Montréal et épousa Mlle Delvecchio, l'une des jeunes filles les plus aimables, les plus distinguées de Montréal. Elle était, elle aussi, artiste, et figurait avec éclat dans les concerts de cette époque. Elle portait le nom de Rose et c'est le cas de dire qu'elle vécut ce que vivent les roses. Elle mourut bien jeune, regrettée amèrement par la société montréalaise, qui, peu de temps avant sa mort, l'avait acclamée dans une pièce où elle avait représenté Jeanne d'Arc.

M. Prume a laissé un fils, le docteur Jehin Prume qui exerce à New-York la profession de médecin et prouve, par son zèle pour les œuvres nationales, qu'il est sincèrement canadien-français. Il publie parfois dans nos journaux des articles qui lui font honneur.





SALUT AU CANADA

Hymne patriotique mis en musique par notre défunt artiste, ALEXIS CONTANT, et chanté plusieurs fois par la belle voix de M. SATCHER.

O Canadiens ! offrons nos chants à la patrie,
Des cendres des héros elle est toute pétrie,
Tout sur ce sol aimé chante leur souvenir
Et nous fait un devoir de toujours les bénir.
Pour fonder sur nos bords une nouvelle France,
Ils n'eurent jamais peur d'affronter la souffrance
Et de braver la mort pour la postérité,
Pour Dieu, pour le drapeau, pour l'immortalité.

II

Il n'est pas sous les cieux une terre plus belle,
Fière de sa beauté toujours fraîche et nouvelle,
Fière de ses grands bois, de ses fleuves géants,
De ses riches moissons, de ses destins brillants,
A tous les malheureux, aux délaissés du monde,
Elle offre les trésors de sa glèbe féconde ;
Sans reproche et sans peur à tous les envieux,
Elle ouvre les feuillets d'un passé glorieux.

III

Des saints et des héros les vertus immortelles
Auréolent son front de clartés éternelles
Et lui font un chemin lumineux et royal
Vers les sommets fleuris où règne l'Idéal.
Les yeux toujours tournés vers ces lumières saintes
Qui, pour nous, ne seront jamais, jamais éteintes,
Du destin, contemplant les nobles visions,
Marchons fièrement vers les vastes horizons.

IV

Aux illustres martyrs des dévouements épiques,
Aux généreux soldats des devoirs héroïques
Dressons des monuments; honorons leur berceau,
Et couronnons de fleurs la croix de leur tombeau.
Héritiers de la langue et du sang de la France,
Nous vivrons; Dieu bénit cette douce espérance.
Fiers de nos souvenirs, de nos traditions,
Nous marcherons, front haut, parmi les nations.

REFRAIN

Salut au Canada ! Salut à la patrie !
Chantons de nos aïeux, la mémoire chérie
Et lançons vers le ciel le cri toujours nouveau :
"Vive le Canada ! Honneur à son drapeau !"



DISCOURS AUX ELEVES DE SAINTE-THERESE

Messieurs,

En me levant pour vous adresser la parole, je suis assailli par un monde de pensées, je vois se dresser devant moi plus d'un demi-siècle de souvenirs émouvants. Oui, c'est bien ici que, voilà soixante ans, j'arrivais, le cœur gros, pour faire mon cours d'études. Le vieux collège, je devrais dire les deux vieux collèges, n'existent plus, mais c'est toujours la même maison, la même institution. Soixante ans ! Cela vous paraît bien long, Messieurs les élèves, à votre âge, cinquante, soixante ans paraissent une éternité. Pourtant, à mon âge, cela paraît bien court ; c'est comme un rêve, un rêve où la vie avec ses joies et ses tristesses se manifeste sous mille formes fugitives. Je revois mes anciens professeurs, mes compagnons de classe et de collège ; ils passent, ils passent rapidement. Où sont-ils ? J'ai beau regarder, j'en vois peu autour de moi. Ils sont partis pour des régions d'où l'on ne revient pas. Je revois les salles d'étude et de récréation, tous les endroits où j'ai peiné, étudié, ri souvent

et quelquefois pleuré. Voici les arbres, les beaux arbres à l'ombre desquels nous avons tant de fois bercé nos jeunes imaginations et cherché à percer les voiles de l'avenir. Il me semble entendre la cloche, la fameuse cloche dont le son nous paraissait bien lugubre, lorsqu'elle nous arrachait, l'hiver surtout, à la chaleur de nos lits, mais qui résonnait joyeusement à nos oreilles, lorsqu'elle nous appelait à la récréation ou au réfectoire. L'écho de cette cloche, il continue cependant de sonner longtemps dans nos rêves, de nous rappeler nos années de collège.

Soixante ans! Près de huit générations, puisque le cours d'études est de huit ans, huit générations d'élèves qui se sont succédé, qui ont vécu de la même vie, mangé à la même table, bu à la même coupe, éprouvé les mêmes sentiments, les mêmes joies, les mêmes tristesses. Car, si tout change, se modifie et se transforme dans le monde, il est une chose qui est immuable, qui ne change pas: la nature humaine. Le fond en est éternellement le même, on y trouve toujours les mêmes sentiments, bons et mauvais, les mêmes aspirations, les mêmes éléments de grandeur et de déchéance, de bonheur et de souffrance. Si je pouvais lire dans le cœur et l'esprit des jeunes élèves qui m'écoutent en ce moment, j'y trouverais les pensées, les rêves, les ennuis, les inquiétudes et les projets qui nous obsédaient, les mêmes instincts de répugnance, de révolte

contre tout ce qui contrariait nos goûts et nos tendances, le même désir de déchirer les nuages qui cachent l'avenir, de dérober les secrets de la vie, de la destinée.

Comme nous, vous trouvez parfois la vie dure au collège, et pourtant elle l'est beaucoup moins qu'autrefois, et elle vous paraîtra plus tard bien douce comparée aux situations difficiles que vous traverserez. Toutefois, il faut l'avouer, la période de la formation intellectuelle est pénible, les premiers travaux de l'esprit sont fatigants. Et la Providence ne distribue pas ses dons également; il en est pour qui le travail est facile, presque agréable, dont les succès embellissent la vie, pour d'autres le travail est plus dur, plus ingrat, et ils sont portés à envier le sort de leurs compagnons plus favorisés par la fortune. Mais les derniers deviennent souvent les premiers lorsqu'au lieu de se décourager ils ont cherché par un travail constant, persévérant, à développer ce que la Providence leur avait donné d'intelligence et de volonté.

“Le génie, a dit un grand philosophe, c'est le travail”.

C'est, peut-être, exagéré, mais c'est vrai en ce sens qu'une intelligence ordinaire servie ou développée par un travail obstiné, par une volonté tenace et persévérante, vaut mieux qu'un génie sans caractère, sans volonté, paresseux et inconstant.

Un grand écrivain de la France a dit : " Le vent qui souffle sur une tête dépouillée ne vient jamais d'un rivage heureux." Non, pardon, il vient parfois d'un rivage heureux, lorsqu'il ne rapporte aucun regret, aucun remords, lorsqu'on peut se rendre le témoignage qu'on a fait un bon usage de tous les instants de sa vie. Mais ils sont rares ceux qui peuvent se rendre ce témoignage consolant. Combien regrettent de n'avoir pas appris, lorsqu'ils étaient jeunes, ce qu'on apprend plus difficilement, lorsque la mémoire est moins fidèle, l'esprit moins fort, moins actif !

Les Canadiens-français ont des facultés brillantes, ils ont, comme les Français, le don d'apprendre et de faire sans effort tout ce qu'ils veulent, surtout dans le domaine des lettres et des arts. Mais pour occuper sur ce sol, dans ce pays, une place digne de leur origine, il faut qu'ils acquièrent l'esprit positif, le sens pratique et surtout la volonté opiniâtre et la ténacité inébranlable qui caractérisent nos concitoyens d'origine anglo-saxonne et qui partout leur donnent le pouvoir, l'influence et la fortune.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet. Je pourrais rappeler ce que les grands peuples ont toujours fait, les méthodes tyranniques, cruelles même auxquelles ils ont eu recours pour faire des hommes forts, courageux, capables de tout oser, de tout entreprendre. Je pourrais mentionner les moyens extraordinaires employés par les Japonais pour for-

mer des soldats invincibles mais je crains d'être trop long.

Je suis heureux de constater que le Séminaire de Sainte-Thérèse continue de faire sa part, une part glorieuse, dans l'œuvre de la formation intellectuelle de notre population, qu'il est fidèle à la pensée, à la noble devise de son généreux fondateur, monsieur Ducharme. Il était bien modeste le grain de sénévé que ce bon prêtre semait en ces lieux, il y a environ 70 ans, mais il a germé, il a grandi et il a produit de riches et abondantes moissons, des moissons de prêtres, de citoyens utiles et honorables qui font honneur à la religion et à la patrie. Et la moisson qui se lève sera digne des autres, j'en suis sûr.

Elle est belle l'œuvre des fondateurs de nos collèges et séminaires et de ceux qui la continuent avec tant de zèle et de dévouement, qui ont fourni et donnent encore au clergé, aux professions libérales, à l'Eglise et à l'Etat, tant d'hommes éminents. Dieu merci ! Sur ce terrain nous avons le droit de défier toute concurrence, de porter la tête haute ; notre formation classique donne à notre nationalité un éclat qui nous honore.

Ah ! sans doute, à côté de ces collèges, de ces séminaires, il nous faut, notre intérêt national l'exige, il nous faut des écoles d'instruction commerciale, industrielle et technique. Mais l'un n'empêche pas l'autre, et quoi qu'on fasse, l'étude des classiques

est encore et sera toujours le meilleur mode de former et d'embellir l'esprit humain, de lui inspirer le culte du beau, de l'idéal.

Un grand tribun de France, Gambetta, dont on peut admirer l'éloquence, tout en condamnant ses opinions religieuses, a dit, parlant à des étudiants, que pour être ce que l'honneur et le progrès de la France exigeaient, ils devaient se nourrir de la moëlle des lions. Permettez-moi de vous donner, Messieurs les élèves, le même conseil et de vous dire que cette moëlle des lions vous la trouverez dans l'étude des classiques.

Oui, ayons des écoles industrielles, commerciales et techniques pour former des hommes capables de lutter contre les autres races dans le domaine des choses matérielles, ayons-les à tout prix, mais conservons et fortifions l'enseignement classique qui imprimera à notre nationalité un caractère, un cachet de distinction si honorable, conservons ces sanctuaires où se forment les esprits dirigeants du monde intellectuel. C'est par quoi spécialement, peut-être, nous pourrons nous distinguer et accomplir notre mission en Amérique.

Permettez-moi en finissant de citer les belles paroles d'un français éminent, Monsieur Doumer. Dans un livre remarquable, dédié à ses fils, il dit, parlant des Français :

“ Nous n'avons pas le droit de ne pas être un grand peuple, nous devons être grands et puissants

aussi, parce que placés comme nous le sommes sur la carte du Monde, si nous ne jouons pas un des premiers rôles sur la scène nous disparaîtrons.”

On dirait que ces paroles ont été prononcées pour nous. Aussi je me contenterai d'ajouter un mot, un seul mot pour dire que placés comme nous le sommes, nous aussi, au milieu de races fortes et vigoureuses, si nous ne jouons pas un des premiers rôles, nous disparaîtrons, et qu'il ne nous est pas permis d'être petits, parce que nous sommes les fils d'hommes qui ont été grands, parce que nous sommes des fils de héros.

Or, c'est par le travail, par l'étude, par l'instruction, par la volonté, par la pratique franche et sincère des vertus publiques et privées, des préceptes de la religion et de la morale, que nous serons vraiment grands, que nous ferons respecter notre foi religieuse et nationale, nos droits et nos glorieuses traditions.





LETTRE PUBLIEE DANS LES " ANNALES TERESIENNES "

Vous me demandez de collaborer aux " Annales térésiennes " dans le coin réservé aux " Anciens ". C'est donc bien vrai que je suis un " Ancien " ! Ce titre me fait une curieuse et inquiétante impression, et je me demande si j'y ai bien droit. Hélas ! oui ; mais c'est un droit que je serais disposé à céder, pour quelques années de jeunesse, à quiconque aurait plus d'ambition que moi. Inutile, pourtant, d'espérer trouver quelqu'un qui consentirait à cet échange. Bon gré, mal gré, je dois me résigner à figurer dans le *coin des Anciens*. C'est un coin bien froid, couvert des frimas de l'hiver, une région désolée où l'on ne voit ni fleurs, ni fruits, aucun des charmes du printemps et même de l'été. Mais mieux vaut être là que n'être pas du tout, surtout lorsqu'on croit ou qu'on s'imagine avoir conservé ses facultés mentales. Laurier, dont je ne puis citer le nom sans émotion, disait souvent : " La vieillesse est bonne lorsqu'on y arrive en possession de ses facultés intellectuelles, sain de corps et d'esprit, et il faut en remercier la Providence. " Malheureusement on aime à se faire

illusion et les amis, comme l'amour-propre d'ailleurs, encouragent cette illusion.

Toutefois, mieux vaut pour moi être dans le coin des Anciens que dans un endroit où ma prose souffrirait d'être mise en comparaison avec des écrits aussi remarquables que ceux parus sous votre signature dans les derniers numéros des Annales. Vraiment elles m'intéressent, vos Annales; elles évoquent des souvenirs précieux, elles rappellent les noms de condisciples aimés, de professeurs dévoués. Mais ils sont rares les survivants de ma génération, ceux aussi qui furent mes premiers professeurs.

L'un des derniers, et non pas le moins brillant, de mes confrères de classe, vient de disparaître. Je parle de Routhier dont la carrière a tant fait honneur aux Lettres canadiennes. Nous commençâmes nos études en même temps, en 1850, et nous les poursuivîmes ensemble jusqu'à la Rhétorique. C'était un élève modèle, modeste, pieux et laborieux, dont le talent s'affirma surtout dans les dernières années de ses études. Ses succès littéraires en Belles-Lettres et en Rhétorique faisaient croire et dire qu'il baisserait dans les mathématiques; mais on se trompait, car il remporta tous les premiers prix dans les deux années de philosophie. En Versification, il avait composé, sur saint Stanislas de Kostka, un poème, un drame je crois, qui fit sensation au collège.

Nous n'avons pas été aussi intimes que nous

aurions dû l'être. Croyant que j'étais l'auteur d'une critique piquante parue dans l' " Opinion Publique ", il se vengea en publiant, sous le pseudonyme de Piquefort, une satire peu agréable pour moi. Malheureusement je ne pouvais le détromper sans faire tomber ses soupçons sur l'écrivain qui avait adopté le pseudonyme de Lépine.

Ces regrettables malentendus ne sont pas rares dans notre vie politique et littéraire. Cela ne m'a pas empêché de rendre hommage à ses vertus et à ses œuvres littéraires toutes les fois que j'en ai eu l'occasion. Je l'ai entendu parler dans une circonstance où il avait à lutter contre des orateurs français de premier ordre, et il ne leur fut pas inférieur. Le séminaire de Sainte-Thérèse a le droit, comme le disait M. l'abbé Auclair, de le mettre au premier rang de ses illustrations. Sa vie a été bonne, nationale et chrétienne.

Des autres anciens qui furent mes confrères de classe, il reste deux ou trois vieillards qui disparaîtront comme moi avant longtemps. Il faut bien que nous cédions la place aux générations qui poussent et se préparent à nous succéder. Elles font bien de se préparer par un travail assidu, par des études profondes, à résoudre les grands problèmes sociaux et nationaux que l'avenir leur réserve.

Ce ne sont pas toujours les talents les plus brillants au collège qui se distinguent le plus dans le monde et sont les citoyens les plus utiles. L'ex-

périence démontre que ce sont les sobres, les laborieux, les plus moraux, les plus énergiques; ceux qui ont le plus exercé leur volonté afin d'être capables de résister aux entraînements de la jeunesse, aux mauvais exemples, aux séductions dangereuses. Ils sont nombreux les talents que l'oisiveté, l'amour du plaisir ou un simple travail de surface, empêchent de produire ce qu'ils faisaient espérer.

Un bon nombre d'élèves du séminaire de Sainte-Thérèse se consacrent au sacerdoce. C'est bien ce qu'ils peuvent faire de mieux, lorsqu'ils possèdent le zèle religieux, l'esprit de dévouement et le contrôle de leurs sentiments, de leurs passions. Quoi de plus beau, de plus honorable, de plus utile que la mission d'un prêtre! Ah! sans doute, il a des ennuis, des privations; les bruits du monde troublent parfois sa solitude et lui apportent le mirage trompeur des joies mondaines. Mais il ne tarde pas à constater que les joies du monde, les séductions de la popularité, de la gloire sont bien éphémères, que travailler en ce monde et en l'autre pour le bonheur de ses semblables, offre des compensations et des satisfactions plus précieuses.





LISTE DES PERSONNES INCULPEES DANS L'INSURRECTION DE 1837 AU CANADA

C'est le titre qu'on trouve au dos d'un document officiel où sont enregistrés les noms de tous ceux qui ont été accusés de sédition ou de trahison en 1837, avec certains renseignements sur leurs agissements. J'ai cru que quelques extraits de ces documents que j'ai traduits de l'anglais pourraient intéresser le public et spécialement les familles de ces patriotes.

Ce sont, comme on le verra, de simples notes dépourvues de style.

GEORGE DE BOUCHERVILLE, lieutenant dans la sixième division des Fils de la Liberté dont Rodolphe DesRivières était le chef et dont F.-S. Brown était connu comme le Général en chef; a exercé des fonctions militaires et a signé la proclamation des Fils de la Liberté parue dans la "Minerve" du 9 octobre 1837.

(M. George de Boucherville est l'auteur du roman bien connu "Une de perdue, deux de trouvées". Il était le frère de l'honorable Charles de Boucherville, ancien premier ministre de la

province de Québec. Il a exercé pendant longtemps les fonctions de greffier en chancellerie, à Québec où il est mort, à un âge avancé.)

PIERRE BOURGEOIS, armurier de Saint-Denis, fut chargé par le docteur Nelson d'examiner les fusils des patriotes et en trouva 145 en bon ordre, fut un de ceux qui descendirent dans la cave de la maison de Mme Saint-Germain pour tirer sur les soldats.

RAYMOND PLESSIS BELLAIR (Bélair) de Montréal, gentilhomme, âgé de 71 ans, marié, père de sept enfants et possesseur d'une fortune d'environ £50,000, quitta la ville au commencement des troubles et fut arrêté à son retour, assista à deux assemblées du comité central de Montréal dont il fut élu président, signa l'adresse aux ouvriers de Londres.

BELLEVILLE BOUCHER, de Saint-Charles, 37 ans, marié, sans enfants, rédacteur autrefois de "l'Écho du Pays" partisan actif de Papineau, secrétaire de l'assemblée de Saint-Charles, membre de l'état-major du général Brown, a refusé de répondre aux questions.

JEAN-BAPTISTE BOUSQUET, de Saint-Césaire, âgé de 40 ans, meunier au service de M. Debart, lieutenant de milice, alla au camp des insurgés à la Pointe-Olivier, le 24 novembre, et assista à l'assemblée de Saint-Charles, reçut chez lui après

la bataille de Saint-Denis : Nelson, Brown, Jalbert, Kimber, Larocque et Bonaventure Viger. Ils passèrent la nuit chez lui avant de prendre la route des États-Unis.

LOUIS LACOSTE, membre du Parlement provincial, de Boucherville, 39 ans, père de quatre enfants, s'est livré au shérif le 8 décembre, a signé le document convoquant l'assemblée de Saint-Charles à laquelle il assista comme délégué de Boucherville, a proposé ou appuyé la résolution recommandant l'élection des officiers de milice.

(M. Lacoste était le père de notre éminent et respecté concitoyen sir Alexandre Lacoste, qui a dû se souvenir de son père, lorsqu'il se prononça contre la conscription au grand déplaisir de ses amis politiques).

HECTOR BARCELO, principal pourvoyeur du camp de Saint-Eustache.

ROBERT-S.-MILNES BOUCHETTE, de Québec, avocat, 32 ans, fils de l'Inspecteur général de la province, quitta le bureau de son père où il remplissait les fonctions de commis, pour embrasser la cause des patriotes ; joua un rôle actif dans les assemblées publiques, publia, à Québec, dans les deux langues, un journal révolutionnaire appelé "Le Libéral" ; se rendit, au début des troubles, au foyer de l'insurrection sur la rivière Chambly, prit à Swanton le commandement d'un corps de patriotes à la tête desquels il franchit la frontière, engagea

le combat avec les volontaires de Missisquoi, fut défait, reçut une blessure au pied et fut fait prisonnier.

(M. Bouchette devint plus tard un fonctionnaire important du gouvernement).

RODOLPHE DESRIVIERES, gentilhomme, de Montréal, 24 ans, commandant de la sixième division des Fils de la Liberté, remplit les fonctions de sergent instructeur des Patriotes, fut ouvertement l'un des instigateurs de l'insurrection, fut vu au camp de Saint-Charles; mais on n'est pas sûr qu'il prit part au combat.

(Rodolphe DesRivières était très populaire à Montréal. Il avait une réputation de force et de bravoure qu'il sut justifier en plusieurs circonstances).

LUC-HYACINTHE MASSON, de Saint-Benoit, 26 ans, non-marié, médecin, a été depuis quatre ans l'un des agitateurs les plus actifs dans le comté des Deux-Montagnes. Non seulement il fréquenta le camp de Saint-Eustache, mais il exhorta les gens à s'y rendre, et, un dimanche, le 26 novembre, à la porte de l'église de Saint-Benoit, il exhorta la population à prendre les armes afin de repousser les troupes de la Reine.

(M. Masson fut l'un des exilés des Bermudes. A son retour au pays, il exerça la profession de médecin dans le comté de Soulanges et devint député de ce comté. Il est le grand-père du docteur Damien Masson, l'un de nos médecins les plus estimés, qui ne paraît pas avoir hérité du caractère belliqueux de son grand-père).

DAMIEN MASSON, 20 ans, marchand à Saint-Benoit, prit part à la rébellion, mais on croit qu'il subit l'influence de son frère Hyacinthe.

JOSEPH-AMABLE BERTHELOT, de Saint-Eustache, notaire public, 61 ans, marié, père de cinq enfants, assista à une assemblée tenue dans la grange de Chénier, le 10 novembre, résidait, avant le combat de Saint-Eustache, dans la maison d'un nommé Alexandre Rochon, où furent trouvées des balles et des cartouches, fut l'un des magistrats élus par le peuple, figura dans la procession en l'honneur de Papineau, un drapeau révolutionnaire à la main, essaya de former à Saint-Eustache une compagnie des Fils de la Liberté.

LEON BREAU, de Saint-Jean, cultivateur, 20 ans, marié, père de trois enfants, reçut l'ordre de Lucien Gagnon de se rendre à la Pointe à la Mule, et fut averti que s'il désobéissait à cet ordre, sa maison et ses autres bâtiments seraient incendiés. Il se rendit à l'endroit indiqué où se trouvaient une soixantaine de patriotes avec lesquels il alla à Swanton. Le lendemain, Gagnon leur distribua des armes et des munitions et ils partirent pour le Canada avec deux canons, deux caisses de fusils, des drapeaux et des piques. Ils étaient une centaine lorsqu'ils furent attaqués par les volontaires de Missisquoi, défaits et obligés de fuir. Breau étant retourné chez lui, fut arrêté et mis en prison.

FELIX-A. CHENIER, notaire de Saint-Eustache, 24 ans, arrêté à Bedford, le 3 janvier, lorsqu'il se dirigeait vers les États-Unis. Cousin du docteur Chénier tué à Saint-Eustache, avec qui il demeurait; prit part à l'expédition entreprise pour désarmer les sauvages au lac des Deux-Montagnes et à la destruction du pont Porteous.

A.-E. BARDY, notaire de Saint-Athanase, s'occupa activement d'induire les habitants à forcer les officiers de milice à donner leur démission; il était fortement secondé par le docteur Lacroix, un agitateur bien connu dans le comté de Laprairie.

AMABLE DAUNAIS, de Saint-Cyprien, 22 ans, accusé du meurtre de Chartrand.

(Cet infortuné jeune homme subit son procès comme l'un de ceux qui avaient pris part à cette malheureuse affaire et fut acquitté. Après son procès, il alla s'enrôler dans la troupe des Patriotes qui, sous la conduite de Nelson, envahirent le Canada. Mais le tribunal militaire nommé par Colborne, le trouva coupable de haute trahison et il fut pendu).

JEAN-BAPTISTE DUMOUCHEL, de Saint-Benoit, gentilhomme, 55 ans, s'occupa activement de l'organisation des patriotes, de les armer et de les préparer à combattre, de leur fournir des cartouches fabriquées dans sa maison. Reçut souvent la visite de Girod qui passa quelques jours chez M. Girouard avant le combat de Saint-Eustache, fut destitué comme juge de paix par le gouvernement et élu juge amiable par les patriotes.

(M. Dumouchel était d'une famille bien connue à Montréal comme dans le comté des Deux-Montagnes).

HERCULE DUMOUCHEL, fils de Jean-Baptiste Dumouchel, 23 ans, marchand, fut fait prisonnier avec son frère Camille dans le bois où ils s'étaient réfugiés après le combat de Saint-Eustache, a dit qu'il n'avait pas lui-même fabriqué des balles et des cartouches, mais qu'il était dans la maison lorsque son père et son frère en fabriquaient. Dit que Girod allait de la maison de son père à celle de M. Girouard, son oncle.

(M. Dumouchel, le père et ses deux fils furent incarcérés ensemble).

CAMILLE DUMOUCHEL, frère de Hercule, 17 ans, n'a pas pris part au combat, mais a fabriqué des balles et des cartouches avec son père et son frère.

ADOLPHE DUGAS, étudiant en médecine, 20 ans, de Boucherville. Refusa de prêter le serment d'allégeance, fit tout ce qu'il put pour empêcher les habitants de prêter ce serment.

(M. Dugas fut le père du défunt magistrat et juge Dugas qui exerça la justice avec tant de succès à Montréal et dans le Yukon, et eut partout des amis dévoués).

FRANÇOIS-CHICOT DUVERT, médecin de Saint-Charles, 49 ans, marié, père de 4 enfants, fut l'un des vice-présidents de l'assemblée de Saint-

Charles et proposa l'une des résolutions adoptées à cette assemblée. Ayant appris qu'un mandat d'arrestation avait été émis contre lui, il se rendit à Saint-Marc chez M. Joseph-T. Drolet où arrivèrent le même soir, Papineau, Nelson et O'Callaghan qui délibérèrent une heure sur la situation. Papineau parla peu et parut absorbé par ses pensées.

(Le docteur Duvert fut l'un des partisans les plus dévoués de Papineau. C'est sur sa propriété que l'assemblée de Saint-Charles eut lieu. L'une de ses filles épousa le fils de son ami Drolet et de ce mariage naquit Gustave Drolet, ancien zouave pontifical, qui, à Rome et à Paris comme à Montréal, eut des amis dans le meilleur monde).

JOSEPH-TOUSSAINT DROLET, marchand de Saint-Marc, 51 ans, père de cinq enfants, vice-président de l'assemblée de Saint-Charles; proposa l'une des résolutions adoptées à cette assemblée. Papineau logea chez lui et fut rejoint par O'Callaghan et Ovide Perreault qui fut tué quelques jours plus tard. Le 14 novembre, pendant la nuit, Papineau revint chez Drolet avec O'Callaghan et Wolfred Nelson.

CHARLES DROLET, fils de Joseph-Toussaint, 32 ans, commis chez son père, prit part à la bataille de Saint-Charles, et réussit à s'échapper, mais fut arrêté.

(Tel que dit auparavant, il épousa l'une des filles du docteur Duvert, qui étant devenue veuve, épousa l'honorable Louis Renaud et fut la mère de M. Gustave Drolet et de Mesdames Rainville, Mount, Fréchette et Forget).

TOUSSAINT DUFRESNE, de Saint-Jean, 29 ans, marchand, se rendit, à l'appel de Gagnon avec une troupe de 100 hommes, à Swanton où ils furent nourris par les Américains. Il croit que ce sont aussi les Américains qui leur fournirent des armes et des cartouches dont une partie fut distribuée entre une trentaine d'Irlandais. Ils partirent alors avec deux pièces d'artillerie et un wagon chargé de munitions pour le Canada où ils furent attaqués par les volontaires de Missisquoi qui les forcèrent de reprendre la route des États-Unis. Dufresne fut arrêté à son retour au Canada.

JOSEPH DANIS, de Sainte-Scholastique, 40 ans, marchand, se rendit au camp de Saint-Eustache où Girod le nomma capitaine d'une compagnie de patriotes, était dans le cimetière avec Chénier et le vit tomber sous les balles des soldats, fut arrêté, les armes à la main. Dit que la veille de la bataille, il vit au camp le docteur Chénier, Jos. Robillard et le Curé Chartier qui adressa la parole aux patriotes. Il y avait à ce moment environ six cents patriotes.

LOUIS DECOIGNE, de Blairfindie, notaire, marié, père de trois enfants, prit part au charivari organisé par les patriotes contre le docteur Quesnel, sous la direction du docteur Côte, afin de le forcer à donner sa démission comme magistrat, agit généralement comme secrétaire des assemblées convoquées par le docteur Côte.

(Decoigne subit son procès pour avoir pris part à l'invasion du Canada par les patriotes sous la conduite de Robert Nelson et fut condamné à être pendu. Il espéra vainement jusqu'au dernier moment échapper à l'échafaud.)

ISAIE FOISY, forgeron de Saint-Eustache, 43 ans, père de sept enfants, était présent lorsque Chénier fut élu colonel par les patriotes et Scott, major, fut lui-même plus tard nommé capitaine d'une compagnie, prit part à la bataille avec les patriotes enfermés dans l'église, mais réussit à s'échapper, dit qu'il était présent à l'assemblée où le curé Chartier encouragea les patriotes à faire leur devoir.

EUSEBE DUROCHER, de Saint-Charles, 30 ans, marchand, associé de Drolet de Saint-Marc, fut l'un des chefs les plus actifs des insurgés, alla à Montréal, le 22 novembre, et revint avec deux barils de poudre et mille pierres à fusil, fabriqua, avec l'aide de son commis et de l'huissier Marchesseau, les balles et les cartouches qui furent distribuées aux patriotes avant le combat de Saint-Charles; sollicita des souscriptions pour l'achat d'armes et de munitions.

JEAN-JOSEPH GIROUARD, notaire, Saint-Benoit, 42 ans, membre du Parlement provincial, beau-frère de Jean-Baptiste Dumouchel, jouissait d'une grande influence dans la région du Nord, l'ami et le partisan dévoué de Papineau qu'il accompagna

et seconda dans les assemblées publiques et alla avec lui dans le district de Québec où il assista à l'assemblée du comté de Bellechasse; assista à l'assemblée de Saint-Charles, prit la parole en faveur des résolutions adoptées à cette assemblée. Membre du Conseil qui fut formé à Saint-Benoit, dans les premiers jours de décembre, et lorsque les patriotes avaient pris les armes.

(Lorsque M. Girouard apprit que sa tête était mise à prix, il quitta Saint-Benoit, en route vers les Etats-Unis. Il aurait pu facilement s'y rendre, mais lorsqu'il apprit que ses amis, les Dumouchel et les Masson, étaient arrêtés, il crut qu'il devait partager leur sort et se rendit aux autorités. Cet acte de générosité rend témoignage à la noblesse de son caractère. Il passa six mois en prison où il s'occupa de dessiner au crayon les portraits de ses compagnons. J'ai publié autrefois dans *l'Opinion Publique* plusieurs de ces portraits. Il fut libéré, lors de l'amnistie proclamée par lord Durham. Il retourna à Saint-Benoit, où il vécut jusqu'en 1855, entouré de l'affection et du respect de la population. Il laissa deux fils dignes de porter le nom de cet homme de bien et de talent.)

(Lorsque je faisais mon cours d'études au Séminaire de Sainte-Thérèse, deux hommes éminents y venaient faire visite et les directeurs de cette maison les accueillaient avec le plus grand respect; c'étaient MM. Morin et Girouard. Ils se ressemblaient par l'extérieur modeste, bienveillant et imposant en même temps qui les caractérisait. On n'aurait jamais pu croire, à les voir, qu'ils avaient été des chefs d'insurgés en 1837. On les aurait plutôt pris pour des missionnaires prêchant l'Evangile.)

Les notes qui précèdent établissent clairement que j'ai eu raison de dire qu'à Montréal comme à la campagne on trouvait, à la tête et dans les rangs des patriotes, l'élite de notre population, les hommes les plus respectables et les plus estimés, et qu'il a

fallu que les abus du pouvoir fussent insupportables pour que ces hommes sages et paisibles aient pris part à un soulèvement qui leur fut si funeste. La prison, l'échafaud, l'incendie, la ruine de leurs propriétés furent le triste résultat de leur patriotisme. Mais plusieurs de leurs ennemis, de ceux qui les avaient combattus et persécutés avec tant d'acharnement, ont fini par avouer eux-mêmes qu'ils ont droit à notre estime, à notre reconnaissance.

THIMOTHEE FRANCHERE, marchand de Saint-Mathias, 47 ans, père de quatre enfants, proposa ou seconda, à l'assemblée de Saint-Charles, la résolution recommandant l'élection par le peuple des officiers de milice, dit qu'avant l'assemblée il discuta avec Papineau l'opportunité de cette résolution, exprima l'opinion qu'elle avait un caractère révolutionnaire, mais que Papineau prétendit le contraire et le décida à proposer cette résolution. Dit qu'il y avait de trois à quatre mille personnes présentes à cette assemblée. S'enfuit aux États-Unis, mais revint ensuite au Canada et se livra aux autorités.

(La famille Franchère était une des familles les plus importantes et les plus populaires dans les paroisses situées au sud de la rivière Chambly.)

RICHARD HUBERT de Montréal, avocat, 25 ans. Ayant appris, vers le 21 novembre, qu'un mandat d'arrestation avait été émis contre lui, il se rendit à Saint-Benoit. On soupçonne qu'il fut chargé par

le docteur Nelson, d'aller apprendre à Girod que les troupes royales avaient été repoussées à Saint-Denis. Résida quelques jours chez Dumouchel, beau-frère de Girouard chez qui Girod logeait de temps à autre. Fut nommé quartier-maitre au camp de Saint-Eustache, prit part au combat.

“ M. Hubert fut libéré après quelques mois de prison, et se remit à la pratique de sa profession et devint protonotaire de la Cour supérieure. On pourrait dire de lui ce que je disais de M. Morin et de M. Girouard, on avait peine à croire en le voyant qu'il avait pu être révolutionnaire dans sa jeunesse. Il était difficile de rencontrer un homme à l'esprit plus positif, moins susceptible en apparence d'enthousiasme.

La famille Hubert est bien connue à Montréal.”

FRANÇOIS DANIS, de Saint-Eustache, fut chargé par le docteur Chénier de fournir des vivres aux patriotes. Girod donnait des bons payables par le *gouvernement provincial*. Fut chargé par Girod de s'emparer des armes et des munitions qu'il pourrait trouver dans le magasin de M. Hubert Globenski. Alla aussi se faire remettre par McTavish, agent de la Cie de la Baie d'Hudson, de la poudre et des balles. Prit part au combat et parvint à s'échapper. Dit que Girod partit au début de la bataille, en disant qu'il allait rallier les patriotes et reviendrait bientôt, mais qu'il ne revint pas.

THIMOTHE KIMBER, de Chambly, médecin, 41 ans, incita les habitants à délivrer Davignon et Desmaray (faits prisonniers à Chambly). Agita-

teur ardent, fit des discours violents contre le gouvernement anglais, arbora le drapeau tricolore à sa maison, le 21 octobre, pour saluer le passage de Papineau se rendant à Saint-Charles. A quelqu'un qui lui demandait pourquoi les Canadiens devaient se rebeller, il répondit : " Il est temps que nous nous débarrassions de la tyrannie du gouvernement anglais, et vous feriez bien de vous joindre à nous, car aussitôt que la rivière sera prise, nous irons avec 40 ou 50,000 hommes nous emparer de Montréal et de Québec ; les habitants sont bien armés, pourvus de munitions et déterminés. J'étais à Saint-Charles et jamais dans un aucun pays on n'a eu une assemblée plus déterminée à se débarrasser de son gouvernement."

(Kimber parle de ce que les patriotes se proposaient de faire pendant l'hiver, lorsque la navigation serait close et que l'Angleterre ne pourrait envoyer des troupes au Canada avant plusieurs mois.)

LOUIS ISAAC LAROCQUE, marchand de Rigaud, 26 ans, était à Saint-Charles le jour du combat, fut fait prisonnier avec Bonaventure Viger.

(La note relative à M. Larocque est courte. Il n'y a pas de doute qu'il fut un patriote ardent. Il faisait d'excellentes affaires, était populaire et influent. Il est le père de notre concitoyen Hertel Larocque.)

HENRI-ALPHONSE GAUVIN, de Montréal, médecin, l'un des chefs des Fils de la Liberté. Ayant

appris le 17 novembre, qu'il devait être arrêté, il quitta la ville et se rendit chez M. Drolet, à Saint-Marc et de là à Saint-Charles; fut l'un de ceux qui prirent possession du manoir de M. Debarth, et le fortifièrent, et qui décidèrent de combattre les troupes. Il y avait au camp de Saint-Charles environ 1,500 patriotes dont deux cents avaient des fusils et deux canons; l'un de ces canons était chargé de cinquante balles et l'autre d'un simple boulet.

Le Docteur Gauvin mourut peu de temps après son arrestation. Sa mère et ses deux sœurs qui devinrent plus tard Mesdames Brault et Ostell, se distinguèrent par le dévouement et la charité qu'elles déployèrent pour soulager les infortunés prisonniers de 1837 et 1838.

SIMEON MARCHESSEAU, de Saint-Charles, huissier de la Cour du Banc du Roi, un agitateur intelligent et actif. Proposa ou seconda plusieurs des résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Charles, protesta, à la porte de l'église, contre le mandement de Mgr Lartigue et invita les habitants à continuer de s'agiter, prit part à la bataille de Saint-Charles en qualité d'officier.

(Marchesseau prit le commandement des patriotes après le départ étrange de Brown et se conduisit bravement. Lorsqu'il constata que la résistance devenait inutile, il s'échappa en lançant son cheval à travers les soldats et reçut une balle qui se logea dans une liasse de papiers qu'il avait dans sa poche d'habit. Il fut l'un des exilés des Bermudes et, à son retour au Canada, il exerça les fonctions d'huissier à Saint-Hyacinthe.)

LOUIS-HENRY SCOTT, de Saint-Eustache, marchand, membre de l'Assemblée législative. L'un des agitateurs les plus actifs dans sa paroisse et dans tout le comté. L'un des organisateurs de l'assemblée du mois de juin. Invita Papineau à y assister, le reçut chez lui et garnit sa maison de drapeaux révolutionnaires; invita les habitants à se révolter; fut élu colonel et magistrat par le peuple; sa maison était le rendez-vous de tous les insurgés.

LOUIS-MICHEL VIGER, avocat, président de la banque du Peuple et membre de la Chambre, assista à l'assemblée de Saint-Charles et y prit la parole.

(On l'appelait le beau Viger).

WM. WHITLOCK, de Vaudreuil, 59 ans, marchand, a exprimé et publié des écrits séditieux dans lesquels on lit ce qui suit :

“ Lorsque les esprits seront éclairés, lorsqu'un gouvernement impérial ne dira plus aux représentants du peuple : “ Je vais m'emparer de votre argent et en disposer à mon gré ” et lorsque les institutions américaines qui font l'admiration du monde entier seront implantées ici, quel heureux pays sera le Canada ! ”

JAMES WATTS, de Saint-Benoit, marchand, cousin de Scott, présent à l'assemblée qui nomma

le docteur Masson et J.-B. Dumouchel juges et amiables compositeurs. Girod passait généralement ses soirées chez lui, prit part à la procession organisée en l'honneur de Papineau lorsque celui-ci fit son entrée triomphale dans le village de Saint-Eustache, afin d'assister à l'assemblée du mois de juin

(M. Watts, à Saint-Benoit, comme M. Scott, à Saint-Eustache, jouissait de l'estime et de la sympathie des Canadiens-français, et fut du nombre de nos concitoyens d'origine anglo-saxonne qui, en 1837, épousèrent la cause des patriotes et dénoncèrent les injustices dont ils étaient victimes.)

FRANÇOIS TAVERNIER, de Montréal, gentilhomme, chef d'une des divisions des Fils de la Liberté, partisan zélé et actif de la cause des patriotes.

(M. Tavernier était un citoyen influent et estimé de Montréal. Je serais heureux d'avoir des renseignements sur la famille de ce patriote. Je crois qu'il a passé la plus grande partie de sa vie aux États-Unis.)

ANDRE-B. PAPINEAU, notaire, de Saint-Hyacinthe, 43 ans, 4 enfants. Incita les gens à aller à Saint-Denis, y alla lui-même et prit part au combat et de là se joignit aux insurgés pour combattre les troupes royales.

TOUSSAINT PELTIER, de Montréal, avocat, partisan dévoué de Papineau, assista et prit la parole à l'assemblée du comté de Laprairie tenue à Saint-Constant. Exhorta les habitants à résister

au gouvernement et approuva la résolution préparée par Lériger dit Laplante, et qui disait que lorsque les habitants de ce comté prendraient les armes, ce ne serait pas pour conserver aux Anglais un pouce de terre dans l'Amérique du Nord."

(MM. Peltier et Cherrier furent les deux principaux orateurs à cette assemblée. Ils étaient les deux avocats les plus estimés de Montréal, reconnus pour leur honnêteté proverbiale, pour leurs vertus publiques et privées. J'ai bien connu M. Cherrier, qui mourut âgé, entouré du respect de la population. J'ai rendu justice à ses qualités de cœur et d'esprit dans une biographie publiée d'abord dans l'"Opinion Publique" et ensuite dans mon premier livre intitulé "Biographies et Portraits.")

ROBERT McMAHON, venu d'Irlande, il y a six ans, se rendit d'abord aux États-Unis où ayant appris qu'il y avait une rébellion au Canada, il alla à Swanton où le docteur Côte le décida à se joindre aux insurgés; il promit de lui donner \$12 par mois et 200 acres de terre si l'insurrection réussissait; il lui donna un fusil et une baïonnette de fabrication américaine. Le 6 décembre, McMahon partit pour le Canada avec des insurgés sous le commandement de Malhiot, Bouchette et Gagnon. Après la défaite des insurgés par les volontaires de Missisquoi, il retourna à Swanton et rendit compte de ce qui s'était passé au docteur Côte qui lui conseilla de retourner au Canada et de se rendre au camp des rebelles aux Deux-Montagnes. Il partit avec six camarades, mais à peine avaient-ils franchi la frontière qu'ils furent faits prisonniers, à l'exception

d'un seul qui ayant voulu s'échapper fut tué par les volontaires.

ANDRÉ-B. PAPINEAU, de Saint-Martin, 26 ans, membre de la Chambre, cousin de Louis-Joseph Papineau, exhorta le peuple à se révolter, alla à Saint-Benoît, à Sainte-Scholastique et à Saint-Eustache où il rencontra Girod, Girouard, Dumouchel et les autres chefs des insurgés. Après la bataille de Saint-Eustache, il réussit à s'échapper, mais il fut arrêté avec le curé Chartier, quelques jours après.

BONAVENTURE VIGER, de Boucherville, 31 ans, présent à l'assemblée de Saint-Charles, prit part à l'attaque de la cavalerie qui escortait Davignon et Duchesnay faits prisonniers à Chambly, et se rendit à Saint-Charles où il combattit sous Brown.

(Ces notes sont trop incomplètes pour donner une juste idée du rôle important joué par Bonaventure Viger qui est resté l'un des héros légendaires de 1837. Intelligent, actif, brave, d'un esprit vif et original, il fut l'un des chefs patriotes les plus populaires de 1837. J'ai parlé de lui longuement dans mon histoire de 1837. Il fut l'un des exilés des Bermudes et, à son retour, il se rangea, se maria et devint même conservateur. Je l'ai connu lorsqu'il venait à Montréal vendre des fromages qui avaient une grande réputation et que les Anglais eux-mêmes achetaient et dégustaient sans crainte et sans scrupule.)

WOLFRED NELSON, médecin à Saint-Denis, présida l'assemblée de Saint-Charles qu'il avait convoquée, invita Papineau à y assister et prit la parole; réussit à convaincre les habitants de la rivière

Chambly qu'ils devaient prendre les armes; commanda les insurgés à Saint-Denis et s'enferma dans la maison de Mme Saint-Germain d'où il dirigea les opérations, repoussa les troupes royales; encouragea la résistance à Saint-Charles, essaya une seconde fois de rallier les insurgés à Saint-Denis pour combattre les troupes, mais n'ayant pu réussir, se décida à fuir aux États-Unis, fut arrêté à une petite distance de la frontière.

(Le docteur Nelson fut exilé aux Bermudes et, à son retour, exerça avec succès la profession de médecin, à Montréal, à l'endroit occupé maintenant par l'établissement de *La Presse*, J'allai un jour, lorsque j'avais huit ou neuf ans, à son bureau avec mon père, qui voulait le consulter. Il me parut bien grand, et de fait il avait plus de six pieds; mais je le trouvai très sympathique et d'une politesse exquise. Il devint l'ennemi de Papineau et le grand ami de Cartier, qui soutint sa candidature à la mairie contre son beau-frère, Raymond Fabre. Cartier n'a jamais aimé la famille Fabre; son testament en fournit la preuve regrettable, scandaleuse même.)

Mille patriotes environ furent arrêtés et emprisonnés en 1837 et 1838, dont 98 furent condamnés à mort, 12 exécutés, 58 exilés en Australie, 8 exilés aux Bermudes et les autres libérés ou amnistiés.

Dans la liste des prisonniers on trouve les noms de 65 à 68 Anglais, Écossais ou Irlandais. Comme on le sait, la minorité anglo-saxonne était convenablement représentée. Le fait est qu'on peut se demander si, sans les exhortations et l'influence des deux Nelson, de Brown et de O'Callaghan, les Canadiens-français auraient pris les armes en 1837,

en 1838 spécialement. En tout cas, ces hommes ont été les plus violents instigateurs de la lutte à main armée.

On remarquera que la sévérité du gouvernement s'exerça surtout contre les chefs et les partisans de l'insurrection de 1838.

Il faut avouer que les patriotes réfugiés aux États-Unis qui envahirent le Canada, sous la conduite de Robert Nelson, avaient pour but de renverser le gouvernement et de conquérir l'indépendance du Canada, et c'est la raison pour laquelle ils furent accusés de haute trahison, pendant que les patriotes de 1837 furent en général arrêtés pour avoir pris part à des menées séditeuses.

C'est dans la région au sud du Saint-Laurent que le mouvement insurrectionnel fut plus violent, plus général, en 1838 spécialement. Après le désastre de Saint-Eustache, les patriotes des Deux-Montagnes et de Terrebonne restèrent relativement tranquilles.

Les paroisses qui fournirent le plus grand nombre de prisonniers furent Châteauguay, Beauharnois, Saint-Philippe, Saint-Valentin, Saint-Édouard, Lacolle et Saint-Constant.

Il n'y a pas de doute que les patriotes de 1837-1838 furent imprudents lorsque, quittant le terrain constitutionnel, ils entreprirent d'obtenir par la force

le respect de leurs droits politiques. On se demande comment, n'ayant ni armes, ni argent, ni aucune expérience militaire, ils pouvaient espérer lutter avec succès contre les troupes anglaises. Mais s'ils furent imprudents, téméraires même, ils ne furent pas moins courageux, héroïques, et ils ne sont pas moins dignes de notre reconnaissance, car ils ont fait respecter un peuple si jaloux de ses droits et si brave.

Dans le mois de décembre 1837, M. LaFontaine, effrayé des résultats de la politique énergique qu'il avait poursuivie avec Papineau contre le gouvernement, et ayant raison de croire inutile tout effort fait dans le but d'apaiser les patriotes, crut devoir quitter le pays et passer quelque temps en France. A son retour, dans le mois de juin 1838, il écrit de New-York à M. Daly, secrétaire du Conseil exécutif, la lettre suivante :

Monsieur,

En lisant, ce matin, les journaux du Canada, j'ai appris la formation du Conseil Exécutif du Gouverneur en chef. Comme vous êtes le seul membre de ce corps, que je connaisse, je prends la liberté de vous adresser, en cette qualité, la communication suivante.

En décembre dernier, par suite des troubles du Bas-Canada, j'ai pris, d'après l'avis de plusieurs amis, la détermination de partir pour Londres. Ce voyage n'avait pour objet que la situation politique de mon pays. Lors de mon séjour en Europe, j'ai été informé que, depuis mon départ, un mandat d'arrestation avait été émis contre moi, pour haute trahison probablement, suivant la formule ordinaire. Peut-être cette

information est-elle inexacte; cependant je me crois justifiable d'y ajouter foi et d'agir en conséquence.

Ce n'est que mercredi dernier que je suis arrivé en cette ville, venant directement d'Europe. Je pensais pouvoir partir aujourd'hui pour Montréal où est mon domicile. Des circonstances que je n'ai pas pu maîtriser retarderont probablement encore mon départ de deux ou trois jours.

Quelle que puisse être mon opinion sur la ligne de conduite administrative qu'adoptera sans doute Son Excellence le Gouverneur en chef, et quoique cette opinion fasse naître chez moi, entre autres choses, l'espérance d'une amnistie, je vous prie néanmoins d'informer Son Excellence que cet espoir n'est pour rien dans les motifs de mon retour, dans ma patrie, et que le cas supposé arrivant, je n'entends nullement en profiter. Si quelque accusation plane sur moi, je suis prêt à subir mon procès, n'importe devant quel tribunal compétent. Loin de fuir le cours ordinaire de la justice, j'en réclame au contraire, et avec plaisir, l'application la plus étendue, quel qu'en puisse être le résultat.

Je ne répudie aucune de mes actions ou opinions politiques, soit en Parlement ou ailleurs.

La suspension de l'*habeas corpus*, décrétée sous l'administration temporaire de Sir John Colborne, me justifierait de retarder mon départ pour le Canada jusqu'au moment des sessions des tribunaux. Cependant, je n'hésite pas à y retourner immédiatement.

Il est vrai que si cette accusation dont je n'ignore pas le principal motif, n'a point de suite, je serai peut-être privé de l'exercice contre ses auteurs d'un *recours* légal appuyé sur la morale et la justice, tant qu'une ordonnance qu'ici je dois m'abstenir de qualifier sous son vrai nom, n'aura pas été révoquée. En cela, je serai forcé de partager le sort de plusieurs de mes concitoyens.

Je vous prie donc, en votre qualité de Conseiller Exécutif, de soumettre au Gouverneur en chef la présente réclamation, en assurant Son Excellence de mon profond respect et de mes souhaits sincères pour le succès de son importante mission.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

L.-H. LAFONTAINE.

J'ai déjà exprimé l'opinion que Papineau et LaFontaine auraient dû rester au milieu des patriotes qu'ils avaient contribué à soulever, afin de les conseiller, de les protéger et au besoin de partager leur sort.





UNE LETTRE DE SIR G.-E. CARTIER

Afin d'échapper aux mandats d'arrestation émis contre les chefs patriotes, sir Georges-Étienne Cartier, après le combat de St-Denis, s'était enfui aux États-Unis d'où il était revenu au pays, grâce à la proclamation d'amnistie de lord Durham.

Mais lorsque, dans l'automne de 1838, Robert Nelson entreprit de soulever de nouveau les Canadiens contre le joug anglais, Cartier, craignant d'être appréhendé, comme tant d'autres, eut devoir adresser au Secrétaire Goldie la lettre suivante :

Monsieur,

Vous me pardonnerez en ce moment de prendre la liberté de vous écrire. Je m'adresse à vous en votre qualité de Secrétaire Civil pour vous faire connaître que j'étais un des proscrits mentionnés dans une ordonnance du 28 juin dernier passée et adoptée sous l'administration du Comte de Durham et du Conseil Spécial d'alors ; et qu'en conséquence et sur la foi de la proclamation du Comte de Durham, émise au commencement d'octobre dernier, qui mettait fin à mon exil, je suis revenu en cette province pour y reprendre mes occupations, fermement déterminé de ne prendre part à aucun mouvement politique et de tenir la conduite la plus pai-

sible et la plus irréprochable. Il est peut-être bon pour moi de mentionner ici qu'une copie de la dernière proclamation du Comte de Durham m'a été officiellement envoyée, accompagnée d'une lettre que je puis montrer au besoin. Cette circonstance a contribué à hâter mon retour en ce pays où je suis depuis le douze du mois d'octobre dernier, et à me convaincre qu'en m'éloignant de toute affaire et de tout trouble politiques et en me conduisant paisiblement, j'y vivrais dans une sécurité parfaite sous la protection de la loi. Depuis mon retour jusqu'aujourd'hui, j'ai demeuré à Montréal pour donner aux autorités l'occasion d'avoir les yeux sur moi. Je ne me suis absenté de cette ville que pendant deux jours, vers le quinze ou le dix-sept d'octobre dernier, pour aller voir ma famille qui demeure à la campagne et que je n'avais pas vue depuis un an.

Malgré ma conduite paisible et la réserve qui a accompagné mes actes et mes paroles, depuis mon arrivée comme durant mon exil, je dois vous dire que de ce temps-ci je suis loin de vivre sans inquiétude. Les nombreuses arrestations qui ont eu lieu et le langage de quelques personnes m'entretiennent dans des appréhensions continuëles d'être arrêté, ce qui m'empêche de vaquer librement à mes affaires. J'aimerais, s'il m'est possible, parer à toute molestation imméritée. Je dois vous déclarer, sur mon honneur et sur ma conscience, que je ne

suis lié en rien aux troubles récents et qu'il n'est personne qui les désapprouve et les déplore plus que moi. Je vous le réitère, ma détermination est bien formée de me conduire de la manière la plus paisible et la plus irréprochable. Maintenant, vous m'obligeriez infiniment en donnant communication de la présente à Son Excellence Sir John Colborne, et en me faisant connaître s'il y a danger pour moi d'être troublé dans ma liberté individuelle.

J'ai la plus grande espérance que Son Excellence Sir John Colborne, appréciant la situation délicate où je me trouve, me fera la justice de donner au contenu de la présente toute l'attention possible.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et dévoué serviteur,

George-Ét. CARTIER.

Thomas L. Goldie, Esquire,

C. S. Montreal.

La crainte d'être arrêté n'a-t-elle pas poussé Cartier à faire des déclarations un peu exagérées de soumission et de loyalisme et, surtout, à condamner en termes trop sévères l'insurrection de 1838, au moment où les pauvres patriotes écrasés étaient menacés de la prison et de l'échafaud? N'aurait-il pas pu dégager sa responsabilité d'une façon moins dangereuse pour ses compatriotes?

Le fait est que plusieurs chefs patriotes paraissent avoir trop oublié que les insurrections de 1837 et 1838 étaient plus ou moins le résultat de leurs discours et de leur conduite, et qu'ils n'ont pas déployé, pour les sauver, l'énergie qu'ils avaient mise à les soulever.





DOCUMENTS RELATIFS AUX EVENEMENTS DE 1837-38.

L'un de ces documents, relatif à l'emprisonnement de M. Blanchette, le patriotique curé de St-Charles, est une lettre qui me fut adressée par une personne digne de respect et de confiance. L'autre est un *protêt* contre la fameuse Cour Martiale de 1838 par M. H. Lanctôt. M. Lanctôt était notaire à Laprairie, en 1837; il prit une part active au soulèvement et fut emprisonné. C'est dans la prison qu'il rédigea ce document intéressant.

Voici d'abord la lettre concernant l'arrestation de M. le curé Blanchette :

M. le curé Blanchette, qui est devenu évêque dans l'Orégon, était en 1837 curé de la paroisse de Saint-Charles, sur la rivière Richelieu. La Rébellion ayant éclaté, M. Blanchette avait fait son possible pour apaiser ses paroissiens qui étaient en pleine révolte. Au moment où les rebelles allaient engager la bataille avec les troupes anglaises, M. Blanchette se rendit à leur camp, fit mettre ses paroissiens à genoux, et fit avec eux des prières pour les préparer à la mort.

Sir John Colborne fit conduire M. le curé Blanchette, à la prison de Montréal comme coupable de haute trahison.

Il y avait avec lui dans la prison le docteur Masson, accusé du même crime et qui fut condamné à être pendu.

Il y avait aussi dans la même prison le curé de Sainte-Rose, M. Magloire Turcotte, également accusé de haute trahison.

La prison était encombrée: on jugea à propos de transporter un certain nombre de prisonniers dans un autre endroit.

Ces prisonniers ainsi transportés étaient enchaînés trois par trois.

Le docteur Masson était attaché à M. le curé Blanchette à sa droite et au curé Threotte, à sa gauche.

Le docteur Masson, avec sa gaieté ordinaire, s'adresse à ses compagnons de chaîne, et leur dit: «Notre Seigneur a été crucifié entre deux voleurs; et voilà que je vais être pendu entre deux curés.

PROTET DE M. HIPPOLYTE LANCTOT

Considérant que l'institution de la Cour Martiale est contraire à l'esprit et à la lettre de la Constitution et des lois en force dans le pays;

Considérant aussi que nous ne trouvons pas dans les statuts ni dans les actes passés par le Parlement provincial aucune loi qui peut justifier une telle procédure;

Considérant que c'est le droit et le privilège de tout Sujet Britannique d'être jugé par ses pairs, droit sanctionné par la loi écrite, confirmé par les lois communes et garanti par la Constitution.

Considérant que le Conseil Spécial a cru pouvoir sanctionner une telle procédure en prenant pour précédent l'Acte de 1798 pour l'Irlande, quoiqu'il soit spécifié cependant dans le dit acte que la loi martiale ne sera en force que contre des personnes prises, les armes à la main, en flagrant délit, et jugées de suite et sur les lieux;

Considérant que par ce même acte il est expressément ordonné qu'après qu'une personne sera confinée dans aucune prison quelconque, elle ne sera

plus assujettie à la loi martiale mais à ses juges naturels ;

Considérant que dans les siècles éclairés et dans les temps de civilisation dans lesquels nous vivons, la force de la loi et de la morale est toujours au-dessus de la force physique ;

Pour ces raisons, moi, Hippolyte Lanctôt, crois devoir à mes concitoyens et à mon pays de protester, et je proteste solennellement contre la manière illégale dont je suis traité.

Mettant ma confiance et mes espérances dans la justice de Dieu, dans l'honneur et l'équité de la Grande-Bretagne, dans l'opinion publique du monde civilisé, je déclare m'abstenir de prendre part dans ces procédures.

H. LANCTOT.

Prison de Montréal, Février 1839.

M. Lanctôt fut condamné à être pendu, mais sa sentence fut commuée et il fut l'un des 58 patriotes condamnés à l'exil. Plusieurs enfants et petits-enfants sont fiers de porter son nom.

Lors de l'enquête qui eut lieu pour établir qui avait droit à la récompense promise pour l'arrestation de Girod qui, avant le combat de Saint-Eustache, avait abandonné les patriotes et s'était enfui,

un nommé Joseph Gervais donna le témoignage qui suit :

Joseph Gervais, locataire, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit — que lundi le dix-huit du mois de décembre courant, vers entre les neuf et dix heures du matin, lui, ledit Déposant, s'en allait en bas du village de la Pointe-aux-Trembles, suivant la route du bord de l'eau, et se trouvait à peu près à une lieue en bas dudit village de la Pointe-aux-Trembles, lorsqu'il rencontra Amury Girod qui s'en allait aussi du côté d'en bas. Ledit Girod demanda alors au Déposant, le chemin qu'il fallait prendre pour aller chez le Capitaine Laflamme à la Rivière-des-Prairies, qu'il était un bailli et qu'il allait prendre le capitaine Laflamme. Alors ledit Déposant enseigna la route de la Rivière-des-Prairies audit Girod et le laissa pour entrer dans une maison où il avait affaire. Ledit Déposant, en s'en revenant chez lui, rencontra le Capitaine Clark accompagné de plusieurs hommes armés. Le Capitaine Clark était à cheval et fit demander en français audit Déposant s'il n'avait pas lui, ledit Déposant, rencontré un homme dans la route. Ledit Déposant répondit : "Oui, j'ai rencontré et passé à côté d'un homme qui m'a demandé la route pour aller à la Rivière-des-Prairies". Alors M. Clark fit embarquer ledit Déposant dans une traîne, et lui-même monta sur son cheval et dit audit Déposant : "Tâchez de nous montrer par où il est passé et je vous donnerai vingt-cinq louis". M. Clark était accompagné de trois de ses hommes qui le suivaient et a pris un fusil dans sa main, étant sur son cheval. Après être monté dans la route de la Rivière-des-Prairies, nous arrêtâmes chez un nommé Saint-Amour, à la Rivière-des-Prairies. M. Clark était toujours sur son cheval. Alors nous avons vu partir une voiture de chez le voisin. M. Clark est parti après la voiture et nous le suivions. Ledit Déposant vit alors sauter dans la traîne qui se trouvait devant M. Clark le même homme qu'il avait rencontré auparavant. M. Clark a toujours suivi la voiture et nous autres après lui, et nous avons suivi la voiture jusque chez un nommé Antoine Millard, et là nous avons rejoint l'homme à la voiture. Alors M. Clark lui a fait demander où il avait débarqué l'homme qu'il avait auparavant dans sa voiture. Cet homme répondit qu'il l'avait débarqué chez un nommé Bleau, le voisin d'où il était alors. Nous sommes alors partis pour aller chez le

voisin, et M. Clark étant sur son cheval nous accompagnait. Arrivé chez le voisin, ledit Déposant a alors vu Girod qui était baissé près des palissades du jardin. Lorsque Girod a vu ledit Déposant, il a fait un bond. Il avait un pistolet à la main. Le Déposant a alors eu peur et s'en est retourné avec vivacité. M. Clark s'est alors avancé, à cheval, près de Girod, et il pouvait être à environ vingt pas de Girod, lorsque Girod s'est tiré son pistolet à la tête. M. Clark parla alors en anglais, et le Déposant ne peut dire ce qu'il a dit, le Déposant s'en alla alors pour aller chercher les autres en cas qu'il vint à échapper à M. Clark. — En retournant, ledit Déposant a aperçu ledit Girod mort. — Le Déposant est positif à dire que M. Clark était le plus près de Girod lorsque celui-ci s'est tué — et ne dit rien de plus — et a déclaré ne savoir signer.

Huit mots rayés nuls.

Assermenté devant moi

D. MACDONALD, J. P.

Montréal, ce 27 décembre 1837.





L'ASSEMBLEE DE SAINT-LAURENT

Dans l'élection qui eut lieu en 1883 dans le comté de Jacques-Cartier, les deux candidats étaient M. Mousseau, premier ministre de la province, et M. Descarries dont la candidature était soutenue par les libéraux et les conservateurs dissidents, vulgairement appelés les Castors.

Je retrouve dans mes vieux papiers le récit succinct que je fis de ce qui se passa à cette assemblée mémorable. Je crois devoir le publier.

Rarement une assemblée politique fut plus intéressante, plus importante par le nombre et la qualité. On était venu de tous côtés, du nord et du sud, de l'orient et de l'occident. Toutes les classes y étaient représentées; on y voyait quarante députés, plusieurs ministres, des avocats, des médecins, des notaires et des marchands, par centaines. Six ou sept mille personnes! Grand tumulte en commençant. La foule était remuante, agitée, impatiente. Elle avait hâte de voir aux prises Chapleau et Mercier; elle s'attendait à une lutte émouvante et elle ne fut pas désappointée.

Chapleau, qui n'avait pas parlé depuis un an, était frais et dispos. Mercier, afin de ne pas manquer au rendez-vous, était sorti du lit avec des cataplasmes sur les reins. Il était pâle, souffrant et parais-

sait incapable de faire une lutte qui promettait d'être ardue, acharnée.

Il fut facile de voir, dès le commencement, que c'était à qui des deux s'emparerait de l'assemblée. Lutte intéressante ! La levée des mains prouva qu'ils avaient besoin de s'entendre. Ils s'entendirent en se nommant tous deux présidents de l'assemblée.

Chapleau, appelé à grands cris, prend la parole. C'est toujours Chapleau : bien mis, élégant, sympathique et distingué de figure et de manières, la voix musicale, spirituel, sarcastique, tour à tour insinuant et véhément, désordonné par fois, courant un peu au hasard, mais toujours intéressant, lançant à droite et à gauche des traits mortels, cherchant à éblouir son auditoire et à l'émouvoir, invoquant tous les dieux et les saints du paradis et vouant à l'enfer les Castors. Il fut éloquent.

Mercier le suivit. Moins orateur de naissance que Chapleau, moins brillant et moins entraînant, mais devenu très fort par l'étude, le travail, mieux renseigné, plus vigoureux, plus convaincant, plus clair et plus précis, il répondait aux charges impétueuses de Chapleau, par des démonstrations, des faits, des votes, par des raisonnements d'une logique invincible. Il parla chiffres de façon à se faire comprendre ou à faire croire à la foule qu'elle le comprenait.

Il est plus facile, bien entendu, d'attaquer et d'accuser que de se défendre, surtout dans un moment

où le peuple est disposé à tout croire. Mais les libéraux ont raison d'être fiers de l'éloquence de leur chef et du succès qu'il a remporté en cette circonstance. Son discours était un modèle de clarté, de logique, d'argumentation.

M. Mousseau lui succéda et prononça avec talent, en faveur de son gouvernement, un plaidoyer plus fait pour la Chambre que pour une foule remuante et fatiguée. Son discours, pour être apprécié, a besoin d'être étudié, car il est rempli de chiffres froids comme le marbre. M. Mousseau s'exprime bien et ses raisonnements ne manquent pas de vigueur; ses démonstrations sont claires et ses aperçus ont de la hauteur.

M. Descarries parla après M. Mousseau. C'est M. Bellerose qui aurait dû prendre le temps qui restait. Les Castors ne se sont pas défendus, à cette assemblée, et pourtant c'est sur eux qu'on avait tiré tout le temps. C'est une erreur. D'un autre côté, il était difficile que le candidat ne parlât pas. M. Descarries parle bien, mais ce n'était pas de la harpe que la foule voulait entendre jouer ce jour-là; il lui fallait de la grosse musique, de la trompette; du cornet à piston ou du trombone.

M. Beaubien parla, il est vrai, mais seulement quinze minutes dont il ne sut pas profiter. Il aurait dû répondre à quelques-unes des éloquentes diatribes de Chapleau contre les Castors. Il fallait dire pourquoi on voyait réunis sur un husting des hommes

comme MM. Trudel et Laflamme, Bellerose et Mercier. Les Castors sont partis avec les flèches empoisonnées que Chapleau leur avait lancées dans les flancs.

M. Bergeron, le jeune et vigoureux député de Beauharnois, prit la parole après M. Descarries. La position était difficile, car la foule n'écoutait plus que d'une oreille. Il se tira bien d'affaire cependant; il s'exprime avec beaucoup de facilité et de verve.

M. Beaubien ayant parlé quinze minutes, M. Chapleau, qui avait la réplique, en profita pour maltraiter de nouveau les Castors.

Le résultat certain de l'assemblée est la conviction que Chapleau et Mercier sont deux grands orateurs, mais que, cette fois, Mercier eut les honneurs de la journée.





DEUX LETTRES DE LAURIER

J'ai affirmé plus d'une fois que, dans les dernières années de sa vie, Laurier avait exprimé le désir de sortir de la politique active afin de jouir d'un repos bien mérité. En 1909, il semblait prévoir les événements qui devaient lui causer tant d'ennuis, lorsqu'il écrivait à un ami la lettre suivante :

3 janvier 1909.

Mon cher ami,

Je viens de recevoir ta lettre avec tes bons souhaits. Ma femme m'avait déjà fait part de tous ceux que tu lui avais transmis pour moi par le téléphone. Je ne saurais trop en recevoir, cette année, car je crois que je vais en avoir grand besoin. La victoire que j'ai remportée est pleine de responsabilités. J'ai pleine confiance dans le résultat final, mais, avant d'arriver à ce résultat, il y aura de mauvais quarts-d'heure à passer.

Le principal, c'est que ma santé est bonne, excellente même, mais je n'ai plus la même ardeur à la besogne. Il me semble que le repos, le repos absolu, serait le parfait bonheur. Il ne peut pas nous rester beaucoup d'années à vivre maintenant, et combien je jouirais d'être sorti, pour ce qu'il m'en reste,

de l'ardente fournaise où je suis depuis vingt ans et spécialement douze ans.

J'en ai parlé avec quelques-uns de mes collègues, mais ils protestent avec tant d'instance, contre la seule mention de cette intention, que je n'ai pas encore eu le courage de dire : il le faut...

Je t'envoie, de mon côté, tous mes meilleurs vœux.

Bien à toi,

W. L.

* * *

Le 2 janvier 1910, il écrivait :

Mon cher ami,

C'est bien vrai que nous voici à l'année 1910. Qui m'aurait dit, il y a trente ans, que j'arriverais à 1910, m'eût bien étonné et ne m'aurait pas du tout convaincu. J'y suis, et qui plus est, en excellente santé.

Combien, malgré cette belle santé, j'aspire au repos. C'est là la seule chose qui me fasse souvenir que je ne suis plus jeune. Je n'ai plus de goût à la lutte, et ce que je fais, je le fais simplement par devoir.

Tous les matins je me lève avec la pensée que je vais en finir, et me retirer; et tous les matins, je reprends le harnais, j'entre dans les mille choses qui me réclament et j'oublie ma résolution.

Bien à toi,

W. L.



LA FEDERATION IMPERIALE

En 1888, on parlait beaucoup de fédération impériale et l'on discutait les opinions exprimées par des hommes éminents en faveur de ce projet. Un jour, dans un caucus du parti libéral, à Québec, Mercier, alors premier ministre, nous suggérait de nous efforcer de rendre les débats de la Chambre plus attrayants en soulevant des questions intéressantes. Je lui demandai ce qu'il pensait d'une résolution ayant pour but de dénoncer les dangers de la fédération impériale et de forcer l'Opposition à se prononcer sur cette question. "C'est une excellente idée, me dit Mercier; prépare ta motion, nous allons avoir une discussion intéressante et embarrasser sérieusement nos amis conservateurs."

Je rédigeai la résolution et la lui fis lire; il en fut satisfait, mais il me dit qu'afin d'empêcher l'Opposition de proposer un amendement, et de la forcer à voter, il se lèverait à la fin de mon discours, et poserait la question préalable. C'est ce qu'il fit au grand désappointement des conservateurs. M. Taillon se fâcha, reprocha à Mercier d'avoir recours à un expédient qui empêchait l'Opposition de proposer un amendement à la motion, et déclara que

si la question préalable n'était pas retirée, les membres de l'Opposition quitteraient la Chambre. En effet, Mercier ayant refusé de retirer sa question, M. Taillon et ses amis s'en allèrent au milieu des rires et des applaudissements des députés libéraux, et naturellement la motion fut adoptée unanimement.

Cette épineuse question surgit de temps à autre, comme un spectre, et, à l'heure qu'il est, elle est en Angleterre comme au Canada un sujet de discussion et d'inquiétude.

De même qu'en 1888, je n'hésiterais pas à proposer une résolution déclarant que ce projet de fédération devrait être repoussé dans l'intérêt de l'Angleterre comme du Canada. Je crois devoir résumer, sous forme de propositions ou de questions, les objections que l'on peut y opposer.

1° Comment le grand Conseil au congrès fédéral pourrait-il concilier les intérêts de l'Angleterre avec ceux de ses colonies, et comment pourrait-il concilier les intérêts de ses possessions africaines et asiatiques avec ceux des autres parties de l'Empire, du Canada spécialement?

2° Qu'y a-t-il de commun entre les noirs de l'Afrique, les jaunes de l'Asie et les habitants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada?

3° La fédération créerait une source de conflits funestes à la paix, à l'harmonie des différentes parties de l'Empire et causerait à l'Angleterre des embarras domestiques et internationaux.

4° Comment pourrait-elle favoriser les produits de ses colonies sans soulever une résistance violente, au sein de sa population, qui ne consentira jamais à l'augmentation du prix des céréales et des produits alimentaires?

5° Comment pourrait-elle accorder un tarif de faveur à ses colonies sans violer ses traités avec les autres nations, sans mécontenter sérieusement les États-Unis?

6° Les décisions du Conseil impérial susciteraient nécessairement des mécontentements et des conflits qui, au lieu de resserrer le lien colonial, finiraient par le briser, au grand désappointement des fauteurs de l'impérialisme.

7° Quel intérêt le Canada peut-il avoir à confier ses destinées commerciales et politiques à un Conseil où il serait nécessairement représenté par une infime minorité, à se voir imposer une politique qui l'empêcherait de contracter avec les États-Unis les traités les plus utiles à ses intérêts, à sa prospérité?

8° Comment pourrait-il favoriser les intérêts européens, au détriment de ses relations commerciales et industrielles avec notre grand et riche voisin dont notre prospérité dépend en grande partie, et qui nous offre le plus riche marché du monde?

9° La fédération impériale n'aurait-elle pas pour effet d'arracher plus ou moins le Canada de l'orbite américain où il doit se mouvoir et accomplir ses destinées, et ne mettrait-elle pas aux pieds de ce

jeune géant des liens qui gêneraient sa marche dans la voie du progrès?

10° Donc, à tous les points de vue, le Canada n'aurait rien à gagner et il aurait tout à perdre dans une fédération impériale; mais cette fédération permettrait à un Conseil, où les hommes d'État anglais seraient en majorité, de mettre au service de l'Angleterre toutes les forces de l'Empire.

11° Nous pouvons maintenant refuser de participer à une guerre funeste à nos intérêts. Que deviendrait cette liberté? Devons-nous la sacrifier au droit illusoire d'être consultés sur l'opportunité d'une guerre qui ne nous intéresserait nullement ou sur les conditions d'un traité de paix?

12° Les quelques représentants que le Canada aurait dans le Conseil pourraient-ils résister aux influences du milieu et oseraient-ils s'opposer à la volonté de la majorité, et, s'ils en avaient le courage, empêcheraient-ils cette majorité d'obliger le Canada, comme les autres possessions britanniques, à participer à une guerre jugée nécessaire aux intérêts de l'Empire?

13° Quel serait le rôle de la province de Québec dans ce grand Conseil où elle serait peu ou point représentée, et quel intérêt peut-elle avoir à entrer dans cette galère, dans cette voie de complications, de disputes et de conflits? N'en avons-nous pas assez?

Tous ceux qui tiennent à conserver au Canada les institutions politiques que l'Angleterre nous a données et que nous aimons et respectons, auraient bien tort de les mettre en danger par des projets où notre loyalisme pourrait si souvent venir en conflit avec les intérêts les plus chers du Canada, où notre autonomie serait nécessairement amoindrie. Au lieu de perdre leur temps dans les rêveries impérialistes, le devoir de nos hommes d'Etat est de consacrer tous leurs efforts, toute leur intelligence au rétablissement de notre situation financière si compromise par nos sacrifices exagérés pour la guerre.

Plus que jamais notre politique doit être avant tout et par-dessus tout, nationale, vraiment canadienne.





LE PARTI LIBERAL ANGLAIS ET L'IRLANDE.

(1920)

Il faut remonter jusqu'aux premiers temps de la monarchie constitutionnelle pour trouver le berceau des deux partis qui divisaient l'opinion publique en Angleterre et même au Canada avant la guerre.

Du côté du roi, de la suprématie de sa prérogative et de l'obéissance passive, on voit toujours les torys ou les conservateurs, et du côté de la liberté des droits du parlement et de la tolérance religieuse, le parti whig ou libéral.

Un fait surtout frappe celui qui lit l'histoire de l'Angleterre, c'est, lorsque le parti whig devient réellement le parti libéral, que les catholiques commencent à respirer et que l'Irlande voit diminuer le poids de ses chaînes.

Depuis George 1^{er} jusqu'à nos jours, dans l'espace de près d'un siècle, on voit les chefs du parti libéral, les Fox, les Burke, les Grenville, les Grey et les Russell, lutter contre le fanatisme et les préjugés du parti tory en faveur du catholicisme et de l'Irlande. Et c'est précisément parce qu'ils étaient libéraux, c'est-à-dire en faveur de la liberté indivi-

duelle et des droits populaires, qu'ils se croyaient obligés par leurs principes de réclamer pour les catholiques les droits dont jouissaient les protestants. Plusieurs fois ils exposèrent l'avenir de leur parti en bravant les préjugés du peuple et en s'attirant la disgrâce des rois et du clergé d'Angleterre. Il serait trop long de rapporter les faits qui constatent la vérité de cet avancé, mais citons-en quelques-uns.

Longtemps avant la réunion de l'Irlande à l'Angleterre, Fox, l'un des chefs les plus illustres des whigs, le fondateur, on pourrait dire, du parti libéral en Angleterre, avait cherché à faire abolir quelques-unes des lois odieuses qui pesaient sur l'Irlande; mais son éloquence n'avait pu triompher du fanatisme de la majorité.

Après l'union que Pitt avait réussi à faire accepter, en grande partie parce qu'il avait promis de faire d'importantes concessions aux catholiques, ce sont encore les whigs et les libéraux qui plaident la cause de la malheureuse Irlande.

Parmi les lois exécrables dont l'Irlande demandait l'abolition, mentionnons surtout le serment du *test* qui ne permettait pas aux catholiques d'entrer dans le Parlement anglais sans faire un acte d'apostasie ou d'abjuration, et cet odieux acte de défranchissement qui excluait les catholiques de tout emploi public et leur refusait toute espèce de grades importants dans l'armée de terre ou de mer. Les

Irlandais avaient bien le droit de verser leur sang pour la gloire de l'Angleterre, mais comme de simples soldats seulement.

Ce sont ces lois odieuses que Fox, Grey, Grenville et les autres chefs libéraux cherchèrent à faire disparaître. La lutte fut longue et acharnée, car le parti tory ou conservateur considérait ces lois comme le boulevard de l'Eglise et du Trône. Pitt refusa d'accomplir les promesses qu'il avait faites à l'Irlande, et combattit les résolutions que Lord Grenville et Fox proposèrent en 1805 en faveur des catholiques.

Ce fut ensuite le ministère de Lord Grenville qui, le premier, entreprit d'émanciper les catholiques et de les faire entrer dans la possession de leurs droits de sujets anglais.

C'est en 1807 que lord Howick proposa, au nom du ministère libéral dont il faisait partie, une résolution ayant pour but de permettre aux soldats catholiques le libre exercice de leur religion. Cette proposition enflamma le fanatisme et fut accueillie par des cris de fureur; elle tua le ministère Grenville et donna le pouvoir au parti tory.

Les chefs libéraux ne continuèrent pas moins la lutte; à chaque session ils revinrent avec des requêtes et des résolutions en faveur de l'Irlande et des catholiques. Pendant quinze ans encore, ils exposèrent les griefs de l'Irlande, et demandèrent dans des discours qui remuèrent le monde entier,

que justice lui fût rendue. O'Connell parut et porta les derniers coups à la citadelle du fanatisme.

L'opinion était tellement changée, que, pour ne pas tomber, le ministère conservateur du duc de Wellington, qui avait toujours repoussé les demandes des catholiques, accepta en 1828 le bill de Lord John Russell, l'un des chefs du parti libéral, lequel abolissait le serment du *test*, et faisait adopter lui-même, l'année suivante, le bill d'émancipation qui ouvrait enfin les portes du Parlement anglais aux catholiques. Afin d'apaiser le parti tory et protestant qui ne pouvait leur pardonner leur changement d'opinion, Peel et Wellington firent adopter par le Parlement des lois qui diminuaient considérablement les avantages que les catholiques avaient obtenus par l'Acte d'émancipation. Ils perdirent complètement le mérite de ce qu'ils avaient fait, en convainquant les catholiques que la crainte seule de perdre le pouvoir les avait animés.

A partir de cette époque jusqu'à nos jours, le parti libéral continua de lutter en faveur de la liberté religieuse et politique. Sans doute, il n'a pas toujours satisfait complètement les catholiques, lorsqu'il a été au pouvoir, mais c'est grâce à lui que la cause de l'Irlande n'a cessé d'être agitée dans le Parlement anglais et de gagner du terrain.

C'est un ministère libéral, le ministère de Lord Grey, qui, le premier, eut le courage d'aborder la question des dîmes et de mettre la main sur les

privilèges odieux dont jouissait la clergé protestant.

Et c'est un ministère libéral, celui de Gladstone, qui a délivré l'Irlande des iniquités auxquelles elle était soumise depuis des siècles, en abolissant l'Eglise établie d'Irlande.

C'est encore un ministère libéral qui, avant la guerre, faisait adopter par le Parlement un bill accordant à l'Irlande la plupart des libertés qu'elle réclamait depuis si longtemps. Et c'est un premier ministre libéral, Lloyd George, qui, avec l'aide d'un grand nombre de conservateurs, vient de faire adopter par les deux Chambres une loi qui serait saluée comme un triomphe par les Irlandais s'ils avaient comme autrefois des chefs sages et prudents, s'ils n'étaient pas dominés, égarés par des agitateurs qui veulent forcer l'Angleterre à consentir à l'indépendance complète de l'Irlande; à sa séparation du Royaume-Uni. Ils savent pourtant que l'Angleterre ne peut consentir à cette amputation sans décréter sa déchéance, et que conséquemment ils jettent leur malheureuse patrie dans les horreurs d'une guerre civile où elle sera nécessairement écrasée, quand ils pourraient obtenir par la diplomatie à peu près tout ce qu'ils veulent.





LA QUESTION IRLANDAISE

Quiconque lit l'histoire de l'Irlande ne peut s'empêcher de déplorer les injustices et les persécutions odieuses dont elle a été victime pendant des siècles, et de flétrir en même temps l'auteur de ses maux, l'Angleterre. Tout ce qu'on peut dire sur le caractère irlandais, sur les querelles intestines dont ce malheureux pays était le théâtre avant son annexion à l'Angleterre, ne peut justifier la politique exécrationnable du gouvernement anglais à son égard. Tout ce que l'imagination la plus cruelle peut inventer pour dépouiller un peuple de sa foi et de son caractère national, le réduire à l'impuissance, à la misère la plus abjecte, fut appliqué à l'Irlande.

Voici quelques-unes des lois abominables auxquelles les Irlandais furent soumis pendant plusieurs siècles :

Ils ne pouvaient remplir aucun emploi public ni être membres, soit du Parlement irlandais ou du Parlement anglais, sans prêter un serment qui était un acte d'abjuration ;

Ils ne pouvaient être tuteurs de leurs enfants et la garde de celui qui se faisait protestant leur était enlevée ;

L'ainé de la famille qui renonçait à sa religion pour adopter la religion protestante, avait droit seul à l'héritage de son père ;

Ils étaient obligés d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes, et aucun maître d'école ne pouvait enseigner s'il était catholique ;

Les évêques catholiques et les prêtres, membres de communautés religieuses, étaient bannis sous peine d'être pendus ;

La délation la plus honteuse était encouragée et largement payée ; elle s'introduisait partout et livrait à la justice, au bourreau parfois, des gens coupables de peccadilles, innocents souvent ; •

Toutes les terres étaient possédées par des capitalistes et des lords vivant en Angleterre, et louées par eux aux Irlandais aux conditions les plus onéreuses, à tel point que si elles rapportaient plus que le prix du louage, ils avaient droit au surplus, et pouvaient chasser ces pauvres gens pour les raisons les plus futiles afin de s'emparer de tout ce qu'ils possédaient :

Tout Anglais pouvait s'emparer d'un cheval qui lui plaisait, en payant au propriétaire cinq livres ;

Il était défendu aux Irlandais de s'établir dans certaines villes et ils ne pouvaient prendre part à des pèlerinages, sous peine d'amende et du fouet ;

Il leur était défendu d'exporter le beurre, le bétail et la laine.

Ce n'est pas tout, mais c'est assez pour donner une idée des souffrances de l'Irlande, pour excuser les révoltes qui si souvent l'ensanglantèrent, mais qui n'eurent d'autre effet que d'empirer son sort infortuné. C'est aussi suffisant pour s'expliquer les sentiments de haine et de vengeance que les Irlandais se sont transmis de père en fils.

Mais l'acte d'émancipation catholique de 1829 a abrogé les lois tyranniques qui empêchaient les Irlandais catholiques de siéger dans le Parlement et les conseils municipaux, d'occuper des emplois publics, de faire instruire leurs enfants par des maîtres d'école catholiques, de jouir de presque tous les droits que possède un sujet britannique. Tous les abus ne sont pas disparus, mais Lloyd George est à la veille d'offrir à l'Irlande un bill d'autonomie qui lui permettra de se gouverner à sa guise, une autonomie plus complète que celle dont tous les chefs irlandais, depuis cent ans, auraient été si heureux de se contenter. Malheureusement, ce n'est plus suffisant, l'Irlande ne veut rien moins que l'indépendance absolue, sa séparation de l'Angleterre, et elle s'est même constituée en république. Elle exige ce que Lloyd George lui-même, malgré ses vues libérales, ne peut accorder, car ce serait le démembrement, la déchéance de l'Angleterre.

Le gouvernement anglais est prêt à accorder à l'Irlande tous les pouvoirs de l'autonomie, excepté celui d'avoir une armée et une marine, qui seraient

une menace permanente à l'Angleterre. Il ne veut pas que l'Irlande, en cas de guerre, serve de base navale aux ennemis de l'Angleterre.

Les Irlandais savent bien que Lloyd George ne peut pousser l'esprit de conciliation et le désir de satisfaire l'Irlande jusqu'au sacrifice des intérêts les plus sacrés de l'Angleterre. Ils doivent savoir que leur refus d'accepter ce qu'ils peuvent obtenir aura pour résultat une guerre civile qui couvrira l'Irlande de ruines et de sang, et la mettra plus que jamais à la merci de l'Angleterre. Comment alors peuvent-ils assumer une pareille responsabilité?

La haine et la rancune sont mauvaises conseillères en politique et font souvent perdre à un peuple les droits et privilèges qu'il aurait pu obtenir sans avoir recours à la force. Les crimes commis par les fanatiques et les représailles sanglantes qu'ils ont produites, doivent effrayer les Irlandais sages et raisonnables sur les résultats d'une lutte à main armée et les induire à accepter les concessions du gouvernement anglais.

“ Tout ou rien ” est une politique dangereuse, criminelle souvent.

Si en 1837 on avait offert aux Canadiens un système de gouvernement semblable à celui que l'Irlande peut obtenir, il n'y aurait pas eu d'insurrection. Et malgré les craintes que l'Acte d'Union de 1840 leur inspirait, ils résolurent d'en tirer le meilleur parti possible; ils ne le regrettèrent pas, car

après une lutte admirable de quelques années, ils faisaient la conquête du gouvernement responsable.

Aussi, nous devrions conseiller aux Irlandais de suivre notre exemple, et malgré nos sympathies pour ceux qui en ce moment sacrifient leur vie pour la cause de l'Irlande, nous ne devrions pas aller jusqu'à les approuver de refuser le seul régime de liberté et d'indépendance qu'ils peuvent obtenir maintenant sans forcer l'Angleterre d'avoir recours à une répression sanglante.

En tout cas, sachant que l'Angleterre ne consentira jamais à une séparation si pleine de dangers pour son prestige dans le monde et pour son autorité dans toutes les parties de son immense empire, pour sa sécurité même, nous ne voyons pas comment des sujets britanniques, des amis même de l'Irlande, peuvent l'encourager à poursuivre une politique si funeste à ses intérêts comme à ceux de l'Angleterre.

Les griefs que nous pouvons avoir contre les hommes d'Etat anglais d'autrefois et nos sympathies pour l'Irlande ne peuvent nous empêcher d'être justes envers l'Angleterre et de reconnaître qu'elle fait ce qu'elle peut pour satisfaire les aspirations du peuple irlandais.

Quant à nous, je me demande s'il serait sage, dans de pareilles conditions, de nous compromettre aux yeux de l'Angleterre et de nos concitoyens anglais, en prenant fait et cause pour l'Irlande, en leur faisant croire que nous sommes toujours du côté de leurs ennemis.

Après tout, les Irlandais ne se sont jamais gênés de séparer leur cause de la nôtre dans des circonstances où nous avons le droit de compter sur leur concours et leurs sympathies. Cela nous permet d'envisager froidement la situation et de demander que justice leur soit rendue, sans injustice pour l'Angleterre. D'ailleurs pourquoi nous faire du mal lorsque nous ne pouvons leur faire aucun bien en les encourageant à persévérer dans une politique si désastreuse ?

Le meilleur moyen de leur être utile est de nous joindre à eux pour continuer à demander le "Home Rule" pour l'Irlande, mais non pas un "Home Rule" que l'Angleterre ne peut consentir à lui accorder.

Le sentiment qui n'est pas appuyé sur la justice ne peut produire rien de bon. L'Histoire constate que les meilleures causes ont été ruinées par les exigences injustes et les excès des démagogues. La cause de l'Irlande aura-t-elle le même sort ? Les journaux de France les plus sympathiques à l'Irlande la mettent en garde contre ces dangers et lui conseillent de chercher dans la conciliation ce qu'elle ne pourra obtenir par la force et la violence.

Naturellement, mon article sur la question irlandaise, ne plut pas aux partisans passionnés de la révolution qui afflige l'Irlande. Dans une assemblée, à Québec, un Monsieur Whitaker me reprocha d'être hostile à la cause de ses compatriotes.

Je crus devoir lui répondre en adressant au *Soleil* la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Un mot seulement pour relever quelques assertions mal fondées de M. Whitaker.

Il affirme que je veux empêcher mes compatriotes de sympathiser avec les Irlandais dans la lutte qu'ils ont entreprise contre l'Angleterre. Il oublie que je les ai encouragés à les aider à obtenir le Home Rule, mais un Home Rule que l'Angleterre veut et peut accorder sans consentir à son démembrement, à sa déchéance, sans mettre en danger son autorité dans toutes les parties de son empire, sans la forcer à opposer la violence à la violence.

A la vue de l'orgie de crimes, de meurtres, d'assassinats et de représailles épouvantables dont l'Irlande est le théâtre, je suis convaincu que les Irlandais raisonnables et leurs vrais amis devraient y mettre fin en acceptant, comme étape, ce qu'on offre à l'Irlande, en évitant une révolution qui couvrirait l'Irlande de ruines et de sang, qui empirerait son sort au lieu de l'améliorer, et lui enlèverait peut-être les libertés qu'elle a conquises et dont elle jouit maintenant.

M. Whitaker prétend que l'Irlande ne peut accepter le Home Rule qui lui est offert parce que

le gouvernement anglais se réserve la police, l'ac-cise, les douanes, les postes, la nomination des juges et l'éducation. Mais c'est à peu près le Home Rule que possède la province de Québec dans la Confédération, où les mêmes réserves ont été faites en faveur du parlement fédéral, à l'exception de l'éducation, et encore je crois avoir raison de dire que le projet de Lloyd George n'enlève pas à l'Irlande tout contrôle sur l'éducation. D'ailleurs si, au lieu de repousser tout d'aobrd avec mépris ce projet, les Irlandais avaient consenti à le discuter, ils auraient probablement obtenu davantage. Mais tel qu'il est il vaut mieux l'accepter que de courir le risque de ne rien avoir, après avoir subi les horreurs d'une révolution accompagnée d'une guerre civile.

Il y a cinquante ans que je plaide la cause de l'Irlande, que je prends part à tous les mouvements qui ont lieu en sa faveur. Mais, cette fois, la voyant à la merci des éléments les plus violents, les plus fanatiques, qui cherchent le succès dans les menées les plus criminelles, dans la violence la plus condamnable, et exposent l'Irlande à perdre ce qu'elle a conquis au prix de si grands sacrifices, je considère que refuser ce que le gouvernement anglais offre est une erreur déplorable, et, qu'en tout cas, les Canadiens-français ne devraient pas se faire du mal en encourageant une politique aussi injuste pour l'Angleterre que funeste à l'Irlande.

Mes sympathies pour l'Irlande et l'intérêt de mes compatriotes sont les seuls motifs qui m'inspirent en cette circonstance. Et je suis convaincu que les événements me donneront raison et démontreront quels sont les véritables et sincères amis de l'Irlande.





LA QUESTION DES ECOLES BILINGUES DE L'ONTARIO.

Dans le mois de mars 1915, l'auteur de ce livre proposait au Sénat la résolution suivante :

“ Considérant que l'un des principaux buts de l'établissement du Sénat a été la protection des minorités, cette Chambre, sans déroger aux principes de l'autonomie provinciale, ne peut que regretter les divisions qui semblent exister dans la province d'Ontario au sujet de la question des écoles bilingues et croit que, dans l'intérêt du Dominion tout entier, toutes ces questions devraient être étudiées à un point de vue généreux et patriotique et réglées de manière à maintenir la paix et l'harmonie parmi les divers groupes nationaux et religieux de ce pays conformément aux vues des Pères de la Confédération et à l'esprit de notre Constitution.”

DISCOURS A L'APPUI DE CETTE MOTION.

Messieurs,

A la session de 1906, je terminais un discours au Sénat par les paroles suivantes :

Conservez le Sénat, améliorez-le, si vous voulez, mais gardez-le pour remplir sa mission de paix, d'ordre, d'harmonie et de justice.

C'est inspiré par les mêmes pensées et les mêmes sentiments que je m'adresse à vous, croyant d'abord à propos de déclarer que je n'ai été incité par personne, ici ou ailleurs, à faire la présente motion. J'en suis seul responsable, et elle est conforme à mes idées bien connues, mes idées si souvent exprimées sur la mission du Sénat.

Une des principales raisons données par les Pères de la Confédération pour justifier l'institution du Sénat, fut qu'une Chambre haute, où toutes les provinces seraient également représentées, assurerait la protection voulue aux minorités. Pour répondre à ses adversaires, et même à quelques-uns de ses amis, objectant à ce que la représentation des provinces, à la Chambre des Communes, fût basée sur la population, sir Georges-Etienne Cartier déclara plusieurs fois que la province de Québec, représentée au Sénat par un tiers des membres de ce corps, y trouverait la protection requise pour elle ou pour les minorités catholiques et françaises des autres parties du pays. Il disait, et ses organes répétaient qu'il y aurait toujours au Sénat assez de gens raisonnables pour faire ce qui est bon et juste envers toutes les croyances et toutes les nationalités. J'étais un de ceux qui n'avaient pas une telle confiance et ne croyaient pas à de telles prédictions. Mais les honorables membres du Sénat d'aujourd'hui profiteront, je l'espère, de l'occasion qui leur est donnée de réaliser les espérances et la vision de sir Georges-Etienne Cartier

Sir John A. MacDonald et George Brown, les deux principaux auteurs de la Confédération, exprimèrent à peu près la même opinion sur l'objet de la création du Sénat et de sa mission.

La nomination à vie des sénateurs fut considérée comme une garantie qu'ils rendraient justice avec impartialité et indépendance, qu'ils rempliraient les fonctions d'une cour supérieure d'équité, d'un bureau d'arbitrage et de conciliation.

Eh bien! il est une province, la province d'Ontario, où la minorité se considère maltraitée et privée d'un de ses droits les plus sacrés, par le fameux règlement No 17. La minorité française a-t-elle raison de se plaindre de ce règlement et de dire qu'il a changé sa position quant à l'enseignement du français? Cela est indéniable. Cela a été clairement démontré dans des discours très éloquents et très convaincants de l'hon. M. Belcourt et de plusieurs autres messieurs, Irlandais, Anglais et Français. Cela a été admis officiellement par la commission des six inspecteurs nommés par le département de l'instruction publique de l'Ontario, pour vérifier le fonctionnement du règlement. Cette commission, composée de trois Canadiens-français et de trois Canadiens-anglais, fit le rapport suivant: " Nous considérons le règlement comme une tentative d'éliminer graduellement la langue française des écoles anglo-françaises."

Les défenseurs les plus importants du règlement

ont admis si franchement que tel en était l'objet et tel en serait l'effet, que je trouve inutile d'insister sur ce point.

Le règlement est-il légal ou constitutionnel? Grave question, à laquelle le Conseil Privé répondra sous peu et que je préfère ne pas étudier maintenant.

Je désire plutôt me placer sur le terrain plus large et plus élevé du patriotisme et de l'intérêt public, de l'altruisme, de la justice et de la conciliation, et formuler des vues qui ne peuvent être contestées.

On ne peut nier que le nouveau règlement ait changé la situation du français dans les écoles de la province d'Ontario et soit une cause d'agitation, de friction nationale que doivent déplorer tous ceux qui aiment leur pays et sont convaincus que la paix et l'harmonie entre les diverses croyances et les différentes nationalités du Canada sont nécessaires à son bien-être, à sa prospérité et à son avenir. Et s'il fut jamais un temps où des sentiments de fraternité devraient régner au Canada, c'est le temps présent, temps où nos mères-patries luttent, avec tant d'héroïsme, sur les champs de bataille de l'Europe, pour le triomphe du droit et de la justice, et cimentent leur alliance du sang de leurs braves soldats, dans l'intérêt de la civilisation et de l'humanité, pour rendre à certaines nations, à certains petits États, leurs droits nationaux. Il n'y a pas de

doute, messieurs, que l'un des principaux résultats de la présente guerre sera le partage de l'Europe d'après le principe des nationalités, et la restauration de la vie nationale à ces petits peuples.

N'y aura-t-il qu'un pays, n'y aura-t-il qu'une province où les luttes nationales continueront, et cette province sera-t-elle la grande, florissante et intelligente province d'Ontario? Le Canada seul donnera-t-il le spectacle de querelles nationales et religieuses, si contraires à son bonheur et à son progrès?

Je ne puis mieux exprimer les vues et les sentiments des esprits raisonnables sur cette question qu'en citant les opinions et les publications d'hommes éminents et de journaux importants de différentes croyances et de différentes nationalités. J'ai le discours de sir John A. MacDonald, grand chef du parti conservateur, que tous les conservateurs ont tant aimé et tant admiré. Je ne puis ne pas citer ce qu'il dit de la même question dans un discours que l'on trouve à la page 894 des débats de la Chambre des Communes, année 1890 :

Dans les quelques observations que je fis l'autre soir, je voulais signaler à l'attention de mes amis de la province d'Ontario l'action de la Province du Haut-Canada en 1793, mais la fatigue m'a fait attendre une autre occasion.

Je mets cette action sous vos yeux maintenant, pour montrer ce qu'était le sentiment du peuple du Haut-Canada, il y a un siècle... La session de la Législature en 1791 eut lieu à Newark, maintenant Niagara. Il n'y avait que des Anglais.

Il se trouvait une colonie de Français, à la frontière ouest du Haut-Canada, là où est maintenant le comté d'Essex. Ces Français étaient peu nombreux, mais leurs droits furent protégés à la deuxième séance de la Législature. La province était petite et pauvre et ne pouvait pas même se permettre d'imprimer les procédures parlementaires; mais le peuple tint compte des sentiments de ses compatriotes français...

Voici l'ordre du 3 juin 1799:

Ordonné que les Actes de la Législature de cette province, passés ou à venir, soient traduits en français, dans l'intérêt des habitants du district ouest de cette province et des autres colons français qui pourront venir résider dans cette province, et que A. MacDonald, Ecr., de cette Chambre, député de Glengarry, soit aussi employé comme traducteur français à cette fin ou pour d'autres fins

Voici maintenant l'induction que sir John A. MacDonald fit de cette décision et qui est plus éloquente que tout ce que je pourrais dire:

Serons-nous, cent ans après, moins généreux envers nos sujets canadiens-français que les quelques Anglais, loyalistes de l'Empire-Uni, qui colonisèrent l'Ontario? Non, messieurs. Cette attitude attirerait l'opprobre sur ceux qui tenteraient de priver nos amis français de la province d'Ontario du privilège qui leur fut donné, il y a cent ans, par une assemblée d'hommes ne parlant que l'anglais,—à une exception près, M. Baby, député du district ouest, qui, pendant des années, fut le seul représentant, dans la province du Haut-Canada, de cette partie de la race française vivant dans le Haut-Canada.

Serons-nous moins généreux? A Dieu ne plaise, monsieur l'Orateur. Au nom de l'humanité, au nom de la civilisation,

au nom du progrès de ce pays, je demande à tous nos amis de cette Chambre, sans acception de partis, d'oublier ce qui peut être un inconvénient, et de faire tout converger vers le désir fécond que, au Canada, Français et Anglais ne fassent qu'un peuple, sans aucune autre caractéristique que celle qui jaillit des littératures et des tendances d'esprit particulières aux différentes races et qui distinguent l'Écossais et l'Irlandais de l'Anglais tout autant qu'elles le distinguent du Français. Notre récompense sera de voir l'incendie regrettable, allumé par une si petite étincelle, éteint pour toujours, et nous irons de l'avant, ainsi que depuis 1867, comme un seul peuple, avec un même dessein, les yeux fixés sur un même avenir, résolus à jeter les fondements d'un grand pays."

En 1890, combattant la motion pour abolir la langue française dans les territoires du Nord-Ouest, sir John dit :

Nous avons maintenant une constitution, grâce à laquelle tous les sujets britanniques sont dans une position d'égalité absolue, ayant des droits égaux de toutes sortes, droits de langue, de religion, de propriété et de personne."

Veuillez remarquer, messieurs, les mots : "Égalité de langage" — Est-ce que le règlement No 17 respecte les vues et les conseils de l'éminent homme d'État ?

Comme amendement à cette motion de 1890, sir John Thompson proposa :

Que cette Chambre, vu l'usage constant de la langue française dans le vieux Canada et les clauses, à ce sujet, de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, ne peut admettre le principe du projet que, dans l'intérêt de l'unité nationale du Dominion, il devrait y avoir communauté de langage dans le peuple du Canada.

Tous les premiers ministres du Canada, y compris notre estimable collègue, sir MacKenzie Bowell, ont parlé dans le même sens et pris la même attitude à l'égard des droits acquis ou exercés par les minorités. Ils ont tous déclaré que nos difficultés nationales ou religieuses devraient être réglées dans un esprit de tolérance.

Vous avez remarqué, messieurs, que sir John Thompson refusa d'admettre qu'il fût de l'intérêt de l'unité nationale du Dominion de n'avoir qu'une seule langue. Je crois devoir maintenant vous lire un extrait du discours éloquent du premier ministre de Québec, sir Lomer Gouin, au début de la dernière session :

Je veux adresser, au nom de toute la population de Québec, des Canadiens-Anglais, Ecossais et Irlandais, comme au nom des Canadiens-Français, un appel au gouvernement et à la majorité de la province d'Ontario, au nom de la justice et de la générosité dont l'Angleterre a donné tant de preuves et qui ne peuvent manquer d'animer tout citoyen véritablement britannique, comme au nom des luttes qu'ont soutenues nos pères pour ouvrir à la civilisation les riches domaines qui sont notre patrimoine commun, je demande qu'on fasse justice à la minorité française d'Ontario et même au besoin qu'on soit généreux envers elle.

Au nom des sublimes expressions qu'il a données à la pensée humaine, je demande pour le verbe français le droit de jaillir des lèvres des écoliers d'Ontario qui veulent l'apprendre et le parler.

Voici comment le *Journal du Commerce* de Montréal apprécia cet éloquent appel à la bonne entente et à la justice :

Dans ce passage éloquent se trouve le véritable esprit qui doit régner au Canada. Le Canada est un pays habité

par des hommes de races et de religions différentes. C'est une terre où, presque avant tout, nous avons besoin de voir les choses avec tolérance, et d'un point de vue élevé. On ne devrait pas avoir à discuter sur les droits légaux des minorités. Partout, et surtout quand surgissent ces questions si délicates de race et de croyance, la majorité, au lieu de se demander : "quelle portion congrue peut-on marchander à la minorité sans sortir des limites de la loi", devrait plutôt se dire : "Quel est le maximum que nous pouvons concéder? Jusqu'à quel point de générosité, sans faire d'injustice à personne, pouvons-nous satisfaire aux réclamations, aux désirs et même aux honnêtes préjugés de la minorité?" Nous sommes sûrs que, si la question de la langue française, dans ces parties de l'Ontario où la population est surtout française, est étudiée dans l'esprit qui anime le discours de Sir Lomer Gouin, on trouvera une solution.

Le *Star* de Montréal, et d'autres journaux anglais, ont exprimé les mêmes opinions et donné les mêmes conseils.

Le *News* de Toronto, suggère l'idée d'une conférence entre des représentants de la province de Québec et le ministre de l'Instruction Publique de l'Ontario pour en arriver à un règlement amical. Le discours de sir Lomer Gouin fut prononcé à l'appui d'une motion semblable à celle qui vous est soumise. A Québec cette motion fut proposée et appuyée par deux députés anglais, MM. Bullock et Finnie.

Écoutons maintenant la voix d'un homme qui, durant plusieurs années, a joui de la confiance de la province d'Ontario. Sir Oliver Mowat : "La population française a contribué au soutien des écoles, et l'objet recherché serait atteint mille fois plus efficacement en respectant ses préjugés, en res-

pectant son amour de sa langue, en respectant son désir qu'on enseigne sa langue à ses enfants, qu'en adoptant une politique de contrainte, (applaudissements)." Sir Oliver Mowat voulait que les Français pussent apprendre leur langue, l'étudier, la lire dans des livres français, et il voulait aussi que, tous, ils étudiassent la langue et la littérature anglaises. On ne saurait atteindre cet objet en montrant un esprit d'hostilité à la population française. On ne l'atteindra certainement pas en proscrivant l'usage du français à l'école.

Sir George Ross dit dans sa correspondance: "Il est convenable, juste, désirable et naturel que les enfants dont le français est la langue maternelle apprennent l'anglais par l'intermédiaire de leur langue."

Sir James Whitney fit écrire la lettre suivante à un prêtre:

25 juillet, 1911.

Révérend et cher monsieur,

Je suis autorisé par le premier ministre, sir James Whitney, à accuser réception de la vôtre du 21 et à dire qu'aucun changement n'a été fait à la loi scolaire ou aux règlements du département concernant l'étude du français dans les écoles.

Je suis chargé de vous dire que la question est entièrement sous le contrôle du bureau des syndics.

(Signé) A. H. COLQUHOUN.

Sous-ministre de l'Education.

Veillez maintenant écouter l'opinion de feu l'hon. M. MacKenzie, ancien trésorier de la pro-

vince de Québec, donnée dans une lettre écrite, deux ans avant sa mort, et publiée récemment par *Le Devoir*, de Montréal.

Je suis convaincu que les nouvelles ordonnances du département de l'éducation dans la province d'Ontario sont contraires à l'esprit des dispositions dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord concernant l'éducation. L'article qui veut qu'après la première année les élèves d'origine française seront obligés de continuer leurs études dans la langue anglaise, me paraît rigoureux et injuste. Pareil système ne peut produire des résultats satisfaisants. J'espère que cette question sera réglée conformément au véritable esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord.

On retrouve le même désir et la même espérance chez plusieurs de nos concitoyens anglais et irlandais, qui ont eu le courage de protester contre les vues extrêmes de quelques-uns de leurs compatriotes.

Nos concitoyens irlandais ne peuvent oublier les efforts, les luttes et les épreuves de leurs ancêtres pour conserver la langue de leur berceau et leurs institutions nationales. Ils ne peuvent que sympathiser avec ceux qui, sous l'empire des mêmes sentiments, poursuivent le même objet patriotique. Et ils ne peuvent oublier que, dans leur lutte pour le Home Rule, ils ont eu la sympathie des Canadiens-français. Ils ne peuvent oublier que, dans la grande calamité de 1848, où des milliers d'Irlandais moururent sur nos rivages, des centaines de leurs pauvres enfants furent adoptés, élevés et instruits par nos prêtres et par nos familles françaises. Je

pourrais nommer plusieurs de ces enfants qui, grâce à cette protection, ont connu la prospérité et sont devenus de bons et éminents citoyens.

Les Canadiens-français croient avoir de bonnes raisons de compter sur la sympathie de la population irlandaise, quand, à son exemple, ils revendiquent leurs droits.

Dans une conférence faite à Montréal, M. Hohan a donné des renseignements très intéressants sur la libéralité avec laquelle l'Angleterre respecte la langue maternelle de ses sujets dans toutes ses possessions.

Le docteur Foran a eu l'obligeance de m'envoyer un extrait d'un article patriotique publié par Thomas Osborne Davis, un vrai patriote, oncle de notre collègue, le sénateur Davis, dans *La Nation*, No 1843, où il est dit :

La langue, qui croît avec un peuple, est conforme à ses organes; elle réfléchit son climat, sa constitution et ses mœurs; elle est inséparablement mêlée à son histoire et à son sol, pouvant, mieux que toute autre langue, exprimer de la manière la plus naturelle et la plus efficace ses pensées dominantes. Imposer une autre langue à ce peuple, c'est pousser son histoire à la dérive parmi les épaves de la traduction. Un peuple sans une langue à lui n'est qu'une demi-nation. Une nation doit défendre sa langue comme sa vie.

Après avoir fait l'historique de la langue irlandaise, de ses obstacles, de ses luttes, M. Davis termine par ces paroles éloquentes :

La langue était si caractéristique de la race qu'on eut recours aux pires extrémités pour l'abolir, parce qu'elle con-

servait son histoire, parfumait ses traditions et perpétuait sa nationalité.

Je suis sûr que notre estimable collègue sent et pense comme son oncle distingué sur cette question.

Messieurs, nous Français, nous avons nos défauts qui ressemblent beaucoup à ceux des Irlandais; nous sommes trop prompts et trop impressionnables, mais nous sommes toujours prêts à sympathiser avec ceux qui souffrent, avec les malheureux et les opprimés. Nous sommes fidèles à nos traditions religieuses et nationales; si nous ne l'étions pas, nous serions justement méprisés par nos concitoyens anglais et irlandais. N'a-t-il pas été affirmé par les hommes les plus éminents d'Angleterre que la diversité des nationalités est un élément de progrès et de civilisation?

Nous aimons notre langue maternelle et nous voulons la conserver, parce qu'elle a été celle des découvreurs de ce pays et des pionniers courageux qui ont laissé des traces glorieuses de leur passage dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord. Le fait est que si les mers, les terres, les forêts et les montagnes situées entre l'Atlantique, le Pacifique, la Baie d'Hudson et le Mississipi, et immortalisées par le courage et l'héroïsme de nos ancêtres, avaient une âme et une voix, elles nous demanderaient de garder l'idiome civilisateur qui, le premier, a rompu le silence de leurs vastes solitudes, et leur langage serait certainement celui de France. C'est en français que nous avons appris à adorer et à prier Dieu

et à respecter la liberté et les institutions britanniques. Le français est la langue des rois et des princes de l'Europe, de la Famille Royale et des gouverneurs du Canada: Parlé avec élégance par S. A. R. le duc de Connaught et sa noble famille, il a servi aux grands hommes qui ont enrichi et orné le monde intellectuel de tant de joyaux littéraires.

Les Canadiens-français de l'Ontario connaissent les luttés et les souffrances de leurs ancêtres, et le sang souvent répandu, pour transmettre à leurs descendants cette part précieuse de l'héritage national, la langue. N'est-ce pas cruel de leur demander d'abandonner ce trésor, de faire ce qu'ils considéreraient comme un acte de lâcheté et de trahison?

Supposons un moment que la province de Québec, légalement ou non, tenterait d'abolir l'enseignement de l'anglais dans les écoles de la province de Québec. Que diraient les Anglais?

Que feraient-ils? Pensez-vous que les gens de l'Ontario resteraient indifférents et garderaient le silence? Non, non.

Qui oserait, en aucun lieu, priver les enfants anglais de leur droit à l'enseignement de leur langue maternelle, à l'usage de cette langue qui a été le véhicule de la liberté sociale et politique dans le monde, langue parlée par quelques-uns des poètes, des historiens et des orateurs les plus grands de la terre!

Milton, Shakespeare, MacAulay, Chatham, Pitt, Fox, Burke, O'Connell, Gladstone et beaucoup d'autres.

Ne croyez-vous pas, messieurs, l'occasion favorable, de suivre la règle d'or : " Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-même ! "

J'admets que si l'on pouvait alléguer et prouver que l'usage et l'enseignement du français dans la province d'Ontario seraient préjudiciables à l'efficacité de son système scolaire et à ses progrès intellectuels, cela nuirait à notre cause, mais qui peut sérieusement faire une telle assertion ? Les hommes publics de l'Ontario sont trop intelligents et ont trop d'expérience pour ne pas être capables de donner satisfaction au peuple français sans nuire aux écoles.

Et puis, est-il nécessaire de démontrer que l'usage et l'enseignement de deux langues, au lieu d'être des éléments de faiblesse pour une province ou un pays, sont plutôt des éléments de progrès, de développement intellectuel ? Qui niera l'avantage pour un homme ou un peuple d'avoir à sa disposition, pour développer son intelligence, les trésors scientifiques, littéraires et politiques de deux grandes nations ? Le système d'écoles bilingues a-t-il nui au progrès moral et intellectuel des Belges, peuple de héros ?

Non seulement dans la guerre, mais aussi dans les arts mécaniques et industriels, et dans les beaux-

arts, ils ont prouvé qu'ils n'étaient inférieurs à aucun autre peuple.

On a dit que le français parlé et enseigné dans la province de Québec et généralement en Canada était mauvais et écorché. Hélas! que de choses extravagantes ont été dites par des hommes qui pourtant devraient connaître mieux! Mais, pour repousser cette assertion, il me suffit de dire que, si elle était vraie, les livres et les discours de nos poètes, de nos écrivains et de nos orateurs ne seraient pas appréciés et loués comme ils le sont en France. Je pourrais en mentionner plusieurs. Je ne le crois pas nécessaire. Permettez-moi de rappeler seulement que, il y a trois ou quatre ans, avait lieu en France une grande manifestation publique pour célébrer l'érection d'un monument à Montcalm. De grands orateurs parlèrent, mais l'auditoire reconnut que le meilleur discours avait été celui d'un Canadien-français, notre collègue, l'hon. M. Dandurand. Et plus tard, à l'immense concours de peuple à Notre-Dame-de-Lourdes, en France, les deux orateurs les plus admirés et les plus applaudis furent deux Canadiens-français, Mgr Gauthier et Henri Bourassa. Où ces écrivains et ces orateurs éminents ont-ils été formés? Dans nos écoles, dans nos collèges.

Quant à la partie illettrée de la population, il a été reconnu par des écrivains français éminents que, si l'accent est rude et dur, le français est bon, meilleur que dans plusieurs départements de France.

Le *Canada* de Montréal, a publié, il y a quelques jours, des pensées de M. Émile Faguet, l'un des plus brillants écrivains de France, sur la question des nationalités. Je signale à l'attention de mes honorables collègues l'extrait suivant de cet écrit remarquable :

Les peuples sont des organismes particuliers, spéciaux, originaux, qui ne peuvent prospérer et fleurir que si leur autonomie est respectée et sauvegardée.

Il ne serait pas bon que l'Europe fût anglaise, russe, ni même française. L'esprit européen doit exister, certes; mais il doit être précisément le respect de l'esprit anglais, de l'esprit russe, de l'esprit français et de leurs différences, c'est-à-dire de leurs libertés.

Le premier mot du général Joffre aux Alsaciens, a été : " Nous respecterons vos traditions." Il a parlé, en parlant ainsi, un langage vraiment philosophique, un langage inspiré par la philosophie de l'histoire. Aucun peuple, fût-il le peuple romain, n'a imposé son joug, sans éteindre des civilisations originales qui, non seulement avaient le droit de vivre, mais devaient vivre pour l'intérêt général de l'humanité. Un peuple est un flambeau.

...Il importe qu'il y ait plusieurs foyers lumineux dans le monde. Il importe qu'il y ait concurrence pour qu'il y ait "concours". Que l'esprit allemand domine, c'est vingt esprits nationaux qui sont éteints et détruits. Je me demande où est le bénéfice, pour l'Europe et pour l'humanité. Si l'humanité est avec nous, c'est qu'elle sent d'instinct qu'il y va de plusieurs de ses sources vives qui, si l'hégémonie allemande était établie, seraient aveuglées. C'est bien cela, l'Allemagne veut crever plusieurs yeux de l'humanité pour les remplacer par un œil unique de cyclope.

Eh bien ! me servant du langage de M. Faguet, je dis que nous avons au Canada deux flambeaux, deux grandes lumières nationales que nous ne pouvons éteindre l'une ou l'autre sans affecter sérieu-

sement le progrès et l'avenir du pays. Je ne crois pas inopportun de rappeler que, en 1888, parlant à l'assemblée législative de Québec sur la question de nationalité, je terminais ainsi mon discours :

Je n'ai aucune hésitation à déclarer que s'il était en mon pouvoir de faire disparaître dans la province de Québec les éléments constitutifs de la nationalité anglaise, je ne le ferais pas, je ne voudrais pas prendre la responsabilité d'éteindre l'une des grandes lumières du Canada, du monde entier."

Vous voyez, messieurs, que mes opinions sur cette question ne sont pas nouvelles.

C'est parce que les grands hommes d'État d'Angleterre ont mis ces idées en pratique dans toutes les possessions britanniques, que nous voyons aujourd'hui des milliers d'hommes de toutes les parties de l'empire, même de l'Afrique-Sud, accourir vers les champs de bataille de l'Europe au secours de la Mère-Patrie. Croyez-vous qu'il y aurait une telle manifestation de loyauté si partout, dans l'Empire britannique, les droits des peuples et les traditions nationales n'étaient pas respectés? La justice, l'équité et la tolérance sont la plus sûre sauvegarde de la puissance britannique dans le monde, et j'espère que le Canada ne sera pas le seul pays où elles ne prévaudront point.

N'oubliez pas, messieurs, les leçons de l'histoire, n'oubliez pas qu'une injustice nationale est une semence de discorde et peut être comparée à un germe pernicieux qui met finalement en danger tout le

système. La présente guerre, conflit horrible qui épouvante l'univers, n'est-elle pas, en grande partie, le résultat de la spoliation cruelle du territoire de France?

Nous sommes fiers de notre pays, nous avons une haute idée de ses destinées, et c'est un devoir sacré d'éviter tout ce qui peut compromettre son glorieux avenir.

Je ne suis pas enclin à considérer maintenant la question sous son aspect légal et constitutionnel, bien qu'il ait été établi par des avocats éminents que l'esprit et une interprétation raisonnable du traité de 1763, de l'Acte de Québec de 1774 et de l'Acte fédéral de 1867, donnent aux Canadiens-français de l'Ontario droit à l'enseignement du français dans les écoles de cette province. Je préfère rester dans les limites de la motion et dire qu'il est une loi au-dessus de toutes les lois : c'est celle de la nature qui fait qu'un homme, qu'un peuple aime, chérit et garde comme un trésor sacré tous les éléments caractéristiques de sa nationalité. Or nul ne niera que la langue nationale soit un de ces éléments.

Il est une autre loi, une loi divine, qui fut promulguée par le Christ lui-même quand il dit à ses apôtres : "Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés."

Il n'y eut jamais heure plus propice pour adresser et répéter ces sublimes paroles aux Canadiens, et

même aux citoyens de tout l'Empire et pour en appliquer le noble précepte. Si l'union des Français et des Anglais ajoute tant, en ce moment, à leur influence dans le monde, est si utile à la civilisation et à l'humanité, elle n'est pas moins nécessaire, ici, au bien et à la prospérité de la patrie et à ses glorieuses destinées.

Ceux des nôtres qui partent, soit Anglais, Écos-sais, Irlandais ou Français, et s'en vont combattre, côte à côte, sur les champs de bataille de l'Europe, nous donnent une leçon, un exemple que nous devrions suivre. Si nous ne sommes pas, comme eux, appelés à verser notre sang, nous devrions au moins avoir assez de patriotisme pour éviter des querelles nationales également préjudiciables au Canada et à l'Empire.

Vraiment, le temps est mal choisi pour donner au monde le spectacle de nos divisions, quand nous nous préparons à recevoir tous ces infortunés qui, après la guerre, chercheront chez nous un refuge, un lieu de paix, de justice et de mutuel égard, le respect dû à leurs traditions nationales et religieuses.

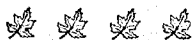
Ne pensez-vous pas, messieurs, qu'ils craindront d'entrer dans un pays troublé par des divisions intestines et où ils auront raison de croire qu'ils ne trouveront pas le repos social qu'ils désirent tant?

Pendant que des millions d'hommes invoquent le Dieu de la guerre, prions, au Canada, le Dieu de la paix, qui a été si bon pour nous, faisons sur ses

autels le sacrifice de nos préjugés nationaux et religieux, afin que nous puissions continuer à vivre et à prospérer dans la paix et l'harmonie. J'espère que les honorables membres de cette Chambre n'hésiteront pas à donner une preuve patriotique de leur esprit de tolérance et de bonne entente en votant pour une proposition qui renferme les vues de tous ceux qui mettent les intérêts généraux et le bonheur de la patrie au-dessus de toute considération personnelle. J'espère qu'il ne sera pas dit que le Sénat ne devrait pas intervenir dans une telle cause, qu'il ne peut pas faire appel à la générosité, au patriotisme, aux plus nobles sentiments de notre peuple. Ce serait un mauvais précédent, une atteinte à la haute opinion que nous devrions avoir des fonctions et de la noble mission de cette Chambre.

Un désir, une prière, sont toujours dans l'ordre, toujours bien vus de Dieu et des hommes.

P. S. — Grâce à certaines intrigues, des sénateurs réussirent à empêcher le vote sur cette question.





A LA DELEGATION FRANCE - AMERIQUE

MAI 1912.

Il nous a été donné plus d'une fois de saluer des personnages éminents, des députations brillantes de notre ancienne et bien-aimée mère-patrie la France, et chaque fois nous nous sommes efforcés de leur faire l'accueil le plus cordial.

En 1855, le capitaine de Belvêze, commandant de la *Capricieuse*, abordait sur nos rives. C'était la première fois, depuis la conquête, qu'un vaisseau de guerre français remontait le cours de notre grand fleuve. Ce fut un événement national; il réveilla les vieux souvenirs endormis et provoqua, d'un bout du pays à l'autre, des manifestations émouvantes. Nos poètes et nos écrivains célébrèrent à l'envi ce joyeux événement et firent entendre des accents qui remuèrent profondément l'âme populaire. Une voix surtout se fit entendre sur les rives du Saint-Laurent, la voix de notre grand et infortuné poète, Octave Crémazie, célébrant les gloires de notre passé dans des strophes immortelles.

La France avait reconquis l'âme de notre population.

Puis, vint Rameau de Saint-Père qui consacra une partie de sa vie à faire connaître les faits glorieux de notre origine, de notre histoire, à méditer sur nos destinées. La porte était rouverte, l'élan donné, de grands personnages, des amiraux, des princes même vinrent nous visiter, et sans nous soucier de leurs opinions personnelles ou politiques, nous les reçûmes avec enthousiasme, ne voyant en eux que des représentants distingués de la France.

Mais je puis dire, sans crainte d'être contredit, que jamais nous n'avons eu l'honneur d'être visités par un groupe de Français plus remarquable que celui dont nous célébrons la présence, car il représente la France savante et littéraire, celle qui excite, dans le monde entier, le plus d'admiration cordiale, le moins de jalousie, celle dont la gloire ne pâlit jamais.

Illustres messagers de la France, nous sommes heureux de vous offrir nos hommages les plus sincères, les plus chaleureux; nous vous connaissons par vos discours, par vos livres, par votre œuvre, et nous vous disons du fond du cœur : "Soyez les bienvenus."

Vous venez en Amérique pour rendre hommage à la mémoire de Champlain, au fondateur de notre glorieux Québec, au père de la Nouvelle-France. Vous avez bien voulu nous faire visite en passant; nous vous en remercions et nous espérons que vous

ne regretterez pas cet acte de bienveillance qui vous permettra de constater avec bonheur, j'en suis sûr, qu'ici comme ailleurs, la France n'a pas jeté en vain sa "semence féconde."

Dans son charmant livre "La fleur des histoires françaises", M. Hanotaux a donné la raison de l'action extérieure de la France, de la création de ses colonies. Il dit que de tout temps l'esprit d'aventure et de dévouement, le besoin d'expansion et l'amour de la gloire ont poussé la France hors de ses frontières. Après avoir fait l'éloge de Duplex, de la Bourdonnais, de Cartier, de Champlain, de tous ceux qui ont tant fait pour étendre dans le monde entier l'influence française, il se demande quel est le but de ces efforts et il dit: "Et l'on se demande quel est le but de ces efforts, quel sera enfin le résultat de ces entreprises, il suffit d'un seul mot pour répondre: créer sur ces terres éloignées de la France autant de *Frances nouvelles*, c'est-à-dire des pays où des Français prospéreront, où la race se développera, où se conserveront sa langue, ses mœurs, son génie, où sa richesse fructifiera, où son renom et sa gloire se perpétueront."

Et il termine par ces belles paroles: "Les individus sont morts, leur œuvre subsiste."

Oui, c'est vrai, ils sont morts les Cartier, les Champlain, les Maisonneuve, les Frontenac, les Joliette, les d'Iberville, les de la Verandrye; ils sont morts, tous ces héros, ces martyrs qui ont fondé et

immortalisé la Nouvelle-France. Mais leur œuvre subsiste, et nos pères, marchant sur leurs traces, ont créé partout sur le continent américain des Nouvelles-Frances, fières de leur origine, fidèles à leurs traditions, désireuses de faire honneur à leur vieille et toujours glorieuse mère-patrie. Ah! sans doute, elles n'ont pas acquis encore le raffinement intellectuel de la Vieille-France, car il ne faut pas oublier que leur lutte pour la vie a été longue, dure et pénible parfois, que pendant longtemps elle a absorbé toute leur force, leur énergie.

Tous ces rameaux détachés du vieil arbre de la France sont jeunes, ils sont faibles encore, mais les racines en sont fortes, la sève féconde, et ils ne peuvent manquer de produire tôt ou tard des fleurs et des fruits abondants.

Vous n'aurez pas manqué, sans doute, messieurs, de remarquer que si le Canada offre un exemple si frappant de prospérité, cet heureux résultat est dû, en grande partie, à l'entente cordiale qui règne entre les peuples divers qui l'habitent. Cette entente cordiale démontre que la diversité de races et de nationalités, loin d'être un élément de faiblesse, est une source de progrès et de prospérité lorsqu'elle unit pour le bien commun des qualités et des forces nationales si diverses, mais si puissantes.

C'est l'impression que vous rapporterez, nous l'espérons, de votre visite au Canada, de votre voyage en Amérique!



LE VRAI MERITE

On dit souvent en parlant de quelqu'un : " Il a bien du mérite ". C'est vrai souvent, mais pas toujours.

L'homme qui fait le bien, pratique la vertu, la charité, la religion et le patriotisme avec ostentation et l'intention de servir ses intérêts personnels, de se faire admirer, de se rendre populaire, n'a pas un grand mérite. Et puis, il faut faire une distinction entre celui qui fait le bien naturellement, sans effort, et l'homme ardent dont la vie est un combat constant contre sa nature passionnée.

Le mérite d'un acte dépend de l'effort, du courage et du dévouement qu'il a fallu pour l'accomplir, de la noblesse du motif et de la grandeur du but qui l'ont inspiré.

Aussi, l'acte le plus sublime dont la terre a été le théâtre est celui d'un Dieu se faisant homme afin de racheter et de régénérer l'humanité et mourant crucifié par ceux qu'il venait sauver. Voilà l'exemple, le type le plus complet, le plus parfait de la charité, du dévouement, de l'héroïsme. Les hommes ne pourront jamais assez apprécier ce que le Christ a fait pour eux, ils ne pourront jamais assez lui témoigner leur reconnaissance.

Puis viennent les apôtres, les martyrs, les saints, tous ceux qui ont souffert et sont morts, souvent dans les tortures les plus cruelles, afin d'attester leur croyance au Christ et de procurer au monde les bienfaits de ses enseignements et les fruits de son dévouement.

Il est incontestable que l'histoire de l'Eglise nous offre les exemples les plus remarquables de vertu et de dévouement, en proposant à notre admiration des hommes dont le seul mobile était d'assurer le bonheur de leurs semblables en ce monde et dans l'autre. Aux yeux des croyants, la poursuite de ce double but les place naturellement au-dessus de ceux qui ne songent qu'à procurer aux hommes le bonheur terrestre.

Depuis l'établissement du christianisme, on trouve spécialement ces bienfaiteurs de l'humanité dans le monde religieux, dans les rangs du clergé, dans les monastères, les couvents, les maisons d'éducation et les hôpitaux, dans le bataillon sacré des missionnaires qui se condamnent à une vie misérable, douloureuse, pour aller au milieu des nations les plus sauvages, les plus barbares, porter la connaissance du vrai Dieu.

Que dire, par exemple, du dévouement des religieuses qui, il n'y a pas longtemps, quittaient Montréal pour aller soigner des lépreux dans une maison dont elles ne pourront jamais sortir?

Depuis vingt siècles, le christianisme ne cesse de produire des légions d'hommes et de femmes qui se

sacrifient au bonheur de leurs semblables. Aussi, ils ont bien tort, ceux qui s'intéressent au bonheur de l'humanité, de chercher à détruire les croyances religieuses dans le cœur des peuples, de vouloir les remplacer par les dictées de la froide raison. Malheureux seront ceux qui vivront à une époque où les masses populaires ne seront plus contrôlées par la religion. Ce qui se passe maintenant dans le monde donne une idée de ce qui arrivera alors.

On trouve aussi le mérite dans le monde politique et social, chez les hommes d'État qui consacrent leur vie au bien de leur pays, chez les militaires qui versent leur sang pour le salut de la patrie, chez les savants, comme Pasteur, et tous ceux qui mettent leur génie au service de l'humanité souffrante. On le trouve dans toutes les classes de la société, dans toutes les situations, dans les professions libérales, chez les serviteurs et les servantes.

Et que dire du père et de la mère de famille, dont la vie est si souvent une vie de travail ardu, pénible, de privations et de sacrifices!

Nous devons être heureux de constater que, dans aucun pays, on ne trouve plus de vrai mérite que chez nous. Notre histoire en fournit des preuves éclatantes. Où trouver des hommes plus héroïques, mus par des motifs plus nobles que les Champlain, les Maisonneuve, les LeMoyne, les Leber, les Dollard, et tous ces héros qui, pendant cent ans, ont versé leur sang pour implanter sur ce sol et con-

server une nationalité canadienne-française et catholique?

Il serait trop long de signaler toutes les vertus, tous les dévouements, tous les mérites dont les pages de notre histoire sont remplies. Mais je ne voudrais pas oublier les grands citoyens qui, après la conquête, prirent la défense de nos droits religieux, politiques et nationaux; les patriotes qui moururent sur les champs de bataille ou sur les échafauds pour la cause de la liberté; les grands évêques, les prêtres, zélés fondateurs de nos collèges, de nos couvents, de nos maisons d'éducation et de charité; les bonnes religieuses qui ont formé le cœur et l'esprit de nos mères, et ces mères elles-mêmes, créatrices de ces vaillantes et nombreuses générations qui font notre bonheur et notre force.

Mentionnons les riches et les puissants qui se servent de leur fortune et de leur pouvoir pour améliorer le sort des classes pauvres par toutes sortes de bonnes œuvres; les jeunes gens qui, sans talents transcendants, à force de travail et de persévérance, deviennent des citoyens utiles; les ouvriers qui, tout en cherchant à améliorer leur sort, résistent aux influences funestes des démagogues, repoussent leurs doctrines pernicieuses et ferment leurs âmes à l'envie, à la jalousie, à la haine.

Les vies les plus méritoires ne sont pas les plus bruyantes, les plus acclamées, ce sont les plus humbles, les plus modestes, qui passent sur la terre en faisant le bien discrètement, en remplissant leurs

devoirs envers Dieu et les hommes, envers la société et la famille. Il y aura bien des surprises, dans l'autre monde, quand on verra honorés et glorifiés des hommes qui auront vécu ignorés, dédaignés même, et qu'on verra humiliés des riches et des puissants qui portaient haut la tête.

Nous devons être heureux de constater que, dans la grande armée des gens de mérite, les Canadiens-français occupent une place enviable et que ce n'est pas sans raison qu'ils reçoivent tant d'éloges et d'hommages.

Les têtes dirigeantes de l'Eglise et de l'Etat doivent se faire un devoir de les induire à conserver leur bonne réputation, à corriger leurs défauts et à éviter tout ce qui peut les amoindrir et les empêcher d'atteindre leurs hautes destinées. Ils sont assez sages pour écouter la voix et suivre les conseils de ceux qui les aiment et veulent leur bien, dans leur intérêt et celui de la patrie. Ils n'ignorent pas que le grand mérite d'un peuple comme d'un individu est de travailler sans cesse à se corriger, à se perfectionner. Ils ont raison de se glorifier de leurs ancêtres, mais à la condition qu'ils marchent sur leurs traces, qu'ils imitent leurs vertus, leur probité, leur zèle religieux et national, leur attachement au sol, à cette terre féconde dont la culture en fera un peuple grand et heureux.





NOS QUALITES ET NOS DEFAUTS

Tout peuple, toute famille, tout individu ont des qualités et des défauts qui les caractérisent, les différencient. On dit tous les jours en parlant de certains hommes, qu'ils ont les qualités, les talents ou les défauts de leur race, de leur famille. C'est un sujet intéressant d'étude et d'observation qui alimente l'histoire, le drame, le roman, la causerie des salons, la conversation en général et offre à la médisance, à la malice, un vaste champ.

Comme peuple et comme individus, les Canadiens-français ont les qualités et les défauts de leur origine, mais modifiés considérablement par les circonstances de temps, de lieu, de climat, par leur contact avec la race anglo-saxonne. Ainsi, quoique l'esprit et le caractère français se manifestent clairement chez nos compatriotes, il est incontestable que nous sommes moins ardents, moins chauds, moins enthousiastes que nos cousins de France. D'un autre côté, nous ne sommes pas aussi froids, graves, solennels et pratiques que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne. Nos qualités sont nombreuses. Notre population, celle de la campagne spécialement, a conservé tous les traits caractéristiques de ses an-

cêtres, des Français de cette époque. Elle est croyante, patriotique, morale, laborieuse et bienveillante.

Sa moralité ne peut être contestée, les statistiques criminelles l'établissent clairement. La proportion des crimes et des délits, dans la province de Québec, en dehors des villes spécialement, est inférieure à celle de toutes les autres provinces. Elle aime l'ordre, la paix, elle respecte les lois et les chefs de l'Eglise et de l'Etat, elle fait la sourde oreille aux théories funestes du socialisme et de la libre pensée. Elle a un gros bon sens qui la protège contre les exagérations dangereuses, les extravagances ridicules. Depuis quelque temps, les journaux anglais se plaisent à lui reconnaître ces qualités et à proclamer qu'elle est pour le Canada un élément de force morale, une source d'idées saines et de bons sentiments.

Nous pouvons affirmer sans hésitation que les Canadiens-français sont doués d'un bon caractère, d'une nature douce, paisible, bienveillante, que leur jugement est sain, leur esprit droit, leur imagination vive et fertile. Ils ont un talent inné pour les beaux-arts, l'éloquence, la littérature, la poésie, la musique et la fine industrie — un talent bien français.

Malheureusement, rien, personne n'est parfait dans le monde et même on dirait que plus les qualités d'une nation ou d'un individu sont grandes.

plus grands aussi sont ses défauts. On dit souvent d'un homme : il a les défauts de ses qualités ; on pourrait en dire autant d'un peuple.

Mais vraiment avons-nous des défauts ?

Hélas ! Oui, faisons-en l'aveu, quoiqu'il en coûte à notre amour-propre ; nous en avons des gros et des petits, des petits surtout, des défauts véniels : nommons-en quelques-uns.

Nous manquons d'esprit public, d'esprit d'initiative, de persévérance, de patience ; nous passons facilement de l'effort, de l'activité d'un moment à l'indolence, à l'indifférence. Le travail ardu, difficile et constant nous ennuie, la vivacité de notre esprit nous permettant de comprendre et de saisir promptement les points saillants d'une question, nous nous contentons trop souvent d'un travail de surface. Nous fuyons tout ce qui nous ennuie, nous empêche de nous amuser, de jouir de la vie, de badiner, rire et potiner.

Enclins à la critique, nous parlons un peu à tort et à travers du prochain, sans malice souvent, pour le plaisir de parler et d'amuser les autres, sans prendre la peine de nous renseigner suffisamment. Nous aimons assez voir quelqu'un réussir, le voir arriver à la fortune, aux honneurs, mais lorsqu'il est arrivé, lorsqu'il est en haut, il nous plaît trop de l'aider à descendre. Calomnier quelqu'un nous répugne, mais l'entendre ridiculiser d'une façon spirituelle nous amuse beaucoup. Voilà un défaut bien fran-

çais. Une dame parlant d'un certain journal, disait :
" Il est malin, méchant même."

— Vous ne le recevez pas, sans doute, lui dis-je.

— Au contraire, répondit-elle, il est si amusant !

C'est bien cela : le besoin de rire, de s'amuser avant tout.

Le besoin de parler et d'entendre parler, la curiosité, le désir de connaître ce qui se passe chez le voisin, alimentent notre penchant à la critique. C'est un défaut qui date de loin, car César, dans son histoire des Gaules, dit : " Les Gaulois sont très curieux, lorsqu'un étranger arrive dans l'une de leurs villes, ils l'entourent, l'interrogent, lui font mille questions sur le pays d'où il vient, sur ce qu'il a vu ". César ajoutait que les Gaulois aiment à parler. Personne ne niera que nous sommes restés bien Gaulois sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres.

On dit souvent : " Curieux comme une femme ".

Jé ne voudrais pas dire que les femmes d'aujourd'hui sont curieuses, mais c'était vrai autrefois, si l'on en croit le botaniste Kalm qui visita le Canada vers l'an 1740. Voici ce qu'il dit : " La première question qu'elles posent à un étranger est s'il est marié ; la deuxième, quelle impression lui ont faite les dames du pays, s'il les trouve plus jolies que les femmes de son pays, et la troisième, s'il en prendra une avec lui lorsqu'il retournera dans son pays. Les jeunes filles de Québec se lèvent à

7 heures et passent leur temps jusqu'à 9 heures à se toiletter et vont alors se placer dans une fenêtre qui donne sur la rue afin de voir tous ceux qui passent ".

Après avoir parlé de la curiosité des Canadiennes, Kalm dit qu'elles sont généralement jolies, bien élevées et vertueuses, et il ajoute que les jeunes filles de Montréal s'occupent du ménage et vont dans les cuisines et les caves pour voir si tout est en ordre.

Il répète souvent qu'elles aiment la toilette, les épingles et les aigrettes, les frisettes, les beaux vêtements.

Comme on le voit, l'amour de la toilette, des beaux vêtements, le désir de bien paraître ne datent pas d'hier : c'est un sentiment bien naturel mais qui devient un défaut lorsqu'il est exagéré. Or, il est exagéré, le luxe à la campagne comme à la ville nous fait bien du mal.

Lorsque les étrangers, les Français spécialement, voient nos cultivateurs arriver à la messe, le dimanche, avec leurs beaux chevaux, leurs belles voitures, lorsqu'ils voient nos ouvriers portant le chapeau de soie et l'habit noir, ils ne peuvent en croire leurs yeux. La blouse et la casquette ne sont pas de mode ici.

En résumé, si nous considérons l'ensemble de nos qualités et de nos défauts, nous devons arriver

à la conclusion que nous pouvons soutenir la comparaison avec les autres races et nous regarder sans honte, mais avec le désir de nous perfectionner et même d'acquérir quelques-unes des qualités qui caractérisent nos concitoyens anglais, d'imiter par exemple leur esprit d'initiative, leur ambition de s'instruire, leur application au travail, leur ténacité.





EXAMEN DE CONSCIENCE

(1921)

Je parle ailleurs des gens qui ont du mérite. Ils sont nombreux, après tout, et ce sont en général de bons citoyens, des pères de famille respectables, et on en trouve dans toutes les classes, parmi les grands et les petits, parmi les riches et les pauvres. Malheureusement, la perfection n'est pas de ce monde, et, même parmi ces gens de mérite, il en est un bon nombre qui, souvent, involontairement ou inconsciemment, pèchent contre la justice, l'intérêt public, la charité, la religion et la nationalité. Nommons-en un certain nombre :

1° Les hommes publics plus préoccupés de leur avancement, de leur popularité, que de l'intérêt public, n'ayant de zèle que pour les projets qui peuvent leur être utiles ;

2° Les juges et magistrats qui donnent quelquefois raison de soupçonner leur impartialité et qui laissent les dossiers s'accumuler devant eux, au grand détriment des plaideurs. On cite des cas où

de pauvres gens ont attendu, pendant des mois, des arrêts qui les auraient sauvés de la ruine ou de la misère, s'ils avaient été prononcés plus tôt. Ce sont des cas déplorables, funestes à la confiance et au respect dont la magistrature devrait jouir. Comment se fait-il que le gouvernement et le Barreau n'empêchent pas de pareils abus?

3° Tous ceux qui flattent les préjugés et les passions populaires et propagent des doctrines et des sentiments funestes à la paix, à l'ordre, à la morale, aux meilleurs intérêts de la société;

4° Les capitalistes qui jouissent de leurs millions d'une façon scandaleuse, oublient de soulager les misères qui les entourent, refusent de payer à ceux qui les servent des salaires suffisants pour les faire vivre et soutenir leurs familles;

5° Les ouvriers et les serviteurs qui ne pensent qu'à travailler le moins possible et à extorquer le plus qu'ils peuvent de leurs patrons ou maîtres;

6° Les propriétaires qui, imitant les usuriers, profitent de la crise du logement pour exiger des loyers écrasants. Dans un temps où le peuple souffre et est tant porté à rendre les riches responsables de ses souffrances, il est dangereux d'agir ainsi, de donner raison aux agitateurs qui dénoncent leur égoïsme, leur dureté. Il en est même qui, non contents d'élever les loyers de leurs maisons de 40, 50 et 75 pour cent, vont jusqu'à refuser de louer à ceux

qui ont des enfants. Une dame, victime de cet égoïsme révoltant, disait : " Il va donc falloir, ici comme ailleurs, prendre les moyens de n'avoir pas d'enfants ".

Ces propriétaires ne se rendent pas compte du mal qu'ils font. Lorsque, dans certains pays, on accorde des primes aux pères et mères de nombreuses familles, ici on les punirait ! Pourtant, tous les jours, on écrit et on dit que nous devons à la force de notre natalité notre conservation et notre influence nationales, et on fait les plus grands efforts pour empêcher la mortalité infantile. On répète sur tous les tons que plus nous aurons d'enfants, plus nous serons forts, puissants, dignes du respect des autres peuples. Les propriétaires qui refusent de louer à ceux qui ont des enfants pèchent contre les lois divines et humaines, contre la religion et la morale, contre notre intérêt national. Ils sont peu nombreux, heureusement, et il devrait suffire de leur montrer le mal qu'ils font pour les ramener à de meilleurs sentiments.

Il est juste de dire que certains propriétaires allèguent que, vu la rareté des logements, il y a compétition entre les locataires, qui sont souvent responsables de la hausse des prix. " Pouvons-nous refuser, disent-ils, ce qu'on nous offre ? " Mais tous les propriétaires ne peuvent se prévaloir de cette excuse. On m'assure que, dans un grand nombre

de cas, l'augmentation de l'an dernier et de cette année est de 75 et même de 100 pour cent.

7° Ceux qui, souvent sans malice, écorchent le prochain et lui font du mal par des insinuations, qui souvent n'ont d'autre fondement que le besoin de se rendre intéressants, que de passer pour avoir de l'esprit;

8° Les critiques trop sévères qui, quelquefois, effraient et découragent des talents dont le développement aurait fait honneur à notre littérature, à nos beaux-arts. Dans un pays où le travail intellectuel paie si peu ceux qui s'y livrent, la critique a besoin d'être bienveillante;

9° Les hommes et les femmes dont la mauvaise humeur rend la vie pénible à ceux qui vivent avec eux; ils ne semblent pas comprendre qu'il y a plus de bonheur dans la patience et la tolérance, dans le pardon, que dans l'impatience, la colère et la rancune;

10° Les maris et les pères de famille qui préfèrent le club à la vie de famille et dont les femmes et les enfants cherchent le désennui dans des amusements plus ou moins convenables;

11° Les femmes et les jeunes filles qui dépensent tant d'argent à s'habiller le moins possible, à faire l'étalage de leur chair et de leurs os;

12° Les jeunes gens qui perdent, dans des lectures ou des amusements démoralisants, un temps pré-

cieux, au grand détriment de leur avenir et de leurs succès dans le monde ;

13° Tous ceux qui ne voient dans le monde que les mauvais côtés, les imperfections, exigent chez le prochain une perfection qu'ils ne possèdent pas eux-mêmes, et critiquent à tort et à travers tout ce que les autorités religieuses ou civiles font et disent ;

14° Ceux qui, par leurs actions et leurs paroles, contribuent à démoraliser le peuple, à le rendre égoïste et défiant, à lui faire perdre le respect des hommes et des institutions les plus respectables ;

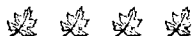
15° Les intrigants, qui se parent des dehors de la religion, de la vertu ou du patriotisme afin de mieux servir leurs intérêts personnels, et se font un plaisir d'exploiter la bonne foi de leurs semblables ;

16° Les vaniteux, qui se font un honneur de répudier leur langue maternelle, d'admirer et d'imiter tout ce qui est anglais, de faire la grimace sur tout ce qui est canadien-français. Ils ne connaissent pas, les malheureux ! ce qu'il en a coûté à leurs ancêtres pour en faire des Canadiens-français ;

17° Enfin, les sceptiques, qui semblent n'avoir d'autre but que de démolir les enthousiastes les plus respectables, les croyances les plus réconfortantes, de tarir les sources des actes les plus généreux, des dévouements les plus utiles à la société, de détruire ce qui fait le bonheur de la plupart des hommes ;

18° Tous les mécontents, les aigris qui s'en prennent à la Providence et à la société de leurs succès, de leurs déboires, dont leur imprévoyance et leur paresse sont souvent la cause principale, et qui attribuent à la chance les succès de certains hommes qui ont mis la chance de leur côté par des années de privation et d'un travail constant, souvent pénible.

Je pourrais allonger cette liste, mais elle est assez longue pour permettre à un grand nombre de personnes de s'y reconnaître, moi le premier, car il est plus facile de prêcher que de pratiquer. C'est un examen de conscience que je sou mets à mes concitoyens, dans leur intérêt, un examen qui les incitera, peut-être, à réformer leur conduite et leurs paroles.





QUELQUES CONSEILS SUR LA BONNE EDUCATION

La qualité la plus remarquée autrefois chez nos gens, par les étrangers, était la politesse. Tous les hommes distingués de l'Europe, qui visitaient le Canada, signalaient la différence qu'il y avait sous ce rapport entre les Canadiens-français et les autres citoyens d'origine anglo-saxonne. Ils disaient comme partout, à la campagne et à la ville, on saluait les hommes marquants, spécialement les étrangers, et comme ceux-ci trouvaient partout l'hospitalité la plus bienveillante.

On trouvait cette politesse dans toutes les classes de la société, chez les cultivateurs comme chez les hommes appartenant aux professions libérales, chez les ouvriers, chez les marchands. Elle nous venait de nos ancêtres, des hommes du siècle de Louis XIV, qui fut le siècle par excellence de la politesse.

Elle brillait, lorsque j'arrivai à Montréal, chez les anciens avocats, tels que les Viger, les Cherrier, les Rodier, les de Bleury, les Moreau, les Leblanc, les Papineau, les Loranger, les de Lorimier. M. Cherrier, que j'ai connu spécialement, ne partait jamais de son bureau sans souhaiter le bonsoir à ses

associés, les Messieurs Dorion, et aux clercs. Un jour, il partit comme de coutume, mais revint au bureau et, s'adressant à M. Dorion: "Monsieur Dorion, dit-il, vous ai-je souhaité le bonsoir avant de partir?"

— Mais oui, Monsieur Cherrier, comme de coutume, dit M. Dorion.

— J'en suis heureux, reprit M. Cherrier. Eh bien! bonsoir, Monsieur Dorion."

Lorsque, chemin faisant, il rencontrait quelqu'un qu'il n'avait pas salué et qu'il croyait connaître, il se retournait et le saluait, lors même que l'autre continuait sa route.

Le maire Rodier n'était pas moins prodigue de ses saluts que M. Cherrier. C'était un maire très représentatif, très décoratif, qui portait haut la tête et avait toujours le chapeau à la main. Il était d'une politesse exquise à l'égard des dames. Lorsqu'une dame, dans un beau carrosse à deux chevaux, allait magasiner, si le maire Rodier passait à l'endroit où elle s'arrêtait, il se hâtait de lui ouvrir la portière de son carrosse et de lui donner la main.

J'ai déjà parlé de la politesse de Louis-Joseph Papineau, qui saluait tout le monde avec tant de cordialité et de distinction. Et puis, marchant sur leurs traces, il y avait les Dorion, les Jetté, les Fabre, les Marchand et plusieurs autres.

Il faut avouer qu'à la ville, comme à la campagne, on ne trouve plus la même politesse; elle existe en-

core, mais elle a subi, comme toute chose, l'influence de la démocratie.

Le juge Jetté disait que de petits coups de tête un peu impertinents ont remplacé les grands coups de chapeau, les saluts si respectueux, et que la galanterie envers les dames a perdu son cachet de distinction.

Pourtant, notre vieille politesse française méritait d'être conservée, elle constituait l'un des traits caractéristiques de notre nationalité. Les vieilles familles françaises sont presque toutes éteintes, les nobles seigneurs qui, dans bon nombre de nos villages, donnaient le ton à notre société, sont disparus, emportant avec eux les restes séduisants de traditions charmantes. Toutefois, les sentiments de bienveillance et de courtoisie existent encore dans le cœur de notre population, et il faudrait les conserver. A nos éducateurs, dans nos collèges et nos écoles, aux pères et mères de famille, il appartient de faire ce travail de conservation, d'apprendre aux enfants l'art d'être polis, d'éviter les manières et les paroles malséantes qui dénotent une mauvaise éducation, de leur démontrer que l'intérêt national, comme leur propre intérêt, leur en fait un devoir. Combien d'hommes doivent en grande partie leurs succès à leur bonne éducation, à la politesse de leurs manières, à la distinction de leur extérieur et de leur langage!

Ce n'est pas tout. Afin de mériter d'être appelés

un peuple de gentilshommes, afin d'être considérés comme le peuple le mieux élevé de l'Amérique, on devrait apprendre aux enfants la propreté, l'art de manger, de se comporter dans une réunion, dans une voiture publique, à bord d'un bateau ou des wagons de chemins de fer. On nous reproche d'être un peu tapageurs, de manifester notre gaieté d'une façon un peu trop bruyante, de parler trop fort et de rire à gorge déployée, sans nous occuper assez des personnes présentes.

Je viens de parler de la façon de manger. J'ai eu l'occasion de voyager et de manger avec des gens dont la compagnie était fort embarrassante. On aurait dit qu'ils se croyaient seuls, qu'ils voulaient avoir le monopole du service des garçons, qu'ils appelaient à grands cris; ils mangeaient avec une avidité déréglée et, à tout moment, ils menaçaient d'avaler leurs couteaux; ils paraissaient ignorer complètement l'utilité et le rôle de la fourchette. C'est dans la famille, principalement, que l'on devrait apprendre tout ce qui constitue la bonne éducation, mais on devrait aussi l'apprendre dans les collèges et les écoles.

Chapleau me disait un jour que le célèbre professeur et directeur du collège de Saint-Hyacinthe, M. Désaulniers, se faisait un devoir d'enseigner à ses élèves toutes ces choses, et qu'il allait même jusqu'à leur dire comment faire un bouquet. Il voulait que, partout, les élèves de Saint-Hyacinthe

se fissent remarquer, non seulement par leurs connaissances scientifiques et littéraires, mais aussi par leur tenue, leur langage et leur bonne éducation en général. Il croyait leur rendre autant service en leur apprenant à vivre qu'en leur enseignant la littérature et la philosophie.

On est trop enclin, dans le monde, à conclure du particulier au général, à juger de toute une race ou d'une classe de la société par les écarts de quelques individus. Un jour, à bord d'un bateau, quelques jeunes gens tenaient un langage un peu indiscret et s'amusaient d'une façon trop bruyante. J'entendis une dame anglaise exprimer son mécontentement en disant qu'il ne fallait pas s'attendre à autre chose de la part des Canadiens-français. Aurait-elle été aussi sévère si ces jeunes gens eussent été Anglais? Il n'y a pas de doute que le préjugé inspire souvent ces jugements si sévères à notre égard. Mais nous devons nous efforcer, autant que possible, de ne pas y donner prise.

L'hiver dernier, dans un hôtel de première classe, je dis à l'un des commis qu'il était difficile de dormir à côté de mes voisins qui, en entrant dans leurs chambres, faisaient claquer les portes et lançaient leurs bottes dans le corridor, de façon à ébranler tout l'établissement. Or, mes voisins n'étaient pas des Canadiens-français. Toutefois, nous péchons, nous aussi, sous ce rapport, et ce qui serait considéré

comme peccadille chez d'autres devient faute grave chez nous.

Enseigner d'abord aux enfants à craindre tout ce qui peut offenser Dieu et le prochain est sans doute le premier devoir des éducateurs, mais il est bon aussi de leur demander d'éviter tout ce qui peut leur être nuisible et discréditer leur nationalité.

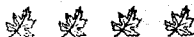
S'il était possible de faire des hommes qui ne parleraient jamais et ne feraient jamais rien sans craindre d'offenser Dieu, de faire tort au prochain et à leur nationalité, ce serait la perfection. Mais est-il possible d'atteindre cette perfection? On peut toujours bien y aspirer, en faire un idéal digne de nos efforts.

Depuis quelque temps, nous sommes fiers des éloges que l'on fait de notre population; nous sommes heureux d'entendre dire, par des hommes dont les sentiments nous étaient peu sympathiques, qu'elle se distingue par son bon sens, sa bienveillance, sa moralité, son respect des autorités et des institutions du pays, par son hostilité aux doctrines radicales et subversives de la société. Outre ces éloges, souhaitons qu'elle continue de mériter celui d'être le peuple le plus poli, le mieux élevé de l'Amérique. Ce sera un beau plumet ajouté à notre chapeau, un fleuron de plus à notre couronne.

Mon désir de dire, avant de disparaître, tout ce que je crois utile à mes compatriotes, peut me faire

paraître exigeant, mais la sincérité de mes motifs sera mon excuse à leurs yeux.

On dit : “ Qui aime bien châtie bien ”, on pourrait dire, variant ce dicton, que celui qui aime ses compatriotes et veut leur bien, leur bonheur et leur grandeur, doit se faire un devoir de les mettre en garde contre tout ce qui peut leur nuire et les empêcher de remplir leur noble mission, au Canada et même en Amérique.





LA CRISE UNIVERSELLE ET LA PROVINCE DE QUEBEC

Dans son roman intitulé *Les Rois*, Jules Lemaître raconte les déboires d'un roi qui entreprend de prouver qu'il peut rendre ses sujets heureux et les empêcher d'avoir recours à la révolution, en leur accordant les réformes sociales et politiques qu'ils réclament. Un jour, afin de refouler la foule furieuse qui envahit son palais, il est forcé d'avoir recours à la force et déplore amèrement la perte de ses illusions.

C'est bien là l'histoire de tous les rois, de tous les gouvernements qui ont cru pouvoir apaiser par la douceur et l'esprit de conciliation un peuple irrité. Chose étonnante! C'est sous les meilleurs gouvernements, sous les rois les plus disposés à accorder les réformes demandées que les révolutions éclatent. C'est lorsqu'un peuple a obtenu ou est en train d'obtenir tout ce qu'il réclamait, qu'il perd patience, a recours à la violence et massacre souvent ses meilleurs amis. Les exemples sont nombreux. Quel roi fut jamais plus doux, plus inoffensif que Louis XVI, plus enclin à accorder à ses sujets les réformes les plus radicales? On pourrait presque en dire autant de l'infortuné Nicolas II.

Et, à l'heure qu'il est, quel homme d'État fut jamais plus favorable aux revendications libérales et sociales que Lloyd George ?

Il n'y a pas si longtemps qu'on redoutait son radicalisme. Et, pourtant, parce que, à un certain moment, il a cru qu'il devait, dans l'intérêt de l'Angleterre, s'arrêter dans la voie des concessions, les Irlandais et les ouvriers dont il était l'homme d'État favori, le rejettent, le menacent, et rien ne paraît pouvoir préserver ce pays de subir les horreurs d'une guerre civile en Irlande et d'une révolution sanglante.

Quelles sont donc les raisons principales de ce fait étrange et déplorable, d'une inconséquence, d'une injustice si difficiles à expliquer ?

D'abord, il faut dire que lorsqu'un peuple a été pendant longtemps victime des abus de pouvoir et des injustices des grands et des riches, et lorsqu'il est parvenu à se faire craindre et à croire que par la force il peut obtenir le redressement de ses griefs, il devient sourd à la voix de la raison et de la conciliation. Il veut tout ou rien. Et puis alors, presque toujours les mauvais éléments, les violents, les fanatiques l'emportent, s'imposent par la terreur, par la tyrannie la plus odieuse, jusqu'au jour où afin d'échapper à leurs fureurs, les peuples se jettent dans les bras d'un homme fort, puissant, d'un dictateur.

Il est triste de constater que l'humanité paraît condamnée à osciller sans cesse entre la tyrannie

des grands et la tyrannie des petits, entre les injustices des capitalistes et les vengeances du prolétariat. Après avoir été pendant des siècles à la merci du despotisme politique et social, le monde est maintenant et sera davantage plus tard à la merci du socialisme radical et violent.

Le bolchevisme ne réussira pas, cette fois, à s'implanter dans le monde, il disparaîtra, écrasé sous le poids de ses crimes, et ce qu'il aura édifié s'effondrera dans la boue et dans le sang. Mais il ne mourra pas, il continuera son travail d'organisation et de propagande; il appellera sous son drapeau tous les mécontents, tous les déshérités de la fortune et de la nature, tous ceux dont il flattera les passions, les mauvais instincts et même les bons sentiments, et il mettra au service d'un autre Lenine des armées innombrables et invincibles.

Lenine n'est qu'un précurseur.

La religion seule pourrait éviter les malheurs qui menacent le monde, en y répandant des principes de justice, de charité et de résignation, mais elle n'aura pas assez d'empire sur les hommes pour combattre efficacement l'avidité des riches et les théories néfastes des champions du communisme.

En dépit de l'expérience et des leçons tragiques de l'Histoire, il est toujours facile de faire croire aux hommes qu'ils trouveront le bonheur dans un régime où règneront l'égalité et le partage des biens.

Communisme! Égalité! Que de mensonges, de folles chimères renfermés dans ces mots! L'égalité ne pourrait exister que dans un monde où tous les hommes seraient égaux en intelligence, en talent et en volonté. Quant au partage des biens, le lendemain du jour où il aurait eu lieu, un grand nombre auraient vendu leurs parts à des voisins plus intelligents, plus énergiques.

Afin d'assurer le succès des absurdes théories prêchées par les auteurs du communisme, il faudrait bouleverser non seulement l'ordre social de fond en comble, mais encore les lois de la nature. D'ailleurs l'Histoire atteste le néant de toutes ces théories désastreuses et le mal qu'elles ont fait. Et, à l'heure qu'il est, n'est-il pas établi que le despotisme des chefs bolchevistes est pire et plus odieux que n'a jamais été le despotisme des Tsars et que les ouvriers n'ont jamais été plus maltraités? Et, malheureusement les abus et les excès commis par tous ces démagogues produisent des réactions violentes et souvent ruinent la démocratie, la bonne et saine démocratie.

Au milieu des désastres qui nous menacent, y aura-t-il un coin sur la terre où les hommes pourront vivre dans la paix et la concorde? Oui, la province de Québec, peut-être, si elle continue d'opposer une digue aux flots empoisonnés du bolchévisme, si elle continue d'écouter les voix sages qui la dirigent, si sa population reste sourde aux appels de la

démagogie. L'éloge que des hommes prévenus contre nous, font du bon sens et de la sagesse de notre population, nous honore et doit nous encourager à mériter les hommages rendus à notre nationalité. Le fait que de grands capitalistes choisissent la province de Québec pour établir des industries puissantes, à cause de la sécurité que leur offre le caractère de nos gens, doit encourager nos ouvriers à conserver leur bonne réputation. D'autant plus que leur sagesse et leur bonne volonté leur seront plus utiles que les tirades échevelées de démagogues plus ou moins antipathiques à nos sentiments religieux et nationaux. Leur bon sens doit les éloigner de ces agitateurs sans scrupule et sans conscience, de ces prédicants de haine et de discorde et les induire à choisir comme chefs des hommes dont ils connaissent le jugement sain, les idées raisonnables, les sentiments respectables. Ils doivent prendre garde de décourager par des exigences, des réclamations exagérées et des doctrines fallacieuses les nombreux amis qui veulent leur bien, leur bonheur.

Le pays tout entier a les yeux sur eux et de leur sagesse dépendra en grande partie la prospérité de la province de Québec. Le patriotisme comme leur intérêt leur fait un devoir d'être sages et raisonnables, de réclamer avec énergie leurs droits, mais sans égoïsme, sans injustice envers les autres classes de la société.





LA GRANDE ŒUVRE NATIONALE

En 1877 ou 1878, pendant la crise qui sévissait si cruellement et exerçait ses ravages dans tous les rangs de la société, des milliers d'ouvriers parcouraient les rues en demandant du travail. Alors, comme aujourd'hui, on prêchait le retour à la terre, et comme, depuis longtemps, j'avais, dans plusieurs journaux, plaidé la cause de la colonisation et affirmé qu'il ne suffisait pas d'en démontrer les avantages, mais qu'il fallait adopter les moyens pratiques d'aider les colons pauvres à faire les premiers défrichements, une société de colonisation, dont un homme dévoué, Jean-Baptiste Allard, était le président, s'adressa à moi pour induire le gouvernement à accorder à ceux qui voudraient se faire colons l'aide nécessaire. Ils disaient : " Comment voulez-vous que nous nous enfoncions dans la forêt, que nous nous procurions les outils les plus nécessaires, que nous payions les frais de transport et que nous achetions les vivres dont nous avons besoin, lorsque nous sommes incapables de donner du pain à nos familles ? Qu'on nous aide à vivre et à soutenir nos familles pendant les premiers défrichements et nous partirons ".

C'était plein de bon sens. Nous nous adressâmes au gouvernement, qui prit la demande en considération et finit par nous dire qu'il regrettait de ne pouvoir accorder l'aide demandée.

Depuis, je n'ai cessé de demander à tous les gouvernements de mettre à la disposition des colons pauvres certains territoires propres à la colonisation et de les aider à faire les premiers défrichements en leur avançant certaines sommes d'argent, comme on fait au Nouveau-Brunswick, dans l'Ontario et plusieurs États américains. Le gouvernement fédéral n'avance-t-il pas \$2,500 aux soldats pour les induire à se livrer à l'agriculture dans les provinces où le défrichement est bien facile? Les colons de notre provinces seraient heureux d'avoir le quart, le cinquième, le sixième même de cette somme.

Comment cette aide pourrait-elle être fournie? De diverses manières : soit, d'abord, en transportant les colons aux endroits choisis, en leur procurant les outils nécessaires, en leur payant tant par arpent défriché, en construisant des chantiers où ils pourraient se loger jusqu'à ce qu'ils puissent se bâtir une maison, etc. Les agents de colonisation pourraient indiquer au gouvernement les meilleurs moyens de mettre le projet à exécution. Inutile de dire qu'avant tout, il faudrait construire des chemins, dont partout les colons ont tant besoin.

On dit que le gouvernement a fait autrefois l'essai de ce système et qu'il a été fort désappointé. Mais il faudrait connaître les causes de l'échec, et, d'ail-

leurs, ce qui ne réussit pas dans un cas, dans certaines conditions, peut réussir dans des circonstances différentes.

En tout cas, pourquoi ce qui se fait ailleurs avec succès ne réussirait-il pas ici? Et puis, le projet ne vaut-il pas la peine qu'on en fasse l'essai, au risque de perdre quelques milliers de piastres?

Bien entendu, il y aurait des précautions, des garanties à prendre, et, malgré tout, il y aurait des colons de mauvaise foi et d'autres qui manqueraient de persévérance; mais ne croit-on pas que les arpents de terre défrichés et abandonnés trouveraient facilement des acheteurs?

Que le gouvernement annonce qu'il met à la disposition des colons pauvres, ceux surtout qui déjà ont cultivé la terre, certains territoires propres à la colonisation, et qu'il leur dise comment il les aidera à faire les premiers défrichements, et je suis convaincu qu'il n'aura que l'embarras du choix.

Ne croit-on pas que, de la campagne comme des villes, des États-Unis même, des centaines d'anciens cultivateurs, ou fils de cultivateurs, seraient heureux de profiter des avantages qui leur seraient offerts?

On a souvent parlé de l'école et de la chapelle que le gouvernement devrait aider les colons à construire, ainsi que des avances d'argent qu'il devrait leur faire pour la construction d'une maison et l'achat d'un cheval et d'une vache, comme la chose se

fait ailleurs; mais cela ne pourrait se faire qu'après le défrichement d'un certain nombre d'arpents et lorsqu'il y aurait sur les lots concédés une colonie assez considérable.

Il en coûterait si peu pour faire un essai qui peut avoir les plus heureuses conséquences! Et puis, puisqu'il n'y a qu'une voix pour proclamer que l'avenir religieux, moral, national et matériel de notre province, des Canadiens-français, dépend de l'agriculture, de la colonisation, la question d'argent devient insignifiante.

On doit toujours trouver l'argent nécessaire pour assurer les destinées d'un peuple.

L'honorable ministre de la Colonisation, dont les discours sont si favorablement appréciés, saura, j'en suis sûr, joindre l'action à la parole et faire un usage pratique des cinq millions de piastres mis à sa disposition par le gouvernement Gouin.

Résumons par une question :

Y a-t-il des compatriotes, d'anciens cultivateurs ou fils de cultivateurs qui seraient heureux de se faire colons si on les aidait à faire les premiers défrichements et à s'établir par colonies dans des régions propres à la culture? S'il y en a, ne pas leur donner les moyens de satisfaire leur noble désir est une erreur grave, une erreur nationale.

Le moyen de savoir s'il y en a est de faire connaître l'aide que le gouvernement leur donnerait s'ils consehtaient à devenir colons de bonne foi.

N'oublions pas qu'il n'est pas une province dans le Canada où le défrichement soit aussi pénible, exige autant de courage et mérite autant de sympathie et d'encouragement.

N'oublions pas que le labeur du colon est le labeur national par excellence, le plus propre à assurer notre survivance, notre conservation religieuse, morale et nationale.





LA SITUATION POLITIQUE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

(1920)

Que dit-on dans les cercles politiques?

On dit que la situation politique est bien compliquée par la division, en groupes actifs, des deux grands partis qui, jusqu'à présent, se sont disputé le pouvoir. On se demande si le résultat de cette évolution sera utile ou funeste au pays, si elle n'aura pas pour effet de diminuer l'efficacité et le prestige de nos institutions politiques, de remplacer le souci des intérêts généraux du pays par celui des intérêts de classes ou de groupes.

Il n'y a pas de doute que le gouvernement par groupes offre de grands dangers, menace d'amoindrir les grands principes qui, en Angleterre comme au Canada, divisaient les partis, et d'éliminer de la politique des hommes dont l'expérience et les connaissances étaient si nécessaires au bon fonctionnement de la Constitution.

On peut se faire une idée des résultats déplorables de cette transformation lorsqu'on entend proclamer que les représentants de certain groupe devront voter suivant les ordres qui leur seront donnés.

C'est le triomphe de la doctrine du mandat impératif, d'une doctrine absolument contraire à l'esprit de notre constitution, qui fera des représentants de la nation les esclaves de leurs groupes au détriment des grands intérêts du pays.

L'histoire nous fait connaître l'égoïsme, la tyrannie des groupes.

J'ai dit que cette évolution aurait pour effet d'enlever à la politique des hommes utiles, nécessaires. La démonstration en est facile. Supposons que, dans tous les comtés ruraux de la province de Québec, on ne veuille élire que des fermiers. Comme un bon nombre de nos députés les plus éminents nous viennent de la campagne, que deviendront-ils, si, surtout, la majorité dans les villes se met dans la tête de n'élire que des ouvriers? Par qui seront-ils remplacés? Sans doute par des hommes intelligents et honnêtes, mais qui n'auront pas les connaissances et l'expérience requises pour gouverner le pays.

Les législateurs, les hommes d'Etat ne s'improvisent pas; il est peu d'hommes qui jouent un rôle important dans un Parlement avant d'avoir fait un apprentissage de plusieurs années. Cela ne veut pas dire que les fermiers et les ouvriers ne doivent pas chercher à être représentés dans nos Parlements par des hommes de leur monde; mais ils ne doivent pas le faire dans un esprit exclusif, avec le parti pris de ne pas élire d'autres représentants que ceux-là.

Dans la province de Québec, heureusement, sous ce rapport comme sous bien d'autres, nous sommes protégés, par le bon sens, le jugement et la bienveillance de notre population, contre ces innovations dangereuses et néfastes. Déjà, nos cultivateurs ont prouvé qu'ils n'étaient pas dominés par l'esprit d'exclusivisme, par des sentiments d'égoïsme. C'est à eux que nous devons les LaFontaine, les Morin, les Cartier, les Dorion, les Laurier, les Mercier.

Mais je voulais me limiter à rapporter ce que l'on dit du rôle que la province de Québec est appelée à jouer dans le nouvel ordre de choses.

Il est certain que la situation politique est anormale, contraire à l'esprit et au fonctionnement régulier de la Constitution, qui veut que tous les intérêts soient représentés et protégés dans le parlement et le gouvernement du pays. Cette situation ne peut durer indéfiniment, au détriment des intérêts les plus précieux de notre province et du pays tout entier. Si, même lorsque nous avons trois ou quatre ministres dans le ministère, nous avons tant de peine à obtenir justice, que pouvons-nous espérer lorsque nous n'avons pour nous protéger qu'un seul homme, un seul ministre? M. Blondin, serait-il un homme de génie, ne peut espérer suffire à la tâche, et on peut se demander s'il n'aurait pas dû refuser d'occuper une situation si onéreuse. C'eût été un beau geste, qui l'aurait réhabilité aux yeux de ses concitoyens.

En 1842, un homme dont nous ne pouvons trop honorer la mémoire, Baldwin, déclarait qu'il ne voulait plus faire partie d'un ministère où la province de Québec n'était pas représentée, que c'était une situation anormale et contraire à l'esprit de la constitution, et il se joignit à LaFontaine pour former le ministère LaFontaine-Baldwin. Mais les Baldwin sont rares.

Il faut ajouter, pour être juste, que ce n'est pas la faute de M. Blondin s'il est seul à représenter dans le ministère la province de Québec. On dit qu'il voudrait bien avoir des collègues canadiens-français. On dit aussi que M. Borden et M. Meighen ont vainement offert des portefeuilles à des libéraux. Mais jusqu'à présent le parti libéral canadien-français a refusé toute alliance avec les hommes qui portent la responsabilité de la campagne fanatique de 1917 et de la politique tyrannique et injuste des trois dernières années. Un grand nombre pourtant sont d'avis que nos intérêts industriels devraient nous rapprocher d'Ontario et nous éloigner des provinces de l'Ouest dont les théories socialistes et les vues égoïstes doivent nous répugner. Mais commençons, dit-on, par renverser le gouvernement actuel; et comme aucun groupe ne sera assez fort pour gouverner sans l'appui de la province de Québec, nous nous associerons à ceux dont les vues et les sentiments nous conviendront, à ceux qui accepteront nos conditions. Le jeu est dangereux,

mais c'est, dit-on, la seule politique que le groupe canadien-français puisse accepter dignement et loyalement.

Toutefois ce qui va se passer, à la prochaine session, au sujet du tarif, pourrait bien modifier la situation des partis et les vues de nos hommes publics. On saura alors avec qui nous pourrions nous entendre, non seulement sur la question du tarif, mais aussi relativement à l'enseignement du français et à d'autres questions d'intérêt national et religieux. Nous ne pourrions, à aucune condition, adopter une politique qui ruinerait l'industrie manufacturière du pays. Vu la situation financière du Canada, ce serait plus qu'une erreur, ce serait un crime. Le jour où les fermiers arriveraient au pouvoir avec un programme de libre-échange serait un jour néfaste, un jour de ruines et de désastres lamentables, si surtout les Américains imposent des droits plus élevés sur nos produits. Je ne puis comprendre que des hommes intelligents, ayant à cœur les intérêts de leur pays, puissent songer à ouvrir notre marché aux Américains, lorsque ceux-ci fermeraient la porte à nos produits.

On parle de réciprocité des produits naturels. Mais peut-il en être question sérieusement lorsque les États-Unis ne veulent plus en entendre parler?

Maintenant, que l'on réduise les droits sur quelques produits lorsqu'on pourra le faire sans mettre

en danger certaines manufactures, c'est une autre question; et l'enquête qui se fait en ce moment devra nous dire quels sont ces produits.

En résumé, tout fait croire qu'il existe dans notre province, contre le gouvernement actuel, un sentiment profond d'hostilité légitime qui l'emporte pour le moment sur toute autre considération, et que le parti libéral canadien-français ne contractera pas d'alliance définitive avec aucun groupe avant les prochaines élections, avant d'avoir essayé de renverser ce gouvernement.

La population canadienne-française ne peut oublier les injures et les mauvais traitements dont elle a été victime pendant quatre ans et même depuis 1911; elle a au cœur une blessure qui n'est pas encore guérie et il serait difficile, dans le moment, de lui prêcher l'oubli et le pardon.

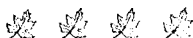
La prochaine session indiquera, peut-être, la route que nos hommes publics doivent suivre dans l'intérêt de leur province.

Inutile de dire que toute alliance n'ayant en vue que la conquête du pouvoir ne serait pas digne de la province de Québec, ni de ses glorieuses traditions.

On parle de l'entrée de M. L.-J. Gauthier dans le cabinet. Cet expédient n'altérerait pas la situation politique plus haut décrite et n'aurait pas l'effet voulu par M. Meighen; il aurait même, peut-être, un effet tout à fait contraire. Le bloc libéral cana-

dien-français n'en resterait pas moins solide jusqu'à ce que les événements lui permettent de contracter une alliance conforme à la dignité, aux traditions et aux intérêts les plus précieux de la province de Québec. Et cette alliance ne pourrait être faite que par des personnes accréditées au moyen de pourparlers où les parties contractantes seraient pleinement et dignement représentées.

M. Meighen devrait savoir qu'en politique, comme en guerre, la désertion d'un soldat ou d'un officier n'a aucun effet sérieux et pratique, que souvent même elle resserre les rangs autour du drapeau.





RESULTATS DE LA GUERRE AU POINT DE VUE NATIONAL

Les guerres et les révolutions n'ont cessé, depuis le commencement du monde, de désoler la terre, de la couvrir de larmes, de sang, de ruines, mais jamais autant que depuis cinq ou six ans. Partout elles exercent leurs ravages, remplissent les esprits d'inquiétude, sèment la misère et le deuil, défient tous les efforts faits pour rendre la paix à l'humanité souffrante. Après avoir tué des millions d'hommes sur les champs de bataille, après avoir rempli les hôpitaux d'infirmités et d'invalides, après avoir détruit des centaines de villes et de villages, la grande guerre continue ses ravages dans l'ordre économique, et la révolution, l'anarchie l'aident à accomplir son œuvre néfaste.

Certes, elle a, comme toutes les guerres, enfanté des dévouements, des héroïsmes sublimes; mais si elle a fait jaillir de l'âme humaine tout ce qu'elle a de bon et de beau, elle a aussi développé des germes de mal, les mauvais instincts. Elle a fait des héros et des brigands; elle a été un facteur de richesse et de pauvreté, d'orgueil, d'extravagance, d'indépendance et d'anarchie.

Les capitalistes et les ouvriers que la fabrication des engins de destruction a enrichis ont cru que cela durerait toujours, et ils ont vécu dans une abondance extraordinaire, ne se refusant rien, aucune jouissance, achetant, à n'importe quel prix, tout ce qui flattait leur vanité, leurs convoitises. Qu'ont fait les ouvriers qui, avec leurs enfants, faisaient de vingt à vingt-cinq piastres par jour? Un bon nombre ont fait des économies et se réjouissent aujourd'hui de leur prudence. Mais demandez aux marchands à qui ils vendaient les fourrures et les bijoux les plus précieux, les meubles et les marchandises les plus dispendieux

Il est vrai qu'on pourrait faire la même question à la plupart de nos compatriotes qui s'enrichissent; on pourrait demander aux anciens Canadiens, seigneurs ou marchands, ce qu'ils ont fait de leurs fortunes. Les Canadiens-français sont généreux, ils aiment la bonne chère, les beaux habits, toutes les bonnes et belles choses qu'on peut se procurer avec de l'argent, et ils se font un devoir et un plaisir d'en faire jouir leurs familles, leurs amis.

Tant que la guerre a duré, l'abondance a régné dans certaines classes de la société, malgré le coût élevé des vivres et des marchandises.

La classe la plus souffrante était celle des commis, des fonctionnaires civils ou municipaux, de tous ceux qui vivent sur des salaires minimes variant de \$800. à \$2,000, et il y en a des milliers. Combien n'ont pu et ne peuvent vivre encore qu'à force d'é-

conomie, de privations? Elles sont nombreuses les mères de famille qui vivaient dans l'inquiétude, dans les angoisses les plus douloureuses, qui se demandaient tous les jours comment elles pourraient nourrir et vêtir leurs enfants. Et, encore maintenant, que de privations et d'anxiété dans des milliers de familles qui vivaient autrefois dans l'aisance! Cette situation regrettable a eu heureusement pour effet de démontrer l'efficacité, la nécessité de l'économie, les avantages du travail des champs, les garanties qu'il offre à ceux qui s'y livrent, et d'amoindrir, sinon de détruire complètement, le préjugé qui empêchait un grand nombre de jeunes filles de chercher les moyens d'aider leurs parents, à faire vivre la famille.

Pendant longtemps on a cru, dans certains cercles, qu'une jeune fille ne pouvait travailler en dehors de la maison sans déchoir, sans s'exposer à la critique. Pourtant, elles sont heureuses celles qui, grâce aux connaissances pratiques qu'elles avaient acquises, peuvent maintenant, non seulement subvenir à leur entretien, mais encore aider la famille. Elles s'aperçoivent qu'il y a plus de bonheur dans le travail que dans l'oisiveté, dans des rêveries plus ou moins dangereuses. Elles constatent même que, loin de perdre leur prestige en travaillant, elles n'en sont que plus estimées, non seulement par les personnes âgées, mais même par les jeunes gens sérieux et intelligents. Et puis, comme elles sont fières d'elles-mêmes lorsque, le samedi, elles reçoivent

vent et apportent à la maison le produit de leur travail!

Après tout, pourquoi nos jeunes Canadiennes ne feraient-elles pas ce que font les jeunes Américaines et Anglaises appartenant à de bonnes familles, qui se font un devoir et un bonheur de chercher dans le travail une occupation aussi utile qu'agréable, et d'avoir un peu d'argent pour payer leurs dépenses personnelles ou pour faire quelques économies? Comme elles sont heureuses, après un certain temps, de montrer à leurs parents, à leurs amis, leurs petits livres de banque où sont enregistrées leurs économies!

Il y a des centaines de jeunes filles qui sont à se demander, du matin au soir, ce qu'elles pourraient bien faire pour chasser l'ennui qui les déprime, et qui cherchent des distractions dans des amusements plus ou moins démoralisants, dans les salles de danse, de spectacles, de vues animées, dans des lectures énervantes. L'esprit que le travail n'occupe pas est bien mobile et léger, esclave des rêves et des illusions de l'imagination, et le cœur est alors porté à s'attacher à n'importe qui, à n'importe quoi.

Naturellement, ces remarques s'appliquent aux jeunes garçons comme aux jeunes filles; mais en général, ils sont bien obligés, bon gré mal gré, de travailler pour vivre, pour faire leur chemin dans le monde, et leurs parents ne leur permettent pas de croupir et de se démoraliser dans l'oisiveté.

Plus la vie devient difficile et dispendieuse, plus le travail, un travail ardu, devient nécessaire, plus les jeunes garçons et les jeunes filles doivent se préparer à faire face aux exigences de l'avenir. Plus aussi ceux et celles qui sont chargés de leur éducation doivent leur procurer les connaissances qui leur permettront de gagner leur vie et d'aider leurs familles.

Nos éducateurs et nos hommes publics se rendent compte, heureusement, des nécessités de notre temps, et ils font les plus louables efforts pour procurer à nos jeunes garçons et à nos jeunes filles ces connaissances indispensables. Ils comprennent que, dans nos collèges et nos couvents, il est opportun de remplacer certaines connaissances par des études plus adaptées aux besoins de notre temps, aux exigences de notre situation, de nos destinées. Bien entendu, cela ne veut pas dire que l'on doive amoindrir l'excellence de notre enseignement classique, auquel nous devons, dans le clergé, dans la politique, les professions libérales et le monde littéraire, les hommes distingués qui font tant honneur à notre nationalité.

Une réforme sage et raisonnable peut modifier un système sans détruire ce qu'il a de bon, d'utile, de nécessaire.

Qui, par exemple, n'admettra pas que, dans nos écoles, nos couvents de campagnes, l'instruction doit être, avant tout et par-dessus tout, adaptée aux besoins de l'agriculture, de la vie agricole?

Comme conclusion, je dirai que la crise financière qui sévit depuis quelque temps n'aura pas fait que du mal, si elle inspire à notre population des idées d'économie et de prévoyance, à nos jeunes garçons et à nos jeunes fille, l'amour du travail, à tous nos dévoués éducateurs des réformes salutaires dans l'enseignement, à nos cultivateurs et à leurs fils, la ferme volonté de rester attachés à la terre, et à ceux qui l'ont quittée, la résolution sincère d'y retourner, dans leur propre intérêt et celui de la patrie canadienne-française.





LES VOYAGEURS DE COMMERCE

Un article ayant pour titre " Les voyageurs de commerce ", portant la signature de I.-H. Bernier, et publié dernièrement dans l' " Action française " m'a si vivement intéressé que je crois devoir le signaler à l'attention publique.

J'y ai constaté avec plaisir que le voyageur de commerce promet d'exercer une heureuse influence morale et nationale dans notre province. Grâce aux associations qu'il a formées, il comprend que ses relations et son contact quotidien avec toutes les classes de notre population, lui permettent de jouer un rôle utile, bienfaisant. Il ne veut pas se contenter d'être un simple agent de commerce, il veut être un messenger de bonnes pensées, de bons sentiments. Le fameux Gambetta attachait une grande importance à l'influence du voyageur de commerce. Dans un de ses plus éloquents discours, prononcé dans un banquet de voyageurs de commerce, il leur disait qu'ils avaient une mission à remplir et leur recommandait de profiter de leur situation pour répandre des idées et des sentiments utiles à la France.

M. Bernier parle des moyens employés par certains voyageurs de commerce dans l'intérêt de la

langue française et de la moralité publique. Par exemple, ayant remarqué que, dans quelques endroits, les sacres et les blasphèmes étaient déplorable, ils entreprirent d'extirper du champ national ces plantes vénéneuses. Ils eurent le courage de dénoncer avec toute la prudence possible ces outrages à la morale, en faisant appel à tous les bons sentiments de nos gens, en leur démontrant que ces mauvaises paroles non seulement étaient un outrage à Dieu, mais qu'elles leur faisaient perdre le respect et la confiance des hommes au milieu desquels ils vivaient, dans les centres anglais spécialement. Leur intérêt se joignait à la religion et au patriotisme pour les inviter à se corriger.

M. Bernier se réjouit avec raison des résultats déjà obtenus et il en donne des exemples. "Un tel, dit M. Bernier, a guéri tout un atelier de trente hommes en faisant payer un sou d'amende par juron; l'un de ces hommes lui disait qu'il avait payé, dans les commencements, trente sous par jour, mais que depuis il s'en tirait avec un sou." Un voyageur de commerce descendant du train avait un jour demandé un cocher qui ne sacrait pas. Depuis, toutes les fois qu'il revient au même endroit, chaque cocher dit en l'apercevant: "Moi, monsieur, je ne sacre pas".

N'est-ce pas que voilà de la bonne besogne dont nos voyageurs de commerce ont raison d'être fiers?

N'est-ce pas qu'ils rendent un service inappréciable à la société et à leur nationalité?

Sir Wilfrid Laurier disait, un jour, que dans les milieux anglais on jugeait les Canadiens-français par ceux qui y vivaient ou y voyagent, par leur bonne tenue, leur langage et leur conduite. Ce qui précède démontre que non seulement nos voyageurs de commerce donneront de nous une opinion favorable, mais que de plus ils apprendront à nos concitoyens d'origine anglaise à respecter nos compatriotes.

Ceux que l'avenir inquiète sont heureux de voir se former tant d'associations dont le but est d'assurer la protection et le progrès de nos intérêts religieux, patriotiques et sociaux et d'opposer des digues au torrent dévastateur des théories malsaines qui menacent l'avenir des sociétés.

L'exemple d'énergie morale et nationale donné par les voyageurs de commerce, mérite d'être signalé et suivi. Il prouve que, dans toutes les classes de notre population, il y a des éléments sur lesquels on peut compter pour assurer à notre province une place honorable en Amérique, pour faire estimer notre nationalité.





DISCOURS SUR LE BILL D'AUTONOMIE

On a souvent reproché à sir Wilfrid Laurier et à ses amis leur conduite et leur vote sur la question des écoles du Nord-Ouest. Afin de faire connaître les raisons de leur action, je crois devoir publier le discours que je prononçai sur cette question au Sénat, en 1905. Dans les derniers mois de sa vie honorable, après la défection des libéraux anglais sur la question de la conscription, Laurier disait : "Ceux qui prétendaient que j'aurais pu faire accepter par mes amis de langue anglaise tout ce que j'aurais voulu, durent avouer qu'ils se trompaient."

Honorables messieurs,

Dans le discours que j'avais l'honneur de prononcer devant cette Chambre sur l'Adresse en réponse au Discours du Trône, j'exprimais l'opinion que la Confédération contenait des éléments nombreux de conflits et de complications, et qu'il fallait beaucoup de sagesse chez nos hommes publics pour prévenir ces conflits. J'ajoutais que les vents violents du Nord-Ouest nous apportaient souvent des tempêtes formidables, que de ces régions lointaines nous étaient venus la plupart de nos troubles.

Ce qui se passe, en ce moment, justifie bien, il faut l'avouer, mes craintes et mes prévisions, car c'est encore à propos des territoires du Nord-Ouest, à l'occasion du projet de loi les constituant en deux

provinces, qu'une tempête de fanatisme s'est abattue sur le pays.

Lorsqu'un projet de loi a tant soit peu un aspect religieux ou national, c'est comme s'il contenait de la poudre, de la dynamite, des mines japonaises : tout menace de sauter. Le sentiment religieux et le sentiment national étant les deux moteurs les plus puissants de l'ordre moral, les facteurs les plus actifs de l'opinion publique, il est naturel que les hommes s'en servent et l'exploitent par intérêt, par esprit de parti, par fanatisme ou excès de zèle.

L'histoire de l'humanité ne se dément pas, elle est toujours la même.

Si elle est pleine des grandes et glorieuses choses accomplies par ces deux nobles sentiments dans le monde, elle est aussi remplie des injustices, des crimes, des révolutions et des guerres qu'ils ont engendrés. Il y a toujours eu heureusement et il y a encore des hommes sages qui cherchent loyalement à faire triompher ou respecter leurs croyances religieuses ou nationales, mais sans commettre d'injustice. Pour ces hommes la justice est la loi suprême, le mobile de leurs actes, la lumière de leur vie. Ils savent tenir compte des divergences de sentiments, ils permettent aux autres d'être attachés à leur patrie d'origine, à leur langue, à leurs croyances. C'est sur eux qu'il faut compter, aux heures d'agitation, pour calmer les passions soulevées, pour faire

entendre le langage de la raison, pour dissiper les tempêtes qui menacent notre pays.

Ah! sans doute, leur situation est souvent critique, embarrassante; ils se demandent jusqu'où ils peuvent aller dans la voie de la conciliation, sans effrayer leur conscience, sans violer des principes qu'ils vénèrent, sans mériter les justes reproches de leurs amis, de leurs compatriotes. Je dis les "justes reproches", car quoi qu'ils fassent, ils sont sûrs d'être victimes des reproches injustes et des critiques acerbes des hommes de parti, des violents, des fanatiques.

Il faut qu'ils soient assez forts pour faire leur devoir sans broncher, pour souffrir jusqu'à ce que l'opinion publique mieux informée leur rende justice.

Donc, dans toutes les questions épineuses, dans les situations orageuses, il suffit de faire voir à ces hommes où se trouvent la justice et l'intérêt du pays.

Or, je n'hésite pas à dire que le projet de loi qui nous occupe en ce moment est basé sur la justice et l'intérêt du pays. Sans doute, il n'est pas parfait, ce projet de loi, il ne donne pas pleine et entière satisfaction ni aux uns ni aux autres, puisque c'est une œuvre de compromis, mais il est satisfaisant pour ceux qui comprennent que cette question, comme toutes les questions religieuses et nationales qui ont agité la Confédération, ne peut se régler

autrement sans mettre en danger la constitution et la paix du pays.

Il n'est pas nécessaire, pour se former une opinion sur cette question, d'entrer dans le dédale des subtilités légales qu'elle a soulevées. Il suffit de rester dans les grandes lignes, de jeter un regard sur les principes qui la dominent.

De tous les actes législatifs que l'on a cités depuis l'Acte fédéral de 1867 jusqu'à l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que des interprétations de ces lois par nos principaux hommes d'Etat conservateurs ou libéraux, il ressort clairement que l'intention de nos législateurs était de donner à toutes les provinces de la Confédération sans distinction un système d'écoles basé sur les droits acquis des minorités protestantes et catholiques, sur le respect de leur conscience et de leurs croyances, sur le désir d'assurer la paix et l'harmonie entre les différentes races et religions de ce pays.

Il est impossible d'avoir des doutes raisonnables sur la question légale et constitutionnelle, sur l'application aux écoles du Nord-Ouest de la section 93 de l'Acte Fédéral et des dispositions de l'Acte de 1875.

Mais dans le cas même où le doute serait possible, la majorité devrait, dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie, faire des concessions qui ne peuvent blesser ni son honneur, ni sa conscience, pendant que les catholiques, eux, sont convaincus qu'ils ne peu-

vent céder à certaines exigences sans sacrifier leur honneur, leur conscience, leurs devoirs envers leurs coreligionnaires, envers Dieu.

C'est une question de conscience pour eux.

Or, qu'est-ce qu'il y a de plus sacré que la conscience d'un homme, que la conscience d'une nation?

On se souvient de l'émotion que le grand Newman produisit dans le monde entier, lorsque, dans sa controverse avec Gladstone, il s'écria: "Conscience before all!" "La conscience, avant tout!"

Il semble, au premier abord, qu'il devrait être possible d'avoir des écoles où protestants et catholiques seraient confondus et recevraient une instruction qui les mettrait également en état de se faire un chemin dans la vie et de remplir leurs devoirs envers Dieu, envers leurs pays; des écoles où nos enfants apprendraient les grands préceptes de morale apportés à la terre par le Christ, car c'est le même Dieu, le même Christ qu'ils vénèrent et adorent.

Mais il y a des différences essentielles dans la pratique.

Les catholiques croient que leur église a reçu, seule, la mission d'interpréter les enseignements du Christ et qu'ils doivent lui obéir dans toutes les choses nécessaires au salut. Or, l'Eglise catholique veut et enseigne que les enfants reçoivent à l'école l'enseignement religieux, si on veut en faire de bons citoyens. Naturellement, pour être efficace, aux

yeux de l'Eglise, il faut que cet enseignement soit conforme à la doctrine catholique.

Ce sentiment n'est pas celui des protestants, mais il n'en est pas moins respectable et digne d'être respecté. Après tout, il a été pendant 16 siècles celui de tous les chrétiens, sans distinction de races.

Il fut un temps où les hommes ayant des croyances différentes, se considéraient comme des ennemis acharnés. Il fut un temps où catholiques et protestants croyaient bon de se dévorer, de se brûler mutuellement au nom d'une religion d'amour et de charité, au nom d'un Dieu crucifié par ceux qu'il venait racheter. Mais, heureusement, ces jours de tristesse et de violence sont passés, les bûchers sont éteints, le sang ne coule plus sur les autels du vrai Dieu. Catholiques et protestants peuvent tous les jours, dans cette Chambre, adresser au même Dieu la même prière, celle que le Christ nous a apprise, la prière où l'on demande à Dieu de nous pardonner, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

Si nous devons pardonner les offenses et les injures, à plus forte raison on devrait pardonner un sentiment si honorable, si respectable chez les catholiques, un sentiment qui ne peut faire de mal à personne.

Dans tous les cas, il faudrait de graves raisons pour combattre les droits que les catholiques du Nord-Ouest réclament. Quelles sont ces raisons?

On soulève la question d'autonomie provinciale.

Je comprendrais cette raison, si on voulait imposer aux nouvelles provinces un système d'écoles différent de celui qui existe en vertu de la constitution et des lois qui régissent les territoires du Nord-Ouest. Mais les adversaires du projet de loi s'évertuent à proclamer que des écoles séparées existaient dans le Nord-Ouest conformément à la loi et même aux ordonnances.

Ceux qui approuvent les auteurs de la Confédération d'avoir introduit dans l'Acte Fédéral une clause destinée à protéger les écoles séparées des cantons de l'Est, sont-ils prêts à admettre que l'autonomie de la province de Québec a été violée ? Pourtant le peuple de cette province n'a jamais été consulté sur l'introduction de cette clause dans la constitution.

Non, cette objection n'est pas sérieuse, le gouvernement ne viole aucun droit, ne porte pas la moindre atteinte à l'autonomie des provinces, lorsqu'il consent à leur admission dans la Confédération, à la condition qu'elles respecteront les droits acquis, les lois et les ordonnances qui protègent la minorité.

On invoque encore d'une manière plus ou moins vague les intérêts du pays. En quoi ces intérêts seront-ils lésés par l'établissement des écoles séparées ?

Je m'expliquerais les craintes que l'on exprime,

si on pouvait démontrer que dans ces écoles on enseigne aux enfants des doctrines funestes à la morale, à la religion, à l'État, si on leur apprend à haïr ou à mépriser ceux de leurs concitoyens qui professent une autre religion et parlent une autre langue.

Mais qui oserait affirmer cela ?

N'est-il pas reconnu que les écoles catholiques sont des écoles de loyauté, de respect pour l'autorité, pour le roi et ses représentants, pour l'Angleterre et son drapeau ?

N'est-il pas vrai, même, que plus d'une fois on a reproché au clergé catholique d'avoir poussé la loyauté trop loin, de l'avoir prêchée avec trop d'ardeur, à des époques où l'autorité était tyrannique ?

Je suis un de ceux qui l'ont accusé d'être trop sévère pour les patriotes de 1837-1838.

Plus d'une fois aussi on lui a reproché d'avoir été trop sympathique à l'Angleterre dans les grandes guerres qui eurent lieu entre elle et la France.

Ce n'est pas de ce côté que nous viendront les enseignements dangereux pour la morale, pour l'autorité, pour la société en général. Et s'il m'était permis de dire toute ma pensée, je dirais que le temps n'est pas loin où l'enseignement donné dans ces écoles qu'on veut proscrire sera apprécié par les hommes qui gouvernent le monde.

Ceux qui sont à la veille de bouleverser la société par les théories les plus alarmantes ne viendront

pas de ces écoles. Ils sortiront des clubs et des loges où les enseignements du socialisme ont remplacé ceux du Christ.

Le gouvernement se trouvait dans une situation embarrassante. Il était placé entre deux feux, entre deux extrêmes. Pendant que les loges orangistes et certains libéraux de Toronto accusaient le premier ministre d'être l'esclave, l'instrument du clergé catholique, des journaux conservateurs de Québec lui reprochaient d'avoir sacrifié la cause des catholiques en reconnaissant les ordonnances adoptées par le Conseil du Nord-Ouest.

Mais, fidèle à son programme, Laurier crut que, cette fois encore, il devait, dans l'intérêt du pays, afin d'apaiser une excitation malsaine, faire appel à l'esprit de conciliation, recourir au compromis.

Mais le compromis, qui était une vertu autrefois, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, est devenu un crime.

Ce n'est pas à ceux qui ont fait et approuvé la Confédération à condamner la politique de compromis qu'ils ont rendue nécessaire et mise en pratique pendant trente ans.

Ce n'est pas à ceux qui ont tant de fois cherché à justifier leurs concessions en disant qu'elles étaient nécessaires à la paix publique; ce n'est pas à eux à briser le piédestal de leur politique, à déchirer le drapeau de leur parti.

Il sied mal aussi aux loges orangistes de fulminer

avec tant de fureur contre cette politique de compromis qui leur a permis de jouir pendant si longtemps des faveurs ministérielles.

Elles reprochent au premier ministre d'être l'instrument et l'esclave des évêques et des prêtres catholiques. Si elles oublient leur histoire, nous ne l'avons pas oubliée, nous. Elles oublient que c'est grâce à ces prêtres, qu'elles dénoncent et méprisent maintenant, que leur parti est resté au pouvoir si longtemps. Reprochaient-elles alors à leurs chefs, qui étaient en même temps les chefs du parti conservateur, d'être à la remorque des évêques et des prêtres catholiques? Nous avons le droit de dire qu'elles trouvaient bonne et utile une influence qu'elles condamnent aujourd'hui comme une tyrannie insupportable, parce qu'elle ne sert plus leur ambition politique.

Je dis ces choses sans colère et sans haine, seulement parce que je crois bon de rappeler de temps à autre aux partis politiques leur histoire, leurs principes d'autrefois, afin de les inciter à mettre dans leurs actes et leurs paroles plus de logique et de charité.

Les exagérations religieuses et nationales ne viennent pas, je l'avoue, que d'un côté; qui est sans péché sous ce rapport, jette la première pierre!

Mais il est des circonstances où elles sont plus condamnables, plus difficiles à expliquer, c'est lorsque, comme dans le cas présent, elles menacent de

troubler la paix publique pour empêcher un acte de justice, ou plutôt, disons-le donc, puisque nos adversaires l'admettent, pour faire, des territoires du Nord-Ouest, des provinces absolument anglaises et protestantes.

L'unification n'est pas toujours condamnable, mais elle est souvent injuste et cruelle.

C'était pour unifier la France que la Ligue voulait faire disparaître les protestants; c'était pour unifier l'Espagne que Philippe II faisait brûler les protestants et les juifs; c'était pour unifier l'Irlande que Cromwell mettait l'Irlande à feu et à sang.

C'est pour unifier les territoires du Nord-Ouest que les loges orangistes agitent le drapeau du fanatisme religieux et national.

A les entendre, on croirait qu'elles seraient prêtes à rallumer les bûchers éteints, à renouveler les persécutions des temps passés.

L'explosion de fanatisme dont nous sommes témoins doit être un cruel désappointement pour les hommes éminents qui se vantaient d'avoir construit l'édifice de la Confédération sur le roc solide de la tolérance religieuse et nationale, sur les fondements inébranlables de la justice, et aussi pour ceux qui ont entrepris de continuer cette œuvre de pacification. Ils se demandent si ces discordes violentes ne refouleront pas les flots d'immigration qui se dirigent partout vers nos rivages, s'ils n'arrêteront pas la marche glorieuse du Canada dans la voie

du progrès. Si les mauvais conseils des fauteurs du fanatisme prévalaient, les territoires du Nord-Ouest seraient fermés à l'immigration française et catholique, aux Canadiens-français surtout. A l'entrée de ces territoires comme sur les portes de l'enfer décrit par Dante, ils verraient écrit en lettres de feu: "Ici il faut laisser toute espérance". Oui, l'effet de cette politique néfaste serait de fermer le Nord-Ouest aux descendants des pionniers et découvreurs intrépides, des hommes sans peur et sans reproche qui ont découvert et fécondé de leur sang ces vastes régions, qui ont donné leurs noms aux fleuves, aux rivières et aux montagnes qu'on y trouve, et laissé partout des traces glorieuses de leur passage, des souvenirs ineffaçables de leur courage, de leur héroïsme.

Certes, on peut se faire une idée des sentiments d'humiliation que les Canadiens-français doivent éprouver en ce moment, et on devrait leur tenir compte de la sagesse et de la patience dont ils ont fait preuve, du sang-froid avec lequel ils ont souffert toutes les avanies, toutes les blessures faites à leur fierté nationale et résisté aux appels passionnés faits à leurs sentiments nationaux et religieux.

Pourquoi, d'ailleurs, ces vains efforts pour empêcher ce que la Providence a voulu, ce qu'elle veut?

Il y eut un temps, après la cession du pays à l'Angleterre, où des hommes puissants disaient que le Bas-Canada devrait être anglais et protestant, mais

des voix anglaises se firent entendre pour dire qu'il fallait respecter les lois et les traités, qu'il était trop tard pour entreprendre de mettre ces idées à exécution.

En face des mêmes efforts, de la même agitation pour faire des territoires du Nord-Ouest un pays anglais et protestant, nous avons le droit de répéter les mêmes paroles et de dire: " Respectez la constitution et les lois. . . Il est trop tard."

Nos concitoyens anglais, qui appartiennent au peuple le plus patient de la terre, devraient s'incliner devant le fait accompli, et faire comme nous, lorsque nous nous sommes trouvés dans les mêmes circonstances: tirer le meilleur parti possible de la situation.

Après tout, le malheur d'avoir des catholiques et des Canadiens-français dans le Canada n'est pas si grand, et ce n'est pas un malheur sans compensation, puisque tant d'hommes éminents sont d'opinion que la diversité de races et de religions est un élément de progrès et de civilisation.

Ceux qui redoutent tout ce qui est français et catholique, oublient sans doute qu'ils ont du sang français dans les veines, et que, pendant seize siècles, leurs ancêtres ont été catholiques. Ils oublient que de grands historiens, des Anglais haut placés tels que notre Gouverneur Général, par exemple, ont exprimé l'opinion que l'infusion du sang normand

dans les veines des Saxons avait contribué à faire de la nation anglaise ce qu'elle est.

Et puis, pourquoi tous les poètes de l'Angleterre, ses écrivains et ses hommes d'État ne cessent-ils pas de proclamer que l'un des éléments les plus puissants de la grandeur de l'Angleterre est d'avoir sous son joug et son égide tant de peuples divers?

Lors de l'inoubliable jubilé de la reine Victoria, le grand bonheur des Anglais fut d'énumérer et de voir défiler dans le cortège royal ces millions d'hommes de toute race, de toute religion et de toute couleur, venus de toutes les parties du globe pour rendre témoignage à la grandeur de l'Empire britannique. Et, dans l'expression de leurs hommages, il n'y avait aucune différence. Oui, il y en avait une... De tous ces hommes distingués suivant le carrosse royal, le plus acclamé, le plus applaudi était un Canadien-français: le premier ministre du Canada, sir Wilfrid Laurier.

Les journaux et les poètes anglais n'ont pas manqué de dire que si l'Angleterre avait autant de peuples attachés à son char et s'ils étaient si heureux, si orgueilleux de vivre sous son égide, c'est parce qu'elle savait respecter leurs droits, leurs croyances et leurs sentiments.

Evidemment, ce n'est pas le sentiment de nos jingos canadiens. Ils ont une autre manière de pratiquer le patriotisme anglais.

Mais je me range, dans ce conflit, du côté des

hommes d'État anglais, des patriotes anglais qui, il n'y a pas longtemps, reconnaissaient aux catholiques le droit de faire instruire leurs enfants dans des écoles séparées, et je suis convaincu que, s'ils étaient consultés sur la question qui nous divise en ce moment, ils diraient que la constitution et les lois du Canada, la justice et les intérêts sacrés de la patrie, de l'harmonie et de l'avenir de ce pays, ne permettraient pas de donner moins que le bill ne donne aux populations catholiques du Nord-Ouest; ils diraient que les plus raisonnables, dans cette agitation, les plus fidèles interprètes de la constitution anglaise sont les catholiques.

Les Canadiens-français savent ce que vaut cette constitution. Ils en sont fiers, ils la considèrent comme le chef-d'œuvre de la sagesse politique; ils lui sont reconnaissants d'avoir protégé leurs droits religieux, nationaux et politiques, et ils sont d'opinion que ceux qui cherchent à en faire un instrument de persécution ne sont pas véritablement loyaux.

Jusqu'ici je me suis spécialement appliqué à dénoncer la position prise par les adversaires du bill, au point de vue anglais et protestant. Je crois devoir maintenant répondre à ceux qui combattent ce bill au point de vue français et catholique.

J'avoue que les catholiques avaient bien le droit de réclamer, pour leurs frères du Nord-Ouest, la plénitude de leurs droits, mais en tenant compte des

difficultés de la situation, et des efforts généreux qui étaient faits pour obtenir tout ce qui était possible sans soulever une guerre de race et de religion qui aurait été funeste au pays, aux catholiques du Nord-Ouest et à la province de Québec.

Après tout, à qui la faute si le gouvernement n'a pu faire davantage ?

Si le gouvernement conservateur avait désavoué, en 1892, les ordonnances qui abolissaient les écoles séparées et l'usage de la langue française, comme il avait le droit de le faire constitutionnellement, si l'honorable sénateur qui m'a précédé, et ses amis, avaient déployé, pour faire désavouer ces ordonnances, la dixième partie du zèle qu'ils déploient maintenant, ces ordonnances n'existeraient pas et ne seraient pas le principal obstacle au succès de ceux qui ont entrepris de rendre justice à nos compatriotes du Nord-Ouest.

Pleurez, messieurs, pleurez votre faute, c'est le moins que vous puissiez faire, mais que votre péché vous incite à être plus justes, plus charitables pour les autres.

Était-il possible de faire davantage pour les catholiques du Nord-Ouest et pour la langue française ?

Je dis non, sans hésitation, car pour leur rendre tous leurs droits, il aurait fallu abolir les fameuses ordonnances qui les violaient, or, qui peut préten-

dre sérieusement et de bonne foi que la chose était possible? Personne.

Du moment qu'il était impossible d'abroger ces ordonnances, il ne restait plus qu'une chose à faire, c'était d'en assurer la permanence afin de conserver ce qu'elles renfermaient de bon pour les catholiques du Nord-Ouest.

On cherche à faire croire que le bill tel qu'amendé vaut beaucoup moins, pour les catholiques, que le bill original, afin d'être plus à l'aise pour reprocher au gouvernement, au premier ministre surtout, d'avoir commis une reculade condamnable.

Le bill original ne mettant pas les ordonnances de côté, c'est une question de savoir lequel vaut mieux. Les chefs conservateurs, dans la province d'Ontario, ont cherché à convaincre les députés de la Chambre et les électeurs d'Oxford et de London que le bill amendé était beaucoup plus favorable aux catholiques que le bill original, et leurs journaux continuent à le proclamer.

Mais je me contenterai de dire qu'il n'y avait pas assez de différence entre les deux lois pour que le premier ministre se crût obligé en honneur et en conscience de refuser d'amender le bill en défiant le sentiment public anglais et protestant.

Refuser de faire une concession plus apparente que réelle était jeter le gouvernement et le pays dans une crise, dans un conflit dont les conséquences auraient pu être funestes; c'était mettre les catholiques

du Nord-Ouest à la merci de leurs ennemis les plus dangereux.

Les catholiques n'avaient pas l'embarras du choix. Placés, d'un côté, entre des hommes qui leur donnaient une demi-justice, et, de l'autre côté, entre des hommes qui refusaient toute justice, pouvaient-ils hésiter? D'un côté on leur offrait un demi-pain et de l'autre rien du tout, pas même une pierre.

Encore une fois, pouvaient-ils exposer leurs frères du Nord-Ouest à tout perdre en refusant de s'entendre avec les libéraux anglais, les seuls hommes disposés à faire quelques concessions, à confirmer ce que l'ordre des choses existant au Nord-Ouest et les ordonnances accordent aux catholiques?

Le premier ministre aurait commis une grande faute si, n'écoutant que la voix de sa fierté blessée et l'intérêt momentané de sa réputation, dans sa province, il avait refusé de faire aucune concession, s'il avait laissé la maison en feu, s'il avait mis le pouvoir entre les mains de ceux qui avaient déchaîné sur le pays les flots du fanatisme.

Qui aurait éteint le feu? Qui aurait apaisé les flots agités? Qui aurait rendu justice aux catholiques du Nord-Ouest?

La situation des députés et des sénateurs catholiques aurait été bien différente, si l'opposition leur avait offert un bill ou un programme plus favorable aux catholiques.

Les catholiques du Nord-Ouest ont bien compris

la situation, ils se sont bien rendu compte des dangers qui les menaçaient; aussi ils ont été calmes, sages et prudents, sachant bien qu'en perdant le gouvernement actuel ils se perdaient aux-mêmes. On dit même que les excès de zèle de certains députés et sénateurs les effrayaient beaucoup. Ils disaient: "Que Dieu nous sauve de nos amis!"

Non seulement une crise ministérielle aurait été fatale aux catholiques du Nord-Ouest, mais elle aurait été funeste au pays et à la province de Québec qui aurait tout perdu, qui aurait sacrifié inutilement la position brillante qu'elle occupe actuellement dans la Confédération, qui se serait fait du mal sans faire de bien à personne.

La province de Québec est généreuse, chevaleresque, comme la grande nation qui l'a créée, trop généreuse même parfois. Elle sait que sa mission est de protéger les groupes français et catholiques établis dans les différentes parties de la Confédération, et qui comptent sur sa protection.

Mais elle doit, dans leur propre intérêt, comme dans le sien, se garder de compromettre sa force et son prestige par des revendications inutiles et intempestives, par des demandes exagérées que ne justifient ni la loi ni la constitution, en établissant des précédents dangereux pour l'autonomie provinciale.

Elle prête l'oreille parfois aux paroles éloquentes qui s'adressent à sa générosité, à ses sentiments religieux et patriotiques, au détriment souvent de ses

propres intérêts, de ses destinées. Mais elle ne tarde pas à se ressaisir et à faire son devoir comme elle l'a fait dans la guerre du Transvaal, et dans maintes circonstances, comme elle le fait en ce moment en soutenant une politique de paix, de conciliation et d'harmonie.

L'honorable sénateur de Stadacona a parlé de ce que l'Histoire dira de sir Wilfrid Laurier. Mais il a fait certaines omissions importantes que je vais tâcher de réparer. Voici ce qu'il aurait dû ajouter pour être dans le vrai...

L'Histoire dira que de tous les hommes qui ont gouverné le Canada aucun n'a fait autant que sir Wilfrid Laurier pour la paix et l'harmonie, pour la grandeur et la prospérité de notre pays, pour l'honneur du nom canadien et le prestige de sa nationalité. Elle dira que personne n'aura plus que lui contribué à faire disparaître les animosités religieuses et nationales qui mettaient en danger l'avenir de la Confédération, à faire écouter le langage de la raison, la voix de la justice et de la modération. Elle dira qu'il sut, joignant l'énergie à la modération, concilier ses sentiments sincères de loyauté avec ses devoirs envers son pays. L'Histoire dira enfin que la province de Québec, fière de lui et confiante en sa sagesse, refusa de prêter l'oreille aux sirènes dangereuses mais séduisantes, pour rester fidèle au pilote habile dont la main puissante conduit sûrement la barque qui porte les destinées du Canada.



LA QUESTION OUVRIERE

Tout Canadien-français qui aime sa province et ses compatriotes, doit être fier des hommages rendus, depuis quelque temps, par nos concitoyens anglais au caractère paisible, aux vertus publiques et privées de notre population, à son respect de l'ordre et de l'autorité, il est heureux de les entendre proclamer que nos ouvriers sont réfractaires aux théories fallacieuses, aux exagérations qui menacent partout la paix du monde.

Des amis de la classe ouvrière disent et répètent que pour l'inciter à continuer à mériter ces éloges flatteurs on devrait la mettre en garde contre des influences néfastes et des exigences exagérées, aussi funestes à leurs intérêts qu'à ceux de la société. La sympathie que j'ai toujours portée à la classe ouvrière, m'a fait croire que je pourrais, sans crainte de l'offenser, lui répéter ce que pensent et disent des hommes qui sont ses amis sincères.

On me permettra de rappeler ce que j'ai fait, lorsque je représentais la division Est de Montréal dans la Chambre provinciale, afin d'améliorer la situation alors si pénible de l'ouvrier. J'avais constaté que la loi était si dure pour l'ouvrier, pour le

journalier, qui ne pouvaient payer leurs dettes, que le créancier pouvait les dépouiller de presque tous leurs meubles et même de leurs outils, de leurs instruments de travail et faire saisir leur salaire tous les mois, les écraser sous le poids des frais de Cour et d'huissier, les rendre incapables de gagner leur vie. Je savais qu'il fallait attribuer, en grande partie, à ce triste état de choses, l'émigration aux États-Unis d'un grand nombre de nos compatriotes. Alors j'entrepris de faire amender la loi de façon à la rendre moins dure, plus humaine, et je fis accepter des amendements qui laissaient au débiteur poursuivi et saisi tous les meubles nécessaires à sa famille, ainsi que les outils par lesquels il gagnait sa vie, et les trois quarts de son salaire. Je fis aussi adopter des amendements qui rendaient moins coûteux et plus expéditif le recouvrement en justice de ses gages. Donc, on doit admettre que mes conseils aux ouvriers ne peuvent être inspirés que par le désir de servir leur intérêt et celui de la société, d'être utile à mes compatriotes, à la province de Québec.

Que la classe ouvrière ait eu des griefs et ait souffert injustement, autrefois surtout, lorsque l'ouvrier était traité comme un esclave et qu'il ait encore raison de vouloir améliorer sa situation, c'est incontestable. Mais elle doit reconnaître que partout, au Canada comme ailleurs, les hommes publics prêtent une oreille sympathique à ses revendi-

cations, et font tout ce qu'ils peuvent pour lui rendre justice sans être injustes pour les autres classes de la société.

Malheureusement, l'Histoire constate que lorsqu'un peuple persécuté est en train d'obtenir les réformes demandées, ses exigences deviennent excessives et que les révolutions éclatent. Y eût-il jamais un roi plus humain, plus favorable aux conquêtes de la liberté politique que Louis XVI, et, pourtant, c'est lui qui fut victime de la vengeance populaire; je pourrais en dire autant de l'infortuné Nicolas de Russie. De tout temps les hommes ont abusé de leurs pouvoirs.

Les amis des ouvriers craignent qu'ils ne commettent la même erreur, la même injustice, qu'ils ne soient victimes d'ambitieux et de doctrinaires dont le but est de saper les bases mêmes de la société. Ce qui se passe en Russie, ce qui s'est passé à Winnipeg, les effraie et démontre, encore une fois, que dans tous les mouvements entrepris pour améliorer le sort des hommes, les violents, les méchants finissent par dominer les gens raisonnables et souiller les meilleures causes.

Ils craignent que nos ouvriers si généralement raisonnables, ceux spécialement qui appartiennent à des associations étrangères, se voient eux aussi dominés par les mauvais éléments, par les fauteurs de trouble et ne portent la responsabilité de désor-

dres comme ceux qui, en ce moment, font partout tant de mal.

Les ouvriers doivent pourtant savoir que l'impatience, l'exagération et la violence ruinent les meilleures causes; ils doivent constater, qu'avec de la patience et de la modération, ils obtiendraient tout ce qu'ils veulent, tout ce qui est juste et raisonnable. Mais ils doivent prendre garde d'effrayer leurs amis, de leur faire croire qu'il est inutile de chercher à les satisfaire.

Des hommes bien pensants disent: "Les ouvriers ne sont pas raisonnables, ils veulent obtenir tout à la fois, sans tenir compte des circonstances et de l'intérêt général de la société, par exemple, non contents d'exiger une augmentation de salaire afin de faire face à la cherté des vivres, ils exigent la journée de huit heures, dans un moment où l'on demande, à grands cris, une augmentation de production dans le but de diminuer le coût de la vie. Comment expliquer cette contradiction?", disent-ils. Que répondre à cette question?

Je prierais quelque chef ouvrier autorisé de me dire comment on peut répondre à cette objection. Il pourrait en même temps répondre à cette autre question: — Les ouvriers canadiens ne sont-ils pas assez nombreux et n'ont-ils pas des chefs assez capables, pour se protéger, sans se soumettre à des influences qui peuvent, à certain moment, adopter

des mesures nuisibles à nos industries, aux intérêts canadiens?

Que les Canadiens-français soient membres d'associations étrangères ou nationales, ils devraient y être représentés par des hommes assez forts et assez sages pour mettre un frein aux doctrines pernicieuses, aux exagérations radicales, pour empêcher les mauvais éléments de prédominer, pour y assurer le triomphe des principes sains, des idées d'ordre, de paix et de conciliation. L'intérêt et l'honneur de notre province, de notre nationalité et le souci de leur propre intérêt l'exigent.

Un homme éminent me disait, ces jours-ci, que des capitalistes américains voulant établir dans notre province des industries importantes, avaient choisi pour leurs établissements des milieux canadiens-français afin d'y trouver plus de garanties de paix et de bonne volonté. Voilà le résultat d'une bonne réputation.

Les ouvriers et les cultivateurs forment les deux classes les plus nombreuses de notre population; sur eux reposent, en grande partie, la réputation, l'honneur et les intérêts les plus chers de notre province. Ils sont les facteurs les plus puissants de notre avenir religieux, social, national et matériel. Leur mission est grande, honorable, mais grande aussi est leur responsabilité. Plus ils seront puissants, plus ils seront exposés à abuser, comme tous les hommes, de leurs pouvoirs, à prêter l'oreille aux

ambitieux, aux intrigants, aux chercheurs de popularité qui voudront exploiter leur influence et leur bonne foi. C'est ici qu'ils doivent chercher leurs inspirations et une direction conforme à nos traditions religieuses, nationales et sociales. Ils doivent, dans leurs revendications, tenir compte des droits et des intérêts de toutes les classes de la société, être justes pour les autres s'ils veulent qu'on le soit pour eux. Ils ont maintenant des chefs sachant écrire et parler, capables de protéger et de défendre leurs droits, de faire connaître leurs griefs, et d'obtenir ce qui est juste, au moyen de bureaux d'arbitrages composés de façon à rendre justice à toutes les parties intéressées, sans avoir recours à la grève. La grève, c'est la guerre, la lutte entre le capital et le travail, lutte fratricide si pleine de périls pour la société, qui fait tant de mal souvent pour si peu de bien.

Pour revenir sur la pensée exprimée plus haut, je me permettrai de dire aux ouvriers et aux cultivateurs: " Vous tenez entre vos mains le sort de l'avenir social de notre province, de notre nationalité; de votre sagesse, de votre patriotisme dépendent nos destinées et notre influence au Canada, conservez donc, à tout prix, la réputation dont vous jouissiez, en opposant une digue aux flots empoisonnés du radicalisme.

Permettez à ceux qui s'en vont de vous mettre en garde contre les dangers qui menacent la société

et cette nationalité canadienne-française qu'ils ont tant aimée et dont, avant de disparaître, ils voudraient voir l'avenir assurée. Permettez-leur de vous indiquer comment vous forcerez les autres races, les autres peuples à la respecter, à admirer même les principes et les sentiments qui l'animent et la dirigent. Ils n'ont pas d'intérêt à vous tromper; ils n'ont qu'un but, un mobile: votre bien, celui de notre commune patrie.





LES DERNIERS TEMPS

Voilà un sujet lugubre !

Pourtant, il est l'objet des prévisions et des prédictions de gens éminents et sérieux. Il faut dire que de tout temps il a préoccupé l'esprit et l'imagination des hommes. A l'origine même du christianisme, les premiers chrétiens, interprétant erronément les paroles du Christ, croyaient la fin du monde prochaine, et, depuis, à différentes époques, des prophètes l'ont annoncée.

C'est spécialement à l'approche de l'an mille qu'ils exercèrent leur imagination, en proclamant qu'elle aurait lieu le premier jour de cette année tragique. Les populations, effrayées, ne pensaient qu'à se préparer à mourir, elles cessaient de travailler, se dépossédaient de leurs biens au profit de gens moins crédules, envahissaient les églises et les confessionnaux et s'imposaient les pénitences les plus sévères afin d'expier leurs péchés. Le jour fatal arrivé, on ne voyait partout, dans les rues des villes et des villages, sur les places publiques et jusque sur le sommet des montagnes, que des masses d'hommes, de femmes et d'enfants à genoux, priant, se lamen-

tant, se livrant à toute espèce de mortifications. Lorsque la dernière minute du jour mémorable fut écoulée, un immense soupir de soulagement s'éleva de toutes les régions de l'Europe. Inutile de dire que ceux qui s'étaient dépouillés de leurs biens regrettèrent leur crédulité et promirent de ne plus écouter la voix des faux prophètes.

Le résultat le plus pratique de la frayeur publique fut la conversion d'un grand nombre de pécheurs. L'histoire ne dit pas s'ils persévérèrent dans leurs bonnes résolutions.

Depuis ce temps-là, lorsque le monde était en proie aux guerres les plus sanglantes, aux épidémies les plus funestes, des prédictions du même genre ne manquèrent pas; il se forma même des sectes ayant pour but d'annoncer aux hommes la fin du monde et de les induire à s'y préparer.

Naturellement, les échecs de tous ces faux prophètes ont rendu le monde sceptique à ce sujet, et on prend plaisir à se moquer de ceux qui tentent de les imiter.

Toutefois, au milieu des guerres et des révolutions qui bouleversent le monde, des voix prophétiques se font entendre encore et signalent les événements qui doivent précéder les derniers temps. Commentant l'Apocalypse et ses interprètes, des hommes plus ou moins sérieux proclament que les signes prédits sont nombreux et de nature à faire réfléchir les hommes.

J'ai cru devoir résumer ces prophéties et ces signes, afin qu'on puisse constater ce qu'ils contiennent de vrai, de faux ou de vraisemblable. Il est toujours intéressant de connaître les vues et les opinions plus ou moins raisonnables et croyables de ceux que le futur préoccupe plus que le présent. Les mystères ténébreux de l'avenir ont de tout temps poussé les hommes à percer les voiles qui les dérobent à leurs investigations, à exploiter le vaste champ qu'ils offrent à l'imagination, aux suppositions.

Voici maintenant quelques-uns des signes sur lesquels on s'appuie pour prétendre que nous sommes proches des derniers temps :

1° Guerres et révolutions sanglantes dans le monde entier ;

2° Triomphes des théories anarchiques, anti-sociales et antireligieuses ;

3° Retour des Juifs en Palestine et rétablissement de l'ancien royaume d'Israël. (Depuis deux ans il se fait un grand mouvement dans cette direction et des sommes d'argent considérables ont été souscrites à cette fin ;)

4° Démembrement de l'Empire turc ;

5° Déchéance de toute autorité dans la famille et dans l'État ;

6° Moyens employés pour tarir les sources de la vie et saper les bases de la famille ;

7° Découvertes et inventions qui permettront de s'élever dans les airs, de voyager dans des voitures sans chevaux, de se faire entendre à de grandes distances ;

8° L'Antéchrist, disent les prophètes, s'élèvera dans les airs pour combattre ses ennemis, il parlera et sa voix sera entendue dans le monde entier et ses statues parleront ;

(On ne pouvait prédire plus clairement l'invention du ballon, de l'aéroplane, de la télégraphie sans fil, du téléphone et du gramophone).

9° Personne ne pourra vendre ni acheter sans porter le signe de la bête ;

(C'est le nom donné à l'Antéchrist par l'Apocalypse, et c'est ce qui se passe, à l'heure qu'il est, en Russie. C'est le système que les Bolchevistes de Winnipeg avaient commencé à mettre en vigueur, il y a deux ans. Il fallait avoir un certificat des chefs de la révolution pour se procurer des vivres et des marchandises).

10° D'après la prophétie de Malachie, il n'y aurait plus à venir que six ou sept papes.

Il faut avouer que quelques-uns de ces signes pourraient s'appliquer à des époques antérieures, mais plusieurs, et les plus importants, s'appliquent évidemment aux temps présents ou prochains.

Les faux prophètes sont si nombreux, leurs prédictions ont été si souvent dénoncées et ridiculisées

qu'on est porté à se moquer de toutes espèces de prophéties ou de prévisions. Cependant, il est inconteste que les prédictions relatives aux guerres et aux révolutions qui devaient ensanglanter la terre dans les premières années du 20^e siècle, sont réalisées, que Sœur Odile a annoncé, voilà quatre siècles, la lutte entre l'Allemagne et la France et le triomphe de celle-ci.

Maintenant, indépendamment de tous ces signes et prophéties, d'après uniquement les prévisions de la raison, ne peut-on pas croire, sans être trop crédule, que si le monde doit finir, la fin doit être assez prochaine? Est-il absurde de penser que lorsque l'homme aura tiré de la terre tout ce qu'elle peut donner et que les productions de son cerveau seront à leur apogée, sa mission sera accomplie? Or, du train qu'il y va, dans soixante ou cent ans, il ne lui restera pas grand'chose à inventer et à produire. Toutes les inventions mères, les découvertes fondamentales ont été faites, tous les principaux secrets de la nature ont été trouvés et appliqués de façon à bouleverser les conditions de l'humanité.

Lucifer a été chassé du Paradis parce qu'il se croyait l'égal de Dieu, et il a fait croire à Adam que s'il mangeait le fruit défendu, il serait aussi savant que Dieu. L'orgueil qui a perdu Lucifer et Adam pourrait bien encore perdre l'homme. Ils ne sont pas rares ceux qui renient Dieu, se moquent de ses commandements et ne croient qu'à la raison. N'est-

ce pas la doctrine plus ou moins avouée du bolchevisme russe, de cette politique infernale qui donne une idée des moyens odieux et de la supercherie par lesquels l'Antéchrist séduira les hommes?

Quand on voit ce que fait Lenine en s'adressant à la cupidité, à tous les mauvais instincts de la nature humaine; quand on voit des millions d'hommes courbés sous sa verge de fer; quand on sait que même en France tant d'ouvriers sont en faveur de cette monstruosité, on peut se faire une idée de ce que pourra accomplir plus tard un homme de génie ayant à son service des forces, des moyens de persuasion, de coercition et de destruction que ne possédaient pas les grands agitateurs d'autrefois.

Dans cinquante ou cent ans, après la réaction monarchique et religieuse, qui, d'après les prophètes, doit suivre l'ère sinistre des guerres et des révolutions que nous traversons, après une période de prospérité et de progrès extraordinaires; à une époque où les peuples souffriront, celui qui fera appel aux miséreux, aux mécontents, aux bons et aux mauvais instincts de l'humanité, ralliera sous son drapeau les millions d'hommes que le bolchevisme aura enrôlés.

Ce sera la répétition de l'Histoire, mais, cette fois, le grand agitateur qui viendra aura les moyens d'action, les armes que le génie humain aura inventés. Il saura exploiter les abus commis par les riches et les puissants et promettra de les abolir en prêchant le communisme, le partage des biens, l'é-

galité et la fraternité, et sur les ruines de la société il établira le despotisme le plus révoltant.

A l'exemple des ouvriers que Lenine fait travailler quinze et seize heures par jour, la baïonnette dans les reins, ils seront nombreux ceux qui voudront secouer le joug du tyran, mais ils seront écrasés et regretteront plus tard de l'avoir fait si grand et si puissant.

Voilà les conclusions que l'on peut tirer des prophéties plus ou moins croyables basées sur l'Apocalypse, mais, vraiment, il en est quelque-unes qui s'accordent avec les simples prévisions de la raison, et ce qui se passe maintenant dans le monde rend vraisemblables quelques-uns des faits prédits.

Il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prévoir que ces faits seront la conséquence nécessaire de la politique qui tend de plus en plus à remplacer la démocratie raisonnable par la démagogie la plus funeste, à mettre la société à la merci d'une majorité où, comme toujours, les mauvais éléments l'emporteront pour aboutir au despotisme le plus révoltant.

Quant au reste, quant aux signes précurseurs de la fin du monde, y croira qui voudra; mais s'il est mauvais de tout croire, il n'est pas bon de ne rien croire.





TABLE DES MATIERES

	PAGES
AVANT-PROPOS..	5
Charles Lemoyne..	7
" " 1er baron de Longueuil..	21
" " 2e baron de Longueuil..	30
Garneau et son œuvre..	38
Louis Labrèche Viger..	43
Pierre-Martial Bardy..	51
George-Edouard Clerk..	67
Alexandre MacKenzie..	81
Calixa Lavallée..	85
Henri-Gustave Joly de Lotbinière..	99
Monseigneur Paul Bruchesi..	104
Le docteur Lachapelle..	130
Première effusion poétique..	143
Salut au Canada..	147
Discours aux élèves de Sainte-Thérèse..	149
Lettre publiée dans les "Annales Térésienues"..	156
Liste des patriotes emprisonnés en 1837-38..	160
Lettre de L.-H. Lafontaine..	181
Lettre de Georges-E. Cartier..	184
Documents relatifs aux événements de 1837-38..	188
L'Assemblée de Saint-Laurent..	193
Deux lettres de Laurier..	197
La fédération impériale..	199
Le parti libéral anglais et l'Irlande..	204
La question irlandaise..	209
La question des écoles bilingues dans l'Ontario..	218

2011

	PAGES
A la délégation France-Amérique..	239
Le vrai mérite..	243
Nos qualités et nos défauts..	248
Examen de conscience..	254
Quelques conseils sur la bonne éducation..	260
La crise universelle et la province de Québec..	267
La grande œuvre nationale..	272
La situation politique de la province de Québec..	277
Le résultat de la guerre au point de vue national..	284
Les voyageurs de commerce..	290
Discours sur le bill d'autonomie..	293
La question ouvrière..	312
Les derniers temps..	320

